Rue Monsieur le Prince, 53,
Vis-à-vis celle de Vaugirard,
DURIEZ, Papetier
Fournitures de Bureaux, Registres &c
Articles de Peinture et de Dessin.
PARIS.

BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
MS.
447

Ms. 447

Copie de lettres les plus importantes relatives surtout au Budget de la bibliothèque de L'Université de France.

Ainsi que l'énonciation de celles d'un moindre intérêt.

N°. 1.

Lettre adressée à m. Rousselle Sr. Gl. Du ministère De l'Instr. publi. et du 2e bureau De la 3e division.

Voir 1. f°. 313. –

Paris le 2 Juillet 1841.

M. le Ministre est disposé à admettre jusqu'à la concurrence de 1,500 fr. Des pièces de Dépenses des pièces non acquittées De la Bibliothèque pour l'année 1840.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE

En conséquence m. l'Inspecteur général est prié De réclamer et de transmettre officiellement les pièces justificatives des Dépenses non acquittées à raison De l'insuffisance des crédits ordinaires de 1840.

On ne perdra pas de vue que ces pièces quelle que soit d'ailleurs leur date, doivent constater que les livraisons et réceptions des objets ont eu lieu pendant l'année 1840.

On se réfère d'ailleurs à ce qui a été convenu dans le dernier entretien.

N°. 2.

Lettre adressée à m. Rousselle, sur le même objet. 3e d. 2e bur. au minist. de l'Instr. publique.

Paris le 15 Juillet 1841.

Monsieur l'Inspecteur général chargé D. l'adm.on De l'academie de Paris a été informé le 2 Juillet courant que la Bibliotheque de l'Université était autorisée à affecter une somme De 1,500 fr. à ses achats De livres pendant l'année 1840. – A cette époque il existait sur le budget de la même année un excédant disponible De 79 f. 65 c. ce qui portait à 1579 f. 65 le crédit dont la Bibliothèque pouvait encore disposer.

Cependant le bordereau et les factures qui viennent D'être transmis à l'administration centrale ne s'élèvent qu'à 1,052 f. 45 c. – Il reste donc encore libre une somme De 527 f. 20 c.

Avant D'ordonnancer les 1,052 f. 45 c., on aurait besoin de savoir si cette somme De 527 f. 20 c. sera

ACQUISITIONS A.o 2918

jnvre n. 52.

employée, et en cas d'affirmative les pièces justificatives de la dépense devront être produites sans aucun délai.

L'académie est priée de prendre les informations et de faire les prescriptions nécessaires à cet effet.

Cette réponse aux deux lettres précédentes a été faite par l'envoi de factures de M.M. Dumont 760 f. — du même de 125 f. — Du même de 527 f. 20 c., de Lamas de 134 f 60 c. du même de 82 f. 85 c. Somme égale à 1579 f. 65 c. —

N° 3.

Lettre de m. le conservateur à m. le Ministre.

Paris le 25 8bre 1841.

M. le M.

J'ai l'honneur de vous adresser conformément à vos ordres, le budget de la Bibliothèque de l'Université pour l'exercice 1842.

Le budget est établi sur la somme de 16,000 fr. qui a été allouée à cet établissement pour 1841. V. E. pourra donc, sans aucune augmentation de crédit, apporter à plusieurs parties du service, des améliorations indispensables.

Le traitement de m. Bessières était fixé par le dernier budget à 1500 fr. j'ai cru devoir les porter sur le projet que je vous soumets à 1800 f: et je vous supplie instamment de vouloir bien ratifier cette légère augmentation que m. Jouffroy chargé au Conseil des affaires de la bibliothèque a eu la bonté de lui faire espérer l'an dernier. M. Bessières est de beaucoup le plus ancien des fonctionnaires attachés à la bibliothèque. Il y consacrait ses soins lorsqu'elle était encore au collège de Louis-le-Grand. Depuis qu'elle

est transporté à la Sorbonne, il n'a cessé d'y travailler (et longtemps sans rétribution) d'abord sous les ordres de M. Laromiguière son oncle, ensuite sous les conservateurs qui lui ont succédé. Docteur dans une des facultés de Paris et auteur d'une grammaire française fort estimable, M. Bessières a des connaissances solides et variées dans les sciences et dans les lettres. J'ajouterai que sa qualité de fils de famille le rend digne de tout l'intérêt de V. E. outre les fonctions de sous-bibliothécaire il remplit encore celles d'agent comptable de la Bibliothèque.

V. E. approuvera sans doute également une dépense de 1200 fr. que je propose pour un sous-bibliothécaire qui devra se tenir dans les nouvelles salles, ranger méthodiquement les livres qui viennent d'y être transportés, et qui par suite d'un double déménagement sont dans un grand désordre, enfin faire le catalogue de ces mêmes livres.

V. E. remarquera que les nouvelles salles ne contiendront pas uniquement des ouvrages de théologie. Ce qu'on appelait bibliothèque de théologie n'était qu'un dépôt de livres appartenant à la bibliothèque de l'université et qui sont réintégrés dans cette dernière en vertu d'un arrêté du conseil royal, pour y reprendre leur place à côté de la philologie, des sciences et de l'histoire. C'est donc un sous-bibliothécaire que le service exige impérieusement et non pas un homme qui soit, comme l'était m. l'abbé Glaire, chargé exclusivement de la théologie.

L'article du matériel est porté à 800 Fr. au lieu de 600 Fr. Cette addition de 200 suffira à peine à l'entretien et au chauffage des nouvelles salles.

J'ajoute aussi une dépense de 100 fr. pour indemnité ou gratification au garçon de bureau, Joseph Donat, qui a transporté deux fois les livres du dépôt de la théologie d'abord dans les salles du conseil académique,

puis dans les salles nouvellement appropriées. Il s'est acquitté de ce travail avec beaucoup de zèle et d'intelligence.

Enfin, une autre somme de 100 fr. vous paraîtra sans doute convenablement employée à donner la livrée de l'Université à cet homme de service. La bibliothèque de la Sorbonne est la seule où n'existe pas encore cet usage, qui est de règle et en quelque sorte de dignité dans tous les établissemens publics.

Je ne puis encore rendre compte à V. E. de ce qu'aura en définitive coûté l'appropriation des nouvelles salles. Elle avait alloué pour cet objet, en 1841, la somme de 3000 fr. et elle avait autorisé le conservateur à y consacrer de plus ce qui pourrait être épargné sur l'achat des livres; la somme restée disponible sur ce dernier article est de 1399 f. si les 4399 f. que comptait cet crédit ne suffisaient pas pour acquitter toutes les dépenses, V. E. jugerait sans doute à propos que le surplus fut pris sur les 3000 proposés pour achat et reliures de livres en 1842 et sur les 600 fr. restés disponibles depuis la nomination de M. l'abbé Glaire comme doyen de la faculté de théologie. J'ai l'honneur &c.

Projet du budget des dépenses de la bibliothèque demandé par M. le ministre, pour l'exercice 1842.

Personnel.

			f.
Traitement de	M. Burnouf	Conservateur	4000
id	Planche	Conservateur adjt	2000
id	Bessières	Sous-bibliothécaire	1800
id	Boismont	id	1200
id de	M. X	id	1200
appointements du	Garçon de Bureau	Jos. Donat	900
		Total ...	11100

Matériel.

	F	
Achat et reliure de livres.	3900	
Chauffage, éclairage, impressions et menus frais de bureau.	800	
Frais d'appropriation des nouvelles salles de la bibliothèque.	000	(Sous mémoire)
Indemnité au garçon de bureau.	100	
Habillement du dit garçon de bureau	100	
Total.	4900	

	F
Total général des dépenses { Personnel	11100
Matériel	4900
Somme égale à	16000

N° 4

Paris le 9 Novembre 1841.

M. le M.

Les bâtimens de la bibliothèque de l'université ont un besoin urgent de réparations. L'eau pénètre avec abondance par les plombs des gouttières et coule à l'intérieur le long des rayons. Il a fallu déplacer un certain nombre de livres qui auraient été complètement gâtés, et le mal gagne tous les jours. M. l'administrateur de l'académie de Paris, présent de cet état de choses, a répondu qu'il n'avait pas de fonds que l'on put employer à le faire cesser. Comme il n'y a pas un moment à perdre, j'ai l'honneur de vous prier M. le M. de vouloir bien donner des ordres à qui de droit, pour que les bâtimens soient tenus clos et couverts.

Je suis avec respect &.
Le Conservateur.
Signé Burnouf.

N° 5

Paris le 1er Décembre 1841

Monsieur le Conservateur, vous avez appelé mon attention sur l'état fâcheux des bâtimens de la bibliothèque, où l'eau pénètre par les gouttières et coule à l'intérieur le long des rayons où sont placés les livres.

J'écris à M. l'Inspecteur général chargé de l'administra-

ation de l'académie de Paris et je le prie de faire dresser immédiatement le devis des réparations les plus urgentes et de les faire exécuter sans délai.

Veuillez vous concerter avec M^r l'Inspecteur général pour les arrangements intérieurs qu'elles pourront nécessiter.

Recevez, Monsieur le Conservateur, l'assurance de ma considération très distinguée,

Le Pair de France
Ministre de l'Instruction publique;
Signé Villemain.

N°6.

Paris le 12 Xbre 1841

M. le M.

J'ai l'honneur de vous adresser conformément à Vos ordres un nouveau projet de budget des dépenses de la Bibliothèque pour l'an 1842. Afin que vous puissiez en apprécier les éléments, je prends la liberté de remettre sous vos yeux les articles de celui de 1841. La somme totale était de 16,000 Fr ainsi répartis:

Personnel			9600 Fr
Matériel	Chauffage, impressions et menus frais	2800	3400
	Achat et reliures de livres	600	
Appropriation des nouvelles salles			3000
Somme égale. Francs			16,000

Vous voyez, M. le M. combien est peu considérable la somme affectée cette année à l'achat des livres, surtout si on la compare à l'allocation de 1840, qui était de 5,000 Fr pour acquisitions, reliures et frais de bureau. Cette différence tient aux dépenses faites pour l'appropriation des nouvelles salles et qui ne se renouvelleront pas.

Vous jugerez sans doute convenable de rétablir, pour un objet aussi important que l'acquisition des livres une allocation suffisante. Le mouvement d'études auquel donnent lieu les cours des facultés et des autres établissements d'instruction

supérieure, rendent nécessaires, soit aux professeurs, soit aux étudiants, beaucoup d'ouvrages qu'ils ne peuvent acquérir eux-mêmes. Il arrive aussi aux professeurs des collèges royaux d'avoir souvent recours à la bibliothèque de l'université pour lire ou consulter les éditions savantes des auteurs classiques. La Bibliothèque a donc besoin de se compléter des anciens livres de science, d'histoire ou d'érudition qui lui manquent et de se tenir au courant des publications intéressantes qui se font chaque jour tant en France qu'à l'étranger.

Si vous approuvez ces vues, M. le M., vous ne trouverez pas mauvais que j'aie pris pour base du projet que je vous soumets la somme de 16,000 fr. allouée pour l'année qui finit.

Je n'ai rien changé au chapitre du personnel. Si vous jugez à propos de récompenser les services si utiles et si dévoués de M. Bessières en portant son traitement à 1800 fr. il sera facile de prendre 300 f. sur le chapitre du matériel et de les transporter à celui qui précède. Permettez que je vous supplie d'ordonner ce changement en faveur d'un employé dont le zèle et le mérite personnel sont dignes de toute votre bienveillance, et que je vous prie, en même temps de lui conférer le titre de sous bibliothécaire, qui en régularisant sa position, sera pour lui un encouragement des plus flatteurs.

Provisoirement j'ai porté les acquisitions de livres à 4600 fr, non compris une somme de 600 fr pour reliures. Cette dernière somme ne peut être qu'approximative, attendu qu'on achète quelquefois dans les ventes des livres tout reliés. Vous trouverez peut-être bon, M. le M., d'allouer de plus un fond annuel de 300 fr. pour l'entretien des anciens livres et la réparation des vieilles reliures. Cette allocation ne serait employée qu'avec la plus grande discrétion, et dans

aucun cas elle ne serait dépassée.

L'année 1841, n'avait que 600 fr. pour tous les frais de matériel étrangers à l'achat et à la reliures des livres; 800 fr paraissent indispensables à l'avenir, à cause des nouvelles salles ajoutées à la Bibliothèque et qui l'agrandissent de moitié en étendue.

Enfin, j'ai proposé, sauf votre approbation, une dépense de 100 fr. pour donner une livrée au Garç. de la Bibliothèque. C'est le seul établissement du même genre, où ne soit pas portée cette marque distinctive qui intéresse jusqu'à un certain point la dignité du service.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le M.

Votre très humble et très obéissant serviteur

Signé Burnouf.

Envoyé à Mr le M. avec la lettre précédente. le 12 xbre 1841.

Bibl. de l'Univ.

Projet de Budget des dépenses de 1842.

Nature des dépenses.	allocations partielles.	Total par nature de dépenses.	observations
Personnel			Les différents articles de ce budget sont justifiés dans la lettre d'envoi en date de ce jour. Le Conservateur y demande à Mr le M., de vouloir bien augmenter le traitem. de Mr Bessières de 300 fr. qui seraient pris sur le chapitre du matériel.
Trait. de Mr Burnouf Conserv.	4000		
id de Mr Planck Conf.	2000		
id de Mr Bessières Impr.	1500		
id de Mr Boismont s. bibl.	1200	9600	
id de Mr l'abbé Girard. id	Pour mémoire		
app. du Sr Donat garç. de bur.	900		
Matériel.			
Achat de livres	4,600		
reliure des livres nouvt. acquis	600		
reliure et entretn. des anciens livres	300	6400	
Chauff. impressions, menus frais de bur.	800		
Livrée pour le garç. de bureau	100		
	Total	16000	

II

N° 7.

Paris le 17 Décembre 1842.

M. le M.

Le budget de la Bibliothèque pour l'année 1841, affectait à l'appropriation des nouvelles salles la somme de 3000 francs. Vous avez jugé vous-même qu'elle était insuffisante en considérant surtout que près de 800 fr. avaient déjà été dépensés, d'après les ordres de m. Votre prédécesseur, pour le placement des livres dans les salles du Conseil académique. Aussi par deux communications ministérielles en date du 2 et du 15 Juillet 1841, vous avez autorisé le Conservateur à prendre sur les 2800 f. destinés à l'achat et à la reliure des livres en 1841, la somme qui serait disponible à l'époque desdites communications, laquelle se trouvait être de 1399 f. 17

l'allocation primitive pour les nouvelles salles était de fr. 3000, 00

Le total est de 4399, 17

Sur cette somme les travaux de diverses natures, dûment vérifiés par l'architecte ont absorbé les suivantes :

Salles du Conseil académique	797, 28	
Nouvelles salles	2917, 72	3788, 15
Honoraires de l'architecte	72, 95	
Reste disponible la somme de		611, 02

L'objet de cet exposé sommaire et provisoire est de vous prier, m. le m., d'ordonner l'emploi qui vous paraîtra le plus convenable des 611 f. 22 c. restants, et qui doivent recevoir une destination immédiate, afin que je puisse vous en rendre compte avant la fin du mois.

Si vous le trouviez bon, une gratification de 100 francs pourrait être donnée au garçon de salle Joseph Donat, pour le double transport des livres, d'abord dans le local du Conseil académique, puis dans les nouvelles salles ; 100 autres francs ou à peu près seraient aussi nécessaires pour garnir ces salles du matériel indispensable, par exemple, quelques chaises, quelques tables. Le surplus serait employé en achat de

de livres, ou à tout autre dépense qu'il vous plairait d'indiquer.

J'ai l'honneur d'être &.

Signé Burnouf.

N° 8.

Paris le 22 décembre 1841.

Monsieur le conservateur, vous me faites connaître qu'après avoir complétement pourvu aux frais d'appropriation des nouvelles salles affectées au service de la bibliothèque, il reste disponible sur les crédits de l'exercice 1841, une somme de 611f-02 dont vous proposez l'emploi ci-après :

Savoir :

1° — Indemnité au garçon de bureau pour le double transport des livres, d'abord dans le local du conseil académique puis dans les nouvelles salles 100f

2° — Achat de tables, chaises et autres objets nécessaires pour le service de ces salles 100

3° — acquisition de livres, frais de reliures, &c. 411, 02

Somme égale 611, 02

J'approuve toutes ces dépenses dont je vous recommande de m'adresser les pièces justificatives.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le pair de France

Ministre de l'Instruction publique

Signé Villemain

N° 9

Paris le 25 Janvier 1842.

n.b. c'est par erreur que cette lettre est copiée ici ; elle devrait être après le n° 11.

Monsieur le Conservateur, en m'annonçant remption du budget de la Bibliothèque, pour l'exercice 1842, vous me faites remarquer que les listes de livres à acquérir qui seront soumises à mon approbation ne pourront qu'être approximatives et sujettes à des changements, attendu que les achats commandés dans les ventes, étant nécessairement conditionnels, ne tout

par toujours réalisés, surtout lorsque l'enchère dépasse le prix fixé.

Cette circonstance ou tout autre, ne saurait dispenser de l'envoi des listes, ni de l'autorisation préalable d'acquérir.

Les achats devront toujours se borner aux livres compris dans les listes approuvées, et ceux qu'on n'aura pu se procurer ne pourront être remplacés par d'autres dont l'acquisition n'aurait pas été préalablement autorisée.

Rien ne s'oppose au surplus à ce qu'on reproduise dans chaque nouvelle liste les ouvrages compris dans les listes précédentes et dont, pour quelque motif que ce soit, l'acquisition n'aurait pas été faite.

Par ce moyen le service ne sera point entravé et l'autorisation précédera toujours l'achat.

Recevez, Monsieur le Conservateur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le pair de France,
Ministre de l'instruction publique
Signé Villemain.

N° 16

Paris le 14 Janvier 1842.

Monsieur le Conservateur, je viens de transmettre à m. l'Inspecteur général administrateur de l'académie de Paris le Budget des dépenses de la Bibliothèque de l'Université pour l'exercice 1842.

J'ai vérifié qu'aucun arrêté spécial n'avait encore confié à M. Bettières le titre de Sous Bibliothécaire, et sur votre proposition j'ai voulu récompenser les excellents services de cet employé, en lui accordant le même titre que l'arrêté du 28 Septembre 1838 reconnait à son collègue M. de Boismont. M. Bettières ayant obtenu l'année dernière une augmentation de 300 fr., il m'a paru qu'il suffirait de porter à 1600 fr son traitement comme

Sous bibliothécaire.

M. de Boismont qui a occupé une haute position dans l'université, recevra, au même titre dont il était précédemment investi, un traitement de 1400 f, à partir du premier Janvier 1842.

J'ai arrêté conformément à votre proposition à la somme de 5200 f l'allocation destinée aux achats et reliures de livres ; et je ne doute pas que ce crédit, qui n'a jamais été aussi considérable pour la dépense à laquelle il s'applique, ne vous permette de satisfaire à tous les besoins du service.

J'ai également accordé une augmentation de 200 f pour les frais de chauffage, d'éclairage, &c. ; et une allocation spéciale de 100 f, pour l'habillement du garçon de bureau.

Je vous invite, Monsieur le Conservateur, à vous renfermer pour les diverses dépenses tant du personnel que du matériel, dans la limite de chaque allocation déterminée au budget.

Je vous recommande également de m'adresser, pendant le cours de l'année aux époques que vous jugerez convenables la liste préalable des acquisitions que vous vous proposez d'effectuer, et l'indication des sommes que vous affecterez aux reliures : de semblables communications ont lieu régulièrement pour le service de la Bibliothèque Royale et des autres bibliothèques de Paris ; la même prescription doit nécessairement s'appliquer à la bibliothèque spéciale de l'Université.

Recevez, Monsieur le Conservateur, l'assurance de ma considération très distinguée

Le Pair de France,
Ministre de l'Instruction publique
Signé Villemain

N° 11.

Paris, 19 Janvier 1842.

M. le M.

Je m'empresse de vous accuser reception du Budget de la Bibliothèque de l'Université, que vous avez bien voulu me transmettre par votre lettre du 14 Ct. J'aurai soin de me renfermer, pour les diverses dépenses tant du personnel que du matériel, dans la limite de chaque allocation fixée au dit budget. Vous me recommandez de vous adresser à des époques déterminées la liste des livres que je me proposerai d'acquérir. Je me conformerai à cette prescription autant que cela sera possible. mais je prendrai la liberté de vous faire remarquer, M. le M., que nous faisons souvent acheter dans les ventes, et que les conditions que nous donnons au libraire chargé de faire les acquisitions ne peuvent être que conditionnelles, s'il en résulte que quelquefois il n'achète pas, l'enchère dépassant le prix que nous lui avons fixé. Les listes que je pourrais vous envoyer, seront donc nécessairement approximatives, et sujettes à des changements qu'il est impossible de prévoir.

Permettez, M. le M. que je vous remercie d'avoir bien voulu conférer le titre de Sous-bibliothécaire à M. Bessières. C'est un encouragement mérité par sa haute capacité et par son zèle infatigable.

J'ai l'honneur d'être.

Signé Burnouf.

N° 12.

Paris le 1er février 1842

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 31 Janvier, et je m'empresse de vous informer que j'autorise l'acquisition, pour la bibliothèque de l'université, aux conditions indiquées dans votre lettre des deux ouvrages suivants:

1° Biblia maxima, 19 volumes in folio.

16

2° Grævius, Thesaurus antiquitatum græcarum et romanorum, 33 volumes in folio.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Pair de France,
Ministre de l'Instruction publique.
Signé Villemain.

N° 13.

Paris le 15 avril 1842.

M. le M.

J'ai l'honneur de vous adresser une liste d'ouvrages que je vous prie de vouloir bien m'autoriser à acquérir pour la Bibliothèque de l'Université à la vente de Feu M. Audoin qui aura lieu prochainement. Tous ces ouvrages excepté quelques articles à la fin de la liste, concernent l'histoire naturelle et seroient une addition fort utile à ceux que la bibliothèque possède déjà. Cette branche des sciences attire dans nos salles un assez grand nombre de lecteurs. Quant au prix d'achat, il est absolument impossible de le déterminer même approximativement. J'ai lieu de croire qu'il ne sera pas relativement très élevé, et dans tous les cas, ni dans cette occasion, ni dans aucune autre, les allocations du budget ne seront dépassées. En supposant, ce qui n'est nullement certain que toutes les acquisitions proposées eussent lieu, il restera toujours de quoi en faire de nouvelles dans d'autres genres.

J'ai l'honneur d'être &c.,
Signé Burnouf.

N° 14.

Paris le 22 avril 1842.

Monsieur, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez l'autorisation d'acheter, pour la Bibliothèque

de l'Université, un certain nombre d'ouvrages dont vous me donnez la liste, et qui seront rendus par suite du décès de Mr Audoin.

Je vous accorde l'autorisation qui vous est nécessaire pour faire cette acquisition.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Pair de France,
Ministre de l'Instruction publique
Signé Villemain.

N° 15. Paris le 25 avril 1842.

Demande à Mr le M. de la collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, publié par Mr Guizot.

Signé Burnouf.

N° 16. Paris le 9 mai 1842

réponse accordant à la Biblioth. de l'université un exemplaire des mémoires relatifs à l'histoire de France publiés par Mr Guizot

Signé Villemain.

Paris 13 mai 1842.

N° 17. Demande d'un exemplaire in 4° ou in fo du grand ouvrage sur l'Egypte ainsi que d'un exemplaire de la dernière édition des œuvres de Bossuet.

Signé Burnouf.

Paris le 23 mai 1842.

N° 18. Demande de l'ouvrage de Mr Guérard intitulé la France littéraire.

Signé Burnouf

N° 19. Envoi le même jour du résumé sommaire des dépenses de la Bibliothèque de l'université, pendant l'année 1841.

Signé Burnouf.

N° 20

Paris le 26 mai 1842.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que, par ordonnance en date du 22 mai courant, le Roi, sur ma proposition, a daigné accorder un exemplaire du grand ouvrage de la Description de l'Egypte à la Bibliothèque de l'université. Cet exemplaire sera mis à votre disposition par les soins de M. Jomard, conservateur de la Bibliothèque Royale à qui j'ai donné notification de l'ordonnance Royale.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Pair de France,
Ministre de l'Instruction publique,
Signé Villemain.

N° 21.

Paris le 6 Juin 1842.

Réponse de M. le ministre qui ne peut accorder l'exemplaire demandé (N° 18) de la France littéraire, par M. Quérard - attendu que la distribution complète de cet ouvrage remonte à l'année 1828.

Signé Villemain.

N° 22.

Demande d'un exemplaire de la collection historique de Buchon. Paris le 8 Juin 1842.

Signé Burnouf

N° 22

N° 23.

Paris le 8 Juin 1842

demande d'un exemplaire de l'histoire naturelle générale et particulière des mollusques par M. le Baron de Férussac - qui commence à la 10e livraison inclusivement.

Signé Burnouf.

N° 24

Paris 13 Juin 1842

Remerciements (suivis la lettre ministérielle du 26 mai) à l'occasion du don du grand ouvrage de la Description de l'Egypte, fait par le Roi, à la bibliothèque de l'université.

Signé Burnouf.

N° 25

Lettre par laquelle m. le ministre qui annonce que les ouvrages demandés (N°s 22 et 23) sont complètement distribués et qu'il lui est impossible d'en accorder à la Bibliothèque.

Paris le 24 Juin 1842 Signé Villemain

N° 26

Demande pour être autorisé à acheter les deux manuscrits intitulés: 1°-Comptes du collège Louis-le-Grand et des collèges réunis pour l'année 1782 -- 2° Trois Verbaux de distribution de prix au collège du Plessis de 1685 à 1718.

Paris le 4 Juillet 1842 Signé Burnouf-

N° 27.

Paris le 26 Juillet 1842.

Réponse qui autorise l'achat des précédents manuscrits demandés.

Signé Villemain

N° 28.

Paris 22 Novembre 1842.

Lettre de m. le ministre qui informe m. le Conservateur qu'un manuscrit intitulé Réglements, Statuts, privileges de l'Université doit être mis en vente le 24 de ce mois et qui le prie d'examiner s'il ne serait pas utile d'en faire l'acquisition &.

Signé Villemain.

N° 29.

Paris le 25 Nov. 1842

Monsr. le Ministre

J'ai reçu hier seulement la lettre que vous m'avez

20

j'ai l'honneur de m'écrire relativement au manuscrit intitulé Réglements, Statuts, privilèges de l'Université. J'ai immédiatement donné commission de l'acheter pour la bibliothèque ; dans le cas où le prix n'en serait pas trop exorbitant. Mais j'avoue que je n'aurais osé le faire pousser jusqu'à 240 fr., prix auquel il a été adjugé à une autre personne.

Je vous renvoie la lettre de Mr Paraume qui concerne ce manuscrit et suis avec respect,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé Burnouf.

N° 30.

Paris le 30 Nov. 1842.

Mr le Mte

J'ai l'honneur de vous adresser le projet de Budget de la Bibliothèque de l'Université, pour l'an 1843. Il est en tout conforme à celui que vous avez arrêté pour 1842 ; mais je prends la liberté de vous proposer un changement dont vous avez bien voulu reconnaître la convenance lorsque j'ai eu l'honneur de vous en parler. Ce changement consisterait à retrancher de l'article achats et reliures de livres porté à 5,200 fr. la somme de 1200 fr. et de l'affecter au traitement d'un nouvel employé que rendent nécessaire l'accroissement du local, et les nombreux ouvrages dont la bibliothèque s'enrichit chaque jour. J'ai lieu de croire que quatre mille fr. suffiront à ses besoins annuels d'achat et de reliure, d'autant plus que vous avez la bonté de lui faire présent de tous les ouvrages important dont votre ministère peut disposer.

Si vous approuviez ces dispositions, je prendrais la liberté de présenter à votre choix Mr

de Simmer, docteur es-lettres, savant helléniste et bibliographe très habile, dont la coopération ne pourrait que procurer à la bibliothèque de très-grands avantages.

J'ai l'honneur &c.

Signé Burnouf.

N° 31

Paris le 3 8bre 1842

Monsieur, j'ai reçu la lettre par laquelle, en m'adressant le projet de budget de la Bibliothèque de l'Université pour l'année 1843, vous proposez de retrancher de l'article achat et reliures de livres, porté à 5,200 f une somme de 1200 f, et de l'affecter au traitement du nouvel employé; et vous insistez en même temps sur la nécessité de cette augmentation de personnel dans l'intérêt du service, et de la conservation du dépôt qui vous est confié.

Je vous autorise à employer Mr de Simmer, docteur es lettres, avec le titre d'auxiliaire et à le porter en cette qualité sur les états pour un traitement annuel de 1200 fr. qui sera provisoirement prélevé sur le fonds de 5,200 f précité. Vous donnerez connaissance de cette décision à Mr Simmer et en assurerez l'exécution.

Recevez, &c.

Signé Villemain.

N° 32

Paris le 5 8bre

M. le Mc.

Je m'empresse de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 3 courant, et par laquelle vous m'autorisez à employer Mr de Simmer à la Bibliothèque de l'Université avec le titre d'auxiliaire, et de le porter en cette qualité sur les états pour un traitement annuel de 1200 fr. Conformément à vos ordres, j'ai donné

connaissance de cette décision à M. de Sinner, et sur sa demande, je l'ai installé aujourd'hui dans ses nouvelles fonctions, quoiqu'il ne doive être porté dans les états qu'à partir du 1er janvier 1843.

J'ai l'honneur &c

Signé Burnouf

N° 33

Paris 5 Xbre 1842

M.

J'ai l'honneur de vous prévenir que par lettre du 3 de ce mois, M. le ministre de l'Instruction publique m'autorise à vous employer à la Bibliothèque de l'université, avec le titre d'auxiliaire, et à vous porter en cette qualité sur les états pour un traitement annuel de 1200 fr. qui commenceront à vous être payés sur le budget de 1843. Je me félicite, M., d'une décision qui me donne pour collaborateur un homme aussi distingué par ses connaissances en littérature et en bibliographie, et vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Le Conservateur

Signé Burnouf

à M. de Sinner, docteur es-lettres.

N° 34

Paris le 8 Xbre 1842.

M. le M.

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'acquérir pour la bibl. de l'univ.té les ouvrages suivants :

Sciences et philosophie.

Liebig ; chimie organique appliquée à la physiologie 8°
animale la bibliothèque possède les autres
ouvrages de cet auteur ou est abonnée à leur

27

qui paraissent par livraisons.

Chevreul - Cours de chimie appliquée à la teinture 2. 8°
id — de la loi du contraste des couleurs. 1. 8°
id — recherches chimiq. sur les corps gras — 1. 8°
id — analyse organique — 1. 8°
Hœfer - hist. de la chimie pr. v. 8°
id — élém. de chimie minérale 1. 8°
Jurgensen - principes généraux de la mesure du temps. 4°
Tracti philosophi — Ed. de V. Cousin. C. V. 8°
Jouffroy - Mélanges philosoph. 2e éd. 1. V. 8°
Jules Simon - Etudes sur la théodicée de Platon 1 v. 8°
Ch.t de Remusat - Essais de philosophie 2. 8°
Rossi - Cours d'économie politique 2. 8°

Tous les ouvrages ci-dessus sont fréquemment demandés par les lecteurs. Si votre ministère en avait quelques uns à sa disposition, je prendrais la liberté de vous les demander en don.

Autrement je sollicite la permission de les acheter.

Philologie et belles lettres

. Nonii Marcelli — de Compendiosa Doctrina &. 1 v. pr.t in 4°
. Martianus Capella - 1 v. gr. 4°

Ces deux ouvrages sont indispensables pour compléter les grammairiens latins dont la Bibl. possède ce qui a déjà paru.

. Doederlein Handbuch der lateinischen etymologie 8°
Complément nécessaire des Synonymes latins du même auteur.
. Theorie der lateinischen Stils - par Heinichen 1 v. 8°
ouvrage utile pour appr. à écrire en latin.
. Lucii apulei opera omnia. 2 vol. pr.t 4°
. Philostrati epistolæ. 1 v. 8°
. Dionysii orationes id
. Duridis samii quæ supersunt id
. Oratores romanorum fragmenta id

Keller — Semestrium ad Ciceronem. 8°

Fai Savant commentaire sur le discours pro Quintio

Quoique je n'aie pas pu vous dire le prix des livres de Science mentionnés en l'autre page, vous pouvez être assuré M, le Mi., que je ne dépasserai pas les limites fixées par le budget de 1842.

J'ai l'honneur &c.

Signé Burnouf.

Paris le 12 Décembre 1842.

N. 35. à M. le M.

Demande d'un échange à faire par M. Laramée d'un livre contenant plusieurs ouvrages de Président Rolland pour un autre que la Bibl. possède en triple exempl. intéressant Remarques sur la dignité, rang, préséance, autorité et juridiction du recteur de l'Université. —

Signé Burnouf.

N° 36

Paris le 23 xbre 1842

M. le M.

J'ai l'honneur de vous annoncer le décès de M. Boismont, Sous-bibliothécaire, qui a eu lieu hier et que j'apprends à l'instant même.

Comme depuis longtemps la mauvaise santé de cet estimable fonctionnaire le forçait à de fréquentes absences, et ne lui permettait pas un travail fort actif, même lorsqu'il était présent, vous jugerez peut-être M. le M. que le vide qu'il laisse à la Bibliothèque est suffisamment rempli par la nomination récente que Vous avez bien voulu faire de M. de Sinner. Si tel était votre avis, je prendrais la liberté de V. proposer les mesures suivantes :

1° Changer le titre d'auxiliaire que V. avez accordé

à M. de Sinner, en celui de S. bibliothécaire, pour prendre rang après Mr Bessières.

2° — Prendre les 1200 fr. que V. avez bien voulu allouer à M. de Sinner sur les 1400 fr. que recevait M. de Baismont

3° — Rendre aux achats de livres les 1200 fr. qui auraient été distraits par M. de Sinner.

4° — Ajouter au traitement de M. Bessières les 200 fr. qui resteraient disponibles sur le traitement du décédé.

Cette augmentation qui porterait ses honoraires à 1800 fr serait un encouragement pour ce fonctionnaire dévoué, utile, indispensable même, qui outre les fonctions de Sous-bibliothécaire est encor chargé de tout ce qui concerne la comptabilité de la bibliothèque et la reliure des livres. J'oserai V. rappeler M. le M. que l'an dernier, V. m'avez témoigné q. V. étiez disposé à donner à M. Bessières aussitôt q. cela serait possible, cette juste indemnité de son double service, et V. l'auriez fait sans doute à cette époque, si la position de M. Baismont ne vous eut décidé à donner à ce dernier 200 fr. sur les fonds dont V. pouviez disposer en faveur du personnel.

J'attends avec confiance Mr le M. la décision q. V. prendrez et j'attacherais le plus grand prix à ce qu'elle sanctionnat les mesures que j'ai l'honneur de V. proposer. Le Service de la bibliothèque serait assuré, et le matériel retrouverait la totalité de ses dernières allocations. Soi V. E.

Signé Burnouf.

Paris le 24 xbre 1842

N° 37

Mr — Vous trouverez ci-joint une lettre par laquelle M. l'abbé Giraud, demande que l'indemnité annuelle qu'il reçoit en raison du travail dont il est

chargé à la Bibliothèque de l'université, soit convertie en traitement fixe.

Je vous prie de me donner votre avis sur la suite dont cette demande serait susceptible.

Recevez, m. l'assurance &c.,

Signé Villemain.

N° 38

Paris 26 décembre 1842

M. le M.

Par votre lettre du 24 courant, vous me faites l'honneur de me consulter sur la suite à donner à une demande formée par m. l'abbé Giraud, chargé de la section de théologie à la bibliothèque de l'université; ladite demande tendant à ce que l'indemnité annuelle qui reçoit en raison du travail dont il est chargé soit convertie en traitement fixe. Tout ce qui peut affermir la position de cet honorable ecclésiastique me paraît, m. le M., tout à fait convenable, et je pense que la mesure qu'il sollicite doit avoir ce résultat. Mais après une conversation que j'ai eue avec lui il y a une quinzaine de jours, j'ai lieu de croire que par ces mots « changer l'indemnité qui m'est allouée, au traitement affecté à la place que j'occupe », il a cru demander un traitement de 1200 fr. Je vous transmets à m. le M. cette interprétation des termes un peu vagues de sa lettre, avec d'autant plus d'empressement que le budget de la bibliothèque n'y est pas intéressé puisque m. l'abbé Giraud est rémunéré sur les fonds de la faculté de théologie. J'ajouterai que ses services et son zèle méritent tout ce que votre bienveillance pourra faire en sa faveur et, qu'en effet, avant m. Glaire, m. Blanchet, chargé de la même partie recevait un traitement

de 1200 fr. M. l'abbé Glaire n'avait été réduit à 600 fr que parcequ'il touchait d'autres honoraires à la Sorbonne

Je vous renvoie la lettre de M. l'abbé Gérard et suis &

Signé Burnouf.

Paris le 30 8bre 1842.

N° 39. M., j'ai l'honneur de vous annoncer que, conformément à vos propositions, je viens par deux arrêtés, en date du 30 décembre, dont vous trouverez ci-joint des ampliations, de prendre les dispositions suivantes :

1° — M. de Sinner, employé auxiliaire à la bibliothèque de l'université, est nommé sous-bibliothécaire, en remplacement de M. de Boismont décédé. A partir du 1er Janvier 1843, il jouira, en cette qualité, d'un traitement de 1200 fr. imputé sur le fonds affecté aux dépenses du personnel.

2° — Le traitement de M. Bessières, sous-bibliothécaire, est porté de 1,600 à 1800 fr.

Je me félicite de pouvoir donner un encouragement mérité à M. Bessières dont vous me signalez les utiles services.

Vous voudrez bien informer MM. de Sinner et Bessières des dispositions qui les concernent et en assurer l'exécution.

Les 1400 fr. disponibles par suite de décès de M. de Boismont se trouvent ainsi employés, et les 1200 fr. que reçoit M. de Sinner sur le fonds du matériel seront rendus à leur destination primitive. Mon intention est qu'il ne soit plus fait de prélèvement sur ce fonds.

Recevez &.

Signé Villemain

N° 40.

Paris le 7 Janvier 1843.

Monsieur, Je vous annonce que par arrêté de ce jour, j'ai accordé à Mme Veuve de Boismont un secours de 500 fr. qui sera prélevé sur le fonds alloué au budget de 1843 pour les dépenses du matériel de la bibliothèque de l'université.

Recevez, &c.

Signé Villemain.

N° 41.

Paris le 13 Janvier 1843.

Monsieur le Conservateur, J'ai l'honneur de vous adresser le budget des dépenses de la Bibliothèque de l'Université pour l'exercice 1843.

L'allocation totale est la même que celle de 1842; mais la répartition a subi quelques modifications par suite du décès de M. de Boismont, sous-bibliothécaire.

Le traitement de Mr Bessières a été porté de 1,600 f. à 1,800 f. et celui de Mr de Sinner nommé sous-bibliothécaire a été fixé à 1,200 f.

J'ai décidé, en outre, qu'une somme de 500 f. était allouée à Mme Veuve de Boismont, à titre de secours. En conséquence le crédit affecté aux achats et reliures de livres se trouve réduit de 5,200 f. à 4,700 f.

Je vous invite, monsieur le Conservateur, à vous renfermer pour chaque nature de dépenses dans les limites fixées par le budget.

Les sommes nécessaires pour leur acquittement continueront à être ordonnancées directement au profit des parties sur la production des pièces justificatives prescrites par les règlements.

Recevez, Mr le Conservateur &c.

Signé Villemain

N° 42

Paris le 21 Janvier 1843.

Monsieur D.

Réponse de m. le Ministre qui autorise l'échange demandé par m. Laranne - (Voir précédt. le N° 35.

Signé Villemain

N° 43.

Paris le 8 Janvier 1843.

Mons: le Conservateur, J'ai pris connaissance des dernières propositions que vous m'avez adressées, relativement à l'achat de divers ouvrages pour la Bibliothè. de l'Université. J'ai dû, avant de répondre, faire vérifier si quelques uns de ces ouvrages ne se trouvaient pas dans les dépots du ministère. Il n'a été soustrait récemment qu'aux essais de Philo. de m. Rémusat, dont un exemplaire sera mis à votre disposition.

J'approuve toutes les autres acquisitions que vous avez proposées, sauf par vous à ne pas dépasser pour cette dépense les limites du crédit de l'exercice 1842, auquel elle s'applique.

Recevez - Signé Villemain

N° 44

Paris le 15 mars 1843.

Demande - à fin d'être autorisé à acquérir les annales de m. Gergonne 20 vol. in 4° au prix de 350 f.

Signé Burnouf

N° 45

Paris avril 1843

à M. Berriau sous-bibl. chargé de la comptabilité à la bibliothè.

Demande à l'effet d'accorder, à titre d'indemnité pour travaux extraordinaires, la somme de 75 f 69 restant disponible sur les frais de bureau.

Signé Burnouf.

N° 46

Paris 8 mai.

Réponse de m. le ministre qui accorde sur cette somme celle de 75 f.

N° 47.	P. le 22 mai. Lettre à Mr le Ministre par laquelle Mr le conservateur demande l'autorisation pour l'achat de quelques ouvrages de littérature grecque et latine et de bibliographie.
N° 47 bis Voir pour ce relevé le cahier qui a pour titre Budget des dépenses A.	P. le 12 Juin M. le M. J'ai l'honneur de vous adresser suivant l'usage, le relevé sommaire des dépenses effectuées pendant l'année 1842 pour le service de la bibliothèque de l'université, les dites dépenses s'élevant à 15,999 F. 31 c., somme égale à quelques centimes près, (69) à celle de 16,000 F. montant du budget de la Bibliothèque. J'ai l'honneur d'être avec respect Signé Burnouf.
N° 48	Paris le 12 Juin Lettre à Mr le Mtre, pour solliciter une réponse à la lettre du 22 mai dernier relative à une acquisition de livres.
N° 49	Lettre à Mr le ministre qui demande à acquérir au prix de 80 fr. le dictionnaire classique de Sabattier de Chaalons, pour l'intelligence des auteurs classiques grecs et latins &a. 39 vol. reliés.
N° 50 et 50 bis	Réponse de Mr le ministre du 16 Juin qui autorise l'acquisition. autre du 24 qui autorise les achats des livres demandés Nos 47 et 48.
N° 51	Paris le 27 Nov. 1843. Monsr le Ministre J'ai l'honneur de vous adresser le projet de budget des dépenses de la Bibl. de l'Univte pour l'année 1844. Je l'ai établi, comme les précédents, sur la somme de 16,000 F. portée pour cet établissement au budget général de votre ministère. Quant

aux détails, j'appellerai votre attention bienveillante sur deux légers changements que je prends la liberté de soumettre à votre approbation. Le premier concerne Mr de Sinner. En lui allouant un traitement de 1200 fr. pour l'exercice de 1843, vous entes la bonté de me dire, M. le Mi., que vous étiez dans l'intention de le porter un peu plus tard au même taux que son prédécesseur m. Baissmont. J'ai pensé que votre dessein était de lui accorder au bout de la première année de travail cette petite augmentation. Mr de Sinner a réalisé toutes les espérances que vous aviez fondées sur lui en le nommant bibliothécaire. La sureté et l'étendue de ses connaissances bibliographiques, en font désormais un fonctionnaire indispensable à l'établissement auquel vous l'avez attaché. Le second article de dépense concerne le renouvellement du matériel pour le quel je porte 200 fr en dehors des frais de bureau ordinaires. Cette somme est nécessaire 1°, pour établir une grande armoire destinée à renfermer l'ouvrage sur l'Egypte, les galeries de Versailles et quelques autres volumes précieux qui ne peuvent entrer dans les rayons et qui d'ailleurs n'y seraient pas convenablement placés; 2°, pour achever de remplacer les rideaux qui sont tout à fait hors de service. Une partie a déjà acheté et a fortement grevé les frais de bureau de l'exercice courant.

Je prendrai encore la liberté, M. le m., de vous proposer une autre dépense purement temporaire qui serait prise sur les 4800 fr destinés aux achats et reliures de livres, et dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir de vive voix. Les déplacements

successifs de la Bibliothèque, déplacements dont l'histoire serait assez longue, et les mutilations qu'elle a subies à différentes époques ont rendu toute difficile la rédaction du catalogue, et ont forcé de le recommencer entièrement plusieurs fois. Ainsi un premier classement fait à la hâte du temps de M. Dominiquière a dû être abandonné comme trop incomplet. M. Jauffroy en a fait commencer un autre destiné à indiquer la place qu'occupent sur les rayons les livres appartenant à chaque division et à chaque subdivision. C'est ce qu'on nomme catalogue topographique. Indépendamment de cet ordre matériel, M. Jauffroy a voulu avec raison, qu'il fut ajouté un classement pour ainsi dire logique où les livres sont rangés non plus d'après leur place dans les rayons, mais d'après leur contenu. C'est ce qui constitue le catalogue rationnel. Ces deux catalogues qui se contrôlent l'un l'autre et qui renvoient de l'un à l'autre sont également indispensables, puisque sans le premier, le service serait impossible, et que sans le deuxième on ne pourrait pas savoir à moins de longues recherches ce que la bibliothèque possède dans l'ordre encyclopédique. A ces deux catalogues, il en sera joint un troisième par ordre alphabétique de noms d'auteurs, avec le nom des auteurs manquant, par ordre alphabétique du titre des ouvrages.

Une immense quantité de cartes sont toutes préparées et il ne reste plus qu'à les copier. Or, vous savez, M. le M. combien le personnel de la bibliothèque est insuffisant pour accomplir cette tâche. Je vous prie donc de m'autoriser à

employer momentanément un copiste ou même deux qui seraient payés, non au mois ni à la journée, mais à tant par rôle et proportionnellement au travail qu'ils auraient fait, et à des conditions qui seraient convenues d'avance et réglées au taux le plus raisonnable. C'est le seul moyen de terminer une opération qui importe essentiellement au bon ordre d'un établissement auquel Vous portez un si juste et si bienveillant intérêt. Le fond. destiné à l'achat et à la reliure des livres serait un peu diminué par cette dépense; mais il suffirait encore pour tenir la bibliothèque au courant des publications les plus utiles aux études scientifiques et littéraires, et même pour acheter à l'occasion certains ouvrages.

Sig. Burnouf

N°52. M. le Conservateur Soumet à M. le Ministre un projet de règlement concernant la communication et le prêt des livres. 15 Xbre.

N°53. Paris 24 Xbre.

Ecrit à M. le ministre pour solliciter l'execution de ses promesses en faveur de M. l'abbé Gisard.

E. Burnouf

N°54 Paris 26 Xbre 1843.

Voir au cahier A Budget des Dépenses le N° 4.

M. le Conservateur, j'ai l'honneur de vous adresser le budget des Dépenses de la Bibliothèque de l'Université pour l'exercice 1844.

D'après votre proposition, j'ai décidé qu'une somme de 800 f serait prélevée sur le crédit affecté aux achats et reliures de livres pour être appliqué

aux frais de transcription des catalogues de la bibliothèque.

Une somme de 200f est en outre accordée pour la confection d'une grande armoire destinée à renfermer des volumes précieux, tels que l'ouvrage sur l'Egypte, les galeries de Versailles, &c., ainsi que pour l'acquisition des rideaux nécessaires pour remplacer ceux qui sont hors de service.

Les autres allocations tant, pour le personnel que pour le matériel, sont maintenues au même taux qu'en 1843.

Veuillez, m. le Conservateur, vous renfermer pour chaque nature de dépenses, dans les limites fixées par le budget. Les sommes nécessaires pour leur acquittement continueront à être ordonnancées directement au profit des créanciers, sur la production des pièces justificatives produites par les règlements.

Recevez &c.

Signé Villemain

N° 55. 10 Janvier 1844.

Demande à m. le Ministre à l'effet d'obtenir de lui le don 1° du Dictionnaire egyptien — 2° le voyage en Perse de m. E. Boré. 3° l'hist. générale et particulière du développement des corps organisés par Carus. 4° les 2 vol. qui ont paru des œuvres de la place. 5° l'Hippocrate de m. Littré.

N°. 56 Réponse de m. le ministre qui refuse. du 23 Janvier

N°. 57. Nouvelle lettre qui insiste sur le Don à faire des œuvres de Laplace et du dictionnaire égyptien. du 2e février.

~~N° 57~~ ~~Paris le 28 février 1844.~~

~~nouvelle réponse de ministre qui accorde~~

N° 58. Paris le 26 février 1844

Lettre qui soumet à l'approbation de mr le Ministre une liste de livres à acquérir par la bibliothèque.

N° 59 Réponse de m. le ministre, 26 février 1844, qui accorde

Voir nos 55 et 57.

N° 60 Réponse de m. le Min., 4 Janvier 1844, concernant monsr l'abbé Giraud. —

ce n° 60 ainsi que le

N° 61 Lettre de m. le ministre, 17 Janvier 1844, qui envoie un avis du conseil royal qui demande la liste des ouvrages achetés chaque année par la bibliothèque lui soit communiquée. ce avis porte la date du 22 Décembre 1843.

ne sont point insérés à leur rang de date mr Barrouf ne me les ayant pas remis à temps.

Le lettre de mr le ministre et l'avis du conseil royal ont passé à mr le Conservateur en non-sens, attendu que la bibliothèque n'achette rien sans que préalablement elle ~~n'~~ n'ait envoyé copie de ce qu'elle désire acheter à m. le ministre achat qui n'est effectué qu'alors que Monsr le ministre a accordé l'autorisation. En conséquence, il n'a point répondu.

N° 62 Lettre de m. le ministre, 15 Avril 1844, qui autorise l'achat pour la bibliothèque des ouvrages demandés, le 26 février 1844. (voir plus haut le N° 58.

N° 63 Note transmise à m. le ministre par m. Baussette, à qui m. Planche l'avait remise, avec la liste de livres à acquérir par la bibliothèque de l'Université; Cette liste qui contient 42 ouvrages est inscrite sur le registre des achats de livres au N° 1. — Envoi le 10 Juillet 1844.

N° 64.
N. 64 bis
Voy. page 367.

Paris le 5 août 1844.

Lettre de m. le Ministre à m. Blanche qui autorise l'achat des livres dont il est fait mention au n° précédent.

N° 65.

Paris, le 16 Xbre 1844

Demande à M. le Ministre de partager ainsi qu'il suit, entre personnes attachées à la Bibliothèque de l'Université, la somme de 2338f 31c disponible par suite de la mort de m. Burnouf:

à M. Bessières	1200.
à M. de Sinner	300.
à m. Giraud.	400.
à M. Onzille	200
à M. Lebage.	133, 31
au sieur Donat	100.
Total pareil	2333 31

(Voir la demande, n° 72.)

Signé Blanche.

N° 66.

Paris, 20 Xbre 1844.

M. le M. J'ai l'honneur de vous transmettre le budget de la Bibliothèque de l'Université pour l'exercice 1845. Vous verrez que je ne propose qu'une seule modification à la répartition du crédit annuel accordé à cet établissement, mais cette modification porte sur un point assez important pour que je crois devoir mettre sous vos yeux les motifs qui le rendent nécessaire.

Par votre arrêté du 25 octobre 1841, vous avez nommé M. l'abbé Giraud sous-bibliothécaire de la Bibliothèque de l'Université et vous avez décidé qu'il serait spécialement chargé de la section des livres qui formaient l'ancienne Bibliothèque de la faculté de Théologie de Paris. Vous avez en même temps statué que M. Giraud recevrait comme sous-Bibliothécaire l'indemnité de dix cents francs affectée précédemment au conservateur de la bibliothèque de la faculté de Théologie et qui est demeurée disponible au budget de la dite faculté. Cette disposition a reçu son exécution jusqu'à ce jour. Mais un pareil état de choses, M. le M. donne lieu à quelques objections que vous me permettrez de vous soumettre.

D'abord, il n'est pas sans inconvenient qu'un employé attaché à un établissement spécial soit rétribué sur les fonds alloués à une autre institution dont il ne dépend à aucun titre. La faculté de Théologie qui paye Mr Giraud sur son budget, se considère, j'ai tout lieu de le croire, comme conservant des droits sur la section de la Bibliothèque qu'elle a pu quelque temps croire sa propriété. Or, une mesure dont on ne peut trop apprécier la sagesse ayant rendu définitivement cette section à la Bibliothèque de l'Université, et réuni ainsi en un seul dépot tous les livres qui se rattachent aux études relevant des trois facultés établies à la Sorbonne, il est bon que cette mesure soit considérée par tous comme définitive et irrévocable et que l'établissement confié à ma surveillance ne puisse sous aucun prétexte être regardé comme soumis pour quelqu'une de ses divisions à une autorité autre que l'autorité universitaire. Le seul moyen d'atteindre ce but, ce serait que M. l'abbé Giraud fut payé sur le budget de la Bibliothèque. Mr Adrien Leclerc ne pourrait plus alors, ainsi qu'il l'a fait encore pour 1845, donner à cet ecclésiastique, sur le Bref de Paris imprimé par ordre de Mgr l'archevêque, le titre de Bibliothécaire de la faculté de Théologie, titre que Mr Giraud lui-même reconnait ne pas être le sien.

D'un autre côté, M. le M. il est à regretter qu'un ecclésiastique respectable, un savant de mérite, chargé de fonctions qui ne sont pas sans importance et qu'il remplit avec un zèle digne d'éloges, soit moins rétribué qu'un garçon de Bureau dont les gages y compris l'indemnité pour l'habillement, s'élèvent à la somme de mille francs. Déjà, par une lettre en date du 26 xbre 1842, mon prédécesseur avait appuyé fortement auprès de vous une demande qui vous avait été présentée par M. Giraud, à l'effet d'obtenir que son traitement fut porté à la somme de 1200 f., somme qui avait toujours été jusqu'en 1834 attachée aux fonctions qu'il remplit. Cette demande, j'ose la renouveler aujourd'hui. Trois ans de services persévérants et utiles méritent cette récompense, et j'ose espérer que vous ne la lui refuserez pas.

Ainsi, M. le M., il s'agirait en premier lieu de faire ajouter au budget de la Bibliothèque les 600 f. que M. Giraud touche sur le budget de la faculté de Théologie, jusqu'à cette somme ne doit plus figurer désormais sur cet

articles du Budget universitaire. C'est aussi l'opinion de M. le Doyen de la faculté de Théologie à qui j'ai cru devoir en parler. D'après donc vous prier de faire opérer ce transfert, et, dans le cas où il serait impossible cette année, de vouloir bien donner des ordres pour qu'il ait lieu l'an prochain.

En second lieu, je vous prie instamment d'accorder à M. l'abbé Giraud une augmentation de 600 fr. qui porterait à 1200 fr. la somme qu'il recevrait pour 1845 et pour les années suivantes, et de vouloir bien décider que cette somme lui sera payée, non plus comme indemnité, mais comme traitement. Il y a depuis peu de trois ~~mois~~ ans le titre de sous-bibliothécaire, il en remplit les fonctions; vous trouverez juste, j'aime à le croire, qu'il en touche les émoluments.

Je regarde la mesure que je vous propose, M. le M. comme devant être d'une grande utilité pour la Bibliothèque. Elle contribuera à l'unité de cet établissement, elle mettra un terme à des prétentions qui pourraient lui nuire et assurera à un employé bien méritant une position, à laquelle son titre et ses services lui donnent des droits réels.

L'importance que j'attache à cette décision ne me permet pas de répondre, comme je l'aurais voulu, au désir que m'a témoigné M. de Sinner de voir porter ses appointements à 1500 fr. M. de Sinner trouve insuffisants les moyens d'existence que lui a assurés l'université; il sollicite une amélioration; je regrette de ne pouvoir que vous faire connaître la demande de cet habile philologue, de ce savant Bibliographe, en faisant des vœux pour qu'il vous soit possible de le placer dans une position plus en harmonie avec ses talents, ses besoins et ses goûts.

Je suis &c.

Signé: Blanche.

Paris, le 23 Xbre 1844.

N.° 67. Demande à M. le M. pour qu'il soit déposé à la bibliothèque de l'université un exemplaire de toutes les thèses présentées pour obtenir le doctorat ès lettres, ès sciences, ou en théologie.

Signé: Blanche.

Paris, 29 Xbre 1844.

N° 68.

Voir le registre d'achats. N° d.

M. le Ministre, La bibliothèque de l'Université devant offrir des secours aux candidats qui se présentent pour l'agrégation d'histoire, des classes supérieures des Lettres, de grammaire, de Philosophie et des Sciences, je crois devoir vous prier de vouloir bien m'autoriser à acquérir sur les fonds du budget de 1844 les ouvrages ci-dessous indiqués que nous ne possédons pas et qui sont portés sur la liste arrêtée par le Conseil pour l'agrégation de 1845, ou sont de nature à faciliter la solution des différentes questions indiquées dans le programme.

Classes supérieures.

Eschyle, Les Euménides. Ed. Scholefield.
Sophocle, Philoctète. ed. Buttmann.
Pindare, Tafel, Dilucidationes Pindaricæ. 2 vol.
Platon, Protagoras, ed. ast. (La petite édition.)

Térence, Ruhnkenii Dictata in Terentium. ed. Schopen.
Cicéron, Brutus et Tusculanes. ed. séparée d'Orelli.

Gail, comparaison du Philoctète de Sophocle et de Laharpe.
Apollonius de Rhodes, ed. Grec.-Lat. de Flangini. 2 vol. 4°
Cherbuliez, essai sur la Satire chez les Latins.

Grammaire.

Hérodote. ed. Creuzer et Bæhr. 4 vol.
Babrius, Fables. ed. major Boissonade.

Cicéron, De la vieillesse et de l'amitié. Trad. de Plougoulm.
Scriptores de Re rustica. ed. Schneider.

Histoire.

Plinii Epistolæ et Schæfer.
Aristides Rhetor. ed. Dindorf. 3 vol. 8°
Marcus, Histoire des Vandales.
Ritter, Geographie der Afrique. Trad. p. Marcus. Pub. du Mre de la Guerre.
Neander, St Bernard et son siècle.
Gerusez, Essais littéraires.

La dépense occasionnée par ces acquisitions s'élevera à environ 260 fr, somme beaucoup au dessous des ressources disponibles pour le budget de 1844.

Je suis M. Signé: Planche.

Paris, 30 Xbre 1844.

nº 69.

Voir au registre d'achats: nº 2.

M. le Ministre, La Bibliothèque de l'Université devant posséder tous les bons ouvrages publiés par des universitaires, j'aime à penser que vous voudrez bien m'autoriser à acquérir pour cet établissement sur les fonds disponibles de 1844 les livres et les titres suivants:

Editions publiées par M. Boissonade.

Marini, Vita Procli. Leipzig, 1814. in 8°

Tiberius Rhetor, De Figuris et Rufus, ars Rhetorica. Londres, 1815. in-8°

Lucæ Holstenii Epistolæ ad diversos. Paris, 1817. in 8°

Herodiani Partitiones. Londres, 1818. in 8°.

Nicetas Eugenianus. Paris, 1819. 2 vol. in 12.

Ex Procli Scholiis in Cratylum Platonis Excerpta. Leipzig, 1820. in 8°

Novum Testamentum Græcum. Paris, 1821. 2 vol. in 32.

Theophylacti Simocattæ opuscula. Paris, 1835. in 8°.

Babrii Mythiambi. Paris. 1844. in 8°

Scymnus de Chio, éd. de M. Letronne. Paris, 1 vol. in 8°

Philodème, Rhétorique, éd. de M. Gros.

Oracula Sibyllina éd. Alexandre. t. 1.

Bouillet, Dictionnaire Universel. in 8°

Quicherat et Daveluy. Dictionn. Lat-franç. in-8°

Pierron, trad. de Marc-Aurèle.

Revue d'archéologie publiée sous les auspices de MM. Letronne, Guigniaut &.

J'ose espérer, M. le Ministre, que vous voudrez bien me faire connaître prochainement votre décision à l'égard de cette demande, et que dans le cas où quelqu'un des ouvrages que je vous désigne se trouverait au dépôt des souscriptions de votre Ministère, vous consentirez à en accorder

un exemplaire à la bibliothèque de l'Université.

Je suis M. signé : Planche.

N°. 70.

28 Xbre 1844.

M. le Ministre, par votre lettre du 26 Xbre 1843 vous avez autorisé mon prédécesseur à faire confectionner une grande armoire destinée à renfermer des collections précieuses telles que l'ouvrage sur l'Egypte, les Galeries de Versailles, le voyage de M. Texier &c. et vous avez en même temps consenti à l'acquisition de huit grands rideaux destinés à remplacer huit autres devenus hors de service. Une somme de 200 fr. était affectée à cette double dépense.

Les huit rideaux ayant coûté 120 fr. 80 cent. prix auquel s'étaient élevés ceux qui avaient été achetés l'année précédente, la portion du crédit qui devait être affectée au payement de l'armoire se trouvait réduite à 79 fr. 20 c.

Or, cette armoire une fois commencée parut à M. Duroy tellement insuffisante même pour les besoins du moment, qu'il crut devoir la faire disposer sur une échelle plus considérable. Ce meuble aujourd'hui terminé a 7 mètres 30 centim. de longueur sur 1 mètre 6 cent. de hauteur et 26 centim. de profondeur. Ses doubles portes &t chacune est vitrée de 4 grands carreaux et garnie de sa ferrure forment les 6 compartiments de cette armoire. Les factures des travaux auxquels elle a donné lieu se montent ensemble à la somme de ——— 449 fr. 68 c. savoir

1°. Facture du Menuisier, 427 fr. que le règlement réduira d'un cinquième et qui le fera descendre à environ : 342 f 60.

2°. Facture du serrurier réglée à 107 08.

Total pareil : 449 68

Pour faire face à cette dépense de 449 fr. 68, la bibliothèque ne peut disposer que des 79 f. 20 c. restant libres sur les 200 fr. accordés par la décision du 26 Xbre 1843, plus de 30 fr. environ qui représentent les frais de bureau ceux-ci formant en tout une somme de 109 fr. 20 c

Restait à payer . . . . . 340 fr. 48 c.

42

Je pense, M. le Ministre, que cette dernière somme pourrait être imputée sur celle de 2974 fr. restant à employer sur le crédit ouvert pour achat d'ouvrages de livres en 1844, ce qui laisserait disponible pour ce genre de dépenses une somme de 2533 fr. 82.

Je viens donc vous prier de vouloir bien autoriser l'imputation que je vous propose et me faire connaître le plus tôt possible votre décision.

Je suis &c. Signé : Blanche.

Réponse du Ministre à la lettre qui lui a été adressée le 20 Xbre 1844.

71.

10 Janvier 1845,

Monsieur le Conservateur, j'ai l'honneur de vous adresser le budget des dépenses de la bibliothèque de l'Université pour l'exercice 1845.

Bien que la proposition que vous avez faite, relativement au traitement de Mr l'abbé Girard, paraisse suffisamment motivée, il ne m'a pas été possible d'y donner suite.

Le traitement de la bibliothèque des 600 fr. alloués à cet employé dans le budget de la faculté de Théologie est tout à fait imputable, attendu qu'il regarderait aux deux chapitres entièrement distincts, et pour chacun desquels la spécialité est obligatoire.

Dès lors, j'ai jugé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder à M. Girard les 600 fr. d'augmentation que vous proposiez de prélever sur le crédit de la Bibliothèque; cette augmentation ne servirait que grever le budget de cet établissement d'une nouvelle dépense, sans obvier aux inconvénients que vous avez signalés.

En conséquence, jusqu'à ce que de nouvelles dispositions aient été prises, M. l'abbé Girard continuera d'être payé sur le fond des facultés de Théologie.

Les allocations du personnel de la bibliothèque se trouvent ainsi fixées à 9,900 fr. et celles du Matériel à 6,100 fr.

Veuillez, M. le Conservateur, vous renfermer pour chaque nature de dépenses, dans la limite de ces allocations. Les sommes nécessaires pour en acquitter le montant seront, comme les années précédentes, ren-

nancées directement au profit des créanciers sur la production des pièces justificatives prescrites par les règlements.

Vous voudrez bien ne pas perdre de vue qu'aux termes de la décision du 22 Xbre 1843, la liste des ouvrages achetés chaque année pour la bibliothèque de l'Université doit être communiquée au conseil Royal de l'Instruction publique.

Recevez M. Signé : A. Dumon.

---

72. 16 Xbre 1844.

M. le Ministre, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois, vous m'avez témoigné le désir qu'il vous fut fait des propositions relativement à l'emploi des fonds restés disponibles sur le budget de la Bibliothèque pour l'année 1844 par suite de l'Interim qui a eu lieu après la mort de M. Burnouf. Je m'empresse de répondre à vos intentions.

Les fonds dt il s'agit, reposent [illegible], ainsi que vous l'avez pensé, être mieux appliqués qu'à rémunérer des travaux tels que celui du catalogue, le fonctionnaire qui mérite la plus large part dans cette récompense est évidemment M. Desjardins. C'est de tous les employés le plus ancien, c'est aussi le plus zélé, celui qui rend les services les plus utiles à l'établissement dt il est aujourd'hui la tradition vivante. On lui doit, si l'on excepte la partie philologique dt M. de Sinner s'est occupé, tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour sous triple forme, commencé d'après les ordres de M. Jouffroy. Et ce travail, auquel il a consacré indépendamment des jours de service les vacances de plusieurs années, forme déjà 21 volumes et environ 18,000 cartes. Mais je n'insisterai pas plus longuement sur des faits qui vous sont bien connus. N'avez vous pas vous-même, Mr le Ministre, désigné Mr Desjardins en première ligne.

Je mentionnerai ensuite M. de Sinner qui depuis son entrée à la Bibliothèque, s'est, comme je l'ai déjà dit plus haut spécialement chargé du catalogue des ouvrages de philologie Grecque, Latine et Française. Le Catalogue topographique pour la partie Grecque et Latine est terminé et forme environ trois volumes. Il s'occupe à confectionner le catalogue raisonné

et le catalogue alphabétique.

Je ne puis, M. le Ministre, que citer avec éloge Mr l'abbé Giraud qui s'est occupé avec une assiduité et une intelligence remarquables du Catalogue des livres de Théologie. Toutes les cartes sont prêtes et la transcription sur les registres doit commencer incessamment. M. l'abbé Giraud a d'autant plus de droits à l'indemnité sollicitée pour lui que malgré son titre de Sous-bibliothécaire, il n'a pour toute ressource que ses modiques émoluments de 600 fr. par an.

La Justice me fait un devoir d'appeler aussi votre intérêt sur M. Ouzille, ancien professeur, auquel la bibliothèque doit près de 3000 cartes. M. Dumouchel lui avait promis de demander pour ce travail une indemnité. Je m'empresse de remplir une promesse que la mort seule a empêché mon prédécesseur de tenir.

Je signalerai encore à votre bienveillance, M. le Ministre, M. Lebage, qui depuis un an est attaché comme copiste aux travaux du Catalogue. C'est un jeune homme instruit, zélé, qui s'est acquitté avec empressement de tous les travaux qu'on a réclamés de lui et qui a rendu de très utiles services.

Enfin je ne puis oublier le Sieur Donat, garçon de bureau de la bibliothèque qui s'est prêté avec beaucoup de bonne volonté, en dehors même des jours de service à tous les déplacements de livres qu'exigeait le Catalogue.

L'interim, M. le Ministre, ayant duré 7 mois, du 8 Mai au 9 Xbre, et les appointements de Conservateur étant de 333 fr. 33c par mois, la somme disponible s'élève à 2333 f 31 c; que je serais devoir vous proposer de répartir ainsi qu'il suit :

à M. Bessières	1200 f.
à M. de Sinner	300.
à M. Giraud	400.
à M. Ouzille	200.
à Mr Lebage	133, 31.
au Sieur Donat	100
Total pareil :	2333, 31.

Je suis avec respect &c. Signé : Blanche.

Paris, 31 Janv. 1845.

N° 73.

Voir le registre des achats: N° 4.

M. le Ministre, J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien autoriser la Bibliothèque de l'Université à acquérir les ouvrages suivants qui sont indiqués dans le programme des Conférences Ecclésiastiques du Diocèse de Paris pour l'année 1845 et qui sont fréquemment demandés par les auditeurs du cours de la faculté de Théologie. (Voir cette liste.)

Cette acquisition ne dépassera pas de beaucoup la somme de 200 fr.

Je suis M. Signé: Blanche.

Paris, 31 Janv. 1845.

74.

M. le Ministre, conformément à la décision du 29 Xbre 1840, j'ai l'honneur de vous transmettre la liste des ouvrages achetés par la bibliothèque de l'Université pendant l'année 1840. Je m'empresserai de vous adresser l'état des acquisitions faites en 1844, dès que le crédit alloué par le Budget de cet exercice aura été entièrement épuisé.

Je suis, M. Signé: Blanche.

(Voir la liste des ouvrages.)

Paris, le 31 Janvier 1845.

N° 75.

Regist. des achats. N° 5.

M. le Ministre, La bibliothèque de l'Université ne possède pas les éléments de Paléographie de Mr. Natalis de Wailly. Comme cet livre d'une grande utilité pour les études historiques a été publié aux frais du Ministère de l'Instruction Publique, je viens vous prier de vouloir bien nous en accorder un exemplaire.

Je suis M. Signé: Blanche.

Paris, le 7 février 1845.

N° 76.

Reg. des achats. N° 6.

la permission d'acquérir

Demande tendant à obtenir des ouvrages de philologie Grecque et latine.

(Voir la liste de ces ouvrages.

---

14 février 1845.

77.

Réponse de Mons. le Ministre à la lettre à lui adressée le 29 Xbre 1844.

Il accorde l'autorisation demandée. Signé: Salvandy.

12 février 1845.

78. Lettre de M. le Ministre en réponse à la demande de livres qui lui a été adressée le 30 Xbre 1844. Il accorde. Signé: Salvandy.

---

12 février 1845.

79. M. le Conservateur, Je vous annonce que par une décision prise en conseil Royal de l'Instruction publique le 25 Janvier, j'ai conformément à vos propositions, accordé les sommes ci-après indiquées, à titre de gratifications, pour travaux extraordinaires, aux employés de la Bibliothèque de l'Université, savoir:

M. M.

Bessière, sous bibliothécaire	1200	f.
Desinnes, sous bibliothécaire	300	
Giraud, sous bibliothécaire	400.	
Ouizille, employé auxiliaire	200.	
Lepage, Copiste	133	31 c.
Donat, garçon de bureau	100.	
Total.	2,333,	31

Cette somme de 2333 f. 31 c. sera imputée sur la partie du traitement du conservateur de la bibliothèque de l'Université qui est restée sans emploi du 8 Mai au 9 Xbre 1844.

Les allocations individuelles dont il s'agit seront ordonnancées incessamment.

Recevez &c. Signé: Salvandy.

---

21 Janvier 1845.

80. Lettre de Mons. le Ministre en réponse à la lettre du 28 Xbre, qui accorde.

voir N° 82. Signé: Dumon.

---

10 février 1845.

81. Lettre à M. le Ministre de la Justice ayant pour but d'obtenir la collection du journal des savants à partir de l'année 1833 exclusivement. Signé: Blanche.

Paris le 21 Janvier 1845.

N° 82. Monsieur le Conservateur, d'après votre demande, je vous autorise à prélever sur le crédit ouvert au budget de la bibliothèque pour achat et reliure de livres pendant l'année 1844, la somme de 340 fr. 48 c/ nécessaire pour solder la dépense occasionnée par la confection d'une grande armoire destinée à renfermer des ouvrages précieux. Veuillez, Monsieur le Conservateur, prendre les mesures nécessaires pour que les pièces justificatives de cette dépense et de celles qui restent à acquitter me parviennent le plus tôt possible.

Recevez &. Signé : Dumon.

N° 83. Paris, 24 février 1845.

Registre d'achats : N° 7. Demande au Ministre tendant à obtenir les ouvrages dt les titres sont inscrits sous le N° 7, au registre d'achats. Signé : Planche.

N° 84. Lettre ministérielle qui accorde à la bibliothèque de l'Université les Elements de Paléographie publiés par M. N. de Wailly demandés par lettre du 31 Janvier 1845. Signé : L. Bellaguet.

N° 85. Paris, le 28 février 1845.

Reg. d'achats : N° 8. Demande au ministre tendant à obtenir les ouvrages littéraires et scientifiques inscrits sous le N° 8 au livre d'achats. Signé : Planche.

Paris le 28 février 1845.

N° 86. Monsieur, J'aurais désiré pouvoir faire mettre à votre disposition pour la bibliothèque de l'Université tous les cahiers qui manquent à la collection du journal des savants de cet établissement, mais je ne puis disposer à titre gratuit, eu égard au petit nombre d'exemplaires qui existent des années 1818 à 1824 inclusivement, que des cahiers publiés en 1816 et 1817 ainsi qu'en 1825 à 1832 inclusivement. Je m'empresse de vous prévenir que par mon arrêté en date de ce jour je viens d'accorder ces cahiers à la bibliothèque de l'Université.

Agréez, le garde des sceaux : Signé Martin du N.

Paris, 28 février 1845.

N° 87. –

Registre d'achats : N° 6.

Monsieur, le conseil Royal de l'Instruction publique a pris connaissance, dans la séance du 18 février courant, de la lettre en date du 8 de ce mois, par laquelle vous demandez l'autorisation d'acquérir un certain nombre d'ouvrages de philologie grecque et de philologie latine dont vous avez donné la liste.

Avant de statuer sur l'objet de votre demande, le conseil Royal désire connaître le prix des ouvrages dont il s'agit, non par le prix selon les catalogues de vente, mais avec la remise ordinaire. Je vous renvoie la liste que vous m'aviez adressée afin que vous puissiez la compléter conformément aux intentions du Conseil Royal.

Recevez &c. Signé : Salvandy.

Paris, 5 Mars 1845.

N° 88.

Mons. le Ministre, afin de me conformer au désir manifesté par le conseil Royal et dont vous avez bien voulu me donner connaissance le 28 février dernier, j'ai indiqué à la marge de ma lettre en date du 9 du même mois, qui se trouve ci-jointe, les prix demandés par les libraires pour les livres que je vous avais prié d'autoriser la bibliothèque de l'Université à acquérir, et j'ai tenu en regard les prix de catalogue. Vous verrez que la somme à dépenser n'est que de 505 francs et offre un rabais de 131 fr. sur celle de 636 fr. qui résulte des évaluations indiquées par les manuels bibliographiques. Cette diminution considérable tient à ce que presque tous ces livres ne sont plus dans le commerce et ne peuvent être achetés que de rencontre.

Je suis &c. Signé : Ch. Lebas.

Paris, 5 Mars 1845.

N° 89.

Voir le reg. d'achats : N° 9.

M. le Ministre, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'autoriser à acquérir pour la bibliothèque de l'Université les ouvrages suivants qu'un libraire, Mme veuve Durand, rue de Lille, N° 99, offre à un rabais considérable.

(Voir au registre d'achats, N° 9. la liste de ces ouvrages.)

Plusieurs des ouvrages contenus dans cette liste étant sur le point d'être

épuisés, je désire, Monsieur le Ministre, que vous permettiez le plus tôt possible à la bibliothèque de profiter promptement des avantages que présente le catalogue de Mme Veuve Durand.

Je suis &c. Signé : Ch. Le Bas.

N° 90.

Réponse du Ministre au N°. 74. Paris le 5 Mars 1845.

Monsieur, J'ai mis sous les yeux du Conseil royal de l'I. P. dans sa séance du 21 février dernier, la liste que vous m'aviez envoyé des ouvrages qui ont été achetés par la Bibliothèque de l'Université pendant l'année 1843.

Le Conseil royal aurait désiré que cette liste contint le prix de chaque ouvrage et le total de la dépense. Dorénavant pour que les comptes puissent être établis aucun achat ne devra être fait sans autorisation ainsi que cela a eu lieu pour l'exercice 1845. A la fin de chaque année la liste totale des livres achetés sera communiqué par le Conservateur et la transcription de cette liste au Catalogue sera certifié par le Bibliothécaire-administrateur.

Vous voudrez bien tenir compte de ces observations

Recevez &c. Signé Salvandy.

N° 91.

Réponse du Ministre au N° 73. Paris le 12 Mars.

Monsieur, La demande que vous m'avez adressé le 31 Jer dernier à l'effet d'être autorisé à acquérir 21 ouvrages dont vous donnez les titres dans votre lettre et qui sont principalement destinés aux auditeurs des cours de la faculté de théologie, a été examiné en séance du Conseil royal de l'I. P. le 11 février 1845.

D'après la délibération du Conseil royal, vous êtes autorisé à faire l'acquisition de quinze ouvrages portés sur la liste ci-jointe. Vous voudrez bien dorénavant indiquer les prix des ouvrages dont vous aurez à proposer l'achat, non par les prix forcés des catalogues, mais les prix réduits selon

les registres ordinaires de la librairie.

Recevez &c. Signé Salvandy.

Les ouvrages dont l'acquisition n'a pas été autorisé par le Ministre sont;

1° Théologie de Perrone 2. vol. in 4°
2° Tournely Theologia. 16. vol. in 8°
3° Quarti rubricæ Missalis romani 1. vol. 8°
4° Romsée Opera
5° Billuart Theologia. 10 vol. in 8°
6° Lequeux Manuale compendium juris canonici 1. vol. in 12.

N° 92.

Paris 7 Mars. 1845.

Lettre au Ministre pour obtenir l'autorisation d'acquérir les ouvrages dont la liste est portée au registre des achats sous le N° 10.

Signé Ph. Lerbas.

N° 93.

Paris 7 avril 1845.

Monsieur le Ministre, Dans la séance du 22 Décembre 1840, le Conseil royal a fait connaitre à votre prédécesseur qu'il était d'avis que la liste des livres achetés chaque année pour la bibliothèque de l'université, lui fut communiquée.

M. Villemain en transmettant cette délibération à M. Burnouf alors conservateur de la bibliothèque, l'invita à tenir compte du vœu exprimé par le conseil.

C'est pour me conformer à cette recommandation que dès mon entrée en fonctions comme conservateur-adjoint, je me suis empressé de dresser dans un ordre méthodique la liste réclamée par le conseil, et comme M. Villemain, lors de ma nomination m'avait demandé de m'occuper particulièrement de l'administration de la bibliothèque et de débarrasser autant qu'il serait en moi M. Planche de soins auxquels son grand âge ne lui permettait pas de vaquer avec toute la suite et toute l'exactitude désirables, je me suis cru suffisamment en droit de certifier cette liste

et de vous la transmettre directement.

Il paraît, M. le Ministre, que le conseil Royal n'a pas trouvé que cette liste répondit à son attente. Il aurait voulu, ainsi que vous l'écrivez à M. Planche le 5 de ce mois qu'on indiquât le prix de chaque livre et le total de la dépense. Si cela n'a pas été fait, c'est qu'aucun acte officiel n'avait exigé qu'il en fût ainsi, et que d'ailleurs ces renseignements avaient déjà été communiqués au ministère, puisqu'un double de toutes les factures est déposé dans les bureaux de l'administration centrale. Du reste, rien de plus facile que de satisfaire le conseil, et si vous voulez bien nous renvoyer la liste dont il s'agit, je suis prêt à y apporter toutes les indications jugées nécessaires.

Votre lettre du 5 mars, M. le ministre, contient une injonction par laquelle je vous prierai de vouloir bien accueillir quelques observations qu'il me paraît indispensable de vous présenter. « Désormais, y est-il dit, pour que les comptes puissent être établis, aucun achat ne devra être fait sans autorisation ainsi que cela a eu lieu pour l'exercice 1845 ». Je ne vois pas, je vous l'avouerai, le rapport de ces paroles avec la liste des acquisitions de 1843. Aucun des livres qui figurent sur cette liste n'a été acheté qu'en vertu des autorisations qui ont été transmises à M. Burnouf par les lettres ministérielles en date du 8 Janvier, des 16 et 24 Juin 1843, du 15 avril et du 5 août 1844. Les seuls ouvrages pour l'acquisition desquels la sanction ministérielle n'a pas été demandée par cette lettre avait été donnée précédemment sont les publications périodiques telles que les annales des sciences naturelles, les annales de Chimie et de Physique, le Journal de l'Instruction publique et les suites des ouvrages en un grand nombre de volumes, telles que l'histoire des Français par Sismondi, les papillons d'Europe de Godard, la chimie de Dumas &c.

Ce n'est donc pas à partir de l'année 1845 seulement, que la bibliothèque a demandé au ministère une autorisation spéciale pour chacune de ses acquisitions. Malgré les inconvénients souvent assez graves qu'entraîne cette formalité, elle a toujours été remplie, depuis le moment où elle a été ordonnée.

Vous voulez encore, M. le Ministre, que la liste totale des

livres achetés

soit à la fin de chaque année communiquée par le conservateur et que la transcription de cette liste au catalogue soit certifiée par le bibliothécaire administrateur.

Permettez moi, M. le Ministre, de vous demander ce que vous entendez par bibliothécaire administrateur. Aucun employé portant ce titre n'existe à la bibliothèque de l'Université. Depuis 1827, M. Desiciers sous bibliothécaire a été du vivant de MM. les conservateurs Jouffroy et Burnouf, chargé en dehors de ses fonctions, ainsi qu'on le sait au ministère, de tout ce qui concerne la comptabilité et les affaires courantes de la bibliothèque, le grand âge et les infirmités de M. Planche, alors conservateur-adjoint, ne lui permettant pas de se rendre régulièrement à son poste et de seconder efficacement le conservateur en titre. Depuis ma nomination au poste que remplissait M. Planche, j'ai cru devoir ainsi que je vous l'ai dit plus haut, assumer la plus grande partie de cette tâche, autant d'alléger d'autant la charge qui pesait sur M. Desiciers et de laisser à ce fonctionnaire le temps dont il avait besoin pour continuer le catalogue et satisfaire aux exigences du service public. Je me suis donc chargé de la correspondance avec le Ministère, des acquisitions autorisées, des autorisations à demander, de la direction de la comptabilité, des livres qui devaient être envoyés à la reliure &a &a. Ai-je eu tort de le faire? Votre lettre me porterait à le croire. S'il en est ainsi, veuillez le dire, M. le Ministre et déterminer les attributions dans lesquelles je dois me renfermer; vous pouvez être sûr que je me conformerai religieusement à vos intentions et que je m'acquitterai de la tâche qui me sera confiée avec la conscience que j'apporte dans l'accomplissement de tous mes devoirs.

Je dois ajouter, M. le comte, que par suite de l'arriéré qui a été la suite inévitable de la mort de M. Burnouf, le soin des affaires extérieures m'a tellement absorbé jusqu'à ce jour, qu'il m'a été impossible de m'occuper d'objets très importants, comme de procéder à l'inventaire de la bibliothèque, au classement définitif des livres de théologie, à l'achèvement du catalogue rationnel et à la confection du catalogue par ordre alphabétique si indispensable pour le service. Je ne recule devant aucune de ces occupations, mais je tiens à savoir, si je ne vais pas au delà de

ce qu'on attend de moi et j'espère m'efforcer par à vous blamer mon zèle.

Je suis &c. Signé. Ph. de Bas.

Paris, 11 avril 1845.

n° 94. Lettre au Ministre pour lui demander le recueil des Itineraires anciens publié par M. le marquis Fortia d'Urban, ou l'autorisation d'acquérir cet ouvrage. Signé Ph. de Bas.

Réponse du ministre aux n°s 88 & 89. Paris, 8 avril 1845.

n° 95. Monsieur le conservateur, vous m'avez adressé par lettre des 9 et 24 février et 5 Mars dernier, trois listes d'ouvrages dont vous demandiez l'autorisation de faire l'acquisition pour la bibliothèque de l'Université.

Ces listes ont été examinées en conseil Royal de l'instruction publique, et d'après la délibération qui a été prise, le 25 Mars dernier, vous êtes autorisé à acheter les ouvrages dont il s'agit, sauf ceux dont les titres suivent, qui ont été rayés sur les listes et dont l'acquisition n'a pas paru nécessaire :

2e liste. (lettre du 24 février)

Acq. du demander n° 7. Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer. Lyon, 1694. in 12.

3e liste. (lettre du 5 Mars.)

..... n° 9. Economie politique, ouvrage traduit de l'allemand de Schmalz. Paris, 1825. 2 vols. in 8°.

Virlet, Description géologique de l'île de Santorin. in 4°.

Lettres sur l'atlantide de Platon et sur l'ancienne histoire de l'Asie. Paris, 1805. 1 vol. in 8°.

Essai sur les fables et sur leur histoire. Paris, an VII. 2 vols. in 8°.

Discours et mémoires. Paris, an VII. 2 vols. in 8°.

Vaudoncourt, Histoire des campagnes d'Italie.

Hermann, notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg. Strasbourg, 1817. 2 vols. in 8°.

D'omalius d'Halloy, notions élémentaires de Statique. Paris, 1840. 1 vol. 8°

Pélerinage en Italie. Paris, 1824. in 12.

Garnier, mémoire sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité.

Le conseil a exprimé le désir que les fonds destinés aux achats de livres, pour la bibliothèque de l'Université, soient employés à acquérir les grandes collections nationales et étrangères qui pourraient manquer et les ouvrages particulièrement nécessaires à l'enseignement, plutôt que d'être dispersés sur des ouvrages curieux peut être, mais peu importants.

Je vous invite à tenir compte de cette observation dans les propositions que vous aurez désormais à faire pour des acquisitions de livres.

Recevez, M. le C.

N° 96.

Réponse du Ministre au N° 92. Paris, 14 août 1845.

Monsieur le Conservateur, J'ai reçu la lettre en date du 7 Mars dernier, par laquelle vous proposez de combler une lacune qui existe dans la bibliothèque de l'Université. Vous demandez l'autorisation d'acheter, à cet effet, un certain nombre d'ouvrages dont vous donnez la liste.

Le conseil Royal a examiné cette liste, dans sa séance du 28 Mars 1845, et il a décidé que vous étiez autorisé à acquérir les ouvrages qui y sont compris, à l'exception de ceux dont les titres suivent:

V. le rey. des demandes, N° 10.

Sestini, voyage dans la Grèce asiatique. Paris, 1789. in 8°.

Debrosses, l'Italie, il y a cent ans. 2 Vol. in 8°.

Cochin, Voyage de l'Italie. Paris, 1758. 3 Vol. in 8°.

Lalande, voyage en Italie. Paris, 1686. 9 Vol. in 8° et atlas in 4°.

Dupaty, Lettres sur l'Italie. Paris, 1796. in 8°.

Castelnau, Lettres sur l'Italie. Paris, 1809. 3 Vol. in 8°.

Mercey, Le Tyrol et le Nord de l'Italie. Paris, 1833. 2 Vol. in 8°.

Fortis, Viaggio in Dalmatia. Venezia, 1774. 2 Vol. in 4°.

Lavallée, voyage de l'Illyrie et de la Dalmatie. Paris, 1802.

Creuzé de Lesser, Voyage en Italie. 1 Vol. in 8°.

Recevez, M. le C.

Paris, 21 avril 1845.

N° 97. Lettre au Ministre pour obtenir l'autorisation d'acquérir 17 ouvrages de Bibliographie et 15 ouvrages d'Histoire littéraire, montant ensemble à la somme 862 f. 15 c.;

Voir le registre des Demandes d'autorisation à la Date du 21 avril 1845. Signé : Ph. Le Bas.

N° 98. Paris, 25 avril 1845.

Lettre au Ministre pour obtenir l'autorisation d'acquérir 56 ouvrages de philosophie, 35 ouvrages de Physique et 40 de mathématiques, montant ensemble à la somme de 1865 f. 60 c.

Voir le registre des Demandes d'autorisation à la Date du 25 avril 1845. Signé : Ph. Le Bas.

N° 99. Paris, 30 avril 1845.

Lettre au Ministre pour obtenir l'autorisation d'acquérir 41 ouvrages de langues et littératures classiques et 16 ouvrages de publications Anglaises et Hollandaises, montant ensemble à la somme de 1081 f. 70 c.

Voir le registre des Demandes d'autorisation à la Date du 30 avril 1845. Signé : Ph. Le Bas.

N° 100. Paris, 28 Mai 1845.

Lettre au Ministre pour obtenir l'autorisation d'acquérir 25 ouvrages de Littérature française et 51 ouvrages d'Histoire, montant ensemble à la somme de 1289 f. 85 c.

Voir le registre des Demandes d'autorisation à la Date du 28 Mai 1845. Signé : Ph. Le Bas.

N° 101. Réponse du Ministre au N° 97. 27 Mai 1845.

Monsieur le conservateur, vous m'avez adressé par lettre du 21 avril 1845, deux listes d'ouvrages dont vous demandez l'autorisation de faire l'acquisition pour la bibliothèque de l'Université.

Ces listes ont été examinées en conseil Royal de l'Instruction Publique. D'après la décision qui a été prise le 2 Mai dernier, vous êtes autorisé à acheter les ouvrages dont il s'agit.

Recevez &c. Pour le Ministre, Delebecque.

N° 102.

Paris, le 21 Mai 1845.

Monsieur le conservateur, J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'accorder à la bibliothèque de l'Université quelques ouvrages dont la liste est ci-jointe.

Aucun des ouvrages désignés dans votre lettre, à l'exception des Leçons de Philosophie par Laromiguière ne se trouvant à ma disposition, j'ai dû les remplacer par d'autres livres qui m'ont paru de nature à être utilement placés dans la bibliothèque de l'Université.

Veuillez les faire retirer par une personne dûment autorisée à cet effet, du dépôt des livres du ministère de l'Instruction publique.

Recevez, &c.

La loi Salique, publiée par M. Pardessus.
Drame de Sacountala, en sanscrit et en français.
Recherches sur la principauté française en Morée par M. Buchon.
Théorie des lois politiques de la monarchie française, par Mlle de Lezardière.
Les fleurs du Gai savoir, publiées par M. Gatien-Arnoult.
Histoire de la ville, cité et Université de Reims, par Dom Marlot.
Romancero du Cid, traduit par M. Claudius Billiet.
Leçons de Philosophie de Laromiguière.
Etudes et documents inédits sur l'histoire de l'albigeois, par M. Compayré.
Mémoires de Fléchier sur les grands jours tenus à Clermont en 1665.

Pour le Ministre : D. Nisard.

N° 103.

Paris, le 4 Juillet 1845.

Monsieur le Ministre, J'ai eu l'honneur de vous demander les 25, 30 avril et 28 Mai dernier l'autorisation d'acquérir pour la bibliothèque de l'Université sur les fonds de l'année 1845, un certain nombre d'ouvrages qui sont fréquemment demandés par

nos lecteurs. L'approche des vacances me ferait désirer que votre décision à ce sujet me fut connue le plus promptement possible, afin de pouvoir profiter de ce temps de loisir pour donner à la reliure ceux des livres en question qu'on ne trouverait que brochés et d'être ainsi en mesure de satisfaire aux besoins du service, lorsque la bibliothèque sera ouverte au public.

Je suis ka. Signé : Le Bon Ds.

Paris, le 4 Juillet 1845.

N° 104.

Monsieur le Ministre, vers le 15 Juillet, les fonctionnaires de l'Université doivent évacuer les lieux et les abandonner aux différentes commissions chargées de corriger les compositions des élèves, et, ces opérations terminées, aux juges qui ont à déterminer le rang des candidats à l'agrégation. Les plus graves inconvénients en résultent. En effet la bibliothèque est soustraite pendant près de trois mois à la surveillance de ses conservateurs qui cessent par cela même d'en être responsables. La bibliothèque de l'université étant la seule dont les tablettes ne sont pas garnies de grillages fermant à clé, beaucoup de livres, chaque année, sont déplacés de leur rayon et quelquefois même, il faut bien le dire, disparaissent sans qu'on puisse savoir à qui l'on doit en demander la restitution. Ainsi, pour me borner à un seul exemple, la 2e édition du Manuel du libraire et de l'amateur de livres, des anonymes et des pseudonymes, par Brunet, a disparu pendant un des derniers concours et a été remplacée par la 1re édition qu'avait dérobée précédemment la même main qui le restituait, sans doute, puisque l'ouvrage substitué portait le timbre du prytanée.

Enfin, Monsieur le Ministre, les vacances sont l'époque de l'année qui offrirait aux fonctionnaires le plus de loisirs pour hâter la confection des catalogues topographiques et systématiques, lesquels sont loin d'être terminés, et de commencer le catalogue alphabétique, le plus utile de tous,

surtout pour le service journalier. Bannis de l'établissement du 15 Juillet au 1 novembre, ils ne peuvent consacrer aux travaux dont je viens de parler que les mois de l'année pendant lesquels l'obligation de répondre à toutes les exigences du public, leur laisse à peine le temps de rédiger quelques cartes et de suffire au travail courant, sans pouvoir espérer de combler l'arriéré.

Nous osons espérer, Monsieur le Ministre, qu'il suffira de vous avoir signalé cet funeste état de choses, pour que vous reconnaissiez combien il est urgent d'y apporter un remède efficace; nous attendons de votre sagesse une décision qui fera un véritable bienfait pour l'établissement confié à nos soins.

Nous sommes &c. Signé Planche et de Bas.

Paris, le 10 Juillet 1845.

N° 105. Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoyer, pour être déposé à la bibliothèque de l'Université, un exemplaire de la Table d'Amalfi, qui m'a été adressée par la société historique de Naples.

Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de l'envoi de cet exemplaire.

Recevez &c. Signé: Salvandy.

Paris, le 14 Juillet 1845.

N° 106. Monsieur le Ministre, Je m'empresse de vous informer que j'ai reçu l'exemplaire de la Table d'Amalfi dont vous avez bien voulu ordonner le dépot à la bibliothèque de l'Université et vous prie d'agréer mes remerciements pour cette nouvelle preuve de l'interêt que vous portez à l'établissement qui nous est confié.

Je suis &c. Signé: de Bas.

Paris, le 14 Juillet 1845.

N° 107. Monsieur le Directeur et noble confrère, Vous avez la bonté de songer souvent à la bibliothèque de l'Université dans la répartition

des livres qui sortent des presses de l'imprimerie Royale, et vous venez de nous donner une nouvelle preuve de l'interêt que vous portez à l'établissement dont le soin m'est confié en nous envoyant un exemplaire du t. VI des lois maritimes publiées par M. Pardessus ; mais je prendrai la liberté de vous faire observer que ce précieux don est incomplet et que nous n'avons jamais reçu les cinq premiers volumes. S'il vous était possible, Monsieur et noble confrère, de nous les faire remettre, nous vous en saurions un gré infini, car cet ouvrage est souvent demandé par ceux de nos lecteurs qui s'occupent plus particulièrement de l'histoire et du droit international.

Permettez moi de saisir cette occasion pour vous faire connaître que nous ne possédons aucun des ouvrages de MM. Sylvestre de Sacy, Abel Rémusat, St Martin, Etienne Quatremère, Emerie David et autres, imprimés à l'imprimerie Royale, antérieurement à l'époque où vous avez été nommé Directeur de cet établissement. J'ose espérer qu'il me suffira de vous avoir signalé cette lacune, pour qu'elle soit promptement remplie, et ce sera un nouveau titre à notre vive et sincère gratitude.

Je suis, &a. Signé : de Bas.

Lettre adressée par le Ministre à M. Rouffelle Insp. gen. chargé de l'adm^on de l'Academie de Paris. Paris, le 30 Juin 1845.

N° 108.

Monsieur l'Inspecteur général, Depuis plusieurs années déja, des dispositions ont été prises pour qu'une des principales bibliothèques de Paris, soit ouverte le soir au public, et pour que pendant les vacances, ces établissements ne soient pas fermés tous à la fois.

Lorsque j'ai prescrit, avec l'intention de favoriser les études littéraires et scientifiques, et aussi dans un intérêt de moralité, les mesures d'après lesquelles les lecteurs sont admis de 6 h. à 10 h. du soir, dans les salles de la bibliothèque Ste Geneviève, j'ai eu surtout en vue les avantages qui devaient en résulter pour les élèves des facultés. Il semble naturel qu'une mesure prise dans un pareil but soit étendue à la bibliothèque de l'université, qui, par sa situation au milieu des

écoles et par la nature des éléments qui la composent, offre à la jeunesse studieuse un accès plus facile et des ressources plus complètes qu'aucun autre établissement. Il ne serait pas moins utile que cette bibliothèque restât ouverte pendant le temps des vacances; c'est à cette époque en effet, qu'ont lieu les concours pour l'agrégation; depuis longtemps on a remarqué combien il serait désirable que les candidats eussent à leur disposition un lieu de travail et les livres qui peuvent leur être nécessaires; ils trouveraient l'un et l'autre dans la bibliothèque de l'université.

D'après les mêmes considérations, des dispositions semblables pourraient être appliquées à toutes les bibliothèques des écoles spéciales et des facultés.

En même temps que ces nouvelles dispositions seraient adoptées, il serait peut-être à propos de reconstituer la bibliothèque de l'université selon les principes de l'ordonnance de 1839, relative aux grandes bibliothèques publiques. Dans cette réorganisation, M. Le Bas, tout en gardant le titre de conservateur-adjoint, pourrait être aussi chargé des fonctions de bibliothécaire trésorier.

Je désire, Monsieur l'inspecteur général, qu'après vous être concerté avec le conservateur et le conservateur-adjoint de la bibliothèque de l'université, vous me soumettiez vos propositions au sujet des mesures de détail à prendre pour cette reconstitution, soit pour établir le nouveau régime sous lequel les bibliothèques seraient ouvertes au public le soir et pendant les vacances. On pourrait prendre des renseignements près l'administrateur de la bibliothèque Ste Geneviève sur l'augmentation de personnel &c

Je vous prie de me répondre le plus promptement possible.

Recevez, Monsieur l'inspecteur général, &c.

Signé: Salvandy.

Paris, le 18 Juillet 1841,

N° 109.

Monsieur, je vous adresse deux exemplaires du livre

intitulé : Défense de l'université et de la philosophie par M. Cousin, pour être déposés dans la bibliothèque de l'université.

Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour que mes intentions à cet égard soient exactement remplies.

Recevez, Monsieur, &c.

Signé, Pour le ministre,
Delebecque.

Nº 110.

Réponse de l'Imprimerie Royale au Nº 107. — Paris, 22 Juillet 1845.

M. le directeur de l'Imprimerie Royale me charge de vous faire savoir, en réponse à la lettre que vous lui avez écrite le 14 de ce mois, que c'est par suite d'un malentendu que les bibliothèques publiques ont été comprises dans la distribution du 6e vol. des lois maritimes de M. Pardessus. Les 2 premiers vols de cette collection, dont l'impression remonte à 1828, n'ayant point été donné à ces établissements, attendu qu'à cette époque ils ne prenaient point part à la distribution des ouvrages sortis des presses de l'Imprimerie Royale, et les tomes, 3, 4 et 5, bien qu'imprimés depuis 1824, ne leur ayant point été livrés non plus, il est évident que c'est par erreur que le tome 6 leur a été envoyé.

Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir bien faire remettre au porteur l'exemplaire qui vous a été adressé le 29 Juin dernier, et d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Signé : Desenne.

Nº 111.

2e Lettre à M. Rousselle sur la réorganisation de la Bibliothèque.

— Paris, le 18 Juillet 1845. —

Monsieur l'inspecteur général,

J'ai lu attentivement la lettre de M. le ministre de l'I. P., datée du 30 Juin 1845, dont vous avez bien voulu me donner communication, et après avoir pris tous les renseignements nécessaires, je m'empresse de vous transmettre mon opinion sur les moyens de réaliser

les intentions de l'autorité supérieure.

M. le ministre demande qu'il lui soit fait des propositions

1° pour que la bibliothèque de la Sorbonne soit ouverte le soir de 6 à 10 heures.

2° pour qu'elle reste ouverte pendant le temps des vacances;

3° pour que, par suite de cette double modification, la bibliothèque soit reconstituée selon les principes de l'ordonnance du 22 février 1839.

Nul doute, M. l'inspecteur général, que des deux innovations projetées par M. le Ministre, la première ne puisse être d'un très bon effet et que la seconde ne soit fort nécessaire. Pour ma part, je mettrai de tous mes efforts à ce qu'elles puissent se réaliser; mais avant de vous faire aucune proposition à cet égard, je dois vous rappeler quel est aujourd'hui l'état des choses. La bibliothèque n'a été longtemps considérée que comme consacrée exclusivement aux professeurs soit des facultés de théologie, des lettres et des sciences, soit des différents colléges de Paris, et comme telle, elle est restée longtemps fermée au public. Lorsqu'elle lui a été ouverte, il a été décidé, qu'attendu le petit nombre des employés, la modicité de leur traitement, le travail du catalogue qu'il a fallu recommencer à plusieurs reprises par suite des nombreuses vicissitudes qu'a subies ce dépôt littéraire, elle ne le serait que trois fois par semaine. Il est bien vrai qu'en 1838, M. de Salvandy, alors ministre, manifesta le désir que les professeurs et les élèves des facultés fussent admis à la bibliothèque, et que sur l'observation qui lui fut faite que le personnel de cet établissement n'était pas assez nombreux pour que ses intentions pussent être remplies, il adjoignit aux fonctionnaires en exercice, trois professeurs agrégés, momentanément sans emploi: MM. Foy, Quizille et Rossignol; mais de ces trois auxiliaires, M. Rossignol ne s'est jamais présenté, M. Quizille ne s'est présenté que rarement, parce qu'il a cessé de venir dès qu'il a été mis à la retraite; et comme lui, ainsi que M. Foy dont l'assiduité a du reste été exemplaire, ne recevaient aucun traitement, on n'a pu leur demander un service actif, et ils n'ont presque toujours été pour la bibliothèque autre chose que deux lecteurs de plus. Les choses sont

dont restées ce qu'elles étaient par le passé, et aujourd'hui encore, le public n'est reçu à la bibliothèque que les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, et certes c'est tout ce qu'on peut raisonnablement demander à un personnel qui se compose d'un conservateur plus qu'octogénaire, d'un conservateur adjoint à 2000 fr., d'un sous-bibliothécaire à 1800 fr., d'un autre à 1200 et d'un troisième à 600.

Si dans la réorganisation projetée, on se conforme, ainsi que le prescrit la lettre ministérielle du 30 Juin, à l'ordonnance de 1839, le public devra être admis tous les jours, matin et soir; le service sera donc, à raison de 4 heures par séance, quadruple de ce qu'il est aujourd'hui; d'où il s'en suivrait que le personnel devrait être au moins triplé. C'est du reste l'opinion de M. de Laney, administrateur de la bibliothèque de Ste Geneviève que j'ai consulté à cet égard, suivant l'invitation de M. le ministre.

Le personnel de la bibliothèque est aujourd'hui composé ainsi qu'il suit:

1 Conservateur.
1 conservateur adjoint.
3 Sous-bibliothécaires.
1 employé temporaire.
1 Garçon de bureau
Total: 7 fonctionnaires.

Dans la nouvelle organisation, voici quelles modifications devrait subir le personnel de cet établissement qui vient immédiatement après les 4 grandes bibliothèques, puisqu'il compte plus de 60,000 vols., qu'il tend à s'accroître de jour en jour et qu'il représente les études de toutes les cinq facultés et les différentes branches de l'enseignement secondaire:

2 Conservateurs, dont un faisant fonctions d'administrateur.
2 Conservateurs adjoints dont un faisant les fonctions de secrétaire trésorier.
4 Sous bibliothécaires.
4 employés.

3 Surveillants.
2 hommes de peine.
1 planton.

Ce personnel, si on le compare à celui de la bibliothèque Ste Geneviève n'offre rien d'exagéré, s'il on admet que comme dans cet établissement, les employés qui feront le service de jour ne seront point appelés à faire celui du soir et réciproquement. En effet, l'organisation de Ste Geneviève qui ne peut guères aujourd'hui à recevoir que 150 à 160 lecteurs, c'est à dire à peine le double de ceux qui pourraient être admis à la Sorbonne, comprend:

1. Administrateur.
6. Conservateurs.
6 bibliothécaires.
5 Sous-bibliothécaires.
6 employés.
4 Surnuméraires.
1 Concierge.
3 Surveillants.
2 hommes de peine.
1 planton.

Total 35.

Je ferai remarquer que si je propose le même nombre de surveillants et d'hommes de peine qu'à Sainte-Geneviève, cela tient à ce que la disposition des lieux nous obligera à recevoir le public dans trois pièces différentes, ce qui rendra le service beaucoup plus compliqué et plus pénible qu'à Ste Geneviève, tous les lecteurs travaillant dans une seule et même salle.

En effet, il faudra dans chacune des trois salles 1 fonctionnaire chargé de la surveillance du service, et un Sous-bibliothécaire ou employé pour donner des livres au public, ce qui occupera activement six personnes, auxquelles il faudra nécessairement adjoindre 1 surveillant et 1 homme de peine, pour chacune des deux subdivisions de la bibliothèque.

Avec le personnel que je propose, on pourra organiser le service de la manière suivante :

Service de Jour.

1 Conservateur.

1 Conservateur-adjoint.

2 Sous-bibliothécaires.

2 employés.

1 Surveillant.

1 homme de peine.

—

Service du soir.

1 Conservateur.

1 Conservateur-adjoint.

2 Sous-bibliothécaires.

2 employés.

2 Surveillants.

1 homme de peine.

1 planton pour maintenir l'ordre dans les escaliers et ne laisser entrer que le nombre de lecteurs qui peuvent être admis. Ce planton sera choisi parmi les sous-officiers du corps royal des sapeurs-pompiers, afin, qu'après la séance du soir, il puisse passer une inspection et porter immédiatement secours en cas de quelque accident.

Les fonctionnaires, indépendamment de leurs rapports avec le public, devront en outre avoir chacun à remplir une tâche spéciale, et représenter autant qu'il sera possible, les différents élements dont la bibliothèque se compose, chacun concourrait pour ce qui le concerne à l'achèvement du catalogue topographique et du catalogue par ordre de matières, ainsi qu'à la confection du catalogue alphabétique qui n'a pu être encore commencé, et sans lequel cependant, quelque connaissance qu'on ait de la bibliothèque, il est de toute impossibilité de répondre aux demandes du public avec toute la promptitude et toute la sureté désirables.

Quant au service des vacances, Monsieur le Ministre comprendra facilement que puisqu'il a surtout pour objet de venir en aide aux candidats pour l'agrégation, il ne devra commencer qu'avec l'ouverture du concours et se terminer avec les épreuves orales, et par conséquent ne durer qu'environ un mois. Dans l'intérêt même de ceux pour les quels la mesure est prise, il sera bon de n'ouvrir la bibliothèque qu'à eux seuls, puisque, obligés de préparer leur leçon en 24 heures, ils auront souvent besoin de consulter un grand nombre de livres, et qu'étant au moins au nombre de 30 chaque jours, ils occuperont toutes les tables que nous pourrons en ce moment mettre à leur disposition. La présence d'autres lecteurs serait d'ailleurs pour eux une cause de distraction tout à fait préjudiciable. Quatre fonctionnaires suffiraient pour ce service quand il serait complètement organisé, et ainsi le tour de chacun ne revenant que tous les trois ans, ce surcroit de devoirs serait moins onéreux pour tous.

La lettre de Monsieur le Ministre semblerait annoncer le désir que dès cette année, les concurrents puissent jouir des avantages de cette modification; mais dans l'état actuel des choses, il serait fort difficile de répondre à ses intentions. M. Planche habite trop loin pour qu'on lui demande, à l'âge avancé où il est parvenu, de se rendre pendant un mois entier tous les jours et même les dimanches à la bibliothèque pour faire un service consécutif de neuf ou dix heures par jour, et qui l'obligerait de monter souvent à l'échelle pour donner des livres. Une pareille tâche serait également très onéreuse pour M. Pestières qui demeure à l'extrémité de Naugirard, et qui n'ayant qu'un modique traitement pour subvenir aux besoins de sa famille, doit suppléer à l'insuffisance de ses ressources par l'exercice de sa profession de médecin. On ne saurait non plus compter sur M. de Sinner qui vient de partir pour la Suisse où M^r le Ministre l'a, dit-il, chargé d'une mission scientifique. M. l'abbé Giraud qui ne touche qu'une indemnité de 600 f. est trop faiblement rétribué pour qu'on lui impose une tâche extraordinaire, et d'ailleurs ses devoirs, comme prêtre attaché à l'église Ste Marguerite, s'opposeraient à ce qu'il donnât ses journées entières et même ses soirées pendant un mois. Enfin moi-même, M. l'inspecteur général, j'ai des travaux urgents à publier et pour les quels

le libre emploi de mes vacances me serait très précieux. Je suis prêt néanmoins pour cette année, et sans que cela tire à conséquence pour l'avenir, si la constitution de la bibliothèque n'était pas modifiée, je suis prêt, dis-je, à faire le sacrifice de mes intérêts et de mon temps pour répondre aux intentions libérales de M. le Ministre ; mais comme je ne pourrais suffire seul à cette rude besogne, je demanderai qu'on m'autorisât à m'adjoindre M. Le Page, employé temporaire, attaché depuis dix huit mois au travail du catalogue ; ce jeune homme plein de zèle, connaissant déjà suffisamment la bibliothèque pour me seconder. M. le Ministre trouverait sans doute juste de lui accorder pour ce travail extraordinaire une indemnité de cent cinquante francs. Je réclamerais aussi une gratification de soixante francs pour le garçon de bureau Donat qui pendant ce temps aurait aussi beaucoup à faire, et une pareille somme pour le planton qui devrait veiller le soir dans l'escalier à ce qu'aucune autre personne que les candidats ne s'introduisît dans l'établissement. M. le Ministre pourra, je pense, imputer sur les fonds consacrés aux dépenses qu'occasionnent le concours les trois sommes en question, ainsi que celle de 360 fr. environ que coûterait l'éclairage. Car c'est pendant les concours plus qu'à aucune autre époque qu'il est indispensable d'ouvrir la bibliothèque le soir et douze lampes à un franc par jour chacune seraient rigoureusement nécessaires pendant un mois pour que cette amélioration pût recevoir son effet. Si ma proposition était admise, je demanderais encore que chacun des candidats en se présentant à la bibliothèque justifiât de son titre au moyen d'un certificat qui lui serait délivré par le président des commissions d'examen devant laquelle il doit subir ses épreuves, lequel certificat constaterait qu'ils sont portés sur les différentes listes d'admissibles et qu'ils ont répondu à l'appel.

Je viens, Monsieur l'Inspecteur général, aux dépenses qu'occasionnerait la nouvelle organisation. Occupons nous d'abord du personnel. Voici, je crois, comment on pourrait régler ce chapitre :

E. I. V. S.

2 conservateurs à 4000 fr.	8000.
1 conservateur-adjoint, secrétaire trésorier.	3000.
1 conservateur adjoint	2400.
4 Sous-bibliothécaires à 1800 fr.	7200.
1 premier employé à	1500.
3 employés à 1200 f.	3600.
1 premier surveillant chef des hommes de service.	1000.
2 Surveillants à 900 f.	1800
2 hommes de peine à 800 f.	1600.
1 planton.	800.
	30,900

Cette somme est de 23,600 fr. au dessous de celle de 55,900 qui est allouée à la bibliothèque Sainte Geneviève pour les mêmes causes; je dis 55,300, car aux 54,500 portés au budget il convient d'ajouter les 800 fr. payés au planton sur les frais divers. Il paraît difficile d'assurer le service à moindres frais. Il ne faut pas perdre de vue que, eu égard aux considérations que j'ai fait valoir plus haut, quelques unes des dépenses, notamment celle que nécessitera la surveillance doivent être identiquement les mêmes dans les deux établissements.

Passons aux dépenses qui concernent le matériel.

— L'article relatif à l'achat des livres et aux reliures, est aujourd'hui de 5200. Les besoins devenant plus grands et les livres à remplacer plus nombreux, il conviendrait de le porter au moins à ..... 6000 f.

— Les dépenses de chauffage qui s'élèvent aujourd'hui à environ 500 f; devront de toute nécessité être au moins quadruplées, puis qu'il faudra à l'avenir faire du feu pendant quatre fois plus de temps que par le passé, et peut-être une ou deux salles qui n'ont jamais été chauffées jusqu'à ce jour devront l'être désormais pour accroître le nombre des places disponibles. Soit: ..... 2000.

8000

report : . . . . . 8000 f.

– Les menus frais de bureau, d'impressions &a sont aujourd'hui d'environ 300 fr., ils seront au moins triples pr l'avenir. soit . . . . . 1000 f.

– L'éclairage de la bibliothèque Ste Geneviève par le gaz non comprimé occasionne une dépense d'environ 200 fr. par mois, et par conséquent de 2000 par an. Je pense qu'il ne sera guère possible de rester au dessous de cette somme attendu le grand nombre de pièces à éclairer. En effet, d'après les informations que j'ai prises, et les calculs qui en résultent, si l'on adopte l'éclairage au gaz non comprimé, cette dépense nécessitera chaque année une allocation de 1600

– Habillement des trois surveillants et des deux hommes de peine; capote tous les deux ou trois ans pour le planton qui devra se tenir dans l'escalier 850

11,450

Ajoutons à cette somme le chapitre du personnel 30,900

La dépense totale sera de 42,350

Celle de Ste Geneviève est de 75,223

Différence en moins 32,873

Enfin, en comparant le budget résultant de la nouvelle organisation qui serait de 42,350

à celui de l'ancienne qui est de 16,000

on verrait que l'augmentation de dépenses serait de, 26,350

c'est à dire d'un peu plus des trois cinquièmes; mais, je le répète, on obtiendrait par là un service quadruple, et toutes les vues de M. le Ministre seraient remplies. L'accroissement des dépenses resterait donc au dessous des avantages obtenus. J'ajouterai que si M. l'abbé Giraud, ainsi que je l'ai déja proposé et que je le propose encore aujourd'hui, était désormais payé sur le budget de la bibliothèque, on pourrait transporter du chapitre de la théologie qui le paye aujourd'hui sur le budget de la bibliothèque les 600 fr. qu'il reçoit annuellement, ce qui diminuerait d'autant l'excédant de 26,350 fr. dont il vient d'être question et le réduirait à 25,750.

Il me reste, M. l'inspecteur général, à traiter la question des frais de premier établissement. Si la bibliothèque doit être ouverte tous les jours et surtout le soir, il devient plus que jamais urgent de placer des grillages fermant à clé devant les rayons de toutes les salles où le public sera reçu, jusqu'à la hauteur du 6e rayon. Cette dépense de première nécessité, d'après les calculs d'un homme compétent ne pourra dans aucun cas dépasser ..... 3000 f.

– Il sera également indispensable d'établir, au moyen d'un pont extérieur donnant sur la petite cour du nord, une communication directe entre les deux parties de la bibliothèque qui sont aujourd'hui isolées l'une de l'autre, ce qui nous expose à des vols quand il arrive que quand durant la séance un employé appelé par les besoins du service dans la partie où l'on ne reçoit pas le public oublie de fermer la porte à clé. Cette dépense ne s'élevera pas à plus de ..... 1500. f.

– L'achat de deux grandes tables pour 16 lecteurs chacune, l'appropriation de deux autres, l'acquisition de fauteuils et bureaux isolés pour les nouveaux fonctionnaires, de six douzaines de chaises, de quelques fournitures extraordinaires etc. ..... 1000.

– De tous les modes d'éclairage qu'on peut adopter, le plus simple et le plus économique est celui du gaz. L'emploi de l'huile offre de graves inconvénients sous plus d'un rapport et notamment sous celui de la propreté. La dépense annuelle, d'après les calculs rigoureux que j'ai faits serait de 2251 f 20 c; les frais de premier établissement de 1558 f 50 c. Le gaz liquide donnerait beaucoup moins de lumière, couterait annuellement un quart en sus pour l'éclairage sans rester de beaucoup au dessous de l'autre pour l'achat des ustensiles qui couteraient 1450 fr. Le gaz comprimé ou non comprimé ne dépasserait pas 1600 fr. pour la dépense annuelle. Mais de ces deux combustibles,

5500

report :... 5500 fr.

le dernier qu'a préféré l'administration de la bibliothèque Ste-Geneviève, est celui qui paraît le mieux convenir pour des salles de lecture. Il est bien vrai qu'il coûtera de plus que l'autre une somme d'à peu près 1000 fr. pour l'achat d'un gazomètre. Mais ce surcroît de dépense sera largement compensé par l'avantage d'obtenir une lumière plus vive et égale et d'être à l'abri des explosions. Soit donc pour le gazomètre 1000

Achat de tuyaux, lampes &a 1500

Total : 8000

Peut-être serait-il bon de mettre à profit cette occasion pour comprendre dans la demande d'un crédit extraordinaire une somme destinée à une dépense qu'on ne peut sans compromettre le service prélever sur le crédit annuel ouvert pour les acquisitions de livres, je veux parler de la reliure d'environ 400 manuscrits ou recueils de gravures imprimés très rares dans l'état de dégradation le plus déplorable et que j'ai pu préserver d'une ruine totale qu'en les faisant emballer dans du papier goudronné. À raison de 15 francs l'un dans l'autre, cette dépense monterait à ..... 6000 fr.

ce qui porterait la somme totale à ..... 14000 fr.

Maintenant, M. l'inspecteur général, je crois devoir revenir sur la question du personnel. Si l'on veut obtenir un service actif et fructueux, il est important, comme je l'ai dit plus haut, que chacun des différents fonctionnaires représente un des éléments principaux dont se compose la bibliothèque, et que la capacité comme le zèle de chacun puisse être un sûr garant du succès. Or les différentes branches de la science pour lesquelles la bibliothèque peut offrir d'utiles secours, sont les suivantes :

1. Théologie.
2. Philosophie
3. Sciences mathématiques.
4. Physique et chimie.
5. Sciences naturelles.
6. Histoire et Géographie.

7. Littérature ancienne et
Littérature moderne.
8. Philologie. Histoire littéraire. Bibliographie.

Toutes ces branches ne sont pas representées par les fonctionnaires actuels de la bibliothèque. Il faudrait de toute nécessité pouvoir par de bons choix à ce qui peut manquer. Je crois donc devoir, conformément à l'article 24 de l'ordonnance du 22 février 1839, faire les propositions suivantes que je vous prie de transmettre à M. le Ministre.

M. Planche est plus qu'octogénaire; son grand âge, quelques infirmités ne lui permettent pas surtout en hiver de venir à la bibliothèque aussi exactement qu'il le désirerait et que l'exigeraient les soins de l'administration, si ils lui étaient confiés. Il ne peut donc, tout en conservant les avantages qui lui sont assurés, être considéré que comme un président honoraire jouissant d'un émérite qui est la digne récompense d'une longue et utile carrière. Il est donc indispensable, dans officiellement l'interêt du service, qu'un second conservateur soit nommé et chargé de l'administration. J'ose espérer que M. le Ministre jugera convenable de me confier ces fonctions que M. Villemain m'avait destinées dans le principe, avant que son vieux professeur ne se fut mis sur les rangs, et que je remplis de fait depuis 18 mois avec tout le zèle et toute l'activité dont je suis capable, je dirai plus, avec tout le dévouement qu'inspirent l'amour de la science et le sentiment du devoir. Si M. de Salvandy me donnait cette haute marque de confiance que je crois mériter par 17 ans de service dont 15 comme maître de conférences à l'école Normale, par mon titre de docteur reçu hors ligne, par celui d'agrégé des classes supérieures des lettres, reçu le 1er au concours de 1829 où j'avais pour concurrent mon parent et mon ami, M. Regnier, instituteur de S. A. R. le comte de Paris, par ma qualité de membre de l'Institut et de plusieurs académies étrangères, et enfin par les résultats que j'ai obtenus dans la mission de deux années que je viens de remplir dans le Levant, si, dis-je, M. de Salvandy me donnait cette marque de confiance que me réservait son prédécesseur, je me chargerais conformément à l'art. 25 de l'ordonnance du

22 février, de la correspondance avec M. le Ministre de l'instruction publique, de la répartion et de la direction du travail, ~~par~~ des propositions à faire pour les acquisitions de livres, de la direction, de la comptabilité &c. Enfin, je n'épargnerais aucun soin pour répondre dignement à l'attente du chef de l'Université.

En partant de cette supposition, je proposerais pour les fonctions du 1er conservateur-adjoint, M. Bessières, aujourd'hui le plus ancien fonctionnaire de la bibliothèque dont il est la tradition vivante. Il a été jusqu'à ce jour chargé particulièrement de la philosophie et des sciences. On pourrait restreindre ses attributions à la philosophie et aux sciences naturelles et lui confier en outre les fonctions de secrétaire trésorier qui dans aucun cas ne sauraient me convenir, qu'il a remplies de fait jusqu'à ma nomination, où, pour diminuer un poids qui lui semblait excessif, j'ai joint cette tâche à mes autres occupations. M. Bessières, par les services qu'il a rendus, par ceux qu'il peut rendre encore, est digne de la distinction que je sollicite pour lui. C'est d'ailleurs le neveu du ~~M.~~ vénérable M. de Laromiguière dont le souvenir est si cher à l'université et dont le nom se rattache si honorablement à notre bibliothèque.

Il est important que la seconde place de conservateur-adjoint ne soit confiée qu'à un homme jouissant de l'estime publique, connu dans la science par des travaux d'un ordre élevé et joignant à des connaissances variées et étendues un goût prononcé pour les livres. Personne ne conviendrait mieux à cette place que M. Théobald Fix, l'un des premiers rédacteurs du nouveau trésor de la langue grecque publié par M.M. Didot, et auquel on doit une édition d'Euripide que les juges compétents en France aussi bien qu'en Allemagne, regardent comme le meilleur travail qui ait été publié sur ce poète. C'est aussi M. Fix qui a préparé la nouvelle édition des Oeuvres de St Jean Chrysostome en 26 volumes qui a paru dans ces dernières années chez les frères Gaume. M. Fix a déja servi l'université comme juge de divers concours, comme suppléant à l'école normale, et comme professeur d'Allemand au collège de Henri IV; M. Fix compte de nombreuses et de hautes protections, mais je croirais lui faire injure

on les rappelant ici ; son nom seul et ses titres littéraires suffisent, et M. le ministre saisira, j'en suis sûr, avec empressement l'occasion qui se présente d'assurer enfin à un savant aussi distingué une position digne de son mérite. M. Fix pourrait être particulièrement chargé de la philologie, de l'histoire littéraire et de la bibliographie.

M. de Sinner a déjà le titre de sous-bibliothécaire ; rien dans sa conduite en cette qualité ne s'oppose à ce qu'il conserve un poste où il s'est rendu très utile. Il aurait comme par le passé dans ses attributions la littérature ancienne et la littérature moderne.

M. l'abbé Gizaud nommé définitivement sous-bibliothécaire, ce qu'il mérite à tous égards, resterait chargé de la théologie, l'une des sections les plus considérables de la bibliothèque ; mais il verrait cesser un état de choses vraiment pénible et presque humiliant pour le caractère dont il est revêtu, puisque de 600 fr. ses appointements seraient portés à 1800 fr. Par là aussi cesseraient des inconvénients graves qui ont été déjà signalés plus d'une fois et notamment dans ma lettre du 20 Xbre 1844.

Il resterait à pourvoir aux sciences historiques et mathématiques. Je crois devoir présenter pour la première de ces branches, M. Yanoski agrégé d'histoire, ancien élève de l'école Normale, aujourd'hui professeur au collège Stanislas. M. Yanoski a été deux fois couronné par l'institut, la première par l'académie des sciences morales et politiques pour un mémoire sur l'abolition de l'esclavage, la seconde par l'académie des Inscriptions et Belles lettres pour un mémoire sur les milices bourgeoises au Moyen-âge ; il a suppléé, il y a 4 ans, M. Michelet au collège de France ; il a de plus écrit en société avec M. Dureau de La Malle une histoire de Carthage ; et enfin il vient de publier d'après les sources originales un excellent ouvrage sur le royaume des Vandales en Afrique. M. Yanoski est connu et estimé de M. Mignet et de M. Aug. Thierry aux travaux desquels il a longtemps participé ; et l'académie des sciences morales l'a attaché aux travaux de sa section d'histoire générale, distinction à laquelle il doit des connaissances très étendues en bibliographie pour tout ce qui concerne les études historiques.

Pour les Sciences mathématiques, je crois remplir parfaitement les intentions de M. de Salvandy, en lui proposant M. Garnier, licencié ès-Sciences et qui se présente en ce moment pour subir les épreuves du doctorat. Ce savant a pour lui l'appui de MM. Poncelet, Sturm, Lefébure de Fourcy. M. Victor Leclerc lui porte aussi beaucoup d'intérêt. Mais sa recommandation la plus puissante est celle de M. Guizot au fils duquel il a donné des leçons et qui lui veut un bien infini. Il est d'ailleurs, je crois, particulièrement connu de M. le Ministre de l'Instruction Publique, dont il compte le neveu parmi ses élèves.

Le choix du premier employé doit porter, ce me semble, sur un homme qui par son âge et ses droits acquis puisse à la première vacance monter au rang de bibliothécaire. Je me fais un devoir de désigner pour ces fonctions M. Léon Renier, membre de la société des antiquaires de France, aujourd'hui directeur gérant de la revue de philologie, d'histoire &c., journal dont M. le ministre a déjà reconnu l'utilité et dans lequel ce jeune savant a inséré deux articles qui suffisent pour lui assurer un rang parmi les érudits français. Il était déjà connu par sa collaboration active à une grande publication littéraire, et tout récemment MM. Didot lui ont confié la réimpression de l'Encyclopédie de Courtin. Mes savants confrères MM. Letronne et Boissonade font grand cas des travaux de M. Renier et le verraient avec une vive satisfaction placé dans un poste où il pourrait rendre d'utiles services.

Je n'ai point oublié que M. le Ministre a de tout temps manifesté l'intention d'accorder aux élèves de l'école des Chartres un certain nombre de places dans les bibliothèques. Je crois donc devoir lui désigner pour la seconde et pour la troisième place d'employé deux jeunes littérateurs qui appartiennent à cet utile établissement. Le premier est M. Ludovic Lalanne qui, bien jeune encore, a mérité une des médailles d'or que décerne l'académie des Inscriptions et belles lettres aux meilleurs travaux sur les antiquités nationales, et cela par un mémoire sur le feu grégeois, qui, chose bien rare pour les travaux de ce genre,

vient d'obtenir les honneurs d'une 2e édition. Il a coopéré depuis à plusieurs publications historiques et littéraires, et tous ses travaux annoncent un goût prononcé pour les recherches érudites et des connaissances déjà fort étendues en bibliographie.

Le second est M. E. Janin qui a été attaché aux travaux de M. Augustin Thierry et à qui M. le Ministre vient de confier une mission pour examiner les archives de Blois. M. le ministre ne le connaissant pas moins bien que moi, je m'abstiens de toute observation en sa faveur.

Enfin, comme d'après l'article 24 de l'ordonnance de 1839, les surnuméraires sont au nombre des candidats ayant droit aux places d'employés vacantes dans la bibliothèque où ils ont fait leurs premières armes, je demanderai la 4e place pour M. Felix Le Page, dont j'ai déjà parlé plus haut et qui depuis dix huit mois a rendu de très utiles services à l'université. Ce jeune homme qui est rempli de zèle, qui a le goût des livres et qui deviendra un jour un bon philologue, peut faire valoir en sa faveur la royale protection de Madame Adélaïde, sœur du roi, l'honorable appui de M. Pagnerre, secrétaire général du ministère du commerce, de M. d'Oberlin pair de France, de M. Denis, député et de M. Nisard chef de division au ministère de l'instruction publique. Sa nomination serait une récompense pour le passé et un encouragement pour l'avenir.

Chacun de ces employés, indépendamment de l'obligation de donner des livres au public, obligation qu'ils partageraient avec les sous bibliothécaires, serait chargé de tenir au courant, sous la direction de l'administrateur, un ou plusieurs des cinq catalogues ou registres de la bibliothèque. Au 1er employé sera confié le catalogue rationnel ou par ordre de matières, au 2e le catalogue topographique, au 3e le catalogue alphabétique, au 4e le registre d'entrée et celui du prêt des livres. Chacun des trois derniers à tour de rôle expédiera la correspondance.

Je ne présente pas de surnuméraires, convaincu que d'employés non rétribués on ne peut attendre aucun service suivi, et que même un

apprentissage dans des travaux aussi fatigants ne peut raisonnablement être gratuit.

Je ne fais non plus aucune proposition pour les hommes de service, puisqu'ils seront, conformément à l'article 25 de l'ordonnance de 1839, à la nomination du conservateur-administrateur.

Si, comme tout porte à le croire, M. l'inspecteur général, le projet de M. le Ministre reçoit son exécution, il sera indispensable qu'à partir de la date de l'arrêté qui réglera la nouvelle constitution de la bibliothèque, cet établissement reste fermé au public pendant cinq mois et qu'il soit prescrit aux fonctionnaires de mettre à jour, pendant ce délai, le travail des catalogues; car, je le répète, le topographique et le rationnel ne sont point encore au courant et l'alphabétique ne sera commencé qu'aujourd'hui, et comme il comprendra environ 120,000 articles, il ne pourra de longtemps être achevé dans les conditions actuelles; car toutes les cartes étant loin d'être prêtes, tous les employés actuels doivent concentrer leurs efforts sur cette 1re partie du travail, et le budget ne nous allouant que 600 fr. par an pour l'autre partie qui à raison de 5 cent. par carte coûtera au moins 6000 fr. il est de toute évidence que ce catalogue ne sera terminé que dans dix ans. Mais 5 mois suffiraient si neuf ou dix personnes actives et zélées s'en occupaient sans désemparer.

Il serait bon encore que pendant les séances du soir, la bibliothèque toute spéciale de la Sorbonne ne fût accessible qu'aux gradués de l'université et aux étudiants des 5 facultés. Nous ne pourrons recevoir que de 80 à 90 personnes. Il est convenable que ces places soient réservées aux universitaires ou à ceux qui se préparent à le devenir. La bibliothèque Sainte Geneviève qui est une bibliothèque publique recevant indistinctement tous les lecteurs qui se présentent, nul n'aurait à se plaindre de ne pouvoir trouver un asile, et nous éviterions une grande perte de temps, n'ayant plus à répondre aux gens qui ne cherchant que de la chaleur et de la lumière, viendraient nous demander des livres futiles que nous ne pourrions leur communiquer, puisque nous n'avons que des livres d'étude.

78

Je crois, M. l'inspecteur général, avoir répondu aux différentes questions que soulevait la lettre de M. le Ministre. Je désire avoir rempli l'attente de ce haut fonctionnaire et la vôtre.

Veuillez agréer &a. signé: Ph. Le Bas.

Réponse du Ministre aux nos 98 et 99.

N° 112.

Paris, le 16 août 1845.

Monsieur, vous m'avez adressé les 25 et 30 avril derniers des listes d'ouvrages qui ne se trouvent pas dans la bibliothèque de l'université et dont vous demandez que l'acquisition soit autorisée. Ces listes ont été mises sous les yeux du Conseil royal dans la séance du 30 mai, et elles ont donné lieu à des observations que je crois utile de vous communiquer; elles pourront servir de règle aux propositions que vous me soumettrez à l'avenir.

Ainsi, pour la philosophie, les ouvrages indiqués sur les listes que vous m'avez envoyées sont en général trop récents: avant tout, la bibliothèque de l'université doit se procurer si elle ne les possède déjà, les monuments de la science, les grandes et bonnes éditions de Platon, d'Aristote, de Plotin &a., les grandes histoires de la philosophie; le manuel de Tennemann pourrait être consulté pour le choix des bonnes éditions des maîtres.

Le conseil royal a remarqué sur la liste des livres concernant les langues et les littératures classiques beaucoup trop de publications qui ne sont point appropriées aux besoins des candidats aux grades et qui n'ont point une importance suffisante. Il serait à désirer que cette liste, comme la précédente, fût dressée sur d'autres bases.

Les publications anglaises et hollandaises dont l'acquisition est proposée, sont des publications de philologie et font double emploi avec celles qu'indique la liste ayant pour objet les langues et les littératures classiques. La philologie est évidemment trop favorisée.

Sur les listes que vous présenterez pour les livres relatifs à l'histoire et à la littérature modernes, vous aurez soin de mettre particulièrement les grands monuments littéraires des différents pays, des ouvrages consacrés, et non des écrits tout nouveaux qui paraissent à l'étranger et dont

le mérite n'est pas encore reconnu. Il convient aussi de faire une certaine part aux besoins des jeunes candidats à l'agrégation.

Sur la liste des livres traitant des sciences mathématiques, vous n'avez point porté les oeuvres complètes de Newton, de Bernoully, de Descartes &c... Sans doute ces ouvrages sont déjà dans la bibliothèque de l'Université?

Il importe d'établir un juste équilibre entre les diverses parties du service; il faut, pour cela, que toutes les demandes soient présentées ensemble, dans les premiers mois de l'année. Je vous recommande de suivre cette marche à l'avenir et de ne faire aucune dépense pour achat de livres, qui n'ait été préalablement autorisée.

Je vous renvoie les listes qui étaient jointes à vos lettres des 25 et 30 Avril; vous remarquerez que sur ces listes, les titres d'un certain nombre d'ouvrages ont été rayés; ces suppressions vous sont expliquées par les observations renfermées dans cette lettre. J'appelle sur ces observations votre attention particulière.

Recevez &c. Signé: Salvandy.

Paris, le 19 Août 1845.

N° 113.

Monsieur, vous trouverez ci-joint une ampliation d'un arrêté qui prescrit l'ouverture de la bibliothèque de l'Université depuis le 15 août jusqu'au 20 Septembre.

Conformément à l'offre qu'en a faite M. le conservateur adjoint, et qui témoigne de son zèle et de son dévouement, ce fonctionnaire sera chargé de la Direction du service de la bibliothèque pendant les vacances, et recevra, pour les mesures à prendre à ce sujet, les instructions de M. l'inspecteur général faisant fonctions de Recteur de l'Académie de Paris.

Recevez &c. Signé: Salvandy.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction Publique, grand maître de l'Université de France,

Arrête:

E. S. V. P.

Article 1er.

La bibliothèque de l'Université sera ouverte tous les jours, les dimanches exceptés, à partir du 13 Août jusqu'au 20 Septembre, pour les candidats à l'agrégation et pour les membres de l'Université présents à Paris qui se seront fait inscrire et autoriser à cette fréquentation par M. l'inspecteur général, administrateur de l'académie de Paris.

Article 2.

M. l'inspecteur général, faisant fonctions de recteur de l'académie de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 août 1845.

Signé : Salvandy.

Pour ampliation :

P.z le maître des requêtes, chef du Secrétariat,
le chef de bureau des Procès-Verbaux et archives

Signé : P. Collin.

Paris, le 1er 7bre 1845.

N.o 114.

Monsieur, Des lettres de recommandation viennent de m'être adressées en faveur de MM. Fix et Salanne, candidats à des emplois de la bibliothèque de l'Université. Je suis surpris et blessé d'avoir de toutes parts des recommandations pour des propositions que vous avez faites avant qu'elles aient été provoquées et qui devaient, comme toute la correspondance, rester secrète. Les rapports de service sont impossibles quand l'œil et la main du public s'interposent.

Recevez &a. Signé : Salvandy.

Réponse au N.o 114. Paris, le 3 7bre 1845.

N.o 115.

Monsieur le Ministre, M.r l'Inspecteur général chargé de l'académie en me communiquant la lettre par laquelle vous lui demandiez un projet d'organisation pour la bibliothèque de l'Université et vous l'engagiez à se concerter avec moi à cet égard, m'avait prié de lui donner par écrit mon avis sur les mesures à prendre pour remplir vos intentions. Je me suis empressé de le faire, après avoir mûrement étudié la question, et

comme vous demandiez que dans les propositions qui devaient vous être soumises, on prît pour base l'ordonnance royale du 22 février 1839, j'ai cru être suffisamment autorisé par l'article 24 de cette ordonnance à compléter le cadre que je proposais en désignant à votre choix des hommes qui m'en paraissaient dignes. J'ai cru même ne point manquer à mon devoir, en leur communiquant et sous le secret, la démarche que je faisais en leur faveur. Vous en avez pensé autrement, Monsieur le Ministre, et je suis vraiment peiné d'avoir pu vous blesser en agissant ainsi. Veuillez, je vous en prie, croire à l'expression sincère de tous mes regrets.

Je suis avec respect, &c. Signé : Ph. Le Bas.

Paris, le 2 Septembre 1845.

N° 116. Monsieur le Ministre, conformément à votre arrêté du 16 août dernier, la bibliothèque de l'Université a été ouverte par moi aux candidats pour les différentes agrégations dès le commencement des concours. Je me suis ainsi empressé de faciliter l'exécution d'une mesure utile. Comme tous les sous-bibliothécaires sont absens en ce moment et que je ne puis faire seul un service qui réclamerait le concours de 4 employés au moins, j'ai cru pouvoir, ainsi que je l'avais demandé dans ma lettre du 18 Juillet 1845, laquelle vous a été transmise par M. Ronsselle, m'adjoindre M. Le Page, attaché temporairement au travail du catalogue, persuadé qu'il était bien entendu que l'indemnité de 150 francs réclamée par moi en sa faveur, lui serait accordée à l'expiration de ce service extraordinaire et qu'il en serait de même pour la gratification de 60 francs qu'il me semble juste d'allouer au garçon de bureau, Donat (Joseph). C'est sur cette assurance que je me suis décidé à leur demander à tous deux le sacrifice de leurs vacances et j'aime à me persuader que vos intentions à cet égard sont conformes à mon désir.

Je suis &c. Signé : Ph. Le Bas.

Paris, le 5 Juin 1845.

N° 116 bis. M. Beyières a l'honneur de faire passer à M. Robin les renseignements

qu'il a bien voulu lui demander en présence de M. Roupelle.

M. Beffières aurait désiré de fournir à Monsieur Robin des renseignements plus complets ; mais le temps lui a manqué. Ce manque de temps sera aussi son excuse auprès de Monsieur Robin, si la note accuse un peu de précipitation. Dans le désir de satisfaire vite à ce qui lui était demandé comme très pressé, il lui a été impossible ni de revoir, ni de recopier son petit travail.

Il prie M. Robin d'agréer ses salutations respectueuses.

Signé : A. Beffières.

Notes demandées par M. Robin pour M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Le collège de Louis le grand fondé des deniers de Guillaume Dupont, évêque de Clermont, fut d'abord appelé Collège de Clermont, titre qu'il ne tarda pas à quitter pour prendre jusqu'en 1682, celui de Collège des Jésuites, qui fut remplacé à cette époque par celui de collège de Louis le grand, investi de lettres patentes de Louis XIV.

Les Jésuites avaient fondé dans le dit Collège une bibliothèque qui prit successivement les noms divers de l'établissement dans lequel elle se trouvait placée. Le dernier de ces noms, elle le garda jusqu'à l'arrêté du parlement qui conformément à un autre arrêté précédent rendu après l'expulsion des Jésuites, le 28 Juillet 1763, lequel arrêté déclarait que tous les terrains et bâtiments composant le collège que les ci-devant Jésuites occupaient rue St Jacques, ne pouvaient être employés, suivant leur destination, à autre usage qu'à l'Instruction publique, envoya, le 24 Janvier 1764 l'administration du Collège de Louis le grand en possession des biens dépendants de ce collège et notamment de la bibliothèque, à la charge par le dit collège de payer 25,000 livres à M. le prince de Turgy.

Le bureau de l'administration du dit collège voulant se procurer des fonds pour venir en aide à d'autres colléges moins prospères, ordonna la vente de cette bibliothèque (cette vente produisit 74,952 livres 16 deniers) et autorisa son grand-maître à racheter dans cette vente pour 20,000 livres ; (il en fut racheté pour 18109 livres, 8 sols.)

La vente effectuée, le bureau s'occupa de placer cette nouvelle bibliothèque,

et le 7 février 1765 proposa à l'université qui déja en avait exprimé le désir, après l'arrêt du 28 juillet 1765, d'être mise en possession du collège Louis le Grand pour y établir le siège de l'université, désir qui avait été favorablement accueilli; un arrêté du 30 août 1763 la mettant par provision en possession du dit collège, possession qu'elle effectua le 9 septembre suivant, et qui était devenue définitive par lettres patentes du 21 9bre 1763; le bureau, dis-je, proposa à l'université de réunir sa bibliothèque dans le même local que celle du collège. Le tribunal de l'université se refusa à cette réunion. Arrêt du parlement, 11 février 1765, qui tout en ne prescrivant pas la reunion, ordonne néanmoins le transport des livres de l'université au collège de Louis le grand, et le dépôt dans un local attenant à celui où se trouve déja la bibliothèque de Louis le grand, jusqu'à ce qu'il l'université eut fait connaître le motif qu'elle ne pouvait avoir de ne pas consentir à la réunion des deux bibliothèques dans les mêmes salles. Le tribunal de l'université dont la bibliothèque alors ~~l'ancienne bibliothèque~~ à l'état naissant venait d'être augmentée de celle de M. de Montempuis que ce dernier lui avait leguée et qui était riche en manuscrits, ayant peu après l'arrêt précédent consenti à la reunion, à des conditions acceptées par le bureau, le 23 mars 1765, conditions qui étaient entre autres: 1° de conserver l'administration des bibliothèques. 2° d'avoir la liberté pleine et entière de choisir le bibliothécaire.

Le parlement, toutes les chambres assemblées, sous la présidence de M. le président Rolland, ordonna le 17 mai 1765, qu'après que les livres, qu'après que les livres du collège de Louis le Grand, et ceux qui pourraient lui appartenir par la suite, auraient été estampillés aux armes du dit collège, ils seraient placés dans la bibliothèque de l'université et remis à la garde de son bibliothécaire.

La cour ordonna en outre, que les salles déja destinées, par son arrêt du 11 février 1765, aux bibliothèques de l'Université et du collège, seraient cédées à l'université, ainsi que les tablettes, tables, bureaux, globes et autres effets propres à une bibliothèque, qui se trouvaient alors dans les dites salles.

Le frère Belhomme, religieux du grand couvent des cordeliers, fut chargé le 10 8bre 1766, de faire l'inventaire des livres appartenant au collège et de les faire estampiller. Cette opération fut terminée le 24 9bre 1768. Un bibliothécaire fut proposé par le bureau du collège, c'était son ancien bibliothécaire, M.

et accepté par l'Université.

Le 2 7bre 1779, nouveau bibliothécaire, M. Duval.

En 1791, je crois, un décret ordonna de transporter aux cordeliers la bibliothèque de l'université. Cette opération ne fut qu'en partie effectuée. Plus tard, la convention nationale, par un nouveau décret ordonna de la réinstaller dans son ancien local et y adjoindre les livres provenant de la bibliothèque du prince de Condé. avec ces derniers, furent transportés aussi dans le même local bon nombre d'autres livres qui avaient été également déposés aux cordeliers, et qui avaient appartenu à divers ordres religieux, entre autres aux pères de l'oratoire, aux pères augustins du fauboury St Germain, aux minimes, aux jacobins et aux capucins de la rue St Honoré, aux capucins du marais, aux bénédictins de la rue des Blancs-manteaux &a &a. Plus tard encore, M. Champagne, professeur de seconde au collège Louis le grand, devenu collège Egalité, et membre du conseil des cinq cents, fut envoyé en cette dernière qualité aux cordeliers (M. Planche croit que ce fut aux Capucins de la rue St Honoré) pour y choisir les livres qui pourraient convenir à la bibliothèque du collège Egalité, en remplacement de ceux que le mouvement révolutionnaire en avait distraits.

Après le transport de ces livres, le même M. Champagne, fut nommé par Sieyès, principal du collège Egalité, qui reçut (an VIII) le nom de Prytanée français.

C'est dans le temps qu'elle portait ce dernier nom, que le citoyen Aipoult, bibliothécaire du premier consul, vint en vertu d'un ordre de ce dernier, faire choix de dix mille volumes des plus beaux destinés à former une bibliothèque au palais de St Cloud. Ce choix fait, le transport fut immédiatement effectué. Cette double opération eut lieu pendant le mois de Messidor, an 10.

(J'ai retrouvé les titres de la majeure partie de ces ouvrages livrés par la bibliothécaire et le sous bibliothécaire d'alors, les citoyens Ballin et Serieys.)

Un second ordre, émané du même pouvoir, fit de nouveau distraire de la bibliothèque près de cinq mille volumes destinés à former un fonds de bibliothèque au Prytanée de St Cyr, l'un des quatre colléges, qui

depuis le 1er germinal an VIII, composaient alors le Prytanée français. Partie de ces livres furent livrés par les citoyens Bailly et Sérieys au citoyen Allix, bibliothécaire du Prytanée de St Cyr, le 21 germinal, an XII, et après la mort de M. Bailly, partie furent remis par M. Laromiguière, bibliothécaire du Prytanée français, devenu lycée impérial, à M. Dupuis, bibliothécaire du Prytanée de St Cyr, le 4 germinal an XIII.

(J'ai également retrouvé les listes de la majeure partie de ces ouvrages.)

On pourrait croire que des emprunts forcés si considérables, faits au même dépôt littéraire, seraient les derniers; il n'en fut malheureusement par ainsi.

L'école normale, créée par Décret du 9 brumaire an III, reconstituée après nos conquêtes, et mise par décret du 17 mars 1808, en harmonie avec les besoins d'un empire plus vaste et d'un enseignement plus pratique, trouvait à la bibliothèque du Lycée impérial toutes les ressources nécessaires à des études variées et complètes. Ces ressources mises incessamment et sans réserve à sa disposition comme à celle des professeurs de l'académie de Paris, lui suffirent jusqu'en 1815; mais lorsqu'elle fut établie dans un local séparé, on pensa qu'il serait bon qu'elle eût aussi une bibliothèque qui lui appartînt en propre, et on ne songea à rien moins qu'à lui abandonner en entier celle de l'Université.

Peu s'en fallut que deux ans plus tard cette pensée ne fut réalisée. En effet, la commission de l'instruction publique, par arrêté du 3 Novembre 1817, prescrivit à M. Laromiguière de faire transporter au plus tôt du collège de Louis le Grand à l'école Normale tous les livres de la bibliothèque dont il était le conservateur. M. Laromiguière jugeant dès à présent l'effet de la décision qui lui était transmise, eut devoir, quelque prompte qu'elle fut, prendre sur lui d'en suspendre l'exécution, et adressa immédiatement à M. le Ministre des observations pleines de force sur les inconvénients nombreux que lui paraissait devoir entraîner cette mesure.

Les observations de M. de Laromiguière furent sans doute accueillies; car la même commission considérant:

1° que la bibliothèque de l'Université était peu appropriée aux besoins de l'Ecole Normale;

2°. que le batiment où l'école Normale était établie n'appartenait pas à l'instruction publique ;

3°. qu'il serait possible de procurer à l'école normale, par une allocation annuelle, une bibliothèque spécialement composée de livres propres aux différentes branches des sciences et des lettres qui y sont enseignées.

4°. que d'ailleurs il était convenable de conserver une bibliothèque auprès des facultés des Sciences et des lettres de l'académie de Paris ;

rendit le 29 mai 1818 un nouvel arrêté qui abrogeant celui du 3 novembre précédent, ordonna que la bibliothèque de l'Université (qui, je crois, devait quitter les salles qu'elle occupait au collège de Louis le grand, à cause de réparations devenues urgentes) serait établie dans les batiments de l'ancien collège du Plessis, aussitôt que les constructions que M. le Préfet de la Seine avait consenti à faire entreprendre pour la recevoir, seraient terminées.

La Bibliothèque de l'Université resta donc provisoirement au collège Louis le grand ; pourtant, elle eut à se dépouiller de tous les ouvrages qu'elle possédait en double, un article du même arrêté du 28 Mai, lui prescrivant ce sacrifice en faveur de l'Ecole Normale.

Cet article reçut immédiatement son exécution.

Quant au transport de tous les autres livres au Plessis, il n'était pas encore effectué en 1824 ; et soit que les constructions destinées à les recevoir ne fussent encore qu'à l'état de projet, soit que l'administration de la ville, cédant à des vœux exprimés (par M. Nicole) sur la convenance de rapprocher la bibliothèque des facultés du siège de ces facultés, quand une ordonnance royale, du 9 Janvier 1821, avait établies dans les batiments de la Sorbonne, cette administration offrit de faire disposer dans ces mêmes batiments, le local nécessaire pour recevoir la bibliothèque de l'Université.

Ce local préparé, le transport des livres y fut aussitôt effectué ; mais, dès les premiers jours de ce transport, on s'aperçut que les salles déjà disposées ne seraient pas de beaucoup près suffisantes. On fut donc obligé d'établir

à la hâte dans d'autres salles éloignées des précédentes, des rayons où furent déposés près de 18000 volumes. Ces dernières salles reçurent le nom de salles du dépôt de la bibliothèque.

En 1826, par suite de la suppression qui avait eu lieu de la grande école normale (ordonn. roy. du 6 7bre 1822), remplacée par les écoles normales partielles (ordonn. roy. du 17 fév. 1821.) près de chaque académie, les livres que la bibliothèque de l'Université avait fournis à l'ancienne école normale, en 1817, lui furent rendus. Elle reçut en même temps tous ceux que l'école supprimée avait acquis chaque année avec les fonds qui lui étaient alloués pour cet objet. Ces derniers livres, tous ouvrages d'auteurs modernes, pour les sciences; et pour les lettres grecques et latines tous ouvrages classiques les plus nouvellement publiés tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre, eussent été pour la bibliothèque de l'Université, très pauvre sous ce double rapport, une véritable fortune, si, peu d'années après, on ne les lui eût repris avec les compléments qu'elle y avait ajoutés pour les rendre à l'Ecole normale qui avait été reconstituée.

Un arrêté ministériel du 21 Juillet 1832 prescrivit de délivrer à cette nouvelle école tous les ouvrages qui avaient été rapportés de l'ancienne.

Après la remise immédiate faite à M. Viguier, inspecteur de l'académie, des dits ouvrages qui ne s'élevaient, m'a-t-on assuré, (car je n'ai trouvé aucune liste, l'inventaire de ces livres ayant été remis à M. Viguier) à guère moins de 6000 volumes, on s'occupa à la bibliothèque de remplir, à l'aide du dépôt, les vides que leur départ avait laissés.

Ce travail fait avec une grande précipitation, à cause de la fin peu éloignée des vacances, fut nécessairement défectueux: il réunit des ouvrages qui auraient dû être séparés, en sépara qui auraient dû être réunis. Ce travail fut encore troublé par l'arrêté qui venait d'ériger le dépôt de la bibliothèque de l'Université en bibliothèque de théologie, et qui prescrivait dans un très court espace de temps, l'arrangement de ces livres.

En cette circonstance, les rayons de la bibliothèque de l'Université où avaient été disposés les ouvrages d'histoire et de philologie, éprouvèrent les plus cruelles pertes et furent entièrement bouleversés. L'esprit qui dirigea cette fois le choix des ouvrages fut on ne peut plus déplorable; car la bibliothèque nouvelle, sans s'enrichir

réellement, appauvrit considérablement son aînée. Dans plusieurs grands ouvrages, dans plusieurs collections, elle prit tous les volumes qui avaient un rapport plus ou moins prochain aux matières théologiques, laissant à la bibliothèque de l'Université ceux qui ne traitaient pas de ces matières ; de sorte que, pour ces grands ouvrages, pour ces collections, le public, après avoir consulté quelques volumes dans cette dernière bibliothèque, était obligé pour les autres, de se transporter à la bibliothèque de théologie, située dans une autre partie des bâtiments de la Sorbonne, et dont il trouvait assez souvent les portes fermées à cause sans doute des fonctions ecclésiastiques que remplissait le sous-bibliothécaire attaché à la dite bibliothèque.

Un état de choses qui avait de si graves inconvénients ne pouvait durer toujours ; aussi était-il de temps à autre en sous diverses formes, l'objet de réclamations de la part de M. Laromiguière. Après lui, ces réclamations furent de nouveau répétées par M. Jouffroy, et enfin favorablement écoutées par M. le Ministre actuel de l'instruction publique qui, le 19 Janvier 1840, arrêta la réunion si désirée des deux parties, trop longtemps séparées de la bibliothèque de l'Université, et les replaça sous la direction du même conservateur. Enfin de nouvelles salles tout à côté des anciennes, furent accordées à la bibliothèque et permirent d'opérer la réunion ordonnée d'une manière à peu près complète.

Quelque temps avant que la convention eût rendu le décret concernant les livres entassés aux cordeliers, deux hommes que leurs opinions modérées désignaient aux fureurs des partis exaltés, MM. Durand et Dermarières, trouvèrent un refuge au milieu de ces livres : une amitié prévoyante et dévouée leur avait fait confier la mission de mettre quelque ordre dans ce pêle-mêle. Ce fut surtout lorsque le transport des livres au collège Egalité eût été effectué que ces deux messieurs s'livrèrent à ce travail. Ils entreprirent d'abord un catalogue de cartes qu'ils rangeaient à mesure dans un casier par ordre alphabétique. Il reste encore à la bibliothèque, malgré les bouleversements qu'elle a subis depuis cette époque, un petit nombre de ces cartes qui attestent les soins éclairés apportés à ce travail. Titre entier de l'ouvrage, nom de l'auteur, de l'imprimeur, lieu, date de l'impression, numéro d'ordre de la place occupée par chaque volume dans les divers rayons,

rien n'y manque. Parfois j'ai trouvé quelques fragments de ces cartes qui prouvent avec quelle scrupuleuse exactitude elles avaient été faites; car il y était relaté jusqu'aux plus légers outrages, jusqu'aux plus légères dégradations qu'avaient subis certains volumes. Et, ceci eut été précieux à conserver, car nombre de manuscrits ou de livres portent les traces du vandalisme qui suivit la suppression des ordres religieux et enseignants. Depuis cette suppression jusqu'au jour où fut rendu le décret de les réintégrer dans l'ancien local, nombre d'ouvrages particulièrement manuscrits, qu'ornaient des dessins coloriés, se sont vus privés de ces dessins qui ont été coupés; souvent encore la page ou partie de la page qu'ils illustraient a été arrachée. Des manuscrits ont même disparu, et cela, sans qu'il soit resté aucune trace qui pût expliquer leur disparition. Je pourrais citer entre autres, un manuscrit du concile de Trente et celui du mariage de Louis XIII, qu'on m'a assuré être l'original.

Note sur les divers budgets de la Bibliothèque de l'Université, extraits du travail que j'ai commencé sur la Bibliothèque de l'Université.

En 1768. 1 bibliothécaire logé, nourri au collège reçoit d'appointements. . . . . .
1 sous-bibliothécaire logé, nourri, reçoit. . . . 700 livres.
1 garçon de salle, domestique du collège, logé, nourri, reçoit. . . . . .
1000 livres sont consacrées à l'entretien et à l'achat de nouveaux ouvrages. ci. . . . 1000

An 8. Lorsque le collège égalité eut changé son nom en celui de Prytanée français.
Les fonctionnaires de la bibliothèque étaient:
1 bibliothécaire (M. Gallin, ancien professeur au collège de Montégut); il recevait. . . . . .

T. S. V. P.

2 Sous-bibliothécaires (M. Sérieys et M. Chapelle, ancien prof. de philosph. à l'université)....

1 employé. M. Sérieys fils qui ne fut nommé qu'après la mort de son père qui venait de quitter la bibliothèque..... 800 fr.

1 garçon auquel il est accordé pour balayer la bibliothèque de temps en temps et allumer le poêle pendant l'hiver..... 100

Le 9 fructidor an XII, MM. Ballin et Chapelle étant morts ne sont pas remplacés.

M. Laromiguière membre du tribunat en l'an VIII, professeur de philosophie est nommé bibliothécaire; il lui est donné un logement et des appointements de..... 3000 fr.

Les Deux sous-bibliothécaires ne sont pas renommés.

Avec lui est un employé qui reçoit..... 800

et un garçon de bureau qui reçoit 100

Les fonctionnaires et employés de la bibliothèque étaient alors payés par le collège sur des fonds qui ne dépassaient pas 4000 fr. et qui provenaient du loyer de quelques maisons situées dans le voisinage du collège. Lors de la suppression du Prytanée et au moment de la vente de ses biens, la bibliotheque allait être privée de tout revenu, lorsqu'un arrêté du ministre de l'Intérieur suspendit la vente des susdites maisons, dont le montant du loyer fut affecté aux besoins de la bibliothèque.

Cet état précaire dura jusqu'à l'époque où la bibliothèque devint bibliothèque du Lycée impérial, alors M. Laromiguière adressa au conseil de l'Université impériale des observations sur la pénurie d'un établissement si indispensable au renouvellement des bonnes études.

Le conseil de l'Université prenant en considération les observations de M. Laromiguière, pensa comme lui que l'académie de Paris, n'étant autre chose que l'ancienne

université perfectionner, devait entrer de droit en possession de la collection de livres qui lui appartenaient. Aussi en arrêtant les comptes du lycée impérial pour l'exercice 1810, le conseil décida t'il que la bibliothèque dite du Pytanée ne serait plus à la charge de cet établissement, et dans un autre arrêté relatif au budget de l'Université, il affecta aux dépenses de la bibliothèque, redevenue bibliothèque de l'Université la somme de 8000 fr. répartie ainsi qu'il suit:

	fr.
Au bibliothécaire (M. Laromiguière)	3000
Au sous bibliothécaire. (M. Le Brun)	1500.
À l'employé (M. Lesieur père)	1000
Au garçon (le Sieur Pouget.)	700
Pour frais de Bureau	600
En achat et entretien de livres	1200
	8000

Le budget des dépenses de la bibliothèque s'est peu à peu accru. Le personnel a varié. La distribution des fonds a varié également. Ainsi en 1824:

Traitement de M. Laromiguière	3000
id du 1er sous biblioth. (M. Mablin.)	1300
id. du 2e sous biblioth. (M. Lebrun.)	1000
id. de l'employé (M. Lesieur.)	900
Les gages du garçon de bureau	600
Les frais de bureau. Chauffage	700
L'achat des livres et reliures	1200.
	8700

En 1825:

Traitement du Bibliothécaire	3000.
id. du 1er Sous-Bibliothécaire	2000.
id. du 2e Sous-Bibliothécaire	1200.
id. de l'Employé	900.
Les gages du garçon de Bureau	600.
Les frais de bureau. Chauffage	500.
L'achat et l'entretien des livres	1000.
	9200

En 1840.

	f.
M. Barnouw bibliothécaire	4000.
M. Planche conservateur adj.	2000.
M. Bessières sous bibliothécaire	1500.
M. Boismont	1200.
Le garçon de bureau	900.
Achat et reliures de livres	2800.
Appropriat. de nelle salle	3000.
Frais de bureau	600.
	16000 f.

En 1841.

Bibliothécaire	4000
Conservateur adjt	2000.
M. Bessières sous bibliothécaire	1600.
Sous-bibliothécaire	1400.
Sous bibliothécaire	pour mémoire.
garçon	900.
achats et reliures	5200.
frais de bureau	800
habit du garçon	100
	16000

En 1842.

Bibliothécaire	4000
Conservateur adjt	2000
M. Bessières sous-bibl.	1600
Sous-bibliothé.	1400
Sous bibliothé.	pour mémoire.
garçon	900
achats et reliures	5200
frais de bureau	800
habit du garçon	100
	16000

En 1843.

	4000
	2000
	1800
M. de Sinner	1200
	pour mémoire.
	900.
	4700
Secours à la veuve de Mr Boismont	500
fr. de bureau	800
habill. du g.	100
	16000

En 1844.

Bibliothécaire	4000
Conservateur adj.	2000
Sous bibliothé.	1800
Sous bibliothé.	1200
Sous bibliothé.	pour mémoire.
garçon.	900
Achats et reliures.	4200
	14100

Report :	14100
Copie de catalogues.	800
divers achats de matériel.	200.
frais de bureau	800.
habill. du garçon	100
	16000

En 1845.

Bibliothécaire	4000.
Conservateur adjt.	2000
Sous Biblioth.	1800
Sous biblioth.	1200
Sous-biblioth.	p. mémoire.
garcon	900.
achats et reliures	4600
	14500

report:	14500.
Copie de catalogues.	600.
Frais de bureau	800.
habill. du garcon.	100.
	16000

Quant à la division du travail dans la bibliothèque, M. Depiéry ne pourrait guère fournir à M. Robin d'autres détails que ceux qui sont parvenus antérieurement au ministère de l'instruction publique, jusqu'à l'arrivée de M. Le Bas en qualité de conservateur adjt. de la bibliothèque. Il n'est ignoré de personne que M. Depiéry a, en outre du service public, plus pénible pour lui que pour tout autre, parcela que étant le plus ancien fonctionnaire, il était le plus connu des lecteurs, il a été chargé d'une partie de l'administration, de la comptabilité de la bibliothèque, et depuis la sortie de M. Jouffroy de la bibliothèque, de la direction et de la confection du catalogue, de toutes les Divisions autres que celles qui contiennent les livres de théologie, travail dont a été chargé M. l'abbé Giraud, et de celles qui contiennent les livres de philologie et des littératures Grecque et latine, qui ont été confiés à M. de Sinner.

Depuis que M. Le Bas est à la bibliothèque, il a bien voulu assumer une grande partie du fardeau, ainsi l'administration de la bibliothèque, la correspondance avec M. le Ministre, le choix des livres à acheter, la surveillance des acquisitions et des reliures, l'inventaire des livres catalogués, la révision des catalogues, la confection du catalogue pour les parties non encore achevées, la classification des manuscrits et d'environ 12 à 15000 volumes déposés sans ordre dans les salles basses hautes dans les différents déménagements &c, n'ont pas effrayé son zèle.

Mais, M. Le Bas et moi, quelque exactitude qu'apportent MM. de Sinner et Giraud dans l'accomplissement de leurs devoirs, nous ne pourrons faire face à tout ce que réclame le service en dehors des fonctions

attribuées à ces deux Messieurs. Il est indispensable qu'une répartition du travail soit faite aussi égale que possible entre toutes les personnes attachées à la bibliothèque, et je pense qu'à cet égard il serait convenable et utile de prendre conseil de M. Lesbas qui est le chef de l'Etablissement sinon par le nom au moins par le fait.

Réponse au N° 112. Paris, le 2 Septembre 1845.

N°. 117.

Monsieur le Ministre, J'ai reçu la lettre ministérielle en date du 16 août dernier qui répond à celle que j'avais eu l'honneur de vous adresser les 25 et 30 avril et par laquelle je soumettais à votre approbation différentes listes d'ouvrages qu'il me paraissait à propos d'acquérir pour la bibliothèque de l'université sur les fonds de 1845. Je crois devoir au corps savant dont je fais partie, je crois devoir à votre prédécesseur qui m'a appelé au poste que j'occupe, je crois me devoir à moi-même de répondre à cette lettre que je ne puis accepter aucun des reproches que cachent trop visiblement les observations auxquelles mes propositions ont donné lieu de la part du conseil Royal et d'où il semblerait résulter qu'en dressant les listes en question j'ai agi sans aucun discernement et que j'ignore même les premiers éléments des connaissances que doit posséder un bibliothécaire. Il me serait facile de vous prouver qu'en m'exprimant ainsi je ne cède à aucune vaine susceptibilité, mais bien à la persuasion fondée où je suis d'avoir plutôt mérité des éloges que des blâmes.

Avant tout, je dois m'expliquer sur une injonction que rien dans ma conduite ne saurait motiver. Votre lettre me recommande de ne faire pour achat de livres aucune dépense qui n'ait été préalablement autorisée. Me supposerait-on, M. le Ministre, capable d'enfreindre les réglements ? La loi, à l'exécution de laquelle on me rappelle, bien qu'il ne me soit jamais arrivé de la violer, offre assurément de très graves inconvénients, surtout en ce qu'elle rend impossible toute acquisition dans les ventes ; mais elle existe, et je m'y suis toujours soumis. Pourquoi m'inviter à la suivre, quand elle a été constamment mon guide ?

Je passe à une autre prescription qui n'était peut-être pas moins nécessaire. Il faut, m'est-il dit dans votre lettre, que toutes les demandes d'autorisation, soient présentées ensemble dans les premiers mois de l'année. Mais qu'ai-je

Fait autre chose, M. le Ministre, que de prévenir les désirs du conseil à ces égards? À peine entré en fonctions, je me suis empressé de me rendre compte de l'état des fonds consacrés aux acquisitions de livres. J'ai commencé par épuiser le crédit de 1844 au moyen de plusieurs demandes d'autorisation successives dont une entre autres, et une des premières, se rapportait aux ouvrages que je présumais devoir être utiles aux candidats pour les différentes agrégations, et une autre à la collection malheureusement peu nombreuse des travaux philologiques publiés par des membres de l'université ou par des savants français. Cela terminé, je me suis occupé des propositions à faire pour l'emploi des fonds de 1845 et j'ai cherché à apporter quelque ordre dans ce travail, pour la rédaction duquel les archives de la bibliothèque ne m'offraient aucune règle établie, aucune méthode arrêtée, aucunes listes préparées d'avance. Il m'a paru convenable que chacune des branches de la science fut autant que possible représentée suivant son importance, et après deux mois de pénibles investigations pour me rendre compte des lacunes les plus considérables et des besoins les plus urgents, je vous ai adressé dans l'intervalle de cinq semaines, du 21 avril au 28 Mai, un travail d'ensemble composé de huit listes distinctes dont je crois devoir rappeler ici les titres et le montant:

			f.	c.
I.	21 avril.	Bibliographie.	651	70.
II.	25 avril.	Philosophie.	430	
III.	id.	Sciences physiques.	869	35.
IV.	id.	Sciences mathématiques.	566.	25.
V.	21 avril.	Histoire littéraire.	210	45.
VI.	30 avril.	Langues et littératures class.	1081	70
VII.	28 Mai.	Littérature française.	430	25.
VIII.	28 Mai.	Histoire et géographie.	859	60.
		total:	5099 f.	30 c.

La théologie seule était omise dans ce travail, parce que c'est de toutes les sections de la bibliothèque la mieux partagée, et que d'ailleurs précédemment, le 31 Janvier, elle avait été l'objet d'une proposition spéciale qui contenait tous les ouvrages indiqués par M. l'archevêque de Paris dans le programme des conférences ecclésiastiques du diocèse pour l'année 1845.

Le total de mes demandes, M. le Ministre, dépassait d'environ

500 francs le crédit de 4600 ouvert au budget; mais parmi les ouvrages proposés, il en était un certain nombre qu'on ne pouvait espérer se procurer qu'avec le temps; l'acquisition de certains autres pouvait se trouver remise indéfiniment par suite de quelque radiation. Mes propositions étaient donc en réalité renfermées dans de justes limites. Sans doute, la somme attribuée à chaque partie distincte n'était pas toujours en rapport mathématique avec le rang que cette partie occupe dans la science; mais il y avait toujours une raison solide pour qu'il en fût de la sorte. Ainsi, la philosophie était un peu moins bien dotée que le latin et que le grec, et surtout que les sciences physiques et l'histoire; mais cela tenait à ce qu'elle avait été jusqu'ici plus largement pourvue que les autres branches et qu'il me paraissait convenable de rétablir l'équilibre.

Des huit listes présentées par moi, la première et la seconde ont été adoptées sans restriction, et je dois m'en tenir très honoré, car les six autres sont loin d'avoir été aussi heureuses. Pour la deuxième, celle des ouvrages de philosophie, sur 56 ouvrages qu'elle indiquait, 32 seulement ont été accordés. De plus, on est d'avis que la bibliothèque doit se procurer avant tout, si elle ne les possède déjà, les monuments de la science, les grandes et bonnes éditions de Platon, d'Aristote, de Plotin etc., les grandes histoires de la philosophie; mais comment supposer que je puisse être assez peu sensé pour ne pas les demander tout d'abord, si elles manquaient en effet dans le dépôt auquel je consacre mes soins. La bibliothèque ne date pas d'hier. Chaque année, depuis longtemps, lui a apporté son tribut, et puis qu'elle possède de tels maîtres, il faut bien de toute nécessité descendre dans des régions moins élevées et arriver enfin aux élèves devenus maîtres à leur tour. Sans doute, parmi les auteurs modernes que j'ai demandés, tous n'ont pas acquis la même gloire, obtenu la même illustration; mais je persiste à croire qu'il n'en est aucun qui ne méritât la mention que je lui ai accordée et qui ne fût digne d'être admis dans notre bibliothèque; car même, parmi ceux qui ont été rayés, il en est plus d'un qui a obtenu l'approbation du conseil royal, et peut, si je ne me trompe, dans le domaine de la philosophie, il n'est terrain si ingrat où nos lecteurs pour la plupart éclectiques, ne puissent, pillotant de çà et de là, suivant l'expression de Montaigne, trouver quelque substance acceptable, et en faire un miel qui sera tout leur, ainsi que font les abeilles du bon Platon.

Du reste, M. le Ministre, veuillez trouver bon que pour les propositions que je pourrai avoir à faire désormais en ce qui concerne cette section, notamment les grandes et bonnes éditions des maîtres et plus particulièrement des maîtres grecs, je ne m'en rapporte pas exclusivement au manuel de Tennemann, même à l'excellente traduction qu'on en a donnée en français. Mes connaissances bibliographiques, quelque modestes qu'elles puissent être, me rendent ce secours à peu près inutile, et mes recherches pour être complètes, devront de toute nécessité, s'étendre un peu plus loin. Je vous le demande, M. le Ministre, que dirait notre savant confrère, M. Naudet, si une lettre ministérielle l'invitait à consulter pour les livres d'histoire ancienne dont il doit enrichir la bibliothèque royale, les manuels de Heeren et de Lorentz? ne verrait-il pas dans une pareille recommandation qui semblerait le renvoyer à l'école, quelque chose de blessant et d'humiliant tout à la fois?

J'en viens à la liste VI qui comprend les ouvrages de philologie grecque et latine, que j'ai pour la facilité des rapports avec les libraires et des écritures qui en résultent, divisés en deux parties. 1° Livres qu'on peut se procurer en Allemagne par l'intermédiaire des maisons Renouard ou Franck; 2° Livres qu'il faut faire venir de Hollande ou d'Angleterre et pour les quels on doit s'adresser aux maisons Dupat et Klincksieck. Pour peu qu'on parcoure cette liste, on reconnaitra que par suite des raisons que je viens d'indiquer, elle ne contient pas exclusivement des ouvrages philologiques. Les livres qui y sont indiqués, peuvent se classer sous les rubriques suivantes:

Critique littéraire et Philologique. - Bibliographie.	9
Grammaire.	4.
Langue et littérature grecques.	14.
Langue et littérature latines.	10.
Philosophie ancienne.	2.
Histoire ancienne.	5.
Géographie ancienne.	4.
Mythologie.	1.
Archéologie - Epigraphie.	5.

On reproche à cette liste de contenir trop d'ouvrages qui ne sont pas appropriés aux candidats aux grades. J'avoue que je ne puis m'expliquer ce

reproche, ni trouver sur quels livres il tombe. Evidemment, ce ne peut être sur aucun des ouvrages autorisés. Je dois donc chercher parmi ceux qui ont été exclus. Seraient-ce les annales de philologie et pédagogie de Jahn et Klotz? Mais la bibliothèque ne possède aucune revue qui lui fasse connaître les travaux classiques des grandes universités de l'allemagne, de l'allemagne à laquelle nous faisons depuis longtemps et nous devrons faire longtemps encore de nombreux et utiles emprunts; et quel meilleur choix que celui d'un recueil qui a déjà 20 ans d'existence, et qui compte parmi ses rédacteurs, les professeurs les plus habiles de Leipzig, de Berlin, de Gœttingen etc? Seraient-ce les opuscules et les poésies latines de Boettiger? Mais le nom de Boettiger est Européen. Tout ce qu'il a écrit jouit d'une estime méritée, et les sujets traités dans ses opuscules écrits en langue latine, intéressent à plus d'un égard les candidats à l'agrégation des lettres et à celle de grammaire, notamment les N°s IV, XII, XIII, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX et XX? Seraient-ce les opera latina d'Orelli si intéressants pour l'histoire de la Grèce et de Rome? Le Lexique de Dirksen, supplément indispensable à celui de Facciolati; excellent travail, utile à plus d'un égard pour la lecture de Cicéron, et qui n'a contre lui que l'élévation du prix? Seraient-ce les éditions d'Horace et de Virgile par Peerlkamp réputées les meilleures de ces deux poètes, que M. Patin, si bon juge en pareille matière, recommande chaque année à ses auditeurs et qu'aucun candidat ne peut sans quelque inconvénient se dispenser de consulter? Seraient-ce les vies d'Iphicrate, de Chabrias et de Timothée par Rhedantz, livre très distingué qui remplit une lacune importante de l'histoire grecque, et qui m'a déjà été demandé plusieurs fois par des candidats et par des professeurs? Serait-ce le traité de Foerstemann, De comparativis et superlativis linguæ græcæ et latinæ, que j'avais demandé dans l'intérêt des candidats à l'agrégation de grammaire, lesquels ont tous les ans cette question à traiter? Serait-ce enfin l'Institut, journal des Sociétés savantes en France et à l'étranger, dont la partie relative à l'histoire et aux lettres est un des desiderata de nos lecteurs? Ou bien plutôt, ne seraient-ce pas les anecdota Delphica de ~~Letronne~~ Curtius, les inscriptions attiques inédites du même savant, les notices de Schoell sur le voyage d'Ott. Muller en Grèce, et enfin Hoff de mytho Helenæ. Mais cette dernière dissertation doit être étudiée par quiconque

lit Homère ou Euripide et surtout l'Hélène de ce dernier ? Et quant aux trois autres ouvrages, je n'ai qu'un mot à dire, c'est qu'ils sont des compléments du corpus inscriptionum græcarum de Boeckh que la bibliothèque a acquis avec autorisation, bien avant mon entrée en fonctions. Ces livres qui contiennent un grand nombre de textes inédits presque tous d'une véritable utilité pour les études historiques, ne seraient pas un objet de luxe dans notre établissement et offriraient de précieux documents aux auditeurs de M. Egger qui explique des inscriptions grecques à son cours, peut-être ne seraient-ils pas inutiles aussi à ce professeur. Je ne parle pas de moi, bien qu'on paraisse donner à entendre que je ne les ai demandés que dans l'intérêt de mes études ; je les possède depuis longtemps, parceque je tiens à être aussi complet que possible dans un genre d'études auquel je me livre avec prédilection ; parceque, dans mon opinion, un bibliothécaire doit se faire un point d'honneur de ne jamais proposer une acquisition qui leur serait plus particulièrement utile qu'à beaucoup d'autres.

Ainsi donc, M. le Ministre, bien qu'aucun de ces ouvrages n'ait la forme d'un manuel pour le baccalauréat et ne puisse être par conséquent envisagé comme étant approprié aux aspirants aux grades, presque tous seraient utiles aux jeunes candidats à l'agrégation auxquels il m'est réjouit de faire une certaine part. Et d'ailleurs, la bibliothèque n'est pas exclusivement destinée aux aspirants aux grades, aux candidats pour les différentes agrégations ; elle est avant tout la bibliothèque des huit facultés, de théologie, des sciences et des lettres, celle des professeurs attachés aux sept colléges de Paris et doit par conséquent faire une large part aux études supérieures. Si elle n'était qu'un grand cabinet de lecture ouvert aux étudiants, il suffirait de quelques douzaines d'exemplaires des manuels de Poulet, de Ponelle, de Lefranc &c et quelques douzaines des éditions interlinéaires ou juxta-linéaires des auteurs portés sur le programme. Il serait tout à fait superflu d'y faire figurer, comme on le recommande, les grands monuments littéraires des différents pays.

Des livres que je viens de passer en revue, il n'en est pas un seul que je n'aie lu ou parcouru, lors que le mérite n'en avait pas encore été reconnu par des juges compétents ; il n'en est pas un seul dont la valeur ne m'ait paru

hors de doute. Si presque tous ont paru à l'étranger, je ne voit pas que l'on puisse leur en faire un reproche. La question de nationalité ne doit elle pas disparaitre dans tout ce qui regarde la Science? Faut-il donc réprouver un bon livre parceque'il est imprimé à Leipzig et non pas à Paris? Alors où prendre les grandes et bonnes éditions de Platon, d'Aristote, de Plotin?

Les listes III et IV contenant les livres relatifs aux sciences naturelles et mathématiques n'ont pas été non plus très favorablement traitées et ont également provoqué des questions peu obligeantes pour moi. On me demande si la bibliothèque possède les œuvres de Newton, de Bernouilli, de Descartes? Oui, sans doute, elle les possède, et encore à cet égard ma prévoyance n'aura pas été mise en défaut. Je me garderai bien de protester contre les radiations qui ont été faites sur ces listes; je me bornerai à regretter d'avoir été ici encore trompé plus d'une fois par la haute importance que j'attache à l'approbation du conseil royal. C'est parceque'elle était revêtue de cette honorable sanction que j'avais demandé la géométrie de M. Vincent dont le nom seul du reste pourrait paraitre une recommandation, surtout, M. le Ministre, depuis que vous venez de la distinguer de ses collègues en le nommant juge du concours pour l'agrégation.

Enfin les listes VII et VIII paraissent n'avoir pas été examinées ou avoir été oubliées; La lettre du 16 août n'en fait aucune mention. Me permettez-vous, M. le Ministre, de vous en demander la raison? Elles n'étaient pas composées de moins bons livres que les autres, et ne peuvent avoir motivé une réprobation absolue. La VII, celle de la littérature française contenait les auteurs du 17e et du 18e Siècle qui nous manquent. La VIIIe, un certain nombre de livres d'histoire d'indispensable nécessité dont plusieurs nous ont fait faute cette année et surtout dans ces derniers temps. J'ose vous prier de me faire connaitre votre décision sur ces deux demandes. L'une des deux contient, comme le désire le conseil, une grande collection, celle des Scriptores historiæ Francorum de Duchesne.

À cette occasion, M. le Ministre, je vous ferai observer que j'ai aussi en ce point prévenu les ~~souhaits~~ désirs du conseil, puisque, sans parler des ouvrages en un grand nombre de volumes tels que l'édition des œuvres morales de Plutarque par Wyttenbach, l'histoire des mathématiques de Montucla, la physique de Biot, le prodromus de Candolle, la

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE

France littéraire de Quérard, l'histoire de la Diplomatie française De Flassan, les huit listes que j'ai présentées contenaient cinq grandes collections : le repertorium commentationum de Reuss en 16 volumes ; les amœnitates literariæ de Schelhorn en 14 volumes ; le journal de Pharmacie en 42 volumes ; l'institut en 9 vols fol. ; les scriptores historiæ Francorum de Duchesne, et les gesta Dei per Francos de Bongars. Si je n'en ai pas proposé un plus grand nombre, c'est qu'en définitive les grandes collections qui nous manquent sont peu nombreuses, que ce genre d'acquisitions entraine des dépenses considérables et ne saurait se faire convenablement que quand une occasion se présente, la plupart de ces ouvrages n'étant plus dans le commerce. Comment avec un crédit de 4600 fr. dont 1200 fr. au moins doivent être employés en reliures, songer à acheter plusieurs collections comme celle des rerum italicarum scriptores de Muratori, par exemple, qui coûte seule, quand elle est tout à fait complète de 1000 à 1200 fr. ? Toutes n'exigent pas une aussi forte dépense, il est vrai ; mais il en est ainsi qui montent à un prix beaucoup plus élevé.

Je m'occupe depuis trois mois d'un recollement et d'un classement général des livres que contient la bibliothèque. Dès que ce travail interrompu par le service extraordinaire des vacances dont j'ai consenti à être chargé, dans le désir de vous être agréable, dès que ce travail, dis-je, sera terminé, je pourrai savoir bien exactement quels sont nos véritables besoins, et je me ferai un devoir de vous les signaler. Je vous adresserai alors une liste des grands monuments que nous ne possédons pas, et vous prierai de vouloir bien m'autoriser par anticipation à en acquérir chaque année pour une somme de 1200 fr. environ, à mesure que des occasions favorables pourront se présenter et dans la limite des prix qui seront déterminés à l'avance. C'est, ce me semble, le seul parti à prendre à cet égard ; car si pour chaque acquisition devenue possible, il faut demander et attendre l'autorisation spéciale, jamais aucune emplette de ce genre n'aura lieu, ou l'occasion manquée, n'aura lieu qu'à des prix exorbitants.

En résumé, M. le Ministre, je crois avoir répondu aux observations contenues dans votre lettre de manière à vous prouver que mon zèle et mon intelligence n'ont point été au dessous de ma tâche ; que j'ai été constamment au delà de ce qu'on pouvait me demander ; que me consacrant avec toute l'ardeur que donnent

le sentiment du devoir et l'amour de la science à un établissement qu'en dernière analyse je n'administre que par pur dévouement, et pour lequel, depuis près d'un an, j'ai fait cent fois plus que l'autorité la plus exigeante n'aurait été en droit d'attendre de moi, il a dû me paraître dur pour ne dire plus, de voir mes efforts aussi peu favorablement appréciés par de hommes aussi éminents que MM. les membres du Conseil royal.

Je suis &c. Signé. Ph. Le Bas.

Paris, le 3 Septembre 1845.

N° 118. M. Rousselle transmet à M. Le Bas la lettre de M. Germain, étudiant en médecine, qui sollicite la faveur d'être admis extraordinairement à la bibliothèque pendant les concours pour l'agrégation.

Reponse au N° 118. Paris, 3 Sept. 1845.

N° 119. Réponse à la lettre précédente qui accorde à M. Germain la faveur qu'il demande.

Paris, le 6 Septembre 1845.

N° 120. M. le Ministre, Lorsque j'ai eu l'honneur d'adresser à votre prédécesseur la liste des ouvrages à acquérir, comme devant être utiles aux candidats pour les différentes agrégations, je venais à peine d'entrer à la bibliothèque et dus m'en rapporter aux renseignements que me fournit le fonctionnaire spécialement chargé des ouvrages philologiques et littéraires. L'expérience m'a prouvé que ces renseignements étaient loin d'être complets. J'ai suppléé à ce qui nous manquait en mettant à la disposition des candidats une cinquantaine de volumes de ma propre bibliothèque; mais il reste encore plus d'une lacune, et je viens vous prier de vouloir bien m'autoriser à combler d'urgence celles qu'il m'a été impossible de remplir et dont vous trouverez ci-joint l'énumération. Permettez-moi de vous faire observer que dans l'intérêt des candidats, il est d'une extrême importance que votre décision me parvienne sans délai.

Je suis &c. Signé: Ph. Le Bas.

Paris, le 10 Septembre 1845.

N° 120 bis.

M. le Ministre, Les candidats pour les agrégations de grammaire et des lettres subissent en ce moment l'épreuve de l'explication des textes. Bientôt va avoir lieu celle de la leçon orale, et pour cette partie, la bibliothèque est loin d'être en état de pourvoir à tous leurs besoins. Je crois donc devoir joindre à cette lettre une nouvelle liste d'ouvrages qu'il me paraît urgent d'acquérir dans leur intérêt, en vous priant de vouloir bien la revêtir de votre approbation. L'état des fonds permet de faire face immédiatement à cette dépense.

Situation du fonds d'acquisition.

Crédit ouvert pour 1845		4600 f.
Sommes dépensées jusqu'à ce jour		2988 35 c.
Reste disponible :		1611 65
Dépenses proposées.		
Liste envoyée le 6 7bre 1845	483, 55	
Liste ci jointe	489, 20	
total	972 75	ci 972 75
il restera encore :		638 90

Paris, le 15 Septembre 1845.

N° 121.

M. le Ministre, Chaque année, à l'époque du concours général, l'une et l'autre des deux commissions permanentes, chargées de la correction des compositions de rhétorique, et la commission qui se renouvelle chaque jour pour la correction des devoirs donnés aux autres classes, demandent à la bibliothèque un exemplaire du nouveau Thesaurus linguæ græcæ, du totius latinitatis lexicon de Facciolati, du dictionnaire grec français de M. Planche ou de M. Alexandre, du dictionnaire français grec de M. Planche, du thesaurus poeticus de M. Quicherat, et enfin du dictionnaire latin français de MM. Quicherat et Daveluy. Or, comme nous ne possédons qu'un seul exemplaire de ces différents ouvrages, le dernier excepté que nous avons en double, nous ne pouvons satisfaire que celui des trois jurys qui a pris le devant sur les autres. Il en est de même à l'époque des concours pour l'agrégation des lettres et pour celle de la grammaire. Ces deux commissions, au moment où elles examinent les devoirs des candidats

nous adressent les mêmes demandes et souvent mêmes, elles y comprennent quelques ouvrages philologiques traduits de l'allemand en français, comme par exemple, la grammaire grecque de Matthiæ et celle de Burnouf. Nous ne pouvons nous dispenser de leur fournir ces différents secours ; mais pendant ce temps, les candidats auxquels la bibliothèque est ouverte, s'en trouvent privés à leur grand préjudice. J'ai bien obvié autant qu'il était en moi, à l'aide de mes propres livres, à cet inconvénient assez grave ; mais il n'en pourra être ainsi tous les ans, et il serait à propos de remédier dès à présent à cet état de choses. Je vient donc vous demander l'autorisation d'acheter : 1°= immédiatement un 2e exemp. de Facciolati, du Thesaurus poeticus de Quicherat, du dictionnaire grec français de M. Planche (M. Alexandre n'ayant point encore achevé la réimpression du sien) et deux du dictionnaire latin français de M. Quicherat et de la grammaire grecque de Burnouf, ces deux ouvrages étant les plus demandés de tous. 2°=, l'année prochaine, dans le courant du mois qui précédera le concours, un 3e exemplaire de ces différents ouvrages, le dictionnaire latin-français excepté, plus une grammaire grecque de Matthiæ.

Quant au Thesaurus linguæ græcæ, indépendamment de la collection complète des livraisons qui ont paru jusqu'à ce jour, les armoires de la bibliothèque contiennent un double exemplaire des livraisons suivantes :

En grand papier. T. 1.	Livraisons	1. 2. 3.
T. 2.	"	1.
En petit papier. T. 1.	Livraisons	1. 2. 3. 4. 5.
T. 2.	"	1. 2. 3. 4. 5.
T. 3.	"	1.

Ne vous serait-il pas possible, M. le Ministre, de nous accorder le complément de ces trois exemplaires au moyen des souscriptions qu'a prises à l'ouvrage en question le ministère de l'instruction publique ? Ce serait un véritable service rendu aux bureaux de correction et aux candidats qui fréquentent la bibliothèque, pendant les vacances. Dans tous les cas, comme la partie de cet ouvrage qui a paru ne contient que les premières lettres de l'alphabet, et comme il faudra attendre longues années avant qu'il soit achevé, je crois indispensable d'acquérir dès à présent un exemplaire du Thesaurus de Henri Etienne en 4 vols in fol. Je vous prie instamment de vouloir bien me faire connaître la

plus tôt possible votre décision sur ces différents points.

Je suis &c. Signé : Ph. Le Bas.

Paris, le 20 Septembre 1845.

N° 122.

M. le Ministre, Depuis que la bibliothèque existe, les livres n'ont jamais été battus, ni les tablettes essuyées. Il en résulte qu'une couche épaisse de poussière s'était accumulée sur la partie de planches à découvert et sur le plus grand nombre des livres. Cet état de choses ne pouvait durer, et dès que la bibliothèque n'a plus été occupée par les bureaux de correction, j'ai fait commencer un nettoyage général. Mais comme le garçon de bureau ne pouvait suffire à cette tâche qui obligera de déplacer, battre, essuyer et remettre en place à différentes reprises environ cinquante mille volumes, et que d'ailleurs nous étions pressés par le temps, puisque les concours d'agrégation commençaient vers le 20 août, j'ai cru devoir prendre sur moi d'adjoindre temporairement au Sr Donat, un homme de peine intelligent et honnête, espérant que vous voudriez bien me permettre d'imputer sur le fonds destiné aux acquisitions de livres pour 1845, lequel est loin d'être épuisé, le salaire qu'il sera juste d'allouer à cet individu pour le temps qu'il aura consacré à l'établissement. Il nous a déjà donné vingt journées de dix heures chacune, et nous aurons encore besoin de lui pendant une pareille durée. C'est donc à raison de 3 francs par jour, une somme de 120 francs que je vous prie, M. le Ministre, de m'autoriser à imputer sur le fonds que j'ai désigné plus haut, puisque le crédit de 8000 francs alloué pour frais de bureau n'offre plus de disponible qu'une somme de 381 fr. 15c, qui suffira à peine pour le chauffage, le blanchissage, les fournitures de bureau et les autres menues dépenses.

L'état de malpropreté dans lequel se trouvait la bibliothèque devait non seulement être attribué à l'oubli d'un moyen de conservation indispensable, mais aussi à cette circonstance que sur les 18 salles, tant grandes que petites qui contiennent nos livres, deux seulement ont été mises en couleur et frottées. Il est encore indispensable de remédier à cet inconvénient, et je crois devoir vous prier, M. le Ministre, de m'autoriser à mettre à profit le mois pendant lequel l'établissement va rester fermé au public, pour faire mettre en couleur toutes nos salles, car les deux dont je viens de parler ont elles mêmes grand besoin

de cette opération. La dépense qu'occasionneront ces travaux, à raison de 0,75 par mètre carré, s'élevera de 260 à 280 francs, et, si vous le trouvez bon, devra être également imputée sur le fonds destiné aux acquisitions; car, avant de songer à acquérir, il faut songer à la conservation de ce qu'on a.

Un nouveau nettoyage devant avoir lieu dès que cette opération sera terminée, et le temps qu'on pourra consacrer à ce double travail n'excédant pas un mois, puisque nous rouvrons avec les facultés, c'est à dire le 1er lundi de 9bre, vous comprendrez, M. le Ministre, qu'il est urgent que votre décision sur les deux demandes que contient cette lettre, me soit connue le plus promptement possible.

Je suis &a. Signé: Ph. Le Bas.

N° 123.

Réponse au n° 122. Paris, le 26 Septembre 1845.

M. le Conservateur, d'après la demande que vous m'avez adressée le 20 Septembre courant, je vous autorise à prélever sur le crédit alloué au budget de la bibliothèque de l'université pour acquisitions de livres en 1845.

1° La somme de 120 francs pour 40 journées de travail de l'homme de peine que vous avez temporairement adjoint au garçon de bureau, pour battre les livres et épurger les tablettes.

2° celle de 260 ou 280 francs pour faire mettre en couleur et frotter les dix huit salles qui renferment les livres de la Bibliothèque.

Veuillez prendre les mesures nécessaires pour que ces travaux soient complètement terminés pour la réouverture de l'établissement.

Pour le ministre, signé: Soulacroix.

N° 124.

Paris, le 10 octobre 1845.

M. le Ministre, M. Durand Dillon, architecte vérificateur n'ayant pas produit en temps utile la note des règlements de mémoires qu'il a faits pour la bibliothèque en 1844, antérieurement à mon entrée en fonctions, je ne l'ai pas compris dans l'emploi des fonds alloués pour ces exercices qui restaient encore disponibles dans les premiers mois de 1845. Ce n'est que

le 19 août dernier qu'il a présenté sa note montant à 12 francs 35. Comme les réglements qu'elle mentionne ont vraiment été faits et que la somme réclamée est modique, j'ai cru devoir prendre sur moi de l'ordonnancer, espérant qu'il vous sera possible d'en faire acquitter le montant sur quelque restant de crédit encore disponible.

Je suis &c. Signé. Ph. Le Bas.

N° 125.

Paris, le 11 Octobre 1845.

M. le Ministre, Les travaux d'urgence qui viennent d'être exécutés à la bibliothèque avec votre autorisation ne m'ont pas permis de vous rendre compte aussitôt que j'en aurais désiré des résultats auxquels a donné lieu la décision que vous avez prise le 16 août, et en conformité de laquelle la bibliothèque de l'université a dû être ouverte aux candidats du 13 août au 20 septembre dernier. Aujourd'hui que ces travaux sont terminés, je m'empresse de vous faire connaître ce qui a été fait pour remplir vos intentions.

Le battage des livres et l'époussetage des tablettes commencés le lendemain même du jour où les bureaux de correction ont laissé libres les pièces qu'ils occupaient, c'est à dire le 10 août, n'auraient dans aucun cas permis d'ouvrir la bibliothèque aux candidats, à l'époque que vous avez fixée, c'est à dire le 13 août, mais une autre circonstance est venue encore rendre la chose absolument impossible, c'est que la décision qui prescrivait cette mesure était datée du 16 août, qu'elle ne m'a été notifiée que par une lettre en date du 19, reçue le 21 à la Sorbonne, et que le Journal général de l'instruction publique ne l'a annoncé lui-même que dans son numéro du 20. L'ouverture n'a donc pu avoir lieu que le 22. Du reste, ce n'est guère que vers cette époque qu'ont commencé les épreuves, et que les candidats se sont présentés.

Ainsi que j'en avais demandé et que vous avez bien voulu le prescrire, il n'a été admis que les candidats à l'agrégation et les membres de l'université présents à Paris, munis d'une autorisation délivrée par M. l'Inspecteur général de l'académie de Paris. Le nombre de ceux qui ont réclamé le bénéfice de cette mesure, s'est élevé, sauf erreur ou omission, à 64 ainsi répartis :

E. S. V. D.

Candidats pour les mathématiques	4
id. pour les sciences physiques	1
id. pour la philosophie	2
id. pour l'histoire	7
id. pour les lettres	16
id. pour la grammaire	31
Membres de l'Université	3.
Total pareil.	64

L'assiduité des lecteurs a été grande ; nous en avons compté jusqu'à près de quarante dans certaines journées, ce qui a rendu le service très pénible, puisque souvent il fallait répondre à la fois à des demandes de nature très diverse et satisfaire à des exigences très multipliées que le morcellement de la bibliothèque et sa distribution en deux corps de logis distincts, l'insuffisance du personnel, l'absence d'un catalogue alphabétique et enfin la nécessité d'une surveillance constante rendaient d'autant plus fatigantes, que dans l'intérêt du public privilégié avec lequel nous nous trouvions en rapport, j'ai cru devoir doubler la durée des séances qui ne sont dans le courant de l'année que de quatre heures. Aussi, M. le Ministre, si, comme je le présume, vous trouvez à propos d'étendre la mesure en question aux années suivantes, il sera de toute nécessité d'appeler un plus grand nombre d'employés à faire ce service extraordinaire, comme il sera aussi de toute justice d'allouer à chacun d'eux une gratification imputable sur les fonds des concours, puisqu'en réalité un mois employé de cette sorte équivaut à quatre mois de services ordinaires, que ces occupations tombent dans le mois de l'année où l'on a le plus grand besoin de repos, et puisqu'enfin, ce surcroît d'occupation est nécessité uniquement par les concours ouverts pour l'agrégation.

J'ajouterai, M. le Ministre, que le sacrifice imposé aux employés s'étend jusqu'au dimanche puisque dès que commencent les épreuves orales la bibliothèque doit être ouverte même pendant ce jour férié. En effet, les candidats venant tirer le matin le sujet de la leçon qu'ils doivent faire le lundi, le secours de nos livres leur devient ce jour là plus nécessaire que tout autre, puisque les magasins de tous les libraires et tous les établissements publics sont fermés. Du reste, on peut en revanche accorder le samedi comme jour de repos, les candidats n'ayant ce jour là aucune leçon à préparer. C'est ce que j'ai cru

devoir prendre sur moi de faire cette année. Mais il sera bon de régulariser cette mesure pour l'avenir et de statuer que la bibliothèque pendant la durée du service extraordinaire auquel ses employés sont astreints pendant les vacances, sera ouverte même le dimanche, mais restera fermée le lundi samedi.

Il sera encore indispensable, si l'on veut que la mesure soit utile, de laisser au conservateur la faculté d'acheter d'urgence les livres qui seraient d'absolue nécessité aux candidats et que la bibliothèque ne possèderait pas, sauf à en prévenir immédiatement l'autorité. Car si l'on doit demander l'autorisation préalable, il arrivera inévitablement que cette demande manquera son effet comme cela a arrivé cette année où des listes soumises à l'approbation ministérielle les 6 et 10 Septembre, ne sont pas encore approuvées aujourd'hui 10 octobre.

À ce sujet, M. le Ministre, je vous ferai observer que ne pouvant prévoir un refus dans une affaire d'urgence, j'ai pris à condition chez différents libraires la plupart des livres portés sur ces listes et les ai mis à la disposition des candidats au fur et à mesure des besoins. Mais comme beaucoup d'entre ces livres étaient brochés et ont été coupés par les lecteurs qui s'en sont servis, il sera bien difficile de les faire reprendre par ceux qui les ont livrés. J'ose espérer que vous ne m'en laisserez pas supporter la responsabilité, car je n'ai eu d'autre but que de rendre votre décision efficace, et c'était le seul moyen, puisque la mesure n'eut été qu'illusoire, si l'on n'eut ouvert la bibliothèque que pour refuser aux candidats la plupart des livres qu'ils avaient besoin de consulter. Du reste, avant de prendre le parti dont je viens de parler, j'avais consulté MM. les membres du conseil qui présidaient les commissions ainsi que vous pourrez le voir par les deux lettres ci-jointes.

Je ne finirai point cette lettre, M. le Ministre, sans vous rappeler qu'en consentant à faire le service extraordinaire de ces vacances, j'ai demandé que M. Le Page, employé temporaire, me fut adjoint et reçut une indemnité de 150 francs, que j'ai aussi réclamé une gratification de 60 francs pour le Sieur Donat, garçon de bureau, que j'ai renouvelé cette demande le 2 Septembre. J'attends avec impatience votre décision à cet égard, car je ne voudrais pas pour beaucoup que leur peine restât sans récompense, surtout, quand c'est à ma demande qu'ils ont fait le sacrifice de leurs vacances. Dans le cas où les fonds du concours se trouveraient épuisés, les 210 francs en question pourraient être prélevés sur le crédit ouvert pour les acquisitions de livres, lequel n'est point encore absorbé et

peut supporter cette allocation ; mais il serait préférable pour plus d'un motif, qu'il vous fut loisible de les imputer sur un autre fonds.

Je suis, &c.

Signé : Ch. Le Bas.

N° 126.

Paris, ce 18 Octobre 1845.

Rapport à M. le Ministre de l'Instruction Publique sur les travaux exécutés à la Bibliothèque de l'Université, par le conservateur-adjoint de cet établissement, pendant les neuf premiers mois de 1845 et sur ceux qui restent à accomplir.

M. le Ministre, Lorsque votre prédécesseur, en récompense de mes services passés et du zèle dont je venais de faire preuve dans une mission féconde en résultats, mais qui n'avait été ni sans fatigues ni sans périls, me confia au mois de Xbre dernier l'administration de la bibliothèque de l'Université, tout en ne me donnant officiellement que le titre et les appointements de conservateur-adjoint, je crus ne pouvoir mieux reconnaître cette honorable distinction, qu'en consacrant à cet établissement tout le temps que me laissaient mes fonctions de maître de conférences à l'école Normale et la rédaction de mon voyage. Je me mis donc immédiatement à l'œuvre.

Par suite du long intérim qui avait suivi la mort de M. Burnouf, un grand nombre d'affaires étaient arriérées ; je m'empressai de les mettre à jour. Avant tout, pour me conformer au vœu exprimé par le conseil royal, alors que M. Villemain autorisait seul les acquisitions, je m'occupai de dresser dans un ordre systématique la liste des acquisitions faites en 1843, et ce ne fut pas chose facile, les factures qui formaient la seule base de ce travail contenant presque toutes des ouvrages de natures très différentes. Je crus devoir me borner à indiquer les titres, attendu que les prix des ouvrages étaient déjà connus du ministère et par les demandes d'autorisation et par les ordonnancements auxquels sont joints les factures. Le conseil a témoigné le désir que ce renseignement fut ajouté désormais à la liste en question ; je ne négligerai rien pour qu'il soit satisfait, tout en persistant à croire que cela fait double emploi et que le temps donné à ce travail serait plus utilement consacré au catalogue.

Cela fait, je me suis rendu compte de l'état des fonds, et comme le crédit ouvert au budget de 1844 pour les acquisitions de livres était loin d'être épuisé, j'ai cru devoir aviser à l'emploi de la somme restante en soumettant à votre approbation différentes listes d'ouvrages dont l'acquisition m'avait été présentée comme urgente et dont une entre autres contenait un certain nombre de volumes destinés aux candidats pour l'agrégation. La bibliothèque n'ayant pas de catalogue alphabétique et son catalogue systématique étant à peine commencé pour certaines parties, je n'avais aucun moyen de vérifier si les livres demandés manquaient en effet, et j'ai dû m'en rapporter aux renseignements qui m'étaient fournis par les employés, aidés uniquement de leur mémoire, et je l'ai fait avec d'autant moins de scrupules que leurs demandes ne contenaient que des ouvrages dignes de figurer dans un grand dépôt littéraire. Vous en avez jugé de même, M. le Ministre, et ces différentes listes ont été approuvées par vous sans restrictions.

Ensuite sont venues les propositions pour l'emploi des fonds de 1845, et à cet effet, je vous ai présenté un travail d'ensemble dont les différentes parties vous ont été adressées dans l'intervalle d'un mois. Je n'insisterai pas sur ce travail, ni sur les observations auxquelles il a donné lieu, je me contenterai de m'en référer à ma réponse du 2 ybre dernier.

Ces devoirs remplis, j'ai procédé à un récollement général; dès le début, je me suis aperçu d'un fait très grave, c'est que presque pas un des livres de la bibliothèque ne portait le timbre de l'établissement, ce qui pouvait occasionner les plus grands abus. J'ai donné immédiatement des ordres pour que cet état de choses cessât et j'ai veillé soigneusement à ce que l'on se conformât à mes injonctions. Sur 50,000 volumes environ dont se compose la bibliothèque, 24,000 et plus sont aujourd'hui timbrés, et ce sont ceux dont l'usage est le plus fréquent. Mon attention ainsi éveillée, j'ai cru devoir suspendre un instant la tâche que je m'étais imposée et procéder à une inspection générale, et je ne tardai pas à me convaincre qu'un assez grand nombre de divisions n'étaient pas encore inventoriées, et, ce qui était beaucoup plus grave, qu'environ 15000 volumes étaient entassés pêle-mêle dans les combles et soustraits au service public, qu'un grand nombre de recueils de gravures gisaient entassés et couverts de poussière et qu'enfin nos 400 manuscrits étaient pour la plupart sans couverture et exposés à une ruine imminente.

Mon premier soin fut de pourvoir à la conservation de cette précieuse collection, et comme il était impossible de songer à la faire relier, tant qu'on n'aurait pas obtenu un crédit extraordinaire, je me bornai, après une collation préalable à faire envelopper les volumes les plus malades dans du papier goudronné et à les faire ficeler avec soin, afin de préserver du frottement les premières et les dernières feuilles et de mettre le tout à l'abri des vers, en attendant des jours meilleurs. Ensuite, je m'occupai des gravures qui furent soigneusement époussetées et placées dans des armoires fermant à clé où elles resteront jusqu'à ce qu'il soit possible d'en dresser le catalogue.

Puis j'en vins aux 15000 volumes dépareillés. La tâche ne semblait vraiment pas moins pénible que celle de jadis de nettoyer les écuries d'Augias. Mais je ne tardai pas à reconnaître que ces amas confus se composaient en partie de grandes collections. Je m'armai donc de courage et après bien des recherches et bien des fatigues, je parvins à réunir et à compléter les recueils suivants:

3 exemplaires du Mercure français en 25 gros vols in 12.
3 id. du même ouvrage incomplets.
1 id. presque complet de la Gazette de France depuis 1631 jusqu'en 1789.
1 exemplaire complet des procès verbaux de l'assemblée constituante.
1 id. de l'assemblée législative.
les 24 premiers vols des procès verbaux de la convention.
1 exemplaire complet du journal des Débats de l'assemblée constituante.
1. exemplaire complet du journal des Débats de l'assemblée législative.
les 20 premiers vols des procès verbaux de la convention.
1 exemplaire complet des décrets de l'assemblée constituante.
1 id. de l'assemblée législative
les 36 premiers vols des décrets de la Convention.
2 exemplaires des Centuries de Renaudot.
1 exemplaire de la bibliothèque universelle et historique de Leclerc,
3 exemplaires de la bibliothèque choisie par J. Leclerc.

1 exemplaire du Journal des Savants. in 18.
1 id. Du Giornale de' letterati d'Italia.
1 id. Dela Bibliothèque Britannique de 1733 à 1746. 35 vols in 12.
1 id. Dela Bibl. ancienne et moderne de Jean le clerc en 28 vols.
1 id. Dela Bibliothèque anglaise en 15 vols.
1 id. Dela nouvelle bibliothèque ou histoire littéraire. La Haye, 1738 et suiv.
1 id. Des mémoires littéraires dela Grande Bretagne par Michel de La Roche.
1 id. Du journal littéraire. La Haye, 1713 et suiv. in 12.
1 id. Des mémoires de littérature et d'histoire par Desmolets. Paris, 1749 et suiv. in 12.
3 exemplaires Du journal des Savants par Baillet.
1 exemplaire Du journal de Trévoux.
2 exemplaires plus ou moins complets del'année littéraire.
28 vols reliés Des mémoires del'académie des Inscriptions, dont nous avons en outre une édition complète.
1 exemplaire dela revue encyclopédique.
1 exemplaire incomplet Del' Encyclopédie méthodique etc. etc.

Après ce premier triage qui n'était pas sans une assez grande utilité, puisqu'il fournissait les éléments de trois sections importantes à ajouter, l'une à l'histoire littéraire, l'autre à l'histoire de France et la troisième aux sciences, restaient environ huit ou 9000 volumes de tous genres que j'ai d'abord classés par ordre de matières, puisque j'ai appareillés autant qu'il était possible. Surpris de trouver un très grand nombre d'ouvrages incomplets, je m'avisai de vérifier si parmi les volumes déjà classés et catalogués, je ne retrouverais pas les volumes manquants, et presque toujours mes recherches furent suivies d'un entier succès; mais j'acquis bientôt une triste certitude, c'est que le classement topographique avait été fait dès l'origine avec une extrême négligence, que beaucoup d'ouvrages réputés déparcillés et portés comme tels sur l'inventaire ou catalogue topographique, l'étaient uniquement parce qu'on avait distribué les divers volumes de ces ouvrages sur plusieurs rayons souvent fort éloignés les uns des autres en leur donnant des numéros différents. Je mis tous mes soins à remédier au mal et je suis parvenu à compléter deux ou 300 bons ouvrages qui peuvent

être considérés comme une acquisition nouvelle.

Les 15000 volumes en question ainsi classés, replacés dans les catégories auxquelles ils appartenaient et rendus au service, j'ai dû me détourner un instant de ces soins pour m'occuper de l'organization intérieure et fixer les attributions de chacun.

Le Personnel de la Bibliothèque est peu nombreux et comme on ne peut raisonnablement demander aucun travail à M. Planche, quelqu'un des employés se disaient trop chargés. Pour mettre un terme aux plaintes et aux conflits, je laissai chacun maître de choisir sa part, consentant à me réserver ce qui ne conviendrait pas aux autres. Il en est résulté que la besogne est désormais ainsi répartie:

Théologie	M. l'abbé Giraud.	Sous-bibliothécaires.
Littérature et Philologie.	M. de Simer.	
Sciences et philosophie.	M. Bepières.	
Histoire.	M. Le Bas, conserv. adjt	
Géographie.		
Droit.		
Antiquités.		
Révision des catalogues.		
Acquisitions.		
Reliures.		
Enregistrement et classement des livres achetés.		
Correspondance ministérielle.		
Comptabilité.		
Administration.		
Transcription des Cartes.	M. Le Page, employé temporr.	
Copie de la Correspondance.		
Inscription des livres prêtés et rendus		

Les archives de la bibliothèque m'ayant été remises pour suite de cette répartition du travail, j'en ai pris connaissance avec le soin le plus scrupuleux. Malheureusement pour la correspondance officielle, malgré le soin avec lequel M. Bepières en a fait la recherche et la classification, elles ne remontent pas au delà de l'an VII et présentent des lacunes considé-

rables, notamment de 1807 à 1818. Pour la comptabilité, elles datent aussi de moins loin, puisqu'on n'en trouve point de trace avant 1834. Le livre des dépenses ou registre où sont inscrites les dépenses faites sur les différents crédits ne date même que de 1840. Le registre contenant les listes d'acquisitions proposées au ministre, n'a été commencé qu'au 26 août 1844 et n'était pas tenu avec assez de régularité; le registre d'entrée des livres dont l'achat est autorisé ou qui sont donnés à la bibliothèque remonte un peu plus haut, au 4 octobre 1837, mais laisse aussi beaucoup à désirer, surtout sous le rapport des renseignements bibliographiques et de l'ordre dans lequel ils sont présentés. Il a d'ailleurs l'inconvénient de ne point relater la date des autorisations, de l'envoi à la reliure, de la rentrée. Point de livre de comptes courants qui fasse connaître sur le champ la position de la bibliothèque envers chacune des personnes avec les quelles elle est en rapports d'intérêt, telles que les libraires, les relieurs, les entrepreneurs, les fournisseurs etc. Je me suis donc occupé de mettre plus d'ordre dans cette partie de l'administration. Voici les mesures que j'ai cru devoir prendre:

1° Le livre des dépenses a été maintenu.

2° Un registre spécial pour les demandes d'autorisation a été ouvert; j'en joins ici le modèle sous le N° 1.

3° Le registre d'entrée des livres dont l'achat est autorisé a été ~~continué~~ recommencé conformément au modèle N° 2.

4° Il en a été ouvert un spécial pour les livres donnés soit par le ministre soit par des particuliers. Voy. le N° 3.

5° Un semblable a été ouvert pour les continuations, qu'elles proviennent d'acquisitions, d'offrandes ou de dons. Voy. le N° 4.

6° Un registre des libraires a été ouvert d'après le modèle N° 5.

7° Un id. des relieurs suivant le modèle N° 6.

8° Enfin, un livre des comptes courants a été ouvert pour toutes les personnes qui pourraient avoir des rapports d'intérêt avec la bibliothèque. Voy. N° 7.

Ces bases de bonne administration posées, je poursuivrai ma tâche, et après avoir réglé les affaires courantes, j'en reviens aux catalogues. Je ne saurais trop le répéter, la bibliothèque n'a pas de catalogue alphabétique. Les seuls à peu près

qui fissent envoie d'exécution étaient ceux qui concernaient l'histoire, les sciences, la philosophie et la littérature grecque ; mais encore étaient-ils loin d'être au courant, et il existait dans la plupart d'entre eux des erreurs tellement graves qu'on ne pouvait songer à les communiquer au public. Ainsi, pour ne borner à quelques exemples, la traduction latine du traité de Seyssel sur la monarchie française, était classée à l'histoire ancienne, parcequ'elle contenait le mot Gallorum ; les contes moraux de Marmontel à la philosophie ; plus d'un voyage imaginaire à la géographie ; plus d'un roman aux mémoires historiques, etc. Dans je ne sais quel but, toutes les cartes d'une même section étaient rangées au catalogue systématique suivant la date de l'impression, ce qui exposait souvent Plotin à passer avant Aristote, Polybe avant Hérodote, Lycophron avant Homère. De plus, le classement topographique n'ayant eu lieu que par grandes divisions, impossible sans des peines infinies de trouver un livre quelconque sans recourir au catalogue topographique ; impossible de répondre avec certitude si l'on avait, oui ou non, tel ou tel ouvrage. De quelque indulgence qu'on soit armé, on ne peut non plus que blamer le système de notation qui avait été adopté par mes devanciers pour les différentes classes. En effet, il est vraiment difficile d'en trouver un moins satisfaisant. Pour que vous puissiez en juger, je crois devoir le mettre sous vos yeux.

A. Histoire ancienne.
B. Histoire de France.
C. Littérature Française.
D. Littérature latine ancienne et moderne.
E. Littérature grecque.
F. Philologie.
G. Histoire des peuples du nord de l'Europe.
H. Histoire des peuples du midi de l'Europe.
I. Histoire des peuples autres que les précédents.
I'. Bibliographie.
J. Biographie.
K. Géographie et Voyages.
L. Romans.
M. Philosophie.

M'. Politique.

M². Oeconomie politique.

M³. Education.

M⁴ Police. (Cette division ne se compose que d'un seul Volume.)

N. Sciences physiques; mathématiques pures et appliquées; arts et métiers; recueils académiques etc. etc.

N'. Sciences occultes.

O. Histoire naturelle.

P. Médecine.

Q. Antiquités.

R. Droit.

S. ———

T. Recueils Divers; mélanges.

U. Anecdotes.

V. Musique.

X. Beaux-arts.

Y. ———

Z. Histoire universelle.

Z'. Histoire des Religions.

———

a. littérature italienne.

b. espagnole.

bb. portugaise.

c. anglaise.

cc. allemande.

m. musique.

———

Théologie. Ecriture.

aa. Textes.

bb. Versions.

cc. Exegèse.

dd. critiques.

ee. Rabbins; langues bibliques.

ff. liturgie.
gg. conciles.
hh. Saints Pères, Introduction; Bibliothèques.
ii. collections d'ouvrages des Saints pères.
jj. Pères grecs.
kk. Pères latins.
ll. Lieux théologiques.
mm. Scholastiques; mélanges.
nn. Dogme.
oo. Morale.
pp. Sacrements.
qq. Sermonaires.
rr. ascétiques.
ss. polémiques; incrédules.
tt. ——— hérétiques.
uu. Jésuites pour et contre.
ww. Hétérodoxes.
xx. Histoire ecclésiastique. hagiographie.
yy. Droit canonique.

Evidemment, M. le Ministre, un tel système qui n'offre rien de régulier, qui emploie sans discernement des signes pris au hazard, qui consacre les mêmes signes à des divisions de nature très opposée, comme par exemple, cc donné à la littérature allemande et à l'Exégèse de l'écriture; bb à la littérature portugaise et aux versions de la bible; qui forme des classes à part de ce qui ne devrait être que des subdivisions; qui isole des parties qui devraient être reunies, qui reunit des parties qui devraient être distinctes, comme par exemple la lettre N, qui comprend à la fois les Sciences physiques, les mathématiques pures et appliquées, les arts et métiers; en un mot qui ne maintient nulle part un juste équilibre, un tel système ne pourrait être conservé sans les plus graves inconvénients. Longtemps j'ai réfléchi au moyen d'en tirer le meilleur parti possible en l'améliorant successivement; mais je n'ai pas tardé à me convaincre que ce serait une vaine tentative et que, les deux tiers au moins des livres de la bibliothèque n'ayant pas encore été catalogués et

laissant le champ libre, il fallait de toute nécessité démolir ce qui avait été construit pour rebâtir sur de nouveaux frais et sur des fondements meilleurs. Cette résolution une fois prise, et certes, c'était une résolution courageuse, j'ai abordé résolument la Difficulté. Et d'abord, après m'être bien rendu compte de la place dont je pouvais disposer, j'ai commencé par réunir dans la grande Salle S.E. tous les livres relatifs aux sciences et par en éliminer tout ce qui était étranger à cette section, notamment les mémoires de l'académie des inscriptions et belles lettres, et enfin la géographie et les voyages que quelques bibliographes, par abus de la logique, veulent classer à la Section des Sciences, parceque la cosmographie, l'une des branches de la géographie, s'appuie sur l'astronomie, tandis qu'en réalité ce genre de livres se rattache plus directement à l'histoire, puisqu'il traite des différents théâtres sur lesquels se sont passés les événements que raconte l'histoire. En revanche, j'y ai rappelé tout ce qui concerne la philosophie et les arts.

Dans la Salle Ouest, j'ai rassemblé toutes les branches de la philologie tant ancienne que moderne, et j'ai reporté dans la partie Nord des nouvelles Salles tout ce qui concerne l'histoire générale et particulière ainsi que les branches accessoires telles que la géographie, la Biographie, le Droit, les antiquités et tous les grands recueils qui traitent à la fois de la littérature et de l'histoire. Enfin la théologie a été maintenue dans la partie Sud de ces Salles; seulement, je me suis attaché à lui assigner des limites et à ne pas la laisser empiéter sur les Salles destinées à l'histoire.

Par suite de ces modifications, la bibliothèque se trouve aujourd'hui partagée en 4 grandes divisions bien distinctes:

I. La Théologie occupant les 6 pièces au Sud du nouveau local.
II. Les Sciences, occupant la Salle Est de l'ancien.
III. La Littérature occupant la Salle Ouest du même.
IV. L'Histoire occupant les 8 Salles Nord du nouveau.

De ces 4 Divisions, chacune des deux premières représente une des trois facultés qui sont établies à la Sorbonne, et les deux dernières répondent à la troisième; j'ai de plus organisé une 5e Division renfermant tout ce qui concerne la bibliographie, parceque la science et les instruments de travail du bibliothécaire, m'ont paru devoir former une classe à part, destinée à être constamment

Z et placé entre les grandes salles E et O, contiguës aux lecteurs,

sous la main des employés, et qu'elles n'ont en réalité qu'un rapport indirect avec l'histoire littéraire à laquelle on la rattache ordinairement.

Ces grandes divisions établies, je me suis attaché à les subdiviser de la manière la plus favorable au classement et la mieux proportionnée au nombre des volumes que possède la bibliothèque et de ceux qui lui manquent, mais qu'elle doit songer à acquérir, comme aussi la plus propre à faciliter le service en facilitant les recherches. Dans cette opération, je me suis attaché à ranger les livres par ordre de formats, ce qui n'avait point encore été fait d'une manière rigoureuse, puisque même dans les parties regardées comme déjà classées, des in 4° se trouvaient mêlés aux in fol et aux in 8°, voire même aux in 12 et relégués au 10e rayon.

Ce travail fait pour les cinq divisions, non sans avoir déplacé, examiné, remis en place trois et quatre fois avec l'aide du seul garçon de bureau, quelquefois même sans aucun secours que celui de mes bras, les cinquante mille volumes environ dont se compose la bibliothèque, il a fallu s'occuper d'un système de notation et de numérotage. Aucun de ceux que je connais ne m'a paru pleinement satisfaisant, celui qui existait avant mon travail moins qu'aucun autre; car, indépendamment des inconvénients que j'ai signalés plus haut, il n'offrait aucun secours à la mémoire, et de plus, chaque volume portant en avant de son numéro celui de la tablette sur laquelle il était placé, souvent sans égard aux formats, la bibliothèque se trouvait en quelque sorte stéréotypée, et toute modification, tout déplacement d'une section quelconque devenait de la plus grande difficulté.

J'ai donc adopté en principe que chaque division n'aurait pour comme par le passé autant de séries de numéros qu'elle occuperait de tablettes, mais que chacune section des différentes subdivisions aurait quatre séries distinctes, une pour les in fol., une pour les in 4°, une pour les in 8° et une pour les formats au dessous de ce dernier, ce qui faciliterait singulièrement les classements et les additions.

Quant à la notation des divisions, subdivisions et sections, il m'a semblé que le choix des signes n'était pas chose indifférente, qu'il serait bon autant que possible, qu'ils aidassent la mémoire des employés. J'ai donc adopté pour chacune des cinq grandes divisions les lettres initiales des

mots qui les désignent :

B. Bibliographie.

T. Théologie.

S. Sciences.

L. Lettres.

H. Histoire.

Le même système a été adopté à une exception pour les subdivisions, (1), ainsi :

L.L. représente la Littérature Latine.

L.F. ——— la Littérature Française.

H.F. ——— l'Histoire de France &c.

Chacune de ces subdivisions se partage en un certain nombre de sections, désignées d'après le même principe, mais par une ou deux petites lettres placées au dessous des deux capitales ; ainsi :

L.G.
p.
60.

placé sur un volume in 8° désignera le 60e ouvrage de la série in 8° de la section des poetes, littérature grecque.

Afin que vous puissiez mieux juger de l'importance de cette innovation, des ressources et des facilités qu'elle présente, je crois devoir mettre sous vos yeux mon système de classification jusque dans ses plus petits détails :

B. Bibliographie.

B.G. Bibliographie générale.

B.S. Bibliographie Spéciale.

T. Théologie

T.E. Ecriture.

t. textes.

v. Versions.

e. exégèse. commentateurs.

c. critique.

r. rabbins. Langues bibliques.

(1) Les Mathématiques qui sont désignées par la lettre X.

T.L. Liturgie.

g. Liturgie générale.

p. Liturgie particulière.

T.C. Conciles.

c. Collections et ouvrages sur les Conciles.

p. Conciles particuliers.

T.S. Saints-Pères.

i. Introduction.

c. Collections.

g. pères grecs.

l. pères latins.

T.T. Théologiens.

i. introduction.

sc. Scholastiques.

d. dogme.

m. morale.

sa. Sacrements.

se. Sermonnaires.

c. catéchismes.

a. ascétiques.

T.P. Polémique.

i. contre les incrédules.

h. contre les hérétiques.

j. pour et contre les jansénistes.

T.R. Hétérodoxes.

i. Incrédules.

p. protestants.

j. jansénistes.

m. mélanges.

T.H. Histoire ecclésiastique.

c. chronologie et géographie.

g. histoire générale.

p. histoire particulière.

b. hagiographie et biographie.
m. missions.
o. ordres religieux.
j. jésuites.
h. Sectes hétérodoxes.

T.D. Droit canon.

c. collections du droit canon.
f. droit canon français.
l. lois et règles.
m. mélanges; recueils.

S. Sciences.

S.D. Dictionnaires; encyclopédies.

S.P. Sciences philosophiques.

h. histoire de la philosophie.
g. traités généraux.
l. logique.
m. métaphysique.
mo. morale.

S.G. Sciences politiques ou gouvernementales.

p. politique.
œ. œconomie politique.
e. éducation.
a. administration.

S.N. Sciences naturelles.

d. dictionnaires et ouvrages généraux.
m. minéralogie.
b. botanique.
z. zoologie.
a. agriculture; jardinage etc.

S.M. Sciences médicales.

d. dictionnaires et ouvrages généraux.
m. médecine.

c. chirurgie.

φ. pharmacie.

v. Vétérinaire.

S. O. Sciences occultes.

φ. philosophie occulte.

α. alchimie.

* astrologie.

S. C. Physique et Chimie.

φ. physique.

χ. Chimie.

S. X. Mathématiques pures et appliquées.

d. dictionnaires et traités généraux.

é. mathématiques élémentaires.

t. ——— transcendantes.

m. mécanique.

a. astronomie.

o. optique, Dioptrique &c.

n. marine et navigation.

g. art de la guerre.

p. ponts et chaussées.

j. jeux de calcul et de combinaison.

S. A. Beaux-arts.

a. architecture.

p. peinture.

g. gravure.

s. Statuaire.

m. musique.

e. exercices gymnastiques.

S. I. Arts industriels.

d. Dictionnaires.

p. traités particuliers.

S. J. Journaux Scientifiques et recueils académiques.

j. journaux.

c. collections académiques.

m. mélanges.

L. Littérature.

L.P. Philologie ou Etude des langues.

c. Philologie générale et comparative.

g. ——— grecque.

l. ——— latine.

f. ——— française.

é. ——— étrangère.

o. ——— orientale.

v. critique verbale

L.H. Histoire littéraire.

g. Histoire littéraire générale.

p ——— particulière.

L.D. Traités didactiques.

l. cours de littérature.

r. rhétorique.

p. poétique.

c. critique littéraire.

L.G. Littérature grecque.

c. collections.

p. poètes épiques, lyriques et didactiques.

d. théâtre.

o. orateurs.

φ. philosophes et ouvrages techniques.

ð. genres divers, romanciers, épistolographes &a.

h. historiens.

L.L. Littérature latine.

c. collections.

p. poètes épiques, lyriques et didactiques.

d. théâtre.

o. orateurs.

φ. philosophes et ouvrages techniques.

∂. genres divers.

h. historiens.

L.L'. Littérature latine moderne.

p. poètes.

pr. prosateurs.

L.F. Littérature française.

c. collections.

p. poètes épiques, lyriques et didactiques.

∂. théâtre.

o. orateurs.

r. romans et contes.

∂. genres divers.

π. polygraphes.

L.E. Littérature étrangères.

i. littérature italienne.

e. ——— espagnole.

p. ——— portugaise.

a. ——— anglaise.

g. ——— germanique.

o. ——— orientale.

H. Histoire.

H.U. Histoire universelle.

i. Introduction, traités généraux.

χ. Chronologie.

h. histoires.

H.A. Histoire ancienne.

g. histoire ancienne générale.

o. ——— particulière des peuples orientaux juifs, Egyptiens, Phéniciens, Carthaginois et Perses.

h. histoire des Hellènes.

r. histoire des Romains.

H.M. Histoire de l'Europe moderne, la France exceptée.

c. collections et ouvrages généraux.

e. Espagne.

p. Portugal

i. Italie.

o. Orient de l'Europe - Turquie - Grèce - Chypre - Rhodes - Candie. - Malte.

g. Germanie et Allemagne.

g' Autriche - Prusse - Saxe. - Bavière - Wurtemberg, villes anséatiques.

Sc. Etats Scandinaves, Norvège, Suède, Danemark.

Sl. Etats Slaves; Russie, Pologne, Bohême et Hongrie.

h. Helvétie

h' Pays bas et Hollande.

a. Angleterre.

H.F. Histoire de France.

c. collections.

g. histoire générale.

o. origines.

m. mérovingiens.

K. Karlovingiens.

c. premiers capétiens.

v. Valois.

b. bourbons.

r. république.

e. empire.

r' Restauration.

p. provinces.

v. villes.

i. institutions.

u. université.

c.e. histoire de la civilisation et état des personnes.

H.T. Histoire d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.

g. histoire générale.
as. Asie.
af. Afrique.
am. Amérique.

H.B. Biographie.

g. biographie générale.
p. ——— particulière.

H.V. Géographie et Voyages.

g. géographie.
v. histoire des voyages.
e. Europe.
as. Asie.
af. Afrique.
am. Amérique.

H.L. Législation.

g. Législation des grecs.
r. ——— des Romains.
m. moyen-âge.
m' temps modernes.
d. droit des gens ; diplomatie.

H.Æ. Archéologie.

d. dictionnaires, revues &a.
o. archéologie orientale.
g. ——— grecque.
r. ——— romaine.
e. épigraphie.
n. numismatique.
m. mythologie.
f. monuments figurés.
m.a. moyen-âge.
c. chevalerie.
h. héraldique.

G. Cartes et plans.

E. Estampes.

M. Musique.

MS. manuscrits.

Provisoirement, tout ce qui concerne l'Université de Paris formera une section particulière de l'histoire de France; mais plus tard, il sera bon, ce me semble, quand la bibliothèque sera pourvue de tout ce qui est indispensable pour asseoir son service, de créer une division sous la lettre V contenant l'histoire des universités françaises et étrangères, de faire de cette division la spécialité de la bibliothèque, et par conséquent de chercher à la rendre aussi complète que possible. C'est ainsi que la bibliothèque de l'Institut recherche surtout ce qui concerne les académies et les sociétés savantes, celle de l'Hôtel de Ville, tout ce qui intéresse la Ville de Paris, celles de la province, tout ce qui se rattache à l'histoire locale.

Vous remarquerez peut-être, Monsieur le Ministre, que plusieurs sections pourraient être scindées, notamment dans l'histoire; ainsi, par exemple, on aurait pu, à la sous-division de l'histoire moderne, former des paragraphes particuliers pour les différents peuples Slaves, Scandinaves et Germaniques. mais la disposition des lieux et des compartiments ne se prêtait pas à ce qu'on poussât le morcellement aussi loin. On remédiera à cet inconvénient en consacrant par exemple, pour les Slaves, les 50 premiers numéros à la Pologne, les 50 suivants à la Russie, et ainsi de suite; on se facilitera par ce moyen les intercalations sans amener aucune confusion.

Sans doute, M. le Ministre, le plus difficile est fait, mais non pas le plus long, car il reste encore:

1° 25,000 volumes à timbrer.

2° 50,000 étiquettes à décoller.

3° 50,000 autres à coller.

4° 50,000 étiquettes à numéroter.

5° 50,000 étiquettes à transcrire sur la garde ou sur le titre d'autant de volumes.

6° 30,000 cartes au moins, aujourd'hui dans un désordre complet,

à classer alphabétiquement.

7° 10,000 autres à écrire ou à refaire, puis à classer.

8° 40,000 cartes à placer dans les ouvrages dont elles portent le titre.

9° 40,000 titres ou renvoir à transcrire sur des feuilles in fol. pour en former le catalogue systématique.

10° même opération à faire pour le catalogue alphabétique.

11° Le catalogue des cartes de géographie au nombre de 300 à 400.

12° Le catalogue des estampes au nombre d'environ 2000.

13° Le catalogue de la musique au nombre de 600 et quelques partitions.

14° Le catalogue raisonné des manuscrits au nombre d'environ 500.

De ces quatorze opérations, les trois premières peuvent être confiées au garçon de bureau et demanderont:

la 1re	à 500 volumes par jour	50 journées.
la 2e	à 250 étiquettes par jour	200
la 3e	à 250 étiquettes par jour	200
	total:	450

Les onze autres ne peuvent être faites que par un homme lettré, connaissant les livres et ayant l'habitude de ce genre de travaux, et exigeraient:

la 4e	à 250 étiquettes par jour	200.
la 5e	id.	200.
la 6e	à 500 cartes par jour	60.
la 7e	à 50 cartes par jour	200.
la 8e	à 250 cartes par jour	160
la 9e	à 40 cartes par jour	1000
la 10e	à 40 cartes par jour	1000
la 11e	à 50 cartes par jour et 1200 inscriptions pour le tout, les deux catalogues compris	24
la 12e	à raison de 50 cartes par jour et de 6000 inscriptions pour le tout	120
		2964

Report: 2964.

la 13e à raison de 50 cartes par jour,
et de 1200 inscriptions pour le tout,
les cartes étant déja faites en grande partie... 24.

la 14e à raison de dix manuscrits par jour,
l'un dans l'autre, tel pouvant absorber
à lui seul plusieurs journées et de
1800 pour le tout, puisque la même
description devra être reproduite 3 fois. ... 180.

Total: 3168

Il est évident, M. le Ministre, que je ne puis me charger seul de ce travail; ma vie n'y suffirait pas, et ma santé déja altérée par les fatigues des opérations de cette année et du service extraordinaire des vacances, y succomberait avant qu'il m'eût été possible d'atteindre le but. D'ailleurs après avoir payé de ma personne comme j'ai fait pendant dix mois, je puis m'employer à mieux que cela. Je me réserverai uniquement la direction de ce qui reste à faire, et ces soins joints à ceux de l'administration, ne me laisseront par le moins occupé. C'est donc aux employés de la bibliothèque que doit être laissée l'exécution. Mais ces employés ne sont qu'au nombre de quatre en y comprenant notre jeune employé temporaire, M. Le Page. Or, il s'agit d'examiner ce qu'on peut demander annuellement de journées de travail à chacun d'eux, en supposant que le service public soit suspendu.

De toute nécessité, la bibliothèque reste fermée au public et aux employés durant les compositions du concours général, les salles étant alors occupées par les bureaux de correction, grave inconvénient contre lequel j'ai réclamé, mais auquel il ne paraît pas y avoir de remède. Cela dure du 15 juillet au 10 août. Cette suspension momentanée n'est pas un temps de repos, la plupart des fonctionnaires étant alors attachés à quelque bureau. Ensuite commence le service extraordinaire des vacances qui dure du 10 août au 20 7bre; et quand il est achevé, les employés ont bien acquis quelque droit à se reposer jusqu'au 5 9bre, époque de la rentrée des facultés. Ainsi, le travail du catalogue reste suspendu pendant 110 jours. Si l'on ajoute à ce nombre les 36 Dimanches des neuf mois pendant lesquels la bibliothèque est ouverte au public et 107 jours, moitié des 214 jours restants, la bibliothèque n'étant ouverte que tous les

deux jours, et un service plus actif ne pouvant être demandé à des employés aussi faiblement rétribués, il reste le chiffre de 107 jours le nombre de jours qui peuvent être annuellement employés au travail du catalogue, en supposant, je le répète, la bibliothèque fermée au public.

Or, 3168, nombre des jours nécessaires pour l'achèvement des catalogues, divisé par 107, donne 29 ans et 65 jours en supposant un seul fonctionnaire employé au travail dont il s'agit; donc à 4, il faudrait 7 ans et 83 jours, toujours en supposant la bibliothèque fermée au public. Mais si le nombre des employés était porté à dix, il ne faudrait plus qu'environ 3 ans, et même que la moitié, si par suite d'une augmentation des émoluments, les employés étaient astreints à un travail journalier. C'est ce me semble, le seul parti auquel on doive s'entenir, et il vous serait facile, M. le Ministre, d'arriver à ce résultat, en remplissant provisoirement le cadre que j'ai proposé dans ma lettre en date du 18 juillet 1845. Toutes les personnes que j'ai désignées à votre choix, consentiraient à s'acquitter gratuitement pendant un an des fonctions attachées au titre que vous voudriez bien leur accorder, et avec leur secours, en laissant provisoirement de côté les articles 11 à 14 qui présent moins que les autres, en un an, l'essentiel de la besogne serait à jour, et au 1er janvier 1847, l'organisation définitive pourrait être réalisée, la bibliothèque ouverte tous les jours, matin et soir, et le service assuré au moyen de deux excellents catalogues satisfaisant à tous les besoins et d'un système de notation qui rendrait toutes les recherches promptes et faciles. L'année 1846 serait consacrée à achever ce qu'on aurait laissé de côté, et en 1847 la bibliothèque pourrait servir de modèle à beaucoup d'autres.

Quant à la partie réservée au garçon de bureau, il serait indispensable que je fusse autorisé à lui adjoindre dès le 1er janvier prochain, un homme de peine qui serait provisoirement payé à raison de 800 francs par an sur les fonds destinés aux acquisitions de livres. Car aujourd'hui que la bibliothèque est mise en couleur, un seul homme ne peut suffire à frotter seize salles et à mettre au courant les travaux désignés sous les numéros 1, 2 et 3.

Dans tous les cas, Monsieur le Ministre, il est urgent que la bibliothèque soit fermée au public jusqu'à nouvel ordre ; car avec des livres non timbrés et sans étiquettes, des corps de bibliothèque non fermés à clé et dans l'absence complète de catalogues, il est impossible de recevoir des lecteurs. Cette mesure n'est d'ailleurs pas sans exemple. La Bibliothèque centrale à Munich, lors de sa réorganisation générale en 1826, est restée fermée pendant près de deux ans, et n'a été rouverte au public, qu'après l'achèvement complet du nouveau local, de l'arrangement des volumes et des différents catalogues. Le voisinage de la bibliothèque Ste Geneviève rendrait moins graves les inconvénients de cette clôture momentanée.

J'ose donc, M. le Ministre, vous prier de vouloir bien prendre une prompte décision sur les différentes propositions que contient cette lettre. Il pourrait être statué qu'une fois par semaine, le lundi par exemple, les professeurs qui jouissent de ce droit, seraient autorisés à venir emprunter les livres dont ils ont besoin pour leurs études ; et encore serait-il mieux de suspendre provisoirement ce privilège qui pourrait souvent amener des lacunes dans un travail qui exige la plus scrupuleuse attention et la libre disposition de tous les matériaux.

Je suis &c. Signé : Ph. LeBas.

(voir au verso le modèle des registres dont il est parlé à la page 6 de ce rapport.)

N° 1.

Date de la demande d'autorisation.	Numéro d'ordre.	Titres des ouvrages à acquérir.	Lieu où ils ont été publiés.	Année de la publication.	Nombre de volumes.	format.	Prix de catalogue.	Prix réduit.	Observations.	Dates de l'autorisation ministérielle.	Dates de la fourniture.	Dates de la facture.

N° 2.

Date de l'autorisation	Date de la facture.	N° d'entrée.	Noms du libraire qui a fourni les livres.	Noms de l'auteur.	Titres des ouvrages.	Lieu de la Publication.	Année de la Publication.	Nombre des volumes.	format.	Prix	date de l'ordonnancemt.	Classification au Catalogue	Date de l'envoi à la reliure.	Date de la rentrée.

N° 3.

Date du Don.	Numéro d'entrée.	Nom du donateur.	Nom de l'auteur.	Titre de l'ouvrage.	Lieu de la Publication.	année de la Publication.	Nombre de volumes.	format.	Observations.

N° 4.

Nom de l'auteur.	Titre de l'ouvrage.	Numéro			Date de la réception.	Observations.
		du registre d'achats.	du registre des dons.	des volumes ou livraisons.		

N° 5.

M. ——— libraire, à ——— rue ——— n° ———

Titres des ouvrages demandés.	Dates			Prix.	date de l'ordonnancemt
	de la demande.	de la fourniture.	de la facture.		

N° 6.

M. ——— relieur à Paris, rue ——— n° ———

Titres des ouvrages donnés à la reliure.	Dates			Prix.	date de l'ordonnancemt
	de la sortie.	de la rentrée.	de la facture.		

N° 7.

Exercice 184 M. _____ _____ rue. _____ N° —

Date de la facture.	Nature de la fourniture ou des travaux.	Montant de la facture.	Date de l'ordonnance

127

178

Réponse au N° 121. Paris, le 21 8bre 1845.

N° 127.

Monsieur, par deux lettres en date du 15 7bre dernier, vous avez demandé l'autorisation d'acquérir pour la bibliothèque de l'université :

1° un certain nombre de livres particulièrement destinés aux candidats pour les agrégations de grammaire et des lettres et dont le prix s'éleverait à 489f, 20c.

2°. des ouvrages ci-après indiqués :

Thesaurus linguæ græcæ. 1 exemplaire.
Totius latinitatis lexicon de Facciolati. 1 exemplaire.
Dictionnaire grec français de M. Planche. 1 exemplaire.
Dictionnaire lat-français de M. Quicherat. 2 exemplaires.

J'autorise l'acquisition de ces différents ouvrages, l'année prochaine, dans le mois qui précèdera le concours général, vous pourrez acheter encore un exemplaire des livres dont le titre est indiqué ci-dessus, sauf le dictionnaire Latin-français ; à la même époque, vous pourrez aussi acquérir un exemplaire de la grammaire grecque de Matthiæ.

Recevez &c. Signé : Salvandy.

Paris, le 21 octobre 1845.

N° 128.

M. le Ministre, Par suite de la classification des 15000 volumes qui se trouvaient, à mon entrée en fonctions, entassés dans les combles de la bibliothèque, un nouveau corps de tablettes assez considérable devient nécessaire pour placer la section des journaux historiques et littéraires dans une salle de l'établissement restée disponible jusqu'à ce jour, et qui est le seul local où ces livres puissent être convenablement réunis. Un autre corps devient également nécessaire dans l'une des deux salles où j'ai disposé la sous-division historique de la Théologie. Un troisième sera non moins utile dans l'une des salles où l'on reçoit le public, puisqu'on y placera les livres qui, appartenant à des sections différentes, sont d'un usage journalier, et qu'il serait trop long, d'aller, à chaque demande des lecteurs, chercher dans des pièces souvent fort éloignées des salles de travail. Enfin, quelques tablettes devront être posées dans d'autres salles pour faciliter le classement définitif qui, ayant été morcelé autant que les lieux l'ont permis, demande un peu

plus de place que par le passé. D'après les estimations préalables que j'ai fait faire, l'ensemble de ces travaux pourra s'élever de 500 à 600 francs. Comme il est urgent qu'ils soient terminés avant l'hiver, je vous prie, M. le Ministre, de vouloir bien m'autoriser à les faire exécuter sans délai. Le sieur Lescossois, entrepreneur chargé de tous les travaux de menuiserie qui se font à la Sorbonne, consent à ne présenter ses mémoires qu'en 1847, et par conséquent à n'être payé que sur les fonds de cet exercice. Cette dépense, à défaut de ressources spéciales devra être imputée sur le crédit que le budget nous ouvrira pour acquisitions de livres; sans doute, il est fâcheux de ne pas appliquer tout l'ensemble de ce fonds à sa destination spéciale; mais, je ne saurais trop le répéter, avant d'acquérir de nouvelles richesses, il faut s'assurer les moyens de conserver celles que l'on possède. Permettez moi d'insister, M. le Ministre, pour que les travaux dont il s'agit obtiennent votre approbation. Ils sont indispensables pour le service et pour l'ordre.

Je suis &c. Signé: Ph. Le Bas.

Paris, le 5 9bre 1845.

N° 129. M. le Ministre, j'ai reçu la lettre en date du 21 8bre dernier, par laquelle vous m'annoncez que vous autorisez l'acquisition d'un certain nombre de livres particulièrement destinés aux candidats pour les différentes agrégations, livres dont je vous ai transmis les listes par mes deux lettres en date du 15 Septembre. Me permettrez-vous de vous rappeler que le 6 du même mois, je vous avais adressé une première liste pour le même objet, en vous priant de m'autoriser à me procurer d'urgence les ouvrages qu'elle contenait. J'ai eu l'honneur de vous renouveler cette demande par une lettre du 11 8bre, et j'ose espérer que les raisons que j'y faisais valoir, vous détermineront à prendre le plus promptement possible une décision qui mette ma responsabilité à couvert.

J'attends toujours, M. le Ministre, votre décision sur les deux listes que je vous ai soumises le 28 Mai dernier et dont je vous ai entretenu de nouveau dans ma lettre du 2 7bre en réponse à celle que vous m'avez écrite le 16 Août. Surchargé d'occupations comme je le suis en ce moment à la

1-40

bibliothèque, il me serait pénible de recommencer ce travail, le temps que j'y consacrerais pourrait être beaucoup plus utilement employé.

Je suis Mr. Signé : Ph. Le Bas.

Paris, le 10 Novembre 1845.

N° 130.

M. le Ministre, j'ai l'honneur de vous transmettre le projet de budget de la bibliothèque pour l'exercice 1846. Je ne réclame aucune augmentation pour cet exercice, puisque le budget en ayant été voté par les chambres, il est impossible de rien changer aux allocations arrêtées. Je ne puis donc faire aucune proposition, ni pour ce qui concerne le personnel, ni pour ce qui regarde le matériel, bien qu'un assez grand nombre de modifications soient nécessaires pour hâter le moment où la bibliothèque aura un catalogue et pourra faire un service régulier. Je ne réclame même pas en faveur de M. l'abbé Giraud dont la position précaire est vraiment digne d'intérêt, m'en référant, pour toutes les améliorations qu'il serait urgent d'apporter dans la constitution de la bibliothèque dès que la chose sera possible, c'est à dire dès 1847, au projet en date du 18 juillet 1845 qui vous a été transmis par M. Rousselle et à mon rapport en date du 18 Octobre dernier.

Toutefois, comme il est certaines dépenses qui ne pourraient sans inconvénient être renvoyées à 1847, j'ai cru devoir pour 1846, vous proposer de réduire le fonds destiné à la reliure et à l'acquisition des livres, afin de pouvoir acquitter au moyen de la somme détachée de ce fonds :
1° la modeste indemnité de 600 fr. réservée à M. Le Page, employé temporaire chargé de la copie des catalogues et de la correspondance ;
2° les gages d'un homme de peine devenu indispensable pour faciliter le travail du catalogue et maintenir dans un état de propreté convenable les seize salles dont se compose la bibliothèque, gages qui ne peuvent être fixés au dessous de 600 fr. ; 3° enfin les travaux de menuiserie devenus indispensables pour le classement d'environ 4000 volumes qui n'ont point de place disponible, travaux que je vous ai prié d'autoriser par ma lettre du 21 Octobre dernier. J'espère, M. le Ministre, que ces modifications

réclamées par les besoins du service, obtiendront votre assentiment.

Je suis &c. Signé : Ph. Le Bas.

Paris, le 10 Novembre 1845.

N° 131.

M. le Ministre, M. Durand, libraire qui jouit d'une grande réputation tant en France qu'à l'étranger m'a proposé par une lettre en date du 7 octobre dernier, que vous trouverez ci-jointe, d'acquérir pour le compte de la bibliothèque de l'université, une collection complète des œuvres in fol. de Muratori en 44 vols, dont il a fait emplète à Venise, moyennant le prix de 1200 francs. Il demande 100 francs de bénéfice, ce qui ne paraît pas une prétention exagerée. Il ajoute que cette Dépense de 1300 fr. pour un ouvrage aussi important, et qu'il est extrêmement rare de trouver complet avec tous les supplements, pourrait être réduit de 50 fr. parceque les bibliothèques publiques ne payant pas de frais de douane, ces frais pourraient être déduits de la somme à payer au libraire de Venise.

M. Durand nous propose en outre un exemplaire complet des Anecdota vaticana publiés en 10 vols in 4° par M. le cardinal Angelo Mai ; le prix qu'il demande est de 150 fr. au lieu de 300 que coute l'ouvrage à Rome.

Ces offres, M. le Ministre, me paraissent de nature à être acceptées, et je vous prie de vouloir bien m'autoriser à faire sur les fonds de 1846 cette Double acquisition qui ne peut manquer d'être approuvée par le conseil royal qui demande qu'avant tout, la bibliothèque acquière les grandes collections qu'elle ne possède pas encore.

Je suis .. &c. Signé : Ph. Le Bas.

Copie de la lettre de M. Durand. 7 8bre 1845.

à M. Le Bas, conservateur adjoint de l'université.

Monsieur, j'attends de Venise une précieuse collection des œuvres de Muratori en 44 vols in fol., composée ainsi qu'il suit :

1°	Antiquitates italicæ medii ævi. 1738-1742.	6 vols fol.
2°	Rerum italicarum scriptores. 1723-1751.	29 vols fol.
3°	Rerum italicarum scriptores (Carlinii) ..	2 vols fol.
4°	ad Scriptores rerum italicarum. (Migarelli.)	1 vol. fol.
5°	Novus Thesaurus veterum inscriptionum.	4 vols fol.
6°	Liturgia romana vetus.	2 vols fol.
		44.

Je crois devoir vous faire part, Monsieur, de cette acquisition importante que je serais charmé de vous céder, si M. le ministre de l'instruction Publique voulait bien vous autoriser à faire cette acquisition. Son Excellence y sera sans doute d'autant plus disposée qu'il est extrêmement difficile de trouver toutes les oeuvres de Muratori réunies.

La collection ainsi composée me coute 1200 fr. je désirerais avoir pr mon bénéfice la somme de 100 fr., ce qui fait 1300. Les bibliothèques publiques ne payant pas de frais de douane, cette somme de 1300 fr. pourrait être réduite à 1250, parceque je déduirais ces frais de la somme à payer au vendeur.

Je serais également en mesure de fournir un exemplaire complet en 10 vols des anecdota vaticana publiés par le cardinal Maï. Le prix de cet ouvrage serait de 150 fr.; il me coute à Rome 300.

Si l'état des fonds de la bibliothèque ne lui permettait pas d'acquitter le prix de ces deux ouvrages en 1845, je consentirais volontiers à n'être payé qu'en 1846.

J'ai l'honneur etc. Signé: Durand.

Paris, le 10 novembre 1845.

N° 132.

M. le Ministre, Tous les employés de la bibliothèque sont rentrés à leur poste depuis le commencement du mois à l'exception de M. de Sinner qui n'a point encore reparu et qui n'a même donné aucun signe de vie après 4 mois d'absence, bien qu'il sache sa présence indispensable pour l'achevement du catalogue. Ne pouvant croire qu'aucune décision ministérielle fait autorisé à laisser peser tout le poids du travail sur ses collègues, puisque si cette décision existait, on eût jugé convenable, j'en veux sûr de me la communiquer, je dois présumer qu'il lui est impossible de continuer à remplir des fonctions qu'il considère peut-être comme au dessous de son mérite et qui sont très certainement opposées à ses goûts particuliers; je viens donc vous prier, M. le Ministre, de vouloir bien, s'il en est ainsi, pourvoir à son remplacement; car dans l'état actuel des choses, le personnel de la bibliothèque ne saurait, vous le savez suffire à la tâche commune, et par conséquent trop peu nombreux pour qu'aucun fonctionnaire soit en droit de considérer son emploi comme une sinécure. Je suis etc. Signé: Ph. Le Bas.

Paris, ce 12 9bre 1845.

N° 133.

M. le Ministre, Dans mon rapport en date du 18 juillet, qui vous a été transmis par M. Rousselle, j'ai représenté que dans le cas où vous jugeriez convenable de faire des propositions aux chambres pour une nouvelle organisation de la Bibliothèque, il serait à propos d'y comprendre des différentes sommes destinées à couvrir des dépenses extraordinaires que le service et les besoins de cet établissement réclament impérieusement. Il s'agirait, 1°. d'une somme de 6000 fr. pour faire relier d'une manière durable, environ 400 mss. tous plus ou moins précieux, depuis depuis longtemps de couvertures, et que je n'ai pu préserver d'une détérioration complète qu'en les faisant envelopper de papier goudronné et ficeler avec soin ; 2°. d'une somme de 1500 fr. pour établir une communication directe entre les deux appartements qu'occupe la bibliothèque, lesquels sont séparés par un palier, ce qui rend le service très gênant, et présente des inconvénients et même des dangers pour le rapport de la conservation des livres, puisque souvent les employés, appelés continuellement par les besoins du service dans la partie où l'on ne reçoit pas le public, peuvent oublier de fermer la porte à clef et laisser l'accès libre aux voleurs ; 3°. 3000 fr. pour placer des grillages fermant à clef, devant les rayons de toutes les salles où le public est admis, et qu'on met, quand vient le concours général, à la disposition des bureaux de correction.

Comme il pourrait se faire, M. le M., qu'il n'entrât pas dans vos vues de faire figurer dans le budget de 1847 le projet de réorganisation de la bibliothèque, je crois devoir insister pour que vous consentiez à y comprendre les trois dépenses dont il vient d'être question, et pour que vous y ajoutiez une somme qui permît de faire relier 300 <u>incunables</u>, qui forment une des sections les plus précieuses de la bibliothèque, mais qui n'ont plus de couvertures, ou n'en ont, pour la plupart, qu'en bois tombant en poussière, par suite du long séjour qu'y ont fait les vers. Ces reliures, qui devront être très solides, ne coûteront pas moins de 2500 fr., à raison de 10 fr. par volume, l'un dans l'autre. Il s'agirait donc d'obtenir un crédit extraordinaire de 13000 fr. pour ces quatre dépenses. Dans le cas où vous

trouveriez la somme trop élevée pour une seule année, on pourrait la répartir entre deux exercices, 7000 fr. pour 1847 et 6000 fr. pour 1848 ; mais, dans tous les cas, il est urgent que l'on pourvoie enfin à la conservation de nos mss. et de nos anciennes éditions, qui, au dire de plusieurs hommes spéciaux, et notamment de M. le Doyen de la faculté des lettres, au témoignage duquel je puis aujourd'hui joindre le mien, contiennent, surtout pour l'histoire littéraire du moyen âge, les documents les plus précieux. Il n'est pas moins indispensable que le service public puisse se faire sans avoir continuellement à craindre que quelque vol ne soit commis.

Je suis, &c. Signé Phil. Le Bas.

Paris, 12 8bre 1845.

N°. 134. Lettre au ministre pour lui demander d'ordonner qu'un exemplaire de tous les ouvrages pour lesquels souscrit l'administration, soit réservé pour la bibliothèque de l'Université.

Signé Phil. Le Bas.

Paris, 12 8bre 1845.

N°. 135. Lettre au ministre pour lui demander de décider que dorénavant un exemplaire de tous les ouvrages approuvés par le conseil royal, pour l'instruction primaire, l'instruction secondaire ou l'instruction supérieure sera déposé à la bibliothèque.

Signé Phil. Le Bas.

Paris, 12 8bre 1845.

N°. 136. Lettre au ministre pour lui demander un exemplaire de toutes les ouvrages pédagogiques, publiés par les ordres des universités étrangères, ou avec leur approbation.

Signé Ph. Le Bas.

Paris, 12 9bre 1845.

n°. 137. Lettre au ministre, pour lui rappeler la demande qui lui a été adressée le 23 xbre 1844. (voir le n°. 67).

Signé Phil. LeBas.

Paris, 14 9bre 1845

n. 138. Lettre de M. Nisard, chef de la division des établissements scientifiques et littéraires, annonçant que le ministre a mis à la disposition du conservr. de la bibliothèque, un exemplre de la Monographie de l'Eglise N. D. de Noyon. Signé Nisard.

Paris, 29 9bre 1845.

n. 139. Lettre du ministre, accusant reception du rapport transcrit sous le n°. 126, et annonçant qu'il a décidé que les travaux qui nécessiteraient la clôture de la bibliothèque, seraient ajournés jusqu'après l'époque où la bibliothèque Ste. Geneviève sera terminée. Signé Salvandy.

Paris, 29 9bre 1845.

n°. 140 Lettre du ministre en réponse au n°. 132. M. le ministre annonce qu'il vient d'inviter M. de Sinner à reprendre immédiatement ses fonctions.

Signé Salvandy.

Paris, 3 xbre 1845.

n. 141 Lettre au ministre, pour lui accuser reception du n°. 139, et lui demander que la bibliothèque ne soit définitivement ouverte au public, que le 1er. Janvr. 1846. Signé Phil. LeBas.

Paris, 3 xbre 1845.

n. 143. Lettre au ministre pour lui rappeler les n°s. 120 et 125, et le prier de statuer promptement sur les demandes urgentes contenues dans ces lettres.

Signé Phil. LeBas.

Paris, 5 xbre 1845.

n. 143. Lettre du ministre, annonçant qu'il a décidé en Conseil royal de l'instruction publique, le 4 cbre précédent, qu'il y a lieu d'établir dans le local de la bibliothèque de nouveaux corps de ~~bibliothèque~~ jusqu'à concurrence de la somme de cinq cent six francs. Le Conservateur est autorisé à faire exécuter les travaux dont il s'agit, et à imputer le montant de la dépense sur le crédit ouvert au budget de 1846, pour acquisitions et reliures de livres.

Signé, pour le ministre, Soulacroix.

Paris, 10 xbre 1845.

n. 144. Lettre à M. Durand, architecte, pour le prier de régler le mémoire des travaux de peinture exécutés par le fr. Rouard, pour la bibliothèque de l'université.

Signé Chil. LeBas.

Paris, 8 xbre 1845.

n° 145. Lettre du ministre annonçant que, prenant en considération les travaux extraordinaires que les Concours d'agrégation ont occasionnés à la bibliothèque de l'université, il a, par arrêté du 8 xbre, alloué,

1°. à Mr. LeBas, une indemnité de — 300 fr.
2°. à Mr. Lespagnol, — — — — 150 "
3°. au Dr. Donné, — — — — 60 "

Signé Salvandy.

Paris, 12 xbre 1845.

n. 146. Lettre au ministre de la guerre, pour lui demander, 1°. le catalogue des livres composant la bibliothèque de l'Ecole polytechnique, 2°. la collection des cartes du dépôt de la guerre, 3°. les différents ouvrages publiés sur l'Algérie, par les ordres du ministère de la guerre, et notamment les suivants:

Tableaux de l'administration de l'Algérie (1831-44), in 4°.
Collection des lois et reglements relatifs à l'Algérie, 3 vol. 8°.
Publications de la commission scientifique de l'Algérie, 3 v. 8°.

Dictionnaire Berbère, 1 v. gr. 8°.
Grammaire arabe d'Erpenius, 8°.

Signé Phil. Le Bas.

Paris, 12 xbre 1845.

N. 147. Lettre au ministre de la Marine, pour lui demander, 1° un exemplaire des grands voyages et autres ouvrages spéciaux publiés aux frais du ministère de la marine; 2° un exemplaire du catalogue des bibliothèques de la marine.

Signé Phil. Le Bas.

Paris, 23 xbre 1845.

N. 148. Lettre du ministre en réponse au n°. 131. M. le ministre autorise l'acquisition 1° des <u>œuvres complètes de Muratori</u>, 44 vol. in fol., 2° des <u>anecdota vaticana</u>, d'Angel. Maï, 10 vol. 4°, pour la somme totale de 1400 fr., laquelle sera imputée sur les fonds alloués au budjet de 1846, pour les acquisitions de cette nature.

Signé Salvandy.

Paris, 26 xbre 1845.

N. 149. Lettre du Ministre de la Marine, en réponse au n°. 147. M. le ministre a donné au directeur du dépot de la marine (Rue de l'Université, n. 13), l'ordre de faire remettre les parties déja publiées, et celles qui n'ont pas encore paru, des ouvrages suivants; au fur et à mesure de leur publication:

Voyage de Vancouver.
" de D'Entrecasteaux,
" de la Thétis et l'Espérance.
" de la Vénus.
" de l'archéologie navale,
" du catalogue des bibliothèques de la Marine.

Signé de Mackau.

Paris 30 xbre 1845.

N. 150. Lettre du ministre, annonçant l'envoi du budjet des dépenses de la bibliothèque, pour l'Exercice 1846. — Les dépenses du personnel restent

fixées au même taux que pour 1845. — Le prélèvement d'une somme de 1800 fr. sur le crédit affecté aux achats et reliures de livres est provisoirement autorisé pour l'année 1846; savoir, 600 fr. pour frais de copie des catalogues; 600 fr. pour le salaire d'un homme de peine, et 600 fr. pour travaux de menuiserie.

Signé, pour le ministre, Soulacroix.

Paris, 12 Janvier 1846.

N. 151. Lettre à M. Dübner, pour lui demander un exemplaire de ses ouvrages. Signé Ph. Le Bas.

Paris, 14 Janvier 1846.

N. 152. Lettre à M. Ch. Bataillard, pour lui accuser reception de son ouvrage sur la propriété des offices ministeriels.

Signé Phil. Le Bas.

Paris, 14 Janvier 1846.

N. 153. Lettre du ministre. Envoi des ouvrages suivants:

Klimrath, travaux sur l'Hist. du droit français.

Fr. Michel, Chanson de Roland.

Dion Cassius, trad. par M. Gros.

Jager, Hist. de Photius.

De la Plane, Hist. de Sisteron.

Revue archeologique, publ. par M. Leleux.

Vallery, correspondance de Mabillon et de Montfaucon.

Delécluze, Gregoire VII et St. françois d'Assise.

Barentin, memre. autographe.

Halevy, la grèce tragique.

Naufrage de Manoel de Souza.

Fougère, descript. des monn. de la 2e. race.

Dubarle, Hist. de l'Université de Paris.

Dugald-Steward, Elements de la philosophie de l'Esprit humain.

Hamilton, fragments philosophiques.

Raoul Rochette, supplem.t au catalogue des artistes de l'antiquité.
Pascal, ed. Faugère, 3 vol.
le C.al Pacca, mem.res Historiques.
Laya, Droit anglais.
Hurter, tableau des Institutions et des mœurs de l'Eglise au moyen-age. tr. fr.
Henri Fonfrede, œuvres.
Rémusat, Abélard.
Soumet, Jeanne d'Arc.
le Dante, l'Enfer, le purgatoire et le Paradis, tr. par Rhéal).
Génin, Hist. des variations du langage français.
Marie Stuart, lettres, instructions et memoires.

Signé Nisard.

Paris, 16 Janvier 1846.

n. 154. Lettre au ministre de la Justice, pour le prier de remettre en vigueur un arrêté du garde des sceaux, du 21 mars 1827, qui decidait que la bibliothèque de l'Université serait comprise dans la répartition du compte rendu de l'administration de la Justice, et lui demander, 1°. l'autorisation de faire retirer des bureaux du ministère les exemplaires de ce compte rendu, publiés depuis celui de 1826; 2°. la collection du bulletin des lois; 3°. la collection du Journal des savants.

Signé Phil. Le Bas.

Paris, 16 Janvier 1846.

n. 155. M. le ministre, Lorsque votre prédécesseur ordonna, le 25 oct. 1841, que les livres de théologie appartenant à la bibliothèque de l'Université seraient réintégrés dans le local actuel, il décida que M. l'abbé Giraud serait attaché à cet établissement en qualité de sous-bibliothécaire spécialement chargé de la section de théologie, et qu'il recevrait jusqu'à nouvel ordre, sur les fonds de la faculté de Théologie, une indemnité annuelle de six cents francs. Malgré la modicité de cette allocation, M. l'abbé Giraud s'est dévoué à ses fonctions avec un zèle digne des plus grands éloges; il a rangé dans un ordre méthodique environ 12 000 vol.; il en a fait toutes les cartes, et j'ai pû me convaincre, en m'occupant de la classification

définitive, qu'il s'était occupé de sa tâche avec une intelligence remarquable.

On ne pourrait s'dissimuler que les intérêts de m. Giraud ont gravement souffert de la position qui lui a été faite, position qu'on ne lui avait présentée que comme provisoire, et qui s'est prolongée néanmoins jusqu'à ce jour, malgré les réclamations de m. Burnouf et malgré les miennes. Il est constant que 600 fr. par an font une ressource tout à fait insuffisante, et qu'il est d'ailleurs peu convenable qu'un fonctionnaire soit moins rétribué qu'un garçon de bureau. La place de conservateur étant demeurée vacante pendant quelques mois de 1843, il a été possible, l'an dernier, d'allouer à m. Giraud, sur les fonds restés libres, une gratification de 400 fr. Malheureusement, toute ressource de ce genre nous manque cette année, et je me vois réduit à vous prier, m. le ministre, de vouloir bien prendre en considération les services de cet employé, et l'état précaire dans lequel il se trouve, désirant vivement que la situation des fonds dont vous disposez pour l'encouragement des gens de lettres, vous permette de lui accorder une récompense qui serait le juste prix de son travail et de son assiduité.

Je suis avec respect, etc. Signé Esbas.

Paris, 22 Janvier 1846.

n. 156. Lettre du ministre en réponse au n° 67. — M. le ministre annonce qu'il a décidé qu'un exemplaire de chaque thèse de doctorat soutenue dans les facultés de Théologie, des Sciences et des Lettres, sera, à partir de ce jour déposé à la bibliothèque de l'université. Signé Salvandy.

Paris, 24 Janv.r 1846.

n. 157. Mess.rs Firmin Didot frères, libraires à Paris, réclament une somme de 48 fr. pour un exemplaire de la Chimie de Berzélius, en 9 vol. 8°, livrés, disent-ils, à la bibliothèque de l'université, le 19 8.bre 1844.

Signé Lemaire.

Paris, 28 Janvr. 1846.

n. 158. Réponse au n° 157. – La Bibliothèque ne possède que deux exrs de la Chimie de Berzelius, qui lui ont été fournis de 1829 à 1833, au fur et à mesure de

…t. Labbe, dont les

…igné Phil. Le Bas.

…aris, 28 Janvier 1846.

…54. – Les premières années

…elle, jusqu'à 1835 inclu-

…bibliothèque les

…de la Justice civile et

…né les ordres nécessaires

…té soit comprise dans

…igné Martin.

…is, 2 fevr. 1846.

…elle ed. de Nicomède,

…igné Salvandy.

…is, 4 fevr. 1846.

…nençant l'ennui du

…mfl. porte le n° 42.

Signé Lebrun.

…is 5 fevr. 1846.

…élémentaire d'Idéologie

…approuvé par le conseil

…igné Salvandy.

BIBLIOTHÈQUE
DE
L'UNIVERSITÉ,
à la Sorbonne.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Paris, le 185

B. de la Sorbonne

Les Séances du Soir recommenceront le Lundi 27 Novembre.

Les personnes munies de cartes d'admission pour ces séances sont invitées à les faire renouveler, et devront s'adresser à M. Charles Le Bas Tous les jours de Midi à 2 heures.

ci-haut

Paris, 5 fevr. 1846.

168 Lettre du ministre de la Justice et des cultes, en réponse au n°. 154. M. le ministre ne peut accorder ni la collection du Bulletin des lois, ni l'abonnement sollicité au Jal. des savants.

Signé Martin.

définitive, qu'il s'était occupé de sa tâche avec une intelligence remarquable.

On ne saurait se dissimuler que les intérêts de M. Giraud ont

gra
ne
neau
et
une
conv
garç
pend
d'alt
400
cette
voul
l'éta
la s
gens
serai

---

n. 156. Lettr
décid
facul
dép

---

n. 157. Mesd

pour un exemplaire de la Chimie de Berzelius, en 9 vol. 8., livres, disent-ils, à la Bibliothèque de l'université, le 19 8bre 1844.

Signé Lemaire.

Paris, 18 Janvr. 1846.

n. 158. Réponse au n°. 157. – La Bibliothèque ne possède que deux exres. de la Chimie de Berzelius, qui lui ont été fournis de 1829 à 1833, au fur et à mesure de ... t-Labbe, dont les ... gné Phil. Le Bas.

Service du soir

Lundi	—	M. ~~Chodzko~~ Corneille
Mardi	—	M. ~~Corneille~~ Chodzko.
Mercredi		M. Giraud.
Jeudi		M. Ch. Le Bas
Vendredi		M. de Bougy
Samedi		M. A. de Courson

...ris, 18 Janvier 1846.
...4. – Les premières années ...lle, jusqu'à 1835 inclu... bibliothèque les ... la Justice civile et ...é les ordres nécessaires ...é soit comprise dans ... Signé Martin.

...s, 2 fevr. 1846.
...lle éd. de Nicomède, ... Signé Salvandy.

...s, 4 fevr. 1846.
...nonçant l'envoi du ...mpl. porte le n°. 42. Signé Lebrun.

...s 5 fevr. 1846.
... élémentaire d'Idéologie ...approuvé par le conseil ...igné Salvandy.

Paris, 5 fevr. 1846.

163 Lettre du ministre de la Justice et des cultes, en réponse au n°. 154. M. le ministre ne peut accorder ni la collection du Bulletin des lois, ni l'abonnement gratuit au Jal. des savants. Signé Martin.

définitive, qu'il s'était occupé de sa tâche avec une intelligence remarquable.

On ne saurait se dissimuler que les intérêts de M. Giraud ont

M.

J'ai l'honneur de vous prév. que les séances du soir de la Bib. de la S. recommencent Lundi proch. 27 de ce mois et vous prie de vouloir bien nous envoy. désormais ~~et les~~ ~~pour ce jour~~ la quantité de gaz nécessaires pour que jamais le service ne soit compromis. Veuillez aussi envoyer visiter nos appareils demain dimanche ou Lundi matin au plus tard afin que s'il existait quelques fuites, on puisse immédiatement remédier au mal.

Recevez M. l'ass. de ma parf. consid.

Le Conser. ad.

n. 156.

n. 157.

pour un exemplaire de la Chimie de Berzélius, en 9 vol. 8°, livrés, disent-ils, à la Bibliothèque de l'université, le 19 8bre 1844.

Signé Lemaire.

Paris, 18 Janvr. 1846.

n. 158. Réponse au n° 157. — La Bibliothèque ne possède que deux exrs. de la Chimie de Berzelius, qui lui ont été fournis de 1829 à 1833, au fur et à mesure de la publication de cet ouvrage, par le libraire Brunot-Labbe, dont les factures ont été acquittées. Signé Phil. Le Bas.

Paris, 18 Janvier 1846.

n. 159. Lettre du ministre de la Justice, en réponse au n° 154. — Les premières années de la collection des comptes généraux de la Justice criminelle, jusqu'à 1835 inclusivement sont épuisés. M. le ministre envoie à la bibliothèque les années postérieures, et y joint les comptes rendus de la Justice civile et commerciale, pour les mêmes années. — Il a donné les ordres nécessaires pour qu'à l'avenir la bibliothèque de l'université soit comprise dans la distribution de ces documents. Signé Martin.

Paris, 2 fevr. 1846.

n. 160. Lettre du ministre, annonçant l'envoi d'une nouvelle ed. de Nicomède, tragédie de Corneille, avec un comment. par M. Naudet. Signé Salvandy.

Paris, 4 fevr. 1846.

n. 161. Lettre de M. le directeur de l'Imprimerie royale, annonçant l'envoi du Specimen typographique de cet établissement. L'exemp. porte le n° 42.
Signé Lebrun.

Paris 5 fevr. 1846.

n. 162. Lettre du ministre, annonçant l'envoi d'un traité élémentaire d'Idéologie Grammaticale, par M. Lemaneur-Doray, ouvrage approuvé par le conseil royal, dans sa séance du 28 9bre 1845. Signé Salvandy.

Paris, 5 fevr. 1846.

162 Lettre du ministre de la Justice et des Cultes, en réponse au n° 154. M. le ministre ne peut accorder ni la collection du Bulletin des lois, ni l'abonnement ordinaire au Jal. des savants. Signé Martin.

Paris, 6 fevr. 1846.

n. 164. M. l'Inspecteur général vice-recteur de l'académie de Paris, donne avis que par une décision du 19 Janvr. der. m. le ministre a autorisé l'acquisition des livres portés sur la liste qui lui a été envoyée le 6 7bre 1845; le prix de ces livres, montant à 483f 55c. sera imputé sur les fonds alloués pour les dépenses de cette nature au budget de la Bibl., exercice 1845. Signé Rousselle.

Paris, 9 fevr. 1846.

n. 165. Lettre de m. le Vice recteur, qui annonce à m. le Conservateur que, par un arrêté du 17 Janvr., le ministre a constitué un comité chargé de régler l'emploi des fonds consacrés aux acquisitions de livres pour la bibliothèque de l'université, et composé ainsi qu'il suit:

M. le Vice recteur de l'académie de Paris (président).

MM. les doyens de la faculté de théologie.

———————— des sciences.

———————— des lettres.

m. le Conservateur de la Bibliothèque.

M. le Conservateur adjoint.

Ce comité indiquera, d'après les propositions qui lui seront soumises, et dans les limites des allocations portées au Budget pour telle dépense, les livres qui devront être achetés pour la bibliothèque, en ayant soin de mettre de l'ensemble dans les acquisitions et de pourvoir aux besoins spéciaux. Signé Rousselle.

Paris, 9 fevr. 1846.

n. 166. Même notification adressée par m. le vice-recteur, à m. le Conservat. adj.

Paris, 9 fevr. 1846.

n. 167. Lettre du ministre annonçant l'envoi d'une trad.n en vers français, des Olympiques de Pindare, par M. Quicherat, ouvrage dont le conseil royal a, par décision du 2 xbre 1845, autorisé le dépôt dans les bibliothèques des collèges. Signé Salvandy.

---

n. 167 bis = Voir au fo 343.

Paris, 4 mars 1846.

n. 168. Monsieur le M. Par votre lettre du 26 fbre der. vous avez bien voulu m'autoriser à prélever sur le crédit alloué au budget de la Bibliothèque de l'Univ. pour acquisitions de livres en 1845, une somme de 260 à 280 fr. présumée nécessaire pour faire mettre en couleur et frotter les dix huit salles de la Bibl. Conformément à cette décision, j'ai, en liquidant les dépenses de 1845, réservé une somme de 280 fr., présumant que cette somme serait suffisante et pour faire face aux frais en question, et pour acquitter les travaux de Fumisterie et poêlerie qui ont lieu chaque année au commencement de l'Hiver. Mais les mémoires de ces deux sortes de dépenses viennent de m'être remis; ils s'élèvent, ensemble à 333f. 50, et dépassent par conséquent mes prévisions de 53f. 50. A cette somme il faut même ajouter celle de 8f. 34c dûe à l'architecte, pour vérification et réglement des dits mémoires; ce qui porte la somme à payer à 341f. 84

Il ne reste pour l'acquitter, que les 280 fr. dont il vient d'être question, ci — — — — — — 280.

Plus, une somme de 14 fr. 12 c. restant libre sur les 800 fr. alloués pour Chauffage et frais de Bureau. 14 . 12.

Et enfin, un reliquat de 14 fr. 75, que présente le fonds destiné aux acquisitions de livres, ci — 14 . 75

Total — — 308f. 87, ci 308 . 87

Il resterait donc un modique excédent de — — — 32f. 97.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible d'en faire acquitter le montant sur quelque reliquat de crédit encore disponible, j'ai cru devoir prendre sur moi d'ordonnancer les mémoires en question, et de vous les transmettre. — Je suis, &c. Signé Le Bas.

Paris, 22 mars 1846.

n. 169. Lettre du ministre de la guerre annonçant l'envoi des ouvrages suivants:

Tableaux de la situation des établissements français en Algerie, années 1840, 1841, 1842-43 et 1843-44.

Grammaire latine-arabe d'Erpenius.

Dictionnaire Français-Berbère.

1534

l'ouvrage de M. Dureau de la Malle, sur la province de Constantine.
Signé Martin-eau.

Paris, 2 avril 1846.

N. 170. Lettre du vice-recteur annonçant pour le 6 courant à 1 heure, la réunion du comité d'acquisitions. Signé Rousselle.

Paris, 15 mai 1846.

N. 171. M. le Ministre. J'ai eu l'honneur de vous transmettre le 13 de ce mois, deux mémoires de travaux exécutés pour la bibliothèque de l'Université pendant le premier mois de 1846, montant ensemble, après règlement, à la somme de 713f. 41c. Savoir :

Mém. du Sr. Geoffroy, pour travaux de serrurerie — — — — — 75f=90
Mém. du Sr. Ecossois, Sr. travaux de menuiserie — — — — 637=51
total égal — 713f, 41

Le premier pourra être, suivant l'usage, acquitté sur la somme de 600f. allouée pour dépenses diverses. Quant au second, un crédit de 600 fr. a été ouvert au budget pour acquitter les dépenses qu'il concerne. L'excédent de ces dépenses, qui dépassent de 37 fr. 51 c. la somme présumée nécessaire pourra être prélevé sur le crédit de 600 fr. destiné au payement des gages d'un homme de peine, attendu que, par suite d'une suspension de deux mois, dans les travaux de nettoyage et de rangement, il présentera un reliquat d'environ 100 fr. à la fin de l'exercice courant.

Ces travaux de menuiserie exécutés jusqu'à ce jour, M. le Min., sont loin de suffire à tous nos besoins. La salle des MS. et des incunables n'offre point une quantité de rayons suffisante, et deux nouveaux corps de bibliothèque y seront nécessaires, et exigent une somme présumée de — — — — — — — 77f=75

Plusieurs rayons sont également réclamés par le service, dans les salles de théologie, et coûteront environ — — — 30. ""

D'autres, en plus grand nombre, sont indispensables dans les salles supérieures, destinées à recevoir les suites de la section des sciences, et celle de la littérature. Le devis de cette dépense s'élève à 144f. 42

252f=17

Report — 252. 17

La nouvelle collection dont vient de s'enrichir la section des journaux scientifiques, nécessite un remaniement du corps de Bibliothèque destiné à les recevoir, et l'addition de six nouvelles tablettes, ce qui pourra entraîner une dépense de — — — 36 ..

Nous avons besoin, pour marquer, sur les rayons, les limites des différentes subdivisions et faciliter ainsi le rangement et la remise en place des livres, de dix huit douzaines de montants mobiles, valant ensemble — — — — 64.36

Plusieurs de nos échelles sont hors de service. Une d'elles est d'une hauteur démésurée et d'une forme tout à la fois incommode et dangereuse. Il faut absolument qu'elle soit remaniée et réduite à des proportions plus convenables. Les galets de toutes sont usés et enlèvent la couleur du parquet au moindre déplacement. Elles doivent tous être renouvelés, et il conviendra que ceux qu'on y substituera soient en cuir. Le devis approximatif de cette dépense monte à — — — 169.99

Les fenetres donnant sur la rue de Sorbonne ferment mal et, dans les jours de grande pluie, l'eau pénetre dans les salles et endommage les livres. Il est urgent de les reparer, de donner du jeu, et de faciliter l'écoulement de la pluie. Le menuisier demande à cet effet — — — — — 7.92

Les jalousies qui garnissent ces mêmes fenetres sont dans le plus mauvais état; la plupart des cordons et des rubans sont brisés, de sorte que ce meuble si nécessaire pour la conservation des livres, surtout en été, est totalement hors de service. Cette réparation, qui ne peut être mise à la charge de la ville, puisqu'elle regarde les locataires, coutera — — — 74.40

Enfin, pour épuiser l'énumération de tous nos besoins, je dois dire qu'une table nous manque pour l'employé temporaire et que je ne saurais me passer d'un cahier portatif pour déposer les registres dont je me sers journellement. Le 1er de ces meubles coutera — 29.33

Le second — — — — — — — — — — — — 35.58

total, sauf réglement et honoraires de l'architecte — 659.45

Ainsi, M. le M., une somme de 660 fr. nous serait nécessaire pour faire face à tous les travaux dont il s'agit. L'état des fonds destinés aux reliures et aux acquisitions de livres vous est connu ; vous savez qu'il est tout à fait insuffisant et qu'on ne saurait songer à le charger de la dépense dont je viens de vous entretenir. Je verrais donc avec une bien vive satisfaction qu'il vous fut possible de trouver quelque autre ressource et de la mettre à notre disposition. Tout ce que je réclame est d'urgence, car, dans l'impossibilité où nous sommes de nous occuper exclusivement du catalogue, nous ne saurions trop nous attacher à éviter la confusion, et, pour obvier à cet inconvénient, il faut, avant tout, avoir de la place. — Je suis avec respect, &c. Signé Ch. Le Bas.

Paris, 15 mai 1846.

N. 172. Lettre du ministre de la guerre, annonçant l'envoi du catalogue de la Bibl. de l'Ecole Polytechnique. Signé Martineau.

Paris, 30 mai 1846.

N. 173. M. le M. — J'ai l'honneur de vous transmettre un bordereau de sommes imputées au matériel de la Bibliothèque. Les sommes ordonnancées au profit des libraires et du relieur s'élèvent à 99 f. 50, la somme allouée fr. achat et reliure de livres ; mais cet excédent se trouvera compensé par l'économie faite en fév., mars et avril sur les 600 fr. destinés au salaire d'un homme de peine. Cette économie, qui s'élève à 150 fr. sera plus que suffisante pour couvrir d'une part l'excédent de 87 f. 51 c. que présente le compte de menuiserie qui nous a été transmis le 13 de ce mois, et de l'autre celui de 99 f. 50, dont il vient d'être question. Il laissera même encore disponible une s. de 12 fr. 99 c.

Je suis avec respect, &c. Signé Le Bas.

Paris, 31 mai 1846.

N. 174. Lettre du ministre annonçant l'envoi d'un ex. du catalogue des ms. de l'université de Giessen, par M. Adrian. Signé Salvandy.

Paris, 12 Juin 1846.

n. 175 Lettre du ministre de l'instruction publique, qui met à la disposition du Conservateur, les ouvrages suivts :

de Castelnau, Voyage dans l'amérique du Nord.
Molière, d. Aimé Martin.
Rattery, Etats généraux de France.
de Bonnechose, Des reformateurs avant la reforme.
Delécluse, Roland ou la chevalerie.
Kiener, Iconographie des coquilles vivantes.
la Revue nouvelle.
Raoul Rochette, Choix de peintures de Pompéi.
Duhamel, Hist. de la monarchie espagnole.
Bourgery et Jacob, traité complet de l'anatomie de l'Homme.
Egger, Examen critique des hist. de la vie et du règne d'Auguste.
Canvelle Jubé, Tableaux synoptiques sur l'hist. de France.

Signé Nisard.

Paris, 8 Juillet 1846.

n. 176. Lettre du ministre de la guerre annonçant l'envoi d'un exr. du tableau de la situation des établissements français en Algérie.

Paris, 13 Juillet 1846

n. 177. Lettre du ministre annonçant l'envoi d'un exr. de la Grèce tragique, par m. Leon Halevy, ouvrage autorisé le 19 Juin, par le conseil royal, pour les Bibliothq. des colléges et la distribution de Prix. Signé Delebecque.

Paris, 27 Juillet 1846.

n. 178. Lettre du ministre annonçant l'envoi d'un exr. de l'éd. de Cornelius Nepos, par m. Paul Longueville, ouvrage adopté par le conseil royal, dans sa séance du 5 Juin.

Paris, 28 Juillet 1846.

n. 179. Lettre du ministre, qui met à la disposition du conservateur, un exr. des oeuvres complètes du roi René, publ. par le Cte. de Quatre Barbes. Signé Duroissin.

Paris, 24 aout 1846.

n. 180. Note de livres adressés par le ministre, par l'entremise de l'administration de l'académie de Paris :

Belèze, exercices de mémoire et de Style, 1 v.

Dubois, Concours généraux de l'Université, 1 v.

Geruzez, Nouveaux essais d'Hist. littéraire, 1 v. 8°.

Mlle Magaud de Beaufort, nouveaux élem. de Botanique, 1 v. in 12.

Anthony Genevoix, Chorographie du dep. de Loir et Cher, 1 v. in 18

l'abbé Masson, Méth. de plain chant, in 18. Signé Rousselle.

À M. le Doyen de la Faculté de Droit de Paris. Paris, 7bre 1846.

n. 181. La Bibliothèque ne possède des Distributions des prix fondés dans la faculté de droit de Paris, en vertu de la donation Ernest de Beaumont, que le livret de l'année 1845, et cependant il serait convenable qu'une collection complète de ces documents y fut conservée. Je crois devoir vous prier de vouloir bien lui faire don d'un exre. des années antérieures à 1845, et la comprendre desormais dans la répartition du livret que la faculté publie annuellement pour faire connaître les noms des lauréats. Signé Ph. Le Bas.

Paris, 7bre 1846.

n. 182. Circulaire adressée aux proviseurs des colleges de l'académie de paris, pour les prier de completer, chacun en ce qui concerne son collége, la collection des Distributions de Prix de la Bibl. Signé Ph. Le Bas.

Paris, 7bre 1846

n. 183. M. le conservateur, J'ai l'honneur de vous adresser ci jointe, copie d'un arrêté portant que la Bibliothèque de l'Université sera ouverte pendant les vacances, jusqu'à la fin du mois de 7bre courant, pour les candidats à l'agrégation et pour les membres de l'Université dont l'admission aura été expressément autorisée (voy. le n°. 184.)

Vous serez, d'après l'offre que vous en avez faite, chargé de la direction de ce service extraordinaire. Vous vous adjoindrez MM.

Bessières, de Sinner et Lepage; et le Sr. Donat, garçon de Bureau, remplira ses fonctions habituelles. — Il sera statué ultérieurement relativement aux gratifications qui pourront être accordées à ces différents fonctionnaires, en considération du service extraordinaire des vacances. — Recevez &c.

L'Inspectr. général, Vice-recteur de l'ac. de Paris. Signé Rousselle.

Université de France.

n. 184. Académie de Paris.

Le ministre secretaire d'Etat au dep. de l'Instruction publique, grand maître de l'Université, arrête:

Art. 1. La Bibliothèque de l'Université sera ouverte tous les jours, les dimanches exceptés, pendant les vacances, jusqu'à la fin du mois de septembre 1846, pour les candidats à l'agrégation, et pour les membres de l'Université présents à Paris, qui se seront fait inscrire et autoriser à cette fréquentation, par M. le Vice-Recteur de l'Academie de Paris.

Art. 2. M. le Vice recteur de l'acad. de Paris, est chargé de l'Exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 septembre 1846. Signé Salvandy.

Pour ampliation, pr. le chef du secretariat, le chef du Bau des procès vaux et archives. Signé P. Collin.

Pour copie conforme, l'Inspecteur genal. vice rect. de l'ac. de paris signé Rousselle.

Paris, 16 7bre 1846

n. 185. Lettre de M. Smith, sous-chef du Cabinet du ministre, à M. le Vice-recteur de l'academie de Paris, pour le prier de faciliter à M. Gleig, inspecteur general des écoles militaires de l'angleterre, l'accès de la bibl. de l'Université.

Paris, 21 7bre 1846.

n. 186. Lettre de M. le vice-recteur contenant notification de l'arrêté, transcrit sous le no. 187. Signé Rousselle.

Acad. de Paris. Université de France.

N. 187. Le ministre secrétaire d'Etat au dép. de l'Instruction publique, Grand maître de l'Université de France,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. – M. Bessières, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'université, est promu à l'emploi de Bibliothécaire.

M. Baudon-Desforges, professeur de Rhétorique au collége royal de Louis le Grand, admis à la retraite, est nommé Bibliothécaire de l'Université; Il recevra en cette qualité, un traitement annuel de dix huit cents francs, à partir du 1er Janvier prochain.

Art. 2. – M. le Vice-recteur de l'Académie de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 7bre 1846. Signé Salvandy.

Pour ampliation, le chef du Secrétariat, signé Ravaisson.

Pour copie conforme, l'Inspect. gen. vice-rect. de l'ac. de Paris, signé Rousselle.

Paris, 29 8bre 1846.

N. 188. Lettre à M. le Vice-recteur, pour le prier de transmettre au ministre, le rapport transcrit sous le no. 189. Signé Phil. LeBas.

Paris, le 29 8bre 1846.

N. 189. M. le Ministre, Conformément à votre arrêté en date du 5 7bre der. la bibliothèque de l'Université a été ouverte tous les jours pour les candidats aux différentes agrégations, et pour les membres de l'Université, présents à Paris, depuis le 26 août, jusqu'au 3 de ce mois, c'est à dire, pendant 40 jours.

D'après les instructions que m'a transmis M. le Vice-recteur de l'académie de Paris, j'ai dirigé ce service extraordinaire, et je me suis adjoint MM. Bessières, de Sinner, et LePage, ainsi que le Sr. Donat, garçon de Bureau.

Le nombre des Universitaires qui ont réclamé le bénéfice de cette mesure a été de 64, c'est à dire absolument le même que l'an dernier. Le nombre s'est ainsi reparté :

Candidats pour les sciences physiques	3
" pour la philosophie	2
" pour les classes des lettres	18
" pour les classes de grammaire	32
" pour l'histoire	7
" pour les langues vivantes	1
Membres de l'université	1
total pareil	64

L'assiduité des lecteurs a été la même que l'année dernière, et, pendant à l'époque qui a précédé les leçons orales, nous avons compté jusqu'à près de 40 lecteurs à la fois. Ce nombre a diminué quand ont commencé les leçons, mais le service n'en est pas devenu moins pénible, puisque c'est alors que les candidats ont le plus fréquemment invoqué le secours de notre expérience et ont eu besoin d'un plus grand nombre de livres. Tous, j'aime à le croire, ont eu à se louer de notre empressement à leur faciliter l'accomplissement d'une tâche pénible. Pour ma part, je ne me suis pas ménagé, et je puis rendre ce témoignage à mes collaborateurs, que leur zèle et leur complaisance ne se sont pas ralentis un seul instant.

C'est donc un devoir pour moi, M. le ministre, de réclamer de votre justice l'exécution de la promesse qui m'a été faite qu'une gratification leur serait accordée. Un service journalier et non interrompu de huit heures par jour, pendant près de six semaines, à l'époque de l'année où le repos est le plus nécessaire, leur donne des droits à une récompense, et j'ose espérer qu'elle leur sera accordée.

Je suis avec respect, &c. Signé C. Th. Lebas.

Paris, 4 9bre 1846.

n. 190. Note de livres adressés par M. le Ministre à la Bibliothèque de l'Université, par l'entremise de l'administration académique.

25 août 1846, Conseils sur la direction des salles d'asile par Mlle Carpentier.

21 8bre 1846. Dictionn. anglais-français par A. Spiers.

3 9bre — Conseils pr. faire un thème, et conseils pr. faire une Version, par Gossaux.

3 g^bre 1846. trad. en vers français du théâtre d'Eschyle, par franc. Robin.

Signé Rousselle.

Paris, 9 novembre 1846

n. 191. Note de livres adressés par le ministre à la bibliothèque, par l'entremise de l'administration de l'académie de Paris,

3 g^bre 1846. Petit cours de mythologie, par Geruzez.

" " Fables de Phèdre, par M. Dubois.

7 g^bre Cours de langue italienne, par m. Vittorio Vimercati.

Signé Rousselle.

Paris, 18 g^bre 1846.

n. 192. M. le Ministre. — Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que le classement définitif de la Bibl. de l'Université, d'après le plan que j'ai eu l'honneur de vous soumettre dans mon rapport du 18 octobre 1845, est aujourd'hui entièrement achevé, et que je suis en état de vous faire connaître, non seulement le nombre total des volumes que cet établissement renferme, mais aussi le chiffre exact de ceux qui sont contenus dans chaque section, dans chaque division, et même dans chaque subdivision. Nous ne possédons plus un seul ouvrage qui ne porte au dos et sur le titre, les lettres indiquant la catégorie, la classe et l'espèce auxquelles il appartient; Nous sommes donc désormais dans la possibilité de répondre aux demandes, même sans le secours d'un catalogue écrit, et de combler nos lacunes par des acquisitions, sans craindre les doubles emplois, inconvénient grave, dont le passé offre malheureusement plus d'un exemple. En outre, nous pourrons dès à présent, aussitôt que l'on aura transporté sur les cartes, les lettres et le numéro que portent les ouvrages dont elles reproduisent les titres, dresser un inventaire exact, qui sera un véritable catalogue et même un catalogue par ordre de matières et offrant un caractère scientifique très suffisant. Le travail demandera au moins deux ans, même en supposant que le nouveau service laisse quelques loisirs aux employés. On pourra ensuite procéder

du catalogue alphabétique, qui exigera au moins le même espace de temps. Je ne négligerai rien pour avancer ce terme s'il est possible. Mais, je le répète, dès à présent le service est assuré et il n'est pas un employé qui ne puisse immédiatement donner une prompte réponse aux questions du public.

Ces résultats que je viens de vous signaler, sont dus, je puis le dire avec quelque orgueil, au courage avec lequel j'ai entrepris une tâche aussi difficile et à la persévérance opiniâtre avec laquelle je l'ai poursuivie. Je ne crains pas de l'affirmer, j'ai fait en un an ce qui, dans l'état actuel du personnel, en eut au moins demandé cinq; mais aussi, je ne me suis point ménagé: j'ai souvent donné à la bibliothèque jusqu'à douze heures de mon temps par jour, et même un assez bon nombre de mes soirées. Je n'ai reculé devant aucune fatigue même corporelle, et, les in folio exceptés, je puis affirmer que tous les livres ont été plusieurs fois transportés par moi d'un étage à un autre, souvent même à des distances assez éloignées, jusqu'au moment où il m'a été possible de les déposer à leur place définitive.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire l'an dernier, près de 10,000 volumes, parmi lesquels se trouvaient un nombre assez considérable de collections importantes, gisaient entassés pêle-mêle dans l'étage supérieur. J'ai commencé par les apparailler et je les ai ensuite rendus à leurs sections respectives, dont ils ont accru les richesses. Ce premier travail m'a fourni de plus le moyen de compléter beaucoup d'ouvrages réputés jusqu'alors dépareillés et qui figuraient comme tels sur les rayons.

Cela fait, j'ai entrepris le remaniement général de la prétendue classification qui avait été faite avant moi, et j'ai eu de nombreuses éliminations à faire et d'importantes modifications à opérer. Je me bornerai à signaler la répartition en deux divisions différentes, de la littérature latine ancienne et de la littérature latine moderne,

jusque là confondues en une seule, et la séparation des sciences physiques et des sciences naturelles qu'on avait réunies, la réunion au département de l'Histoire, de la géographie et des voyages, qui figuraient dans celui des sciences, et, enfin, la création de subdivisions spéciales pour les recueils académiques et les Journaux, soit scientifiques, soit littéraires et historiques.

Cela fait, et une fois bien assuré que les cinq sections dont se compose la bibliothèque, ne contenaient que des livres qui leur appartenaient à bon droit, je me suis occupé d'établir des divisions, puis ensuite des sous-divisions. Ensuite il s'est agi de trouver la place la plus convenable pour le placement des différentes sections, divisions et sous-divisions, et de combiner cette opération de manière que les quatre départements fussent bien distincts, et ce n'est qu'après plusieurs déménagements successifs de presque toutes les parties, que je suis parvenu au résultat désiré.

Alors j'ai remis à chaque employé spécial la section qui lui appartenait, en l'invitant à procéder d'après mes directions, au rangement définitif des volumes et à leur numérotage, tant au dos qu'à l'intérieur. Voici, M. le M. la part de chacun dans ce travail:

M. Bessières a, dans le cours de l'année, rangé et numéroté tous les livres de son département, c'est à dire, la Philosophie et les Sciences. Il a, de plus, classé et numéroté les livres de Médecine; le tout se montant à 7810 volumes.

M. de Sinner a, dans le même espace de temps, fait un travail semblable pour la Bibliographie, la Philologie, et la littérature, tant ancienne que moderne, comprenant ensemble 9,606 volumes.

Restaient la Théologie et l'Histoire. Le sous-bibliothécaire chargé des livres de théologie et M. l'abbé Giraud, prêtre

attaché à l'église Ste. Marguerite, fbg. St. Antoine. Il ne recoit qu'une indemnité de 600 fr., et encore lui est-elle payée par la faculté de théologie et non par la Bibliothèque. Il n'était donc guère possible de se montrer très exigeant à son égard, et de l'obliger à nous donner un temps que les fonctions de son ministère sacré peuvent rendre plus lucratif pour lui. Je me suis donc chargé de la tâche que j'aurais pu lui imposer dans toute autre circonstance. J'ai revisé son classement provisoire, non sans lui soumettre mon opinion dans les questions délicates ; j'ai éliminé tout ce qui n'appartenait pas en propre à la théologie et j'ai procédé au rangement définitif et au numérotage. Par suite de ce remaniement, la sous-division de l'Histoire ecclésiastique a, entre autres, subi plusieurs modifications utiles. Le nombre des volumes de ce département est de 7221.

Quant à l'Histoire, le plus considérable des quatre départements de la Bibliothèque, puisqu'il comprend à lui seul 11,776 volumes, comme l'état du personnel n'a pas permis jusqu'ici de le confier à un fonctionnaire spécial, je me la suis réservée pour prévenir tout retard, et elle est aujourd'hui classée et numérotée comme les autres sections.

Restaient les incunables, les manuscrits, les cartes géographiques, les estampes et la Musique, qui, réunis, auraient suffi pour occuper un employé. N'ayant personne à qui les confier, je m'en suis encore chargé et j'ai mené à bonne fin cette tâche qui n'était pas la moins pénible de toutes. Vous verrez par le tableau ci-joint que nous possédons 685 incunables, répartis chronologiquement en autant de classes que la bibliothèque contient de départements ; que le nombre des raretés et recueils de gravures est de 162 ; que celui des manuscrits est de 955 ; celui des partitions et recueils de musique, de

1795; et qu'enfin, le nombre des cartes et plans monte à 1013. Le total général des livres imprimés, gravés ou manuscrits, les cartes et plans exceptés, monte à 39,108; ce qui place la Bibliothèque au sixième rang, parmi les grands dépôts littéraires de Paris.

Il résulte de ce qui précède qu'indépendamment des opérations préliminaires auxquelles j'ai fait faire et qui n'ont été ni les moins difficiles, ni les moins pénibles, j'ai pour ma part classé et numéroté 21750 volumes ou cartes, et cela sans cesser de m'occuper des soins nombreux de l'administration, et de faire face à mes autres devoirs. Je dois dire, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, que notre jeune employé temporaire, M. Le Bas, dont la bonne volonté et le zèle ne se sont pas démentis un seul instant, m'a secondé, en reproduisant à l'intérieur d'environ 7 à 8000 volumes, les numéros déjà inscrits par moi sur les étiquettes des ouvrages que j'avais rangés dans leur ordre définitif.

En résumé, M. le M., la Bibl. de l'Université peut être désormais considérée comme un établissement dont l'organisation est aussi satisfaisante que possible, puisque toutes les ressources en sont connues, et qu'elles sont disposées dans un ordre qui rend le service et les acquisitions faciles. Peu d'établissements du même genre en font là. Je me félicite donc d'avoir pu, en aussi peu de temps, justifier par une telle création, le choix que votre prédécesseur avait fait de moi pour reconstituer ce grand dépôt scientifique, et la confiance dont vous m'avez constamment honoré, depuis votre retour au ministère. J'ose espérer, M. le M., que vous serez satisfait, et si vous trouvez que j'ai bien mérité de l'Université et de son chef, ce sera pour moi la plus précieuse récompense de mes efforts et de mes fatigues. Je suis avec respect, &c.

Signé Th. Le Bas.

n. 192 bis.

Tableau résumé de la classification de la Bibliothèque de la Sorbonne.

		Formats.				Formats.					
B.	BIBLIOGRAPHIE.	Fol.	in 4°.	in 8°.	in 12.	Fol.	in 4°.	in 8°.	in 12.		
B G.	Bibliographie générale.	0	26.	65	32.						
B S.	Spéciale	36	18	206	15						
		36	44	271	47	36	44	271	47	398	398
T.	THÉOLOGIE.	"	"	"							
T. E.	Théologie. Ecriture.	"	"	"							
t.	Textes.	52	36	38	53						
v.	Versions.	16	18	21	111						
e.	Exégèse. Commentateurs.	61	89	8	59						
e. a.	Exégèse de l'anc. testam.t	47	100	34	192						
e. n.	du nouv. testam.t	15	48	16	81						
r.	Rabbins. Langues bibliq.	18	21	8	19						
		209	312	215	495	209	312	215	495	1231	
T. L.	Liturgie.	"	"	"							
g.	générale	8	17	31	23						
p.	particulière	16	40	15	45						
		24	57	46	68	24	57	46	68	195	
T. G.	Conciles.	"	"	"							
c.	Collections d'ouvr. sur les conciles.	47	10	4	2						
p.	Conciles particuliers.	33	45	0	19						
		80	55	4	21	80	55	4	21	160	
T. S.	Saints pères.	"	"	"							
i.	Introduction	9	54	85	18						
c.	Collections.	61	22	1.	25						
g.	pères grecs	121	83	17	64						
l.	pères latins	86	53	43	88						
		277	212	146	185	277.	212.	146	195	830	
	à reporter —					590	636	411.	779	2416	398.

		fol.	4°.	8°.	12.	fol.	4°.	8°.	12.		
T.T.	Théologiens.			Report		590	636	411	779	2416	398
i.	Introduction.	44	72	17	86						
S.C.	Scholastiques.	104	49	34	100						
d.	Dogme.	24	29	11	99						
Mo.	Morale.	21	26	14	66						
Sa.	Sacrements.	18	33	19	65						
Se.	Sermonaires.	16	42	57	170						
C.	Catechismes.	12	3	4	15						
a.	Ascétiques.	44	50	67	259						
		283	304	223	860	283	304	223	860	1670	
T P.	Polémique.		"	"	"						
i.	contre les incrédules.	11.	39	40	163						
h.	contre les hérétiques	15	38	25	74						
Ja.	pour et contre les Jansenistes.	2	15	5	32						
		38	92	70	269	38	92	70	269	469	
T R.	Théologiens hétérodoxes.		"	"	"						
i.	Incrédules.	0.	4.	7	14						
p.	protestants	99	67	25	136						
Ja.	Jansenistes.	10	36	14	204						
		109	107	46	354	109	107	46	354	616	
T H.	histoire ecclésiastique.		"	"	"						
c.	Chronologie et Géographie.	83	3	2	15						
g.	Histoire générale	17	98	33	72						
g.h.	Histoire hétérodoxe.	46	28	0	27						
p.g.	Hist. part. Eglise gallicane.	84	45	19	46						
p.é.	——— Eglises étrangères	41	73	12	55						
p.m.	Hist. des missions.	0	7	17	104						
b.	Biographie. Vies des saints.	87	33	35	116						
b'	——— Vies des papes, &c.	7	13	18	93						
O	Hist. des ordres religieux	32	43	4	42						
j.	Jésuites.	3	5	0	88						
j'	Ecrits contre les Jesuites.	3	36	1	107						
h.	Hist. des sectes hétérodoxes.	0	23	3	34						
		403	387	144	799	403	387	144	799	1733	
	à reporter — —					1423	1526	894	3061	6904	398

		fol.	4°.	8°.	12.	fol.	4°.	8°.	12.		
	Reporté.	"	"	"		1823	1526	894	3061	6904	398
T.D.	Droit canon.	"	"	"		"	"	"			
c.	Collections du Droit canon	58	39	12	96						
f.	Droit canon français.	13	41	2	32						
m.	Mélanges. Recueils.	23	5	2	4						
		94	85	16	132	94	85	16	132	327	
S.	Sciences.	"	"	"		1517	1611	910	3183	7221	7221
S.D.	Dictionnaires, Encyclopédies.	"	"	"							
e.	Encyclopédies.	56	281	38	149						
bi.	Bibliothèques	0	91	5	0						
j.	Journaux	0	143	221	62						
		56	515	264	211	56	515	264	211	1046	
S.P.	Sciences Philosophiques.	"	"	"							
h.	Histoire de la Philosophie.	1.	18.	51	21						
g.	Traités généraux.	80	97	189	268						
l.	Logique	0	12	53	42						
m.	Métaphysique	12	29	88	89						
mo.	Morale.	13	37	56	187						
		106	183	437	616	106	183	437	616	1342	
S.G.	Sc. politiques et Gouvernem.	"	"	"							
p.	Politique.	11.	46.	36.	87						
oe.	Economie politique.	9.	28.	61	36						
é.	Education.	6.	9	54	133						
a.	administration.	0.	0.	0.	0.						
		26.	83	151.	256.	26.	83	151	256	516.	
S.N.	Sciences naturelles.	"	"	"							
d.	Dictionnaires et ouvr. génér.	37	57	161	87						
m.	Minéralogie.	5	21	71	18						
b.	Botanique.	18	15	67	37						
z.	Zoologie.	15	74	128	12						
a.	agriculture, Jardinage.	2	30	32	18						
		78	197	459	172	78.	197	459.	172.	906	
	à reporter.					266	978	1311	1255	3810	7619

		fol.	4°.	8°.	12.	f°.	4°.	8°.	12.		
	Report —					266.	978.	1311.	1255	3810	7619
S.M.	Sciences médicales.	"	"	"		"	"	"			
d.	Dictionn. et Ouvr. généraux.	12.	0.	7	21						
a.	anatomie.	13	25	8	38						
m.	Médecine.	48	79	62	153						
x.	Chirurgie.	5	11	8	30						
ℓ.	Pharmacie.	10	30	19	68						
v.	Vétérinaire.	4	7	11	6						
		92	152	115	316	92	152	115	316	675	
S.O.	Sciences occultes.	"	"	"							
ℓ	Philosophie occulte	7	39	66	0						
a.	alchimie.	30	7	23	0						
*	astrologie.	12	9	16	0						
		49	55	105	"	49	55	105	"	209	
S.X.	Mathématiques pures et appliquées.	"	"	"							
		"	"	"							
d.	Dictionnaires et traités généx.	29	26	32	10						
é.	Mathématiques élémentaires.	27	124	200	86						
t.	——— transcend.	6	71	24	1						
m.	Mécanique.	5	60	63	9						
a.	astronomie.	45	190	61	85						
o.	optique, Dioptrique.	14	13	2	10						
n.	Marine et Navigation.	3	28	11	8						
g.	art de la guerre.	21	47	94	92						
p.	Ponts et Chaussées.	"	3	"	"						
j.	Jeux de calcul et combinaisons.	"	"	"	"						
		150	562	487	301	150	562	487	301	1500	
S.A.	Beaux arts.	"	"	"							
a.	Architecture.	20	16	14	12						
p	peinture	3	24	14	32						
i.	Introduction, Dict. des artistes.	"	"	2	4						
	à reporter —	23	40	30	48	567	1879	2269	2020	6735	7619

		fo.	4o.	8o.	12.	fo.	4o.	8o.	12.		
S.A.	Report —	23	40	30	48	567	1879	2269	2220	6735	7619
S.	Statuaire.	"	"	"	"						
m.	Musique.	7	6	24	10						
c.	Exercices gymnastiques.	2	3	2	2						
		32	49	56	50	32	49	56	50	197	
S.I.	Arts industriels.	"	"	"							
d.	Dictionnaires	12	11	28	6						
p.	traités particuliers.	6	13	12	12						
		18	24	40	18	18	24	40	18	100	
S.J.	Journaux scientif. &c.	"	"	"							
j.	Journaux.	12	74	374	"						
c.	Collections académiques	3	173	5	5						
e.	——— étrangères	"	104	12	10						
m.	Mélanges.	"	"	3	3						
		15	351	394	18	15	351	394	18	778	
L.	LITTÉRATURE.					632	2303	2759	2116	7810	7810
LP.	Philologie.	"	"	"							15429
c.	Philologie gener. et comparée	"	18	32	29						
o	——— Orientale.	29	71	17	49						
g.	——— grecque.	28	95	59	126						
l.	——— latine.	54	75	166	155						
f.	——— Française.	40	46	99	126						
é.	——— étrangère.	29	48	47	104						
v.	Critique verbale.	65	47	55	125						
		245	330	465	714	245	330	465	714	1754	
L.H.	Histoire littéraire.	11	118	140	113	11	118	140	113	382	
L.D.	Traités didactiques.	6	29	133	188	6	29	133	188	356	
L.G.	Littérature grecque.	"	"	"							
c.	Collections	9	10	83	121						
g.	Grammaires	22	21	24	5						
p.	Poetes épiques, didactiq. &c.	20	51	102	75						
	à reporter. . .	51	82	109	201	262	477	738	1015	2492	15429

172

		fo.	4o.	8o.	12	fo.	4o.	8o.	12.		
L.G.	Reporté - -	51	82	209	201	262	477	738	1015	2492	15429
D.	Théâtre.	14	10	99	53						
O.	Orateurs.	46	26	81	63						
Ph	Philosophes.	59	61	135	100						
t.	Ouvrages techniques.	47	27	5	34						
d.	Genres divers, Romanciers, &c.	2	13	19	27						
h.	Historiens.	104	55	122	75						
L.L.	Littérature latine.	323	274	670	553	323	274	670	553	1820	
c.	collections	"	18	242	69						
g.	grammairiens	"	14	2	23						
p.	poètes épiques, &c.	44	126	77	218						
D.	Théâtre.	2	15	2	31						
O.	Orateurs.	35	36	91	80						
Ph.	Philosophes	11	7	18	81						
t.	Ouvrages techniques	12	10	10	16						
d.	Genres divers	12	3	1	18						
h.	historiens.	29	61	75	196						
L.L'.	Litter. lat. mod. -	145	290	518	732	145	290	518	732	1685	
p.	poètes	13	58	25	211						
pr.	prose	3	17	8	83						
m.	mélanges	"	"	11	26						
		16	75	44	310	16	75	44	310	445	
L.F	Littérature Française.	"	"	"							
c.	Collections.	"	"	45	44						
p.	poètes.	16	69	121	199						
D.	théâtre	"	27	128	167						
O.	orateurs.	"	76	68	29						
r.	Romans et contes.	"	6	132	483						
d.	Genres divers, Lettres, Dial. &c.	"	8	39	111						
π	Polygraphes.	12	18	214	272						
		28	204	747	1285	28	204	747	1287	2264	
	à reporter. - -					774	1320	2717	3897	8706	15429

		fo	4o	8o	12	fo	4o	8o	12		
	Reporté —	"	"	"	"	774	1320	2717	3897	8706	15429
L.E.	Littérature étrangère.										
i.	Littérature Italienne	12	61	130	228						
e.	——— Espagnole	"	34	2	60						
p.	——— portugaise	"	1	5	9						
a.	——— Anglaise	"	32	78	168						
g.	——— Germanique	"	"	6	4						
o.	——— Orientale.	8	17	6	22						
		20	145	227	508	20	145	227	508	900	
						794	1465	2944	4403	9606	9606
H.	HISTOIRE.										
H.U.	Histoire universelle	"	"	"							
i.	Introduction.	32	14	28	32						
c.	Chronologie	19	51	50	55						
h.	Histoires	28	68	138	198						
		110	137	216	285	110	137	216	285	748	
H.A.	Histoire ancienne.	"	"	"							
g.	Histoire générale.	25	18	142	56						
p.	" particulière des peuples de l'Europe et des p. orientaux,	"	"	"							
.	Juifs, Egyptiens, &c. — —	1	1	4	15						
gr.	" des Grecs. —	1	13	29	14						
r.	" des Rom. et des p. conquis	16	47	90	128						
		43	79	265	213	43	79	265	213	600	
H.M.	Histoire moderne de l'Europe, la fr. except.	"	"	"							
g.	Histoire générale.	25	205	82	93						
i.	Italie	89	110	37	73						
e.	Espagne	36	43	11	23						
p.	Portugal	6	22	12	9						
O.	Orient de l'Europe, &c.	12	14	24	15						
Sl.	Etats Slaves, Russie, Pologne, et	11	11	"	3						
Sc.	" Scandinaves; Norwège	15	13	6	15						
	à reporter —	194	418	172	231	153	216	481	498	1348	25035

		fo.	4o.	8o.	12.	fo.	4o.	8o.	12.		
H.M.	Reporté. —	194	418	172	221	158	216	481	498	1348	25 035
d.	Autriche, prusse, allemagne.	46	36	47	33						
b.	Pays-bas et Hollande	39	21	28	24						
h.	Helvetie.	"	2	20	15						
a.	Angleterre.	27	74	90	105						
g.	Gazette de France.										
		306	551	357	408	306	551	357	408	1622	
H.F.	Histoire de France.	"	"	"							
c.	Collections.	32	70	127	"						
g.	Histoire générale.	36	51	112	136						
o.	Origines, Merovingiens, Carlov.	9	18	16	29						
ca.	Capétiens et 1ers Valois.	12	10	26	27						
v.	2es Valois.	34	58	3	93						
b.	Bourbons.	30	54	95	426						
r.	Republique	"	8	145	"						
e.r.	Empire, Restauration.	"	"	7	"						
p.	Provinces.	38	28	34	21						
m.	Histoire municipale.	18	28	17	14						
i.	Institutions.	68	43	31	57						
u.	Universités.	23	102	78	82						
a.	administration et finances	"	7	"	"						
c.c.	civilisation, Etat des pers.	"	4	44	1.						
		300	481	835	886	300	481	835	886	2502	
H.O.	Histoire Orientale.	"	"	"							
as.	Asie.	17	31	42	85						
af.	Afrique.	9	2	4	1						
am.	Amerique.	17	17	31	44						
		43	48	77	130	43	48	77	130	298	
H.B.	Biographie.	"	"	"							
g.	Biographie générale.	37	34	94	93						
	particulière.	"	18	42	45						
		37	52	136	138	37	52	136	138	363	
	à reporter —					839	1348	1886	2060	6133	25 035

		fo.	4o.	8o.	12.	fo.	4o.	8o.	12.		
	Reporté. —	"	"	"	"	839	1348	1886	2060	6 133	25 035
H.V.	Géographie et Voyages.	"	"	"							
a.	atlas.	68	38	"	"						
g.	Géographie.	92	100	102	199						
v.	Voyages	"	"	"	"						
e.	Europe.	12	24	70	140						
as.	asie.	19	39	48	21						
af.	afrique.	4	7	22	9						
am.	Amérique.	3	8	15	16						
o.	Océanie.	"	1.	11.	3.						
c.	Circumnavigation.	5	25	18	3.						
		191	242	285	489	191	242	285	489	1207	
H.L.	Législation.	"	"	"							
i.	Introduction; quest. gen.	2.	7	14	30						
g.	Législation des Grecs.	1.	1.	"	"						
z	——— des Romains	45	20	5	15						
fa.	Droit français ancien	"	122	22	63						
fm.	——— moderne	65	44	79	70						
e.	Droit étranger.	46	35	19	11.						
d.	Droit des gens; Diplomatie	53	42	7	28						
H.A.	Archéologie.	212	271	145	166	212	271	145	166	794	
d.	Dictionnaires, &c.	57	30	22	30						
o.	Archéologie orientale.	"	"	"	"						
g.	——— grecque	28	21	7	2						
z.	——— Romaine.	57	20	5	28						
e.	Epigraphie.	35	18	"	2						
n.	Numismatique.	30	45	3	9						
m.	Mythologie.	23	26	26	34						
s.	Monuments figurés.	12	13	7	2						
m.a.	Moyen-âge	30	21	3	8						
c.	Chevalerie.	9	12	1	13						
h.	Héraldique.	32	29	2	16						
		311	235	73	143	311	235	73	143	762	
	à reporter —					1593	2096	2389	2858	8896	25.035

		f.	4°.	8°.	12.	f.	4°.	8°.	12.		
	Reporté —	"	"	"		1553	2096	2389	2858	8896	25.035
H.J.	Journaux et Recueils litter. et Histor.	"	"	"							
j.	Journaux français.	"	167	39	2236						
j.é.	Journaux étrangers.	"	2	37	126						
a.	Collections académiques.	"	100	29	21						
m.	Mélanges.	2	5	27	110						
r.	recueils de pièces diverses.	"	91	21	34						
f.	facétiés.	"	2	"	15						
		2.	367	153	2542	2	367	153	2542	3064	
						1555.	2463.	2542.	5400.	11,696	11,960
I.	INCUNABLES.	"	"	"							36,995
t.	Théologie.	120	34	58	42						
s.	Sciences.	56	15	21	9						
l.	Littérature.	102	21	51	39						
h.	Histoire et Droit.	47	14	24	32						
		325	84	154	122	325	84	154	122	685	685
M.S.	MANUSCRITS.	gr. f°.	f°.	4°.	8°.						
t.	Théologie.	69	53	183	31						
s.	Sciences.	41	15	63	21						
l.	Littérature.	3	28	60	27						
h.	Histoire.	112	107	95	37						
		225	203	401	126	225	203	401	126	955	955.
R.	Recueils d'Estampes de Portraits. — —	66	73	9	11	66	73	9	11	162	162
											38,797

Paris, 24 9bre 1846.

n. 193. Lettre du ministre qui demande un accusé de réception des ouvrages que m. de Simmer a déposés à la Bibliothèque au nom du ministre de l'Instruction publique, et qui avaient été donnés par différents cantons de la Suisse.

Signé Salvandy.

---

24 9bre 1846.

n. 194. Lettre de m. le Vice recteur, qui envoie les deux arrêtés transcrits ci. après, sous les nos 195 et 196. Signé Rousselle.

Académie de Paris. Université de France.

n. 195. Nous, Ministre Secrétaire d'Etat au Dep. de l'Instruction publique, Grand maître de l'Université;

Vu le crédit alloué en la loi de Finances, pour établir le service des bois à la Bibliothèque de la Sorbonne;

Arrêtons ce qui suit:

Art. 1. — La Bibliothèque de l'ancienne Université de Paris, dite depuis Bibliothèque des quatre Lycées, ensuite Bibliothèque de l'Université, et établie au Chef-lieu de l'Académie de Paris (à la Sorbonne), prend le titre de Bibliothèque de l'académie de Paris, ou Bibliothèque de la Sorbonne;

Elle est et demeure organisée ainsi qu'il suit:

1. Conservateur - administrateur.
1. Conservateur - adjoint.
2. Bibliothécaires.
2. Sous-Bibliothécaires
2 employés.
1. Secrétaire - trésorier (ayant rang de Bibliothécaire)

Il est attaché deux surveillants et un homme de peine au service de la Bibliothèque.

Art. 2. — Les traitements sont fixés ainsi qu'il suit:

Conservateurs - administrateurs — — — 4,000f.
Conservateurs - adjoint — — — 3,000.

178

Bibliothécaire — — — — — — — — — 1.800 fr
Sous-Bibliothécaire — — — — — — — 1.500.
Employés — — — — — — — — — — 1.200.
Bibliothécaire-Trésorier — — — — — — — 2,000.
Il est alloué aux surveillants — — — — — 900.
———— à l'homme de peine — — — 800.

Art. 3. — La Bibliothèque est placée sous le régime de l'ordonn.ce du 22 février 1839, et sous l'autorité de M. le Vice-recteur de l'Académie de Paris. Il constitue le conseil d'administration voulu par ladite ordonnance. Il préside le comité d'achats, qui est composé des Doyens des trois facultés établies à la Sorbonne, de trois professeurs desdites facultés désignés par lui, du conservateur-administrateur, du conservateur adjoint, et du Secrétaire trésorier. Il nous transmet, au 1er Janvier de chaque année, la liste des acquisitions avec des comptes détaillés des dépenses, et un rapport général sur l'ensemble du service, sur les résultats et sur les améliorations qui peuvent y être introduites.

Art. 4. — Le service du soir, à l'usage de tous les membres de l'université, résidant à Paris ou spécialement autorisés, et de ceux des élèves des trois facultés qui seront présentés par les doyens et autorisés par le vice-recteur, sera ouvert le 1er Janvier prochain.

Fait au chef-lieu de l'université le 20 novembre 1846. Signé Salvandy.

Pour ampliation, le Mre des requêtes, Chef du secrétariat. Signé Ravaisson.

Pour copie conforme, l'Inspecteur gen. Vice-rect. de l'ac. de Paris. Signé Rousselle.

Académie de Paris. Université de France.

N. 196.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au dep. de l'Instruction publique, Grand Maître de l'Université de France.

Arrête ce qui suit:

Art. 1. — M. Le Bas, conservateur adjoint de la Bibliothèque de l'académie de Paris, est nommé conservateur-administrateur de cette bibliothèque.

Art. 2. — M. le Vice-recteur de l'académie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 9bre 1846. Signé Salvandy.
Pour ampliation: le chef du secrétariat, signé Ravaisson.
Pour copie conforme: l'Inspect.r gén.al Vice-rect. de l'Ac. de Paris. Signé Rousselle.

Paris, le 9bre 1846.

n. 197. M. le Ministre. — Vous avez bien voulu me faire part de vos intentions relativement à la composition du personnel de la bibliothèque de la Sorbonne. Me permettrez vous de vous soumettre confidentiellement, en ce qui concerne M. l'abbé Giraud, quelques observations qui me paraissent d'une certaine importance. Ce fonctionnaire a été, par un titre officiel, et sur la recommandation de M. l'Archevêque de Paris, attaché, il y a quatre ans, à la bibliothèque, en qualité de sous-bibliothécaire. Ne craindriez-vous pas, si vous le fesiez descendre au rang d'employé, que, malgré l'augmentation de traitement qu'il obtiendrait, sa grandeur et le clergé tout entier ne se tinssent pour offensés de cette espèce de déchéance? M. Giraud est à la Bibliothèque le représentant de la faculté de Théologie, comme M. Bessière est celui de la faculté des sciences, comme MM. Desforges et de Sinner sont ceux de la faculté des lettres. N'y aurait-il pas quelqu'inconvénient à changer cet état de choses pour lui seul, et à placer dans un rang inférieur, la théologie qui prétend partout au premier? Je dois ajouter que les plaintes du clergé seraient d'autant mieux fondées que M. Giraud, loin d'avoir démérité, a rendu des services réels à la Bibliothèque; qu'on lui doit d'avoir mis, le premier, de l'ordre dans la partie qui lui est confiée; qu'il est très instruit, aimé de ses collaborateurs, estimé de MM. les professeurs de théologie; et que, pour ma part, je n'ai eu qu'à me louer de son bon esprit et de sa déférence. J'ose donc espérer, M. le M., que vous trouverez tout à la fois juste et prudent de ne point changer son titre, et de lui accorder les appointements qui y sont attachés. Il y a d'autant plus de convenance à prendre cette décision, que l'indemnité de 600 fr. qui lui a été allouée jusqu'à ce jour, n'a jamais pu être considérée comme un traitement digne de lui, et le

tenait dans un état d'infériorité qu'il est vraiment temps de faire cesser, autant par respect pour le caractère sacré dont il est revêtu, que par égard pour ses bons services.

Si Votre excellence accueillait favorablement ces observations, la place d'employé destinée d'abord à M. Giraud deviendrait libre, et il vous serait loisible d'y nommer suivant votre bienveillante promesse, mon frère, Charles Le Bas, que je vous demande la permission de recommander encore à tout votre intérêt. Je verrais dans cette nomination une nouvelle preuve de votre satisfaction pour le passé, et un puissant encouragement pour l'avenir. Je suis avec respect, &c. Signé Ch. Le Bas.

Paris, le 27 9bre 1846.

N. 198. Lettre adressée par le ministre, à M. l'abbé Giraud, pour l'informer que, par arrêté du 14 9bre il l'a ~~désigné~~ pour occuper un des emplois de sous-bibliothécaires créés par l'arrêté du 20 novembre, et auxquels est attaché un traitement de 1500 fr. à dater du 1er Janvr prochain. M. Giraud continuera de recevoir l'indemnité qui lui était allouée sur les fonds de la faculté de théologie, et qui servira à compléter son traitement.

Paris, 1r decembre 1846.

N. 199. Lettre de M. le Vice-recteur contenant notification de l'arrêté transcrit sous le N° 200.

Académie de Paris. Université de France.

N. 200. Le ministre secrétaire d'Etat au dep. de l'Instruction publique, grand maître de l'Université de France.

Vu l'arrêté du 20 9bre 1846, concernant la libl. de l'acad. de Paris;

arrête ce qui suit:

Art. 1. — Sont nommés:

Conservateur-adjoint de la bibliothèque de l'académie de Paris, M. Smith, sous-Chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique.

Secrétaire trésorier avec rang de Sous-Bibliothécaire, M. Dufay, Sous-Bibliothécaire à la bibliothèque Ste Geneviève.

Employés,

M. de Bourgy, employé à la bibl. Ste Geneviève,

M. Lebarge,

M. Le Bas (Charles).

Art. 2. — M. le Vice-Recteur de l'académie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 9bre 1846. Signé Salvandy.

Pour ampliation: le Chef du Secrétariat, Signé Narcisson.

Pour copie conforme: l'Inspect. gén. Vice-Rect. de l'ac. de Par. signé Rousselle.

Paris, le 4 Xbre 1846

N°. 201. Réponse à la lettre copialpie sous le n°. 194. accusé de réception des ouvrages suivants, remis à la bibliothèque par M. de Simmer, au nom du ministre de l'Instruction publique:

1°. (n. 3 de la liste de M. de Simmer) l'Investigateur de l'Hist. de Suisse, t. 1–12, en 33 cahiers; Berne, 1812–1846.

2°. (n. 14) Seb. Verronii Chronica ecclesiæ et monarchiarum a condito mundo; Friburgi, 1599, 4°.

3°. (n. 15) Seb. Verronius, de Philotheca in Cantum canticorum lib. X; Friburgi, 1609, 4°.

4°. (n. 24) Le miroir de Soudre d'après le ms. franc. de la bibl. de Berne, publ. par M. Mudile; Neuchâtel, 1843, fol.

M. de Simmer a ajouté à ces quatre ouvrages:

5°. (n. 16) le P. Rousselet, Hist. et descript. de l'église royale de Brou, élevée à Bourg en Bresse; 2e. éd. Lyon, 1788 in 12. – cet ouvrage, destiné d'abord à la bibliothèque de l'Institut, a été rendu par cet établissement qui le possédait déjà.

6°. Catalogue de la Bibl. municipale de Soleure; Soleure, 1841, 8°.

Signé Ch. Le Bas.

Paris, 8 Xbre 1846.

N. 202. Lettre de M. le Vice-recteur, contenant notification de l'arrêté copié sous le n°. 203, lequel remplace celui du n°. 195, qui est annulé.

Académie de Paris. Université de France.

Nous, Ministre secrétaire d'État au dép. de l'Instruction publique, gr. Maître de l'Université de France.

Vu le crédit alloué en la loi de finances, pour établir le service du soir à la Bibliothèque de la Sorbonne,

avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

Art. 1. — La Bibliothèque de l'ancienne université de Paris, dite depuis Bibliothèque des quatre Facs, ensuite Bibliothèque de l'Université, et établie au chef-lieu de l'académie de Paris (à la Sorbonne), prend le titre de Bibliothèque de l'académie de Paris, ou Bibliothèque de la Sorbonne.

Elle est et demeure organisée ainsi qu'il suit:

1 Conservateur administrateur.

1 Conservateur adjoint.

2 Bibliothécaires.

2 Sous-bibliothécaires.

2 Employés.

1 Secrétaire trésorier (ayant rang de Sous-Bibliothécaire)

Il est attaché aux surveillants et un homme de peine au service de la Bibliothèque.

Art. 2. — Les traitements sont fixés ainsi qu'il suit:

Conservateur administrateur	4000. »
Conservateur adjoint	3000. »
Bibliothécaires	1800. »
Sous-bibliothécaires	1500. »
Employés	1200. »
Secrétaire trésorier	1600. »
Il est alloué aux surveillants	900. »
à l'homme de peine	800. »

Art. 3. — La Bibliothèque est placée sous le régime de l'ordonnance du 22 février 1839, et sous l'autorité de M. le Vice-recteur de l'académie de Paris. Il constitue le conseil d'administration voulu par ladite ordonnance. Il préside le comité d'achats, qui est composé des Doyens des trois facultés

établies à la Sorbonne, de trois professeurs des dites facultés, désignés par lui, du conservateur administrateur, du conservateur adjoint et du secrétaire trésorier. Il nous transmet au 1er Janvier de chaque année la liste des acquisitions, avec des comptes détaillés des dépenses, et un rapport général sur l'ensemble du service, sur ses résultats et sur les améliorations qui pourront y être introduites.

Art. 4. — Le service du soir à l'usage des membres de l'Université résidant à Paris ou spécialement autorisés, et de ceux des élèves des trois facultés qui seront présentés par les doyens et autorisés par le vice-recteur, sera ouvert le 1er Janvier prochain.

Fait au chef lieu de l'Université, le 20 9bre 1846, Signé Salvandy.

Pour ampliation, le Mre des requêtes, chef du secrétariat, signé Travaisson.

Pour copie conforme, l'Inspect. gen. Vice-rect. de l'acad. de Paris, signé Rousselle.

Paris, 14 xbre 1846.

N. 204. Lettre de m. le Vice-recteur, annonçant que le ministre, par arrêté du 11 court., a accordé aux fonctionnaires de la bibliothèque, à titre d'indemnité, pour le service extraordinaire dont ils ont été chargés lors du concours de l'agrégation, en 1846, savoir:

à m. LeBas, conservateur administrateur	500f.
à m. Bessières, bibliothécaire	300.
à m. de Bimer, sous-bibliothécaire	300.
à m. LeBarge, employé	150.
au sr. Monod, garçon de bureau,	60.

Signé Rousselle.

Paris, 14 xbre 1846.

N. 205. Lettre au ministre, afin de lui demander, pour la Bibliothèque, une part dans la distribution des livres aux quels souscrit le ministère. Signé Ch. LeBas.

Paris, 22 xbre 1846.

N. 206. Lettre de m. le Vice-recteur, contenant notification de l'arrêté transcrit sous le n° suivant.

1844

n. 207.

Académie de Paris. Université de France.

Le ministre secrétaire d'État au dep. de l'Instruction publique, grand maître de l'Université de France.

Arrête ce qui suit :

Art. 1. — M. Jacques Chaudesaigues, employé à la Bibliothèque Ste Geneviève, est nommé premier employé à la bibliothèque de la Sorbonne, en remplacement de M. de Bougy.

Art. 2. — M. le Vice-recteur de l'académie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 décembre 1846. Signé Salvandy.

Pour ampliation : Pr. le Chef du Secrétariat, signé Mis. d'Aux.

Pour copie conforme : l'inspect. gén. Vice-rect. de l'acad. de Paris, signé Rousselle.

Paris, le 31 xbre 1846.

n. 208.

Lettre de M. le Vice recteur, qui adresse ampliation de l'arrêté transcrit sous le No. suivant, et annonce qu'il a demandé au ministre l'insertion de cet arrêté dans le Journal général de l'Instruction publique. signé Rousselle.

Académie de Paris. Université de France.

n. 209.

L'Inspecteur général, Conseiller de l'Université, Vice-recteur de l'académie de Paris.

Vu l'arrêté de S.E. M. le ministre de l'Instruction publique, en date du 20 novembre dernier, relatif à l'organisation du service de la Bibliothèque de l'académie de Paris, dite Bibliothèque de la Sorbonne.

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. — À partir du 1er Janvier 1847, la Bibliothèque de la Sorbonne sera ouverte le matin, de 10 heures à 3 heures, tous les jours, à l'exception des dimanches et fêtes et des vacances d'usage.

Art. 2. — Le service du soir sera également ouvert tous les jours, à partir du Lundi 4 Janvier prochain, de 7 heures à 10 heures, pour tous les Membres de l'université résidant à Paris, ou spécialement autorisés, et pour ceux des élèves des facultés de théologie, des sciences et des lettres, qui seront présentés par MM. les Doyens et autorisés par le

vice-recteur.

Art. 3. — MM. les membres de l'Université se feront reconnaître par mm. les conservateurs, et donneront leurs noms sur un registre à ce destiné.

Les élèves des trois facultés devront être munis de cartes d'admission pour les obtenir, mm. les étudiants devront se pourvoir auprès de mm. les Doyens respectifs desdites facultés, qui proposeront, s'il y a lieu, au vice-recteur, d'autoriser l'admission.

Art. 4. — Les cartes d'admission seront signées de l'étudiant, et il sera fait mention de leur délivrance sur un registre où les porteurs desdites cartes apposeront leur signature.

Les cartes étant essentiellement personnelles, celles qui auraient été prêtées seraient retirées.

Fait au chef-lieu de l'académie de Paris, le 29 9bre 1846. Signé Rousselle.

Paris, 5 Janvr 1847.

N. 210.

M. le conservateur, afin de simplifier le travail des ordonnancements et de diminuer le nombre des signatures qu'il exige, M. le ministre a décidé que, toutes les fois que cela se pourra faire sans nuire au bien du service et à la prompte expédition des affaires, le plus grand nombre possible de dépenses sera réuni dans des ordonnances collectives par chapitre.

À cet effet, S. E. désire que les états de traitements des fonctionnaires, professeurs et employés de l'académie, des facultés, de l'école de Pharmacie, de la Bibliothèque de l'université, &c. leur parviennent régulièrement du 15 au 20 de chaque mois, au plus tard. Passé ce terme, le montant de ces états ne pourra plus être compris dans l'ordonnance générale, et le payement se trouvera ainsi retardé d'un mois.

Quant aux dépenses du matériel, elles pourront, sauf les cas d'urgence, faire l'objet d'ordonnances trimestrielles seulement, et les pièces justificatives devront être adressées dans les dix premiers jours du mois qui suivra l'expiration de chaque trimestre.

Veuillez, M. le conservateur, vous conformer strictement, en ce qui vous concerne, à ces instructions.

Recevez, &c. L'Inspecteur général, vice-recteur de l'acad. de Paris.

Signé Rousselle.

186

Paris, 12 Janvr. 1847.

N. 211 Lettre du ministre, annonçant que, par arrêté du 12 Janvr. court. il a accordé à la Bibliothèque, les ouvrages suivants:

La Jerusalem délivrée, trad. par M. Taunay.

Lettres sur l'Islande, par M. Marmier.

Le Parthénon, documents inédits par M. de Laborde.

Voyage en Grèce, de M. Ph. Le Bas.

Memres sur l'organisation du droit en Hollande, par M. Blondeau.

Essai sur les ports et mouillages du monde connu, par M. Bouin.

Analogie de l'allem. et du Sanscrit, par Schœbel.

Mignerel, administration municipale des Romains.

Guinobie, Hist. de la ville de Libourne.

Michel Chevalier, Cours d'Economie politique.

Fontanier, Voyage dans l'Inde.

Lanzi, paralipomeni alla illustrazione della sagra Scrittura.

La Lorraine et ses ducs.

Traité de l'âme, par Aristote.

L'Islam, par Ch. Beillard.

Preparation évangélique d'Eusèbe.

Trolley, Hierarchie administrative.

Matter, Lettres et pièces inédites.

Circourt, Hist. des Mores.

Chroniques Siennoises.

Corneille, ed. Lefevre.

Fonds des échanges.

1069. l'Esprit de M. Arnault.

1051. Les prétendus reformés.

1012. Apologie de la religion chretienne.

1011. Preuves de la religion de J.C.

385. Idea theologiæ moralis.

1271. Le théologien dans les conversations.

1290 Traité de l'office divin.

Science de la Chaire.

469. Resolution de plusieurs cas de conscience.
912. Discours édifiants sur les plaisirs.
369 Prælectiones theologicæ.
255. Lettres de St. Augustin.
traité du sacrement.
appendix ad theologiam moralem.
Doctrina concilii tridentini
Du témoignage de la vérité.
384. La science des confesseurs.
381. Le nouvel adam.
392. Dissertatio Theologica.
394. Le veritable pénitent.
406. Roberti Bellarmini de indulgentiis.
409. la fin du Chretien.
413. thesaurus sacerdotum.
446. Principes du sacrement de Penitence.
448. conduite des âmes.
449. l'art d'instruire et de toucher les âmes.
453. traité des Scrupules.
873. La vie cachée de Jésus.
177. Explication des qualités que St. Paul donne à la charité.
478. Traité de la correction paternelle.
481. Réponse aux lettres provinciales.
502. Catechismus ad ordinandos (3 exempl.)
650. La vie de Jesus dans le St. sacrement de l'autel.
840. Introduction au St. ministère.
852. Le directeur spirituel.
874. Le saint esclavage.
876. de la sainteté de l'Etat ecclesiastique.
890. l'Echelle sainte.
925. de la pureté d'intention
990. forma cleri.
872. Oeuvres spirituelles de Bernier.

751. Dionysii Evangelium.
544. Alberti Patavini conciones.
1172. traité des Bénéfices.
367 Johann. Chrisostomi commentarii.
431. Le quietiste.
740. observantia regularis.
1041. Hereticum quare per Catholicum quia
1042. Methode pour convaincre toutes sortes d'Hérétiques.
1919. Defense de la trad. du nouv. testament.
1264. Préjugés legitimes contre les Calvinistes.
1717. Vie de M. Bourdon, prêtre.
1835. Le sacramentaire des pasteurs.
833. Sermon sur la passion.
395. 1re lettre pastorale de Mgneur l'évêque d'Arras.
Défense du culte extérieur de l'Egl. catholique.
344. Œuvres théologiques de Martin Grandin.
950. Méditations sur les mystères.
149. Difficiliores loci sacræ scripturæ.
Sacrorum Bibliorum concordantiæ.
336. Controversiæ inter S. thomam et Scotum.
470. G. Peraldi opera.
680. La somme des sermons.
1018. Disputationes Roberti Bellarmini.
881. La cour sainte du P. Nicolas Caussin.
278. S. Bernardini opera omnia.
1025. l'Eglise triomphante.
339. Theol. schol. georgii Rhodii.
1290. traité de l'office divin, par le P. thomassin.
Apologie des Dominicains.
545. Conferences sur le symbole des apôtres.
502. Catechismus concilii tridentini
1147. Les Psaumes de David.
942. La vie des gens mariés.

1103. Apologie des Jugements rendus en france.
1391. Examen général de tous les péchés.
361. Conferences du diocèse de La Rochelle.
4515. Conferences publiques.
903. lettres d'un théologien à un évêque.
404. Resolutions de plusieurs cas de conscience.
1210. Reflexions Chretiennes sur divers sujets de morale.
939. Hist. et concord. evangelicæ.
Castani, de institutione, &c.
1257. Certitude des preuves du christianisme.
925. Regula S. Benedicti.
de scriptoribus romanis.
1082. de la trad. franc. du nouv. testam.t
186. Offices pour toutes les fêtes de la ste vierge.
1217. Recherches sur le Breviaire.
Instruction de st. Charles Borromée.
966. Méditations à l'usage des religieuses de ste Claire.
1238. Première instruction des sacrements.
157. Thesaurus sacræ scripturæ.
533. De ratione concionandi.
152. Hist. Sacræ D. passionis.
Chrysostomi in evangelia commentarii.
561. Homeliæ Johan. Eckii.
849. la théologie affective, ou st. thomas en meditation.
915. Helvetius, traité des maladies.
415. Compendiosa sacerdotis institutio.
456. De examine ordinandum.
249. De la correction et de la grace, par st. Augustin.
1060. Institutions de geométrie, par De la Chapelle.
1532. Palladii de vita S. Joh. Chrysostomi
887. Oeuvres de Chirurgie de Boulard.
1284. Commentarius in aristotelis logicam, 4 ex.
306. le m.is d'Argens, philosophie du bon sens.

1371. Mably, principes des négociations.
1285. Commentarius in Aristotelis metaphysicam.
902. testament politique du cardinal de Richelieu.
328. La monarchie des Solipses.
1240. Oeuvres de Lamettrie.
1388. testament politique de Colbert.
1174. Le Mentor moderne.
325. Resolutiones Scoti.
1034. Mably, Droit public de l'Europe.
1135. Burlamaqui, principes du droit et politique.
674. Puffendorf, le droit de la nature et des gens.
Grotius, de Jure Belli et Pacis.
" du droit de la guerre et de la paix.
391. Barbay, commentarii in Aristotelis Physicam.
1299. mis de Sylva, pensées sur la Tactique.
1294. Manoeuvrier, par Bourdé de Villehuette.
1362. Corporis humani anatomia, auct. Berhyer
tactique discutée, par Joly de Maizeroy.
1285. l'Esprit de Follard.
393. Grammaire générale.
1314. de la connaissance des temps.
1204 Rhetorica aristotelis.
986. Dict. de Veneroni.
1220. Hist. de la dernière révolution de Perse.
353. Hist. des comtes de Flandre.
912. l'antiquité des temps rétablie et défendue.
2814. Memoires sur les brigues à la mort de Louis XIII.
2877. Mémoires de Berwick
782. Hist. de france, par la Hodde.
1475. Nicephori Callisti eccles. historia.
973. Hist. de l'admirable don Luigo de Guipuscoa, chevalier de la Vierge,
1513. Hist. des cinq propositions de Jansenius.
1500. Apologie de l'Hist. de l'indulgence de portiuncule.

1539. Poesies de l'abbé de Chaulieu.
1270. Sermons d'Oxenstiern.
Diogenis Laertii de moribus Philosophorum.
2140. Philippiques de Démosthène
1175. Théâtre de Regnard.
1369. Annibal et Dijon.
1289. Thomas, Essai sur les mœurs, le caractère et l'esprit des femmes.
1227. Œuvres de m. Boisson.
383. Œuvres de Champmêlé.
216. Œuvres de m. Rergier.
Ordonnances de la Marine, 1681.
1200. Coutumes.
873. Ordonnances des rois.
860. Instructions sur les conventions.
1139. Coutumes de Normandie.
1185. Code de Louis XIV.
990. Ordonnance de Louis XIV sur les Eaux et Forets.
1119 " " " 1667
1123 " " " 1715.
1111. Traité des droits honorifiques, par Maréchal.
3366 traité des amortissements par Jarry.
1132. Institutio reformationis.
1178. Instruction pr. obtenir de la cour de Rome toutes sortes de dispenses &c..
1270. Commentaire sur l'Edit de 1695.
1278. " sur le tarif de 1721.
737 Traité criminel.
1133. Dictionnaire de Droit de Normandie.
1153. Corpus Juris canonici.
668. Collection de Jurisprudence de Denisart.
1185 Sanctio pragmatica.
695. Supplement à la collection de Denisart.
1137. Coutume de Normandie.
123. Nouvelle pratique civile et criminelle par Lange.

1900

928. traité des Délits.

999. Code de la Police.

120 œuvres de Bottin.

1130. Mémoire concernant la prohibition d'évoquer les décrets d'immeubles situés en Normandie, par Troplant.

---

14 Janvier 1847

n. 212. Lettre à m. le Vice-recteur pour le prier de solliciter une décision du ministre, relativement aux vœux exprimés par le comité d'achat, dans sa séance du 6 avril 1846. Signé M. Leblanc.

---

16 Janvier 1847.

n. 213. Lettre de m. le vice recteur, contenant notification des deux arrêtés transcrits pour les nos 214 et 215.

Académie de Paris. Université de France.

n. 214. L'inspecteur général, conseiller de l'université, Vice-recteur de l'académie de Paris,

Vu l'ordonnance du roi en date du 22 fevr. 1839, qui règle la constitution des Bibliothèques publiques,

Vu l'arrêté de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 20 9bre dernier, relatif à l'organisation du service de la bibliothèque de l'académie de Paris, dite Bibliothèque de la Sorbonne,

Sur la proposition de m. le conservateur administrateur de cet établissement,

arrête ce qui suit:

Art. 1er. La Bibliothèque de l'académie de Paris est divisée en cinq départements, Savoir:

1° Théologie.

2° Sciences.

3° Littérature ancienne et moderne.

4° Histoire.

5° Manuscrits, incunables, Estampes et Cartes géographiques.

art. 2.

Ces différents départements sont répartis ainsi qu'il suit:

M. Smith, conservateur adjoint, est chargé de l'Histoire.

M. Bessières, Bibliothécaire " des sciences.

M. Desforges, id. " des Mss., Jncunables, estampes et cartes géographiques.

M. de Sinner, Sous-bibliothécaire, de la littérature ancienne.

M. Giraud, id. " de la théologie.

M. Chaudes-Aigues, 1er employé, de la littérature moderne.

art. 3.

M. Espagne, employé, est chargé des écritures qui concernent les dep. de la littérature et de l'Histoire;

M. Le Bas (Charles) de celles qui sont relatives aux sciences et à la théologie.

art. 4.

M. le conservateur administrateur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au chef lieu de l'acad. de Paris, le 1er Janvr. 1847 signé Rouselle.

---

académie de Paris. Université de France.

N. 215.

L'inspecteur général, conseiller de l'Université, Vice-recteur de l'académie de Paris,

Vu l'arrêté de S. E. M. le ministre de l'Instruction publique, en date du 20 obre 1846, relatif à l'organisation de la Bibliothèque de l'académie de Paris, dite bibliothèque de la Sorbonne, et sur la proposition de M. le conservateur administrateur de cet établissement,

arrête ce qui suit:

art. 1 — M. le Conservateur adjoint, MM. les Bibliothécaires, Sous-Bibliothécaires et employés seront tenus à trois jours de service par semaine.

art. 2. — La répartition de ce service est ainsi réglée:

Lundi, Mercredi et Vendredi.

MM. Smith, conservateur adjoint.
" Desforges, Bibliothécaire.
" de Sinner, Sous bibliothécaire.
" Le Bas (Ch.) 1er employé.

Mardi, Jeudi et Samedi. — MM. Bessières, Bibliothécaire.
" Giraud, 2e. Bibliothécaire.
" Chaudes aigues, 1er. employé.
" Espaign, employé.

Art. 3. — M. le Secrétaire trésorier devant assister à toutes les séances de jour est dispensé du service du soir.

Art. 4. — M. le conservateur administrateur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Chef-lieu de l'académie de Paris, le 12 Janvier 1847.

Signé Rouselle.

Paris, 23 Janvr. 1847.

N. 216. Lettre à m. le Vice recteur, pour lui transmettre la police présentée par la société anonyme du gaz portatif non comprimé, et la soumettre à son approbation. Signé Ch. Lebas.

Paris, 25 Janvier 1847

N. 217. M. le Vice Recteur, J'apprends à l'instant et avec une vive douleur, que M. Chaudes aigues, 1er employé de la Bibliothèque de la Sorbonne, vient de mourir d'une attaque d'apoplexie. Dans l'intérêt du service, qui, en ce moment surtout, exige le concours assidu de tout le personnel, et usant du droit qui m'est attribué par l'ordonnance du 22 février 1839, sur l'administration des Bibliothèques, je crois devoir présenter, pour le remplacer, M. Léon Renier, ancien chef d'institution, directeur de la Revue de Philologie, rédacteur en chef de l'Encyclopédie moderne, et secrétaire de la Société royale des antiquaires de France. M. Renier, que j'avais déjà présenté à m. le ministre, dans mon rapport du 18 Juillet 1845, est un savant modeste, mais d'une érudition sure et solide; c'est un esprit sérieux, qui, par la variété de ses études a acquis en histoire, en philologie et en littérature ancienne, des connaissances bibliographiques très étendues, et je puis répondre des

1 pour la place de 1er employé

utiles et importants services qu'il rendra à la bibliothèque, qui avant tout, a besoin de collaborateurs zélés et consciencieux.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'assurance de ma haute considération. Signé Th. Le Bas.

Paris, 3 fevr. 1847

N. 218. Lettre à m. le marquis d'Aux, chef du cabinet du ministre, pour lui rappeler la promesse faite par m. de Salvandy, à m. Le Bas, de faire publier dans le Journal Général de l'Instruction publique, le tableau résumé de la classification de la bibliothèque. Signé Th. Le Bas.

Paris, 13 fevr. 1847.

N. 219. Lettre de m. le vice-recteur contenant notification de l'arrêté suivant.

Académie de Paris. Université de France.

N. 220. Le Ministre Secrétaire d'Etat au Dep. de l'Instruction publique, grand maître de l'Université de France,

Arrête:

M. Arenel est nommé premier employé de la Bibliothèque de l'académie de Paris, en remplacement de m. Chaudes-aigues, décédé.

Fait à Paris, le 27 Janvier 1847. Signé Salvandy.

Pour ampliation: le chef du cabinet, Signé Mis d'Aux.

pour copie conforme: l'Inspect. gen. vice-rect. de l'acad. de Paris, signé Rousselle.

Paris le 16 fevr. 1847.

N. 221. Lettre de m. le conservateur administrateur à M. le Vice-recteur, pour le prier de nommer membres du comité d'achat, M. l'abbé Receveur, pour la faculté de théologie; m. Sturm, pour la faculté des sciences, et m. Quicherat, pour la faculté des lettres.

Paris, 2 mars 1847.

n. 222. Lettre de M. le vice recteur annonçant qu'il a transmis au ministre le voeu exprimé par le comité des achats, dans sa première séance, pour qu'il fut ajouté quelque chose aux fonds alloués à la bibliothèque, pour achats de livres pendant l'année 1846. Le ministre a répondu qu'il ne pouvait rien faire pour la realisation de ce voeu. Quant au desir exprimé par le comité, d'obtenir pour la bibliothèque un exemplaire de chacun des ouvrages de prix publiés aux frais et sous les auspices des différents ministères, M. le ministre a écrit à ce sujet à ses collègues, et il leur a particulièrement demandé quelques ouvrages désignés par le comité.

Paris, 13 mars 1847.

n. 223. Lettre de M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut, chef de section aux archives du royaume, qui, sur la demande que lui en a faite M. le conservateur administrateur, envoie à la Bibliothèque, les sceaux d'universités, dont la liste suit:

numéros de l'inv.re du mobilier.	numéros des épreuves.	Empreintes de sceaux d'universités.	Dates des actes.
173	1223.	Université de Paris. – Nation de France.	1398.
174	1223 bis.	contre-sceau du sceau precedent.	"
175	1118.	Université de Paris. – Nation de Normandie.	1398.
176	1118 bis.	contre-sceau.	"
177	1119.	Université de Paris. – Nation de Picardie.	1398.
178	1119 bis.	contre-sceau.	"
179	1124.	Université de Paris. – Nation d'angleterre.	1398.
180	1124 bis.	Contre-sceau.	"
181	1122.	Université de Paris. – Faculté des décrets.	1398.
182	1122 bis.	Contre-sceau.	"
183	1120.	Université de Paris. – Faculté de médecine.	1398.
184	1120 bis.	Contre-sceau.	"
185	1121.	Université de Paris. – Faculté de Théologie.	1398.

	Numéros des épreuves.		Dates des actes.
186	4497.	Université de Bourges, gr. sceau (Arch.e de Bourges)	15e. Siècle.
187	4498.	id. Faculté des arts (id.)	16e. au 17e. S.
188	5067.	Université de Rennes. Faculté de droit. (id.)	1747.
189	6438.	Université de Reims. Faculté de Droit. (musée de Reims.)	daté sur le sceau, 1568.
190	6438 bis.	Contre-sceau.	"
191	6888.	Université de Toulouse.	1303.
192	2864.	Université de Paris.	1449.
193.	2864 bis.	Contre-sceau.	"

Paris, 19 mars 1847.

N. 224. Lettre de M. Alexandre Wattemare, qui offre à la bibliothèque, au nom des Etats unis de l'Amérique du Nord, les ouvrages dont la liste suit:

1. Maria Monk and the nonnery of the Hotel Dieu, being an account of a visit to the convents of Montreal and refutation of the "Awful Disclosure" by William L. Stone; New-York, 1836.
2. An address to the Citizens of Boston on the 17th September 1830, to the close of the second Century from the first settlement of the city by Josiah Quincy; Boston 1830.
3. Vindication of the society of friends (Quakers) being a reply to a review of Cox on Quakerism; By Enoch Lewis; Philadelphie, 1834.
4. Jubilee of the constitution a discourse delivered at the request of the New-York historical society; Bi John Quincy Adams. 1839.
5. A Descriptive catalogue of the chinese collection in Philadelphie, 1839.
6. First Quarterly report of the superintendent of the Schools in Madawaska settlement; Augusta, 1844.
7. Opinions an Various subjects, dedicated to the industrious producers, by W. Maclure; New-Harmony (Indiana) 1831.
8. Constitution of the National institution for the promotion of Sience established at Washington, 1840.

9. Bulletin of the proceedings of the national institution; Wash. 1841.
10. 2d Bulletin of the national institute, also the proceedings of the meeting of april 1844; Wash. 1845.
11. the annual address delivered before the national institute, by Levi Woodbury, 15 Jan. 1845.
12. an address before the Rhode island historical society, by W. Gammell; Providence, 1844.
13. Acts relating to the public schools of Rhode Island, 1846.
14. the constitution of the State of Rhode Island and Providence plantations as adopted by the convention assembled at New-port, September 1842.
15. Schoolhouses or Documents setting forth the evils and defects of badly constructed School Houses and such plans and directions for the erection and arrangement of Schools adapted to the varying circumstances. Providence, 1844.
16. Annual report of the Superintendent of commonschools in the Common Wealth New-York, for the years 1840-43, 44 and 45; 4 Vol. 8°. Albany.
17. Laws relating to commonschools, Wirth the instructions of the Department concerning the duties of the various county, town and district officers and the inhabitants of districts; Albany, 1845.
18. Instructions of the Regents of the University of the State New-York to the several academies subject to their visitation. prescribing the requisites and forms of academic reports, &c.; Albany, 1845.
19. Annual report of the regents of the University of the State of New-York; Albany, 1846.
20. Report of the executive committee of the normal Schools, made to the legislature in January 1846.
21. Annual report of the trustees of the State Library, for 1845-1846.
22. Catalogue of the New-York State library; Albany, 1846.

23. Documents printed by order of the House of representatives and the Senat of the commonwealth of Massachusetts during the Session of the general court from 1844 to 1846 inclusively; 6 vol. (relié); Albany, 1845, etc.

24. Acts and resolves passed by the general court of Massachusetts in the year 1845.

25. Documents prepared and submitted to the general court of 1846 by the secretary of State, relative to industry &c. in Massachusetts.

26. A lecture delivered before the american institute of Instruction at Worcester, by Ch. Brooks 1837.

27. abstract of the Massachusetts schools returns for 1842-43-44. 2 vol. 8°.

28. M. Mann's seventh annual report "Education in Europe" 1844.

29. Procédés de la Chambre du bas-canada, sur l'Etat et les progrès de l'Education dans cette province, avec un extrait du système d'Education par Jos. Lancaster. Quebec 1815.

30. Le petit catéchisme du diocèse de Quebec. Montreal, 1830.

31. Rapports du Surintendant de l'Education dans le bas-canada, faits au gouvernement Général et au parlement provincial, pend. les années 1831-42-43-45 et 46. (Sbroch. fol.)

32. Report of the schools visitor for the counties of Belle chasse Est, Kamouraska & Rimouski, 1831.

33. Doctor Duncombes report upon the subject of education, made to the parliament of upper canada.

34. Etats et tableaux des affaires de Kings college et du college du haut. Canada, présentés à l'assemblée législative par le procureur général, le 23 mai 1846.

35. Rapport sur les pertes occasionnées par les troubles durant les années 1837 et 1838, et les dommages qui en sont résultés; 1846.

36. Informe presentado a la real Junta de fomento de agricultura y commercio de esta isla en Sesion de 11 Xbre. 1833. Habana, 1834.

37. Tareas de la real sociedad patriotica de la Habana en el año de 1815.

38. Relacion historica de los Beneficios hechos a la real sociedad economica casa de Beneficencia y de mas dependencias de aquel cuerpo, por ll. escmo señor don Fr. Vivès. Habana, 1832.

39. Elogio del Sr. D. J. Man. Ofarill pronunciado en el sociedad patriotica de la Habana 1831.

Paris 20 mars 1847

N. 225. Lettre de m. le Conservateur à m. Alexdre. Wattemare, pour lui accuser réception des ouvrages annoncés dans la lettre analysée sous le no. 224.

Paris, 20 mars 1847

N. 226. Lettre à m. le Vice-recteur, pour lui faire connaitre le don fait à la bibliotheque, par m. Wattemare, et le prier de demander au ministre de donner à celui-ci, en échange de ce don, quelques uns des ouvrages auxquels souscrit le dep. de l'Instruction publique.

Montpellier, 27 mars 1847.

N. 227. Lettre de m. Gergonne, ancien recteur de l'académie de montpellier, annonçant que, sur la demande que lui en a faite m. le conservateur administrateur, il adresse à la Bibliotheque, les douze premiers volumes des Annales des mathématiques. m. Gergonne promet d'envoyer également les volumes suivants, quand il les aura réunis.

lettre intéressante et qui contient l'histoire des encouragements que le gouvernemt. a accordés au recueil publié par m. Gergonne (depuis 1814 jusqu'en 1830)

Paris, 3 avril 1847.

N. 228. Lettre de m. le vice recteur, annonçant qu'il a désigné, pour être adjoints au comité d'achats, mm. l'abbé Receveur, Sturm et Guigniaut.

Paris, 3 avril 1847.

n. 229. Lettre de m. le Vicomte de Santarem, annonçant que m. de Macédo, secrétaire perpétuel de l'académie royale des Sciences de Lisbonne, a fait déposer, chez le consul de France en cette ville, une caisse de mémoires et autres transactions, offerts par sa compagnie, à la bibliothèque de l'Université.

Paris, 5 avril 1847.

n. 230. Lettre de m. le vice recteur contenant notification de l'arrêté suivant.

Académie de Paris. Université de France.

n. 231. L'Inspecteur général conseiller de l'université, vice recteur de l'académie de Paris,

Vu l'article 3 de l'arrêté de S. Ex. m. le ministre de l'Instruction publique, en date du 20 9bre der., relatif à l'organisation de la bibliothèque de l'académie de Paris, dite Bibliothèque de la Sorbonne, confiant au vice recteur de l'académie de Paris, le soin de constituer le conseil d'administration voulu par l'ordonnance royale du 22 fev. 1839, laquelle règle la constitution des bibliothèques publiques.

Arrête ce qui suit:

Art. 1. Le conseil d'administration de la Bibliothèque de la Sorbonne se compose du Conservateur-administrateur, du conservateur-adjoint, des deux bibliothécaires et du secrétaire trésorier. Il est présidé par le conservateur administrateur, le secrétaire trésorier tenant la plume.

Art. 2. En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou de plusieurs membres du conseil, les deux bibliothécaires, et, au besoin, le premier employé seront appelés à compléter le nombre prescrit par l'ordonnance.

Art. 3. Le conseil délibère sur le Reglement intérieur de la Bibliothèque, la confection et la tenue des catalogues, le service du prêt des livres, les achats, les échanges, le budget des dépenses et les comptes.

Art. 4. Le conseil se réunit le premier Mardi de chaque trimestre. Le conservateur administrateur peut le convoquer plus souvent si les

200

besoins du service l'exigent.

Art. 5. Les procès-verbaux de ses délibérations seront inscrits sur un registre spécial : une copie en sera transmise au vice-recteur de l'académie de Paris.

Art. 6. Le conservateur administrateur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au chef-lieu de l'académie de Paris, le 31 mars 1847.

Signé Rousselle.

Paris, 9 avril 1847.

N. 232. Lettre de M. le Vice-recteur, qui transmet une copie du Budget de la Bibliothèque, pour l'année 1847.

N. 232 bis. Budget des dépenses de l'Exercice 1847, ~~arrêté~~ du Conseil royal, le 9 mars 1847.
(Chap. IV, art. 5 du Budget du ministère.)

§. 1. Personnel.

Traitement d'un conservateur	4,000	
" d'un conservateur-adjoint	3,000	
" de deux Bibliothécaires . . . à 1800	3,600	20,800.„„
" de deux Sous-bibl. (l'un à 1500, l'autre à 900.)	2,400	
" de trois employés, à 1200. - - - -	3,600	
Gages de deux surveillants à 900 fr. et d'un homme de p^ne à 800 - -	2,600	

§. 2. Fonds de livres.

Achat de livres	4,000	5,400.„„
Reliures	1400	

§. 3. Matériel.

Chauffage	1200	
Eclairage	1200	
Frais de Bureau.	1200	4000.„„
Habillement des hommes de service.	300	
Indemn^é au surv^t faisant fonct. de concierge et chargé de l'éclairage.	100	

§. 4. Travaux extraordinaires.

(Frais de premier établissem^t du service du soir)

Achat et appropriation de tables, bureaux, fauteuils, &c.	1000	
à reporter - - -	1000	30,200

Reports - -	1000	30,200.„„
Achat d'un Gazomètre.	1000	5000.„„
Achat de tuyaux, lampes, etc.	1500	
Communication entre les deux parties de la Bibliothèque	1500	
Total - - -		35200.„„

Pour le ministre de l'Instruction publique, gr. maître de l'université, et par autorisation, le Recteur, chef de division. Signé Soulacroix.
Pour copie conforme, l'Inspect.r gen. vice-rect. de l'acad. de Paris. Signé Rousselle.

Paris, avril 1847.

n. 233. Lettre au ministre de l'~~intérieur~~, pour le prier d'autoriser l'entrée libre du recueil des traités de paix par Martens, avec toutes les suites, ouvrage demandé à Berlin, pour la bibl. par le libraire Durand.

Paris, 14 avril 1847.

n. 234. Lettre au ministre pour le prier de donner les ordres nécessaires pour qu'une caisse de livres, remise à M. de Sinner, pour le ministère, par les autorités du Canton de Vaud, et contenant un certain nombre d'ouvrages destinés à la Bibliothèque, lui soit adressée directement. Cette caisse a été laissée par M. de Sinner, à la douane de Delle, frontière de Berne.

Paris, 15 avril, 1847.

n. 235. Lettre à M. Ach. Comte, chef de Bureau au ministère de l'Instr. publique, pour le remercier de l'envoi qu'il a fait à la bibliothèque, de son ouvrage intitulé Organisation et Physiologie de l'Homme.

Paris, 15 avril 1847.

n. 236. Lettre à M. Gergonne, pour lui accuser réception des volumes annoncés dans sa lettre analysée sous le n.o 227.

Paris, 15 avril 1847.

n. 237. Lettre de M. le ministre de l'Intérieur, qui a transmis la demande relatée dans le n.o 234, au ministre des finances, dans les attributions duquel rentre cet objet.

Paris 17 avril 1847

n. 238. Lettre à M. Famin, consul de France à Lisbonne, pour le prier de hâter l'envoi d'une caisse de livres déposés chez lui par m. de Macedo, secretaire perpetuel de l'académie royale des sciences de Lisbonne, à l'adresse de la bibliothèque de l'Université.

Paris, 20 avril 1847

n. 239. Lettre à M. le vicomte de Santarem, en reponse à celle qui a été analysée, sous le n°. 229.

---

n. 240. Paris, 4 mai 1847.

Lettre du ministre qui annonce que le ministre de la marine a accueilli la demande qui lui a été faite conformément au vœu du comité d'achat, et qu'il met à la disposition du conservateur, les ouvrages suivants:

Voyage de la Favorite.
Voyage de l'obelisque de Luxor.
" de St. Jean d'Ulloa.
Voyage de Luxor (Verninac.)
" pittoresque de Luxor (Joanin)
Les Instructions nautiques sur les mers de l'Inde, trad.t d'Horsburg, par Espredour
Description nautique des côtes de l'Algérie, par Berard.
Instructions nautiques sur les côtes de la Patagonie, tr. de King, par Darondeau
Routiers des Antilles, par Chanchepied.
Pilote americain, par Roussin.
Neptune françois avec supplem.t par Bellin.

Le ministre n'a pu accorder le voyage de la Recherche, qui lui était également demandé, mais dont il ne lui reste plus d'exemplaire.

Paris, 11 mai 1847.

n. 241. Lettre du ministre, en réponse à celle du conservat.r administrateur, analysée, sous le n.o 234.

Paris, 14 mai 1847

n. 242. Lettre du bibliothécaire du ministère de l'instruction publique, annonçant l'arrivée de la caisse de livres mentionnée dans la lettre analysée sous le n.o 234, et invitant m. le conservateur à ~~délivrer~~, une personne autorisée à en laisser un récépissé, de retirer ceux des livres que contient cette caisse, qui sont destinés à la bibliothèque.

Paris, 15 mai 1847.

n. 243. Réponse à la lettre précédente. m. de Sinner est désigné pour retirer les livres dont il y est question.

Paris, 31 mai 1847

n. 244. Lettre au ministre pour lui demander un second exemplaire, 1.o de la collection des classiques latins de m. Nisard, 2.o de la Bibliothèque grecque de m. F. Didot, 3.e de la nouvelle éd. du Thesaurus ling. gr. de Henri Estienne.

Paris, 10 juin 1847

n. 245 M.r le ministre

M. Le Bouge, employé à la bibliothèque de l'académie de Paris m'annonce que Madame la duchesse d'Orléans lui ayant fait l'honneur de l'attacher, sous les ordres de M. Régnier, à l'éducation du Prince royal, il se voit dans la nécessité de renoncer à la position que votre bienveillance lui avait faite dans l'université, et il me prie de vouloir transmettre sa démission, avec l'expression de ses regrets et de sa vive reconnaissance.

En démission de M. Le Bouge laissant une place vacante à la bibliothèque, je prends la liberté de vous désigner pour le remplacer M. Léon Renier, ancien chef d'Institution, rédacteur

2054

en chef de la Revue de Philologie et de l'Encyclopédie moderne publiée par mm. Didot. M. Leon Renier, à qui on doit une excellente édition de Théocrite, est un Philologue habile, un écrivain distingué et plein de goût, dont les conseils pourront être souvent utiles à nos lecteurs, surtout à l'époque de l'agrégation. Il secondera avantageusement M. de Sinner, qui ne peut suffire seul à la plus importante partie du service; car, ainsi que j'ai eu occasion de vous le faire remarquer, M. le Ministre, sur soixante lecteurs, les cinq sixièmes au moins s'occupent de littérature ancienne et de grammaire, et deux hommes spéciaux pour cette partie des études universitaires, me sont absolument indispensables. M. Renier ne s'associera pas avec moins de zèle à la rédaction du catalogue, et la variété de ses connaissances, son zèle infatigable et persévérant hâteront l'achèvement d'un travail qui demande des mains sures et un dévouement à toute épreuve.

Je suis, &c. Signé Ch. Lebas.

Paris, 31 mai 1847

2446 bis.

Voir le n. 2444. C'est la même lettre analysée une seconde fois, par erreur

Lettre au ministre pour lui demander un second exemplaire des ouvrages suivants:

Thesaurus linguæ græcæ, éd. Ambr. F. Didot.

Bibliothèque des auteurs grecs, publ. par le même libraire.

Collection des auteurs latins, publ. par M. Nisard.

Paris, 1er Juin 1847.

2446

Lettre au ministre des travaux publics pour lui demander les volumes nécessaires pour compléter la collection des annales des mines, donnée par le ministre de l'instruction publique.

ces volumes sont les suivants:

Journal des mines. — 2e semestre de l'an VII; les vol. suivants jusqu'à

1815 inclusivement ; les 2 vol. de tables analytiques.

Annales des mines. — la 1re Série toute entière, les t. 1. 2, 4. et 5e de la 2e Série ; les t. 2, 3, 4 et 17 de la 3e Série ; enfin, le t. 6 de la 4e Série.

Paris, 15 Juin 1847.

247. Lettre au ministre pour lui transmettre et appuyer une demande de M. de Simer, qui sollicite un congé qui s'étende du 1er Juillet prochain au 1er novembre suivant.

Paris, 22 Juin 1847.

248. M. le Ministre, M. Dufaï, secrétaire trésorier de la Bibliothèque de la Sorbonne sollicite auprès de vous une place de bibliothécaire à ste geneviève, à l'Arsenal ou à la Mazarine et je crois devoir appuyer cette demande d'autant plus vivement que l'avancement de ce fonctionnaire serait tout à l'avantage de l'établissement confié à mes soins. M. Dufaï est un littérateur de mérite, mais il n'a aucune vocation et même aucune aptitude pour la place qui lui a été confiée à la Sorbonne ; son écriture est des plus mauvaises, les chiffres lui font horreur et tout travail d'ordre est pour lui un supplice. Aussi, depuis son entrée à la bibliothèque de la Sorbonne, son activité, comme secrétaire s'est elle bornée à aller tous les mois toucher le montant des états de traitement, qui n'avaient pas même été écrits de sa main ; j'ai donc dû ajouter à mes attributions les occupations auxquelles il aurait dû se livrer, en le priant de s'associer aux travaux du catalogue, ce qu'il a fait avec empressement. Je ne doute pas qu'attaché au service public dans un autre dépot littéraire, il ne fait beaucoup mieux à sa place et ne se rende beaucoup plus utile. Ce que désire surtout M. Dufaï, c'est un emploi qui lui laisse de nombreux loisirs pour se livrer à ses goûts littéraires ; or la Bibliothèque de la

Sorbonne, d'ici à cinq ou six ans, ne peut offrir cet avantage à ses fonctionnaires. Indépendamment du service de jour et de nuit, qui absorbe une grande partie du temps qu'ils doivent à l'établissement, ils ont à contribuer, chacun suivant sa spécialité aux travaux du triple catalogue que j'ai pris l'engagement de vous présenter dans le plus court délai possible. Du secrétaire trésorier, dont les occupations, comme comptable, sont presque nulles, appartiendrait de droit la transcription des cartes sur les catalogues, la tenue du registre des acquisitions et de celui des livres donnés. Pour une pareille tâche, une écriture lisible, correcte et bien rangée est indispensable; or celle de M. Dufour n'offre aucune de ces qualités. Je regarderais donc son changement comme une mesure on ne peut plus utile pour la Bibliothèque, et, je crains d'autant moins de le dire, que ce serait aussi pour lui la récompense de travaux distingués et dignes à tous égards des encouragements du chef de l'université.

Je suis, &c.. Signé Ch. Le Bas.

Lettre de M. Dufour, relatée dans la précédente.

M. le Ministre. — J'ai l'honneur de solliciter de la bonté de V. E. une place de Bibliothécaire, si, par suite du remplacement auquel donne lieu le décès de M. Aimé-Martin, il en vient à vaquer une, soit à la Bibliothèque Ste Geneviève que j'ai connue, soit à la Bibliothèque Mazarine, dont la plupart des conservateurs m'honorent de leur bienveillance, ou à celle de l'Arsenal.

Lorsque, il y a huit mois, V. E. voulut bien me nommer secrétaire trésorier de la Bibliothèque de l'université, j'acceptai cet emploi avec une vive gratitude; mais je me vois aujourd'hui forcé de reconnaître que, par la nature des

obligations qu'elle impose, dans une bibliothèque qui s'organise, cette place exige des aptitudes que je n'ai malheureusement pas. Toutefois, comme M. l'administrateur veut bien vous l'attester, je n'ai cessé d'y faire preuve de zèle, et de m'y rendre aussi utile qu'il était en mon pouvoir de le faire.

Durant ces derniers mois, j'ai également publié divers travaux de littérature et de critique, et, entre autres, un Essai sur Agnès de Méranie et les drames de M. Hugo, travail qui a obtenu les suffrages d'un grand nombre de vos confrères de l'académie française, et dont beaucoup de journaux ont parlé avec éloge. Je crois donc avoir quelque droit à solliciter de vos bontés une place de Bibliothécaire, qui me permettrait de contribuer plus efficacement au service public, et de vaquer, en même temps, à des travaux auxquels je dois attacher quelque prix, puisqu'ils m'ont valu tant d'illustres suffrages, et obtenu même, plus d'une fois, vos encouragements.

Plusieurs personnes considérables, entre autres, M. Léon de Laborde, M. Augustin Thierry, M. Bonnard, &c. prennent un vif intérêt au succès de ma démarche et doivent l'appuyer auprès de M. le Ministre, bien qu'elles sachent aussi bien que moi, que la bienveillance n'a pas besoin d'être sollicitée envers ceux qui cherchent à s'en rendre dignes.

Je suis, &c. signé Dufey.

Paris 24 Juin 1847.

249. Lettre du ministre qui met à la disposition du conservateur, pour la Bibliothèque, les ouvrages dont la liste suit:

Théophraste, Antonin, Epictète etc. de la Bibliothèque gr. de F. Didot.

Sophocle et Eschyle, id.

Diodore de Sicile, id.

Scholies d'Aristophane, de la Bibl. gr. de F. Didot.
Euripide, id.
Démosthène, id.
Thesaurus linguæ gr. de H. Estienne, d. Didot.
Dict.re de la Languedoc, par M. Honnorat.
Œuvres de Denys l'Aréopagite, trad. par l'abbé Darboy
Correspondance des Peiresc, publ. par M. Et. Gallois.

Montpelier, 24 juin 1847.

N. 250. Lettre de m. Gergonne, qui annonce l'envoi des volumes suivants des annales des mathématiques:
tome XIII moins le titre, la table et le n.o IX.
tome XIV, sans titre ni tables.
tome XV, complet.
tome XVI, sans titre ni tables
tome XVII, sans tables.
tomes XVIII, XIX, XX, XXI, complets.
le titre et les deux premiers mois du tome XXII.

Paris, 2 juillet 1847.

251 Lettre de m. l'ambassadeur de Belgique, pour lui demander les documents publiés par son gouvernement sur l'instruction publique dans le royaume de Belgique.

Paris, 7 juillet 1847.

252. Monsieur l'Administrateur, Je lis dans un journal, des indications d'où il résulterait que l'un des membres de la Bibliothèque de l'université a été vu dans l'enceinte même de la bibliothèque, ou au dehors, dans un état complet d'ivresse. Ce fait, s'il était vrai, porterait atteinte à la dignité et à la bonne renommée des employés qui sont sous vos ordres; il mérite d'être éclairci, et je vous invite à m'adresser quelques explications à cet égard.

Recevez, M. l'administrateur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de l'Instruction publique, signé Salvandi.

Paris, 3 juillet 1847

253. M. le ministre, Le corsaire Satan, où vous avez lu l'imputation qui a donné lieu à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui, est, vous le savez, avide de scandale et se fait peu faute de recourir à la calomnie quand la vérité lui fait défaut. J'ose dire, je puis l'affirmer, aucun employé de la bibliothèque n'a été mis pendant l'exercice de ses fonctions, dans un état complet d'ivresse. Un seul, le soir d'un jour où la chaleur avait été excessive, m'a paru avoir la tête un peu exaltée. Le lendemain même je lui ai adressé à ce sujet des représentations qu'il a accueillies de la manière la plus convenable. Depuis lors, cet accident, qui n'avait pas assez de gravité pour compromettre la bonne renommée des employés, ne s'est pas renouvelé, et j'ai l'assurance qu'il ne se renouvellera pas.

Je suis, avec respect, M. le ministre, Votre très humble et très obéissant serviteur signé Th. Lebas.

Paris, 8 juillet 1847.

254 Accusé de reception des livres annoncés dans la lettre de M. Gergonne, analysée sous le no. 250.

Paris, 8 juillet 1847

255. M. le Vice-recteur, J'ai l'honneur de vous adresser, avec prière de les transmettre au Ministère de l'Instruction publique, les bordereaux accompagnés de mémoires, factures et notes à l'appui de toutes les dépenses qui ont été faites pour l'établissement du service du soir et d'une communication entre les deux parties de la Bibliothèque. Ces dépenses se montent

ensemble à la somme de — — —

une tache aussi rude et aussi continue, je regarde comme indispensable que le Sr. Albert, 2e surveillant, soit adjoint au Sr. Doucet, pour le service des salles, et que le Sr. Auzé, homme de peine soit particulièrement chargé du nettoyage journalier et compris, pour ce surcroit de travail, dans la répartition des indemnités que m. le ministre est dans l'usage d'allouer dans cette circonstance.

Recevez, &c. Signé Ch. Le Bas.

Paris, 26 Juillet 1847

259. Lettre du ministre des travaux publiques, qui adresse à la bibliothèque les ouvrages suivants:

1°. Journal des mines. = 2e. Semestre de l'an IX; les années suiv. jusqu'en 1815, inclusivement et les 2 vol. de tables analytiques des matières. (le 2e. Sem. de l'an VII et les deux sem. de l'an VIII, manquent; le Journal ~~manquant~~ été interrompu à cette époque.)

2°. Annales des mines. = tomes 1, 2, 4 et 5 de la 2e. série. — tomes 2, 3, 4 et 17 de la 3e. série. — tome 6 de la 4e. série.

Signé Jacobs.

Paris, 28 Juillet 1847.

260 M. le conservateur. - J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe, copie certifiée d'un arrêté, en date du 13 Juillet courant, par lequel M. Léon Renier est nommé employé à la bibliothèque de l'académie de Paris, en remplacement de m. Espagne, démissionnaire.

Je ne doit pas vous laisser ignorer que m. le ministre a appris avec autant de regret que de surprise que m. Renier ait été introduit dans la bibliothèque sans son autorisation préalable. Sans la distinction personnelle de M. Renier, son Excellence auroit été d'autant moins disposée à ratifier cet acte, que son intention est que les employés de la bibliothèque soient recrutés parmi les membres de l'université, autant que possible.

Recevez, etc. Signé Rousselle.

261. académie de Paris. — Université de France.

Nous, ministre secrétaire d'état au département de l'Instruction publique, grand maître de l'université.

Arrêtons ce qui suit :

M. Léon Renier, ancien chef d'institution est nommé Employé à la Bibliothèque de l'académie de Paris, en remplacement de M. Lebrage.

Fait au chef. lieu de l'Université, le 13 Juillet 1847.

Signé Salvandy.

Pour Expédition, le chef du secrétariat. signé Mis d'Aux.

Pour copie conforme, l'Inspect. gen. Vice rect. de l'acad. de Paris. signé Rousselle.

---

262. Lisbonne, 21 Juillet 1847.

Lettre de m. C. Famin, Consul de france a lisbonne, annonçant qu'il a fait embarquer, le 21 Juillet, sur la goëlette française le Guttemberg, Capne Goulet. en destination pour le Havre, une caisse de livres envoyée à la Bibliothèque, par l'académie des sciences de Lisbonne. signé C. Famin.

---

263. Paris, 4 août 1847.

M. le Directeur de l'Imprimerie royale envoie la notice des caractères étrangers que possede cet établissement. signé Lebrun.

---

264 Paris, 6 août 1847

M. le Conservateur demande à m. le Vice-recteur, l'autorisation de s'absenter du 11 au 25 de ce mois. signé Ch. Lebas.

---

265. Paris, 7 août 1847.

Lettre de m. le Vice recteur, qui accorde à m. le Conservateur, l'autorisation demandée dans la lettre précédente. signé Rousselle.

---

266 Paris, 26 Juillet 1847

Lettre de m. le Conservateur à m. le Ministre des travaux publics : accusé

de réception des livres annoncés dans la lettre analysée sous le n°. 259. Signé Ch. Lebas.

Paris, 9 août 1847.

267. Lettre de m. Firmin Rogier, ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, lequel met à la disposition de m. le conservateur, des livres qui lui sont adressés pour la Bibliothèque, par le ministre de l'intérieur de Belgique. Signé Firmin Rogier

---

Paris 10 août 1847

268 En réponse à la lettre précédente, m. le conservateur annonce à m. F. Rogier, qu'il a commis m. Renier, pour retirer les livres dont il s'agit. Signé F. Lebas.
(voir la liste de ces ouvrages au registre des dons, n. 1509 à 1517.)

---

269 Lisbonne, 14 mai 1847

Lettre du Secretaire perpetuel de l'academie royale des Sciences de Lisbonne, qui envoie à la Bibliothèque les ouvrages dont la liste suit:

Memorias et Historia de academia real das Sciencias de Lisboa, 1a Serie t. I a 12 fol.
Ditas, 2a. Serie, t. I fol.
Memorias d'agricultura premiadas, 2 v. 8°.
Memorias Economicas, 2 v. 8 v. 4°.
Memorias de Litteratura Portugueza, 8 v. 4°.
Memorias para a Historia e Geographia das Nações ultramarinas 6 v. 4°.

Signé le cons. commandr. de Macédo.

---

270 Paris, 30 Juin 1847.

Le Secrétaire perpetuel de la Société entomologique de France, offre à la Bibliothèque, au nom de sa compagnie, la collection des mémoires de cette société, à partir de 1843 (2e Série)

Signé E. Desmarest.

---

271. Paris, 6 juillet 1847.

Lettre de m. le Conservateur administrateur, qui accepte l'offre contenue dans la lettre analysée sous le n°. précédent.

Signé Ch. Lebas.

---

272. à M. Bessières, Bibliothécaire à la Bibliothèque de la Sorbonne. Paris, 10 août 1847.

Monsieur et cher Collaborateur,

Ayant obtenu de M. le Vice-recteur l'autorisation de m'absenter jusqu'au 25 de ce mois, et la présence d'un fonctionnaire à la bibliothèque pouvant être nécessaire, pendant mon absence, je crois devoir vous prier de vous entendre avec M. Reniet, qui est, ainsi que vous, désigné pour le service extraordinaire des vacances, pour que l'un de vous deux vienne s'assurer de deux jours l'un, à la Sorbonne; si aucune lettre officielle exigeant une prompte réponse ne m'a été adressée; en cas d'urgence, je vous autorise à prendre les mesures les plus convenables et à signer en mon nom les lettres qu'il y aurait lieu d'écrire.

Les concours pour l'agrégation commençant le 21, et quelques candidats pouvant se présenter à la bibliothèque pour y travailler, après les compositions, il sera bon que l'un de vous deux se rende à la bibliothèque, vers les 2 heures, et y reste jusqu'à 4. Il est bien entendu que, comme par le passé, nul ne sera admis que sur la présentation d'un Billet de m. le Vice-recteur, constatant que le porteur est inscrit sur la liste des candidats, pour une des différentes épreuves.

Recevez, M. et cher Collaborateur, &c. Signé Ch. Lebas.

---

273. Paris 10 août 1847.

Lettre de m. le ministre de la Justice, qui envoie deux exemplaires de chacun des comptes généraux de la Justice criminelle et de la Justice civile et commerciale, pendant l'année 1845. Signé Hébert.

274. Paris, 13 août 1847.

Lettre à M. le ministre des finances, pour lui demander l'entrée en franchise d'un exemplaire des Traités de paix de Martens, acheté à Berlin pour la Bibliothèque. Signé Ch. Lebas.

---

275. Paris, 12 août 1847.

Lettre de M. le Vice-recteur, qui envoie une copie de l'arrêté transcrit pour le N° 275ter et annonce qu'il a décidé que M. le conservateur administrateur sera chargé de la direction du service extraordinaire des vacances, pour 1847, et qu'il s'adjoindra MM. Bessières, Renier et Ch. Lebas; les Sr. Donat, Allart et Auger rempliront leur emploi habituel. Signé Roussel.

275ter Académie de Paris. Université de France.

Nous, Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique, Grand-maître de l'université de France,

Arrêtons ce qui suit:

Art. 1er. — La Bibliothèque de l'académie de Paris sera ouverte tous les jours, les dimanches exceptés, pendant les vacances, jusqu'à la fin du mois de septembre 1847, pour les candidats à l'agrégation, et pour les membres de l'université présents à Paris, qui se seront fait inscrire et autoriser à cette fréquentation, par M. le Vice-recteur de l'académie de Paris.

Art. 2. — M. le Vice-recteur de l'académie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 août 1847. Signé Salvandy.

Pour ampliation, le Chef du Secrétariat, signé Mis d'Eux.

Pour copie conf. l'Inspecteur gal Vice rect. de l'ac. de Paris, signé Roussel.

---

276. Paris, 12 août 1847.

Lettre de M. le ministre des travaux publics, qui envoie les documents présentant la situation des travaux des ponts et chaussées, et les comptes rendus des travaux des ingénieurs des mines pour les années 1840 à 1846.

Signé Jaqr.

277. Paris, 4 7bre 1847.

Lettre à m. le ministre de la justice, contenant accusé de réception des ouvrages annoncés dans la lettre analysée sous le no. 273.

Signé Ch. Lebas.

---

278. Paris, 9 7bre 1847.

Lettre à m. le ministre des travaux publics, contenant accusé de reception des ouvrages annoncés dans la lettre analysée sous le no. 276. Signé Ch. Lebas.

---

279. Paris, 13 7bre 1847.

Lettre à m. le Directeur général des douanes, pour lui demander l'entrée en franchise des livres envoyés par l'académie de Eiffomme. Signé Ch. Lebas.

---

280 Paris, 19 7bre 1847.

Lettre de m. le Directeur général des douanes, qui accorde l'entrée en franchise des ouvrages dont il est question dans la lettre analysée sous le no. précédent. Signé illisible.

---

281. à M. le Min. de l'Instr. publique. Paris, 20 8bre 1847.

M. le ministre.

Le conservateur de la bibliothèque de la Sorbonne est le seul parmi tous ses collègues de Paris, qui ne soit pas logé dans les bâtiments où est renfermé le dépôt confié à ses soins. C'est une exception d'autant plus fâcheuse que nul établissement n'a besoin d'une surveillance plus active et plus constante de la part de son chef, puisque nul n'est fréquenté plus assidûment par les lecteurs qui y sont admis, et que nul n'est exposé aux dangers du feu, étant chauffé en hiver, éclairé le soir par le gaz, pendant une grande partie de l'année, placé dans un local que sa construction ne met pas à l'abri d'un sinistre.

Cet état de choses, M. le ministre, offre de graves

inconvénients et ajoute considérablement aux fatigues de mes fonctions, surtout en hiver. Jusqu'ici je n'ai point demandé qu'il y fut apporté remède parceque tous les logements de la Sorbonne étaient occupés. Mais, aujourd'hui que la mort de M. l'évêque de Monroe laisse un appartement disponible, je crois devoir vous prier de faire cesser une position contraire aux intérêts bien entendus de l'établissement que je dirige. M. Guillon ayant été logé à la Sorbonne comme doyen de la faculté de Théologie, M. l'abbé Affre, qui lui a succédé dans ces fonctions réclamera sans doute le local qu'occupait son prédécesseur. Dans ce cas, M. le ministre, je demande que le logement, très restreint, de M. Affre, occupé transitoirement me soit attribué au même titre, jusqu'au moment où il sera possible de m'en donner un plus convenable. J'aurai ainsi, près de la Bibliothèque, un pied à terre qui me dispensera de faire, quatre fois par jour, le trajet de la Sorbonne au domicile que j'occupe en ce moment avec ma mère, et je pourrai demeurer seul dépositaire des clefs de la Bibliothèque, qui aujourd'hui doivent, dans l'intervalle des séances, et souvent pendant des jours entiers, rester entre les mains du premier surveillant, logé dans les bâtiments de l'académie de Paris.

J'aime à espérer, M. le Ministre, que vous accueillerez favorablement cette demande, et que vous jugerez convenable d'y faire droit.

Je suis avec respect, &c. Signé Ch. Lebas.

---

282. 22 Febre 1847.

Lettre au ministre de l'Instr. publ., pour le prier de disposer en faveur de la Bibliothèque, d'un exr. du Jal de la Société asiatique.

Signé Ch. Lebas.

283. M. le ministre de l'Instr. publique. 8bre 1847.

M. le ministre, avant de vous soumettre mes propositions relativement à l'emploi des fonds alloués à la Bibl. de la Sorbonne, pour l'année 1848, je crois devoir vous prier d'apporter dans le personnel de cet établissement quelques modifications que réclament les besoins du service.

Ce plus urgente de toutes concerne le secrétaire trésorier. M. Dufaï, que vous avez nommé à ces fonctions, est un littérateur de mérite, mais n'a absolument aucun goût ni aucune aptitude pour les travaux d'ordre et de comptabilité, et son écriture est aussi mal rangée qu'illisible. Ne pouvant lui confier aucune des tâches de son emploi, j'ai dû les remplir moi même pendant une grande partie de l'année. Mais un pareil état de choses ne peut durer et je vous demande de la manière la plus formelle de vouloir bien y mettre un terme en y apportant un remède. Ce plus fait, à mon avis, ce serait de retirer M. Dufaï d'un service auquel il est inhabile, et, s'il vous est impossible de le placer dans une bibliothèque qui lui laisserait les loisirs dont il a joui cette année, de l'attacher au service ~~du prêt des livres~~ du prêt des livres, avec le rang que votre arrêté du 24 8bre 1846 lui a attribué, c'est à dire, comme sous-bibliothécaire, en lui conservant les appointements qui lui avaient été alloués comme secrétaire trésorier. Dans cette nouvelle position, ses connaissances en bibliographie et en littérature moderne, lui permettront de se rendre utile et de justifier par une coopération active aux travaux communs, la bienveillance dont vous lui avez déjà donné plus d'un témoignage. M. Dufaï, instruit par moi de la mesure que je réclame, est tout disposé à s'y conformer et verra même avec satisfaction cesser une situation qui ne peut laisser sa conscience tranquille.

Comme il est indispensable, M. le Ministre, que ce changement n'occasionne aucune charge nouvelle pour le budget de la Bibliothèque, je crois devoir vous proposer de confier les fonctions de secrétaire trésorier à M. Léon Renier, dont j'ai déjà eu occasion de mettre à l'épreuve le zèle et l'intelligence administrative. Avec un auxiliaire aussi capable, il sera possible de tenir constamment au courant, les huit registres, dont j'ai eu l'honneur de vous soumettre les modèles, il y a environ deux ans, et les nombreuses écritures que nécessite la comptabilité. M. Léon Renier consentirait à remplir cette charge sans augmentation de traitement, jusqu'au moment où il vous paraîtrait convenable d'améliorer sa position, en récompense des services qu'il aurait déjà rendus, et ce désintéressement peu commun suffirait seul pour motiver la nouvelle preuve de confiance que je vous prie de lui donner.

Si, comme j'ose l'espérer, vous adoptez, M. le ministre, la proposition que je viens d'avoir l'honneur de vous faire, le service administratif de la Bibliothèque sera désormais assuré et je me trouverai enfin délivré d'un cumul d'occupations qu'il ne peut être dans votre intention d'exiger de moi et auquel, malgré tout mon dévouement, je ne pourrais plus longtemps m'astreindre.

La seconde proposition que j'ai à vous faire n'est pas moins importante à mes yeux ; car elle tend à récompenser d'utiles services et à donner plus de régularité au service.

La modicité des traitements alloués aux fonctionnaires de la Bibliothèque et la fatigue d'un service qui les astreint à huit heures de présence et de travail, ne permet pas d'exiger de chacun deux plus de trois jours d'activité par semaine. M. le Vice-Recteur a donc, sur ma proposition, réparti le service ainsi qu'il suit, par un arrêté en date du 12 Janvier 1864 :

Lundi, mercredi et vendredi. — MM. Smith, conservateur adj., Chef de service. Desforges, Bibliothécaire. de Sinner, Sous-Bibliothécaire. Ch. Lebas, Employé.

Mardi, Jeudi et Samedi. — MM. Bessières, Bibliothécaire, Chef de service. Giraud, Sous-bibliothécaire. Arenel, Employé. Renier, Employé.

M. Bessières, auquel est confiée la direction du service pendant trois jours par semaine, est le plus ancien fonctionnaire de la Bibliothèque, dont il a été longtemps la tradition vivante. Il compte quatorze années de bons et utiles services, et tous les conservateurs qui se sont succédé depuis quinze ans, ont attesté sa capacité et son zèle, et presque tous vos prédécesseurs ont cru devoir récompenser en lui, par un avancement et une augmentation de traitement, un dévouement qui ne s'est jamais démenti. Moi-même, à plusieurs reprises, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître ses droits à un avancement. Je vous ai dit que, chargé par moi d'un département important, qui embrasse la philosophie et les sciences, il s'est acquitté des travaux qui tendent à préparer le catalogue de cette section, avec autant de zèle que d'intelligence, et qu'en cela, il a eu d'autant plus de mérite, qu'il a dû recommencer une tâche qu'il pouvait considérer comme achevée. C'est, sans doute, pour lui ~~un témoignage~~ votre satisfaction et votre estime, que par votre arrêté du .... vous l'avez M. le ministre, promu à l'emploi de Bibliothécaire. Mais cette faveur a été purement honorifique, puisque ses émoluments sont restés les mêmes, bien que, par suite de la nouvelle organisation, ses occupations, comme celles de tous les autres fonctionnaires, se ~~soient~~ trouvent ~~doublés~~ entièrement doublées; et il est ~~le~~ ~~seul~~ même le seul qui,

sous le rapport des intérêts, n'ait absolument rien gagné à ce changement. Aujourd'hui que, par son rang d'ancienneté, il est appelé à remplir les fonctions de Chef de Service, ne vous paraîtra-t-il pas juste de lui accorder une augmentation de 600 f, et de lui donner le titre de deuxième conservateur adjoint, afin de rendre son rang égal à celui de l'autre chef de service et de l'investir ainsi de toute l'autorité dont il a besoin vis-à-vis du public, dans l'exercice de ses fonctions. Vous récompenserez par là un passé constamment honorable et vous améliorerez la position d'un père de famille, neveu du vénérable Euromiguière, dont le nom se rattache si honorablement à notre Bibliothèque.

Cet avancement bien mérité laisserait une place de Bibliothécaire vacante. Vous voudrez sans doute, M. le Min., la donner à un des trois sous-bibliothécaires, qui sont M.M. Giraud, de Simmer et Dufaï. Ce dernier peut faire valoir à l'appui de sa candidature le chiffre de son traitement, qui dépasse de 100 fr. celui de ses collègues, sa coopération au Journal général de l'Instruction publique, sa brochure sur Eugène de Méranie, et divers articles de critique littéraire. M. de Simmer, de son côté, peut présenter de nombreux travaux philologiques, des connaissances bibliographiques très étendues, et cinq années d'utiles services, pendant lesquelles il a classé et inventorié tous les livres de littérature ancienne et de Philologie. Enfin M. Giraud, ecclésiastique plein de sagesse, de modération et de savoir, est attaché depuis près de sept ans à la Bibliothèque en qualité de sous-bibliothécaire, et, bien que ses honoraires, malgré les fréquentes réclamations de ses chefs, se soient bornés, pendant six ans, à une modeste indemnité de 600 fr., il a, avec une persévérance digne des plus grands éloges, classé et mis en ordre tous les livres de théologie.

Ces trois concurrents ont donc des titres réels ; mais, s'il m'est permis de donner mon avis, M. ~~le ministre~~, Giraud a pour lui l'âge et l'ancienneté de service ; son avancement serait, en quelque sorte une réparation du passé, et la faculté de théologie le verrait, j'en ai l'assurance, avec la plus vive satisfaction.

En admettant, M. le Ministre, que toutes les propositions qui précèdent obtiennent votre approbation, le personnel de la Bibliothèque se composerait ainsi qu'il suit :

1 conservateur administrateur.
2 conservateurs adjoints.
2 Bibliothécaires.
2 Employés.
1 Secrétaire trésorier.

Par suite de cette modification, le service journalier de la Bibliothèque pourrait être désormais réglé d'une manière uniforme, puisqu'il comprendrait :

1 conservateur adjoint Chef de service.
1 Bibliothécaire.
1 Sous-Bibliothécaire.
1 Employé.

Les deux Chefs de service ayant même rang, auraient aussi une autorité égale, et la Bibliothèque ne pourrait qu'y gagner sous tous les rapports. Il surcroit de dépenses qu'occasionnerait ce changement serait peu considérable eu égard aux avantages qui devraient en résulter, puisque, en définitive, il se bornerait à 900 fr., si vous éleviez M. Giraud ou M. de Simer au rang de Bibliothécaire, à même à 800, si votre choix tombait sur M. Dufour. Le crédit ouvert à la Bibliothèque pour 1848, permettrait facilement de couvrir cette allocation, sans nuire aux autres dépenses.

Je suis avec respect, &c. . Signé Ch. Lebas.

283 bis

M. le ministre de l'Instruction Publique. Paris, 8 8bre 1847.

M. le Ministre, conformément à votre arrêté en date du 12 aout dernier, la Bibliothèque de la Sorbonne a été ouverte tous les jours pour les candidats aux différentes agrégations et pour les membres de l'Université présents à Paris, depuis le 21 aout, jusqu'au 2 de ce mois, c'est à dire, pendant 44 jours.

D'après les instructions que m'a transmises M. le Vice-Recteur de l'académie de Paris, j'ai dirigé moi-même ce service extraordinaire, pour lequel, je me suis adjoint MM. Bessières, Renier et Ch. Le Bas. Les sieurs Donat, Allart et Augé ont assisté à toutes les séances et rempli leur tâche habituelle.

Le nombre des universitaires qui ont réclamé le bénéfice de la mesure que vous avez prise en leur faveur a été de 117, c'est à dire, presque double du chiffre des deux années précédentes, lequel ne s'était élevé qu'à 64. Vous verrez, M. le Ministre, par le tableau suivant, comment ce nombre s'est trouvé réparti et sur quelles classes de lecteurs l'augmentation a particulièrement porté.

Catégories auxquelles appartenaient les lecteurs.	Leur nombre en 1846	Leur nombre en 1847	différence en plus.
Candidats pour les sciences mathématiques	"	9	9
" pour les sciences physiques	3	5	2
" pour la philosophie	2	4	2
" pour l'histoire	7	12	5
" pour les classes des lettres	18	27	9
" pour les classes de grammaire	32	47	15
" pour le doctorat	"	5	5
Membres de l'université	1	8	7
	64	117	53.

L'assiduité des lecteurs ne s'est pas ralentie cette année, et,

surtout à l'époque qui a précédé la publication de la liste des admissibles, nous en avons compté près de soixante à la fois, ce qui a souvent rendu le service très pénible et suffirait pour justifier l'accroissement de personnel que j'avais demandé cette année et que vous avez bien voulu m'accorder. Le nombre a, suivant l'usage, diminué sensiblement quand ont commencé les épreuves orales ; mais nos fatigues n'en sont pas devenues moindres, puisque c'est alors que les candidats ont le plus fréquemment invoqué les secours de notre expérience et ont eu besoin d'un plus grand nombre de livres 180 ouvrages de la Bibliothèque de la Sorbonne 20 environ de la mienne propre leur ont été prêtés au dehors, pendant cet intervalle. Rien n'a été épargné pour que vos intentions fussent remplies et pour que ce bienfait ajoutât encore à la reconnaissance du corps universitaire, pour le ministre éclairé auquel il est dû. Il ne m'appartient pas, M. le Ministre, de dire ce que j'ai fait dans cette circonstance ; mais je puis rendre cette justice aux fonctionnaires et aux hommes de service qui m'ont secondé, que leur zèle et leur complaisance ne se sont pas un seul instant ralentis. C'est donc un devoir pour moi de réclamer de votre justice l'exécution de la promesse qui m'a été faite qu'une gratification leur serait accordée. Un service journalier et non interrompu de 8 heures par jour, pendant plus de six semaines, à l'époque de l'année où le repos devient le plus nécessaire, leur donne de justes droits à la rémunération que je sollicite pour eux.

Je suis avec respect, &c. Signé Ch. Lebas.

284.

Amiens, 12 8bre 1847.

Lettre du secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie,

qui adresse les vol. 1, 2, 8 des mémoires de cette compagnie, le tome 1er des coutumes locales du bailliage d'Amiens, et annonce que la société enverra dorenavant ses publications à la Bibliothèque.

Signé Jos. Garnier.

---

285. 16 9bre 1847.

Lettre de M. le Ministre de l'Intérieur pour lui demander un exemplaire de l'ouvrage de M. Botta sur les antiquités de Ninive.

Signé Fh. Lebas

---

286. 16 9bre 1847.

Lettre de M. le conservateur administrateur à M. le Directeur de la division des Beaux arts, au ministère de l'intérieur, pour le prier d'appuyer la demande contenue dans la lettre analysée sous le no 285.

---

287 16 9bre 1847.

Lettre de M. le conservateur administrateur à M. David Thom, de Liverpool, pour lui accuser reception des ouvrages suivants: Dialogues on universal Salvation, et The Chinese Spectator, dont il a fait don à la bibliothèque.

Voir le no 371.

---

288 Lettre de m. le conservateur administrateur à m. de Sinner, pour lui accuser réception des divers ouvrages déposés par lui à la Bibliothèque; savoir:

1°. de la part du R. P. Gall Morel, sous-prieur et Bibliothécaire du monastère d'Einsiedeln:

a) Der Geschichtsfreund. 4 livraisons formant 3 vol.

b) Allocution de S.S. Grégoire XVI au sujet des persécutions subies pour la religion catholique en Russie et en Pologne.

c) G. Antonio, Storia del celebre santuario di N. Sa d'Einsidlen, Milano. 1761.

d) Jos. Régnier, Chronique d'Einsidlen, Paris et Besançon, 1839

2°. de la part de la commission de la Bibliothèque de Fribourg.

a) Archives de la société d'Hist. du canton de Fribourg, Cah. 1. et 2, 1845-46.

b) Recueil diplomatique du canton de Fribourg, 4 vol. 1837 à 1844.

2o. de la part de M. Ostertag, bibliothécaire.

a) Catalogue de la Bibl. des bourgeois de Lucerne, 1 vol. avec supplt.

4o. de la part du R.P. Aug. Daguet, Bibl. du monastère des Augustins à Fribourg.

a) Guillimann, de rebus Helvetiorum, in 4o.

5o. de la part de M. Hanggi, bibliothécaire,

a) Supplément au catalogue de la Bibl. de Soleure.

6o. le 27 août M. de Simmer a adressé à M. le Ministre, pour la bibliothèque, de la part de mgr. l'abbé Eugène de Büren:

a) Essai d'une hist. diplomatique du monastère d'Engelberg, par le R.P. Conr. Franz D. le Dr. de Liebenau.

---

289. Paris 3 xbre 1847

M. le conservateur à M. le maire d'Amiens, pour lui accuser reception du catalogue des ms. de la bibliothèque de cette ville. Signé Th. Enbras.

---

290. Paris, 4 xbre 1847

M. le conservateur administrateur à m. le secretaire perpetuel de la Société des antiquaires de Picardie, pour lui accuser réception des ouvrages annoncés dans la lettre analysée sous le no. 284. Signé Th. Enbras.

---

291. Paris, 7 xbre 1847.

M. le conservateur administrateur à m. le secrétaire perpetuel de l'académie royale des sciences de Lisbonne, pour lui accuser reception des ouvrages annoncés dans la lettre analysée, sous le no. 269. Signé Th. Enbras.

---

292 Paris 9 xbre 1847.

M. le Vice recteur fait savoir à m. le conservateur administrateur, que m. le ministre, par un arrêté du 6 de ce mois, a accordé, à titre d'indemnité, les sommes ci-après indiquées, aux fonctionnaires de la bibliothèque de l'académie de Paris, en considération du service extraord.re dont ils ont été chargés pendant le concours de

l'agrégation p.r 1847.

à MM. Le Bas, conserv.r administr.r	—	500
" " Bessières, Bibliothécaire	—	300
" Renier, employé	—	150
" Ch. Le Bas id.	—	150
à chacun des s.rs Donat, Allart et Auger, 60 fr., ci	—	180
total	—	1280f =

Signé Rousselle.

---

293. 10 xbre 1847.

Lettre de M. le Ministre, qui annonce qu'il a donné à la Bibliothèque, les ouvrages suivants:

1613 Œuvres choisies de St. Basile, publ. par M. Roustang.

1608 Buchon, Hist. de la conquête et de l'établissement des français en Grèce.

1612 Richer, Hist. de son temps.

1623 Fériel, resumé d'Archeologie.

1625 Philarète Chasles, le XVIIIe S. en Angleterre.

S. de 1625 " " Etudes sur le moyen-âge

1624 " " Etudes sur l'antiquité.

J. Lacroix, trad. des Satires de Perse et de Juvenal.

1620 Vienne, Hist. de la ville de Nuits.

1605 Pardessus, collection des lois maritimes.

1609 Levaillant de Florival, Trad. de Moïse de Khorène.

1617 Travaux de M. Portalis, relatifs au concordat.

1610 Œuvres de M. Etienne.

1619 l'abbé Dupuy, Mollusques terrestres et fluviatiles du Gers.

1621 Duchesne aîné, Essai sur les Nielles.

1618 St. Denys l'Areopagite, trad. par M. Darboy.

1614 Leymarie, Hist. du Limousin.

1615 Raynal, Hist. du Berry.

1616 C. de Feuillide, Hist. des révolutions de Paris.

1622 Lettres de J. Huss, publ. par M. de Bonnechose.
1611 Mont merqué, Dissertation sur Jean 1er.
Dr. le ministre, Signé D. Nisard.

---

294. 11 xbre 1847

M. le conservateur administrateur à M. le Secretaire ~~perpetuel~~ de la société philomathique, pour lui demander la collection des mémoires de cette société. Signé Gh. Lebas.

---

295. 12 xbre 1847.

M. le conservateur administrateur à m. le ministre pour appuyer la demande faite par la société des Antiquaires de Picardie, d'un exemplaire du Voyage de M. Lebas, en Grèce et en Asie. Signé Gh. Lebas.

---

296. 16 xbre 1847.

M. le Vice-recteur à M. le conservateur administrateur, pour lui transmettre l'arrêté suivant. Signé Rousselle.

---

296 bis Académie de Paris. Université de France.

Le ministre secrétaire d'Etat au dep. de l'Instruction publique, Grand Maître de l'Université de France,

arrête ce qui suit:

art. 1. M. Benloew, docteur-es-lettres est nommé conservateur adjoint à la Bibliothèque de la Sorbonne

art. 2. Il est attribué à M. Benloew un traitement de trois mille francs.

art. 3. M. le Vice recteur de l'académie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 xbre 1847. Signé Salvandy.

Pour ampliation, le Chef du secrétariat. Signé Mis. d'Aux.

Pour copie conf. l'Insp. gen. Vice rect. de l'ac. de Paris. Signé Rousselle.

---

296 bis. Lettre confidentielle adressée par le conservateur au ministre, à l'occasion de l'arrêté qui précède. = Voyez, pp. 361.

297. 29 xbre 1847. 229

M. le conservateur administrateur à M. le Ministre.

M. le Ministre, Par une lettre du mois d'octobre dernier, je vous avais demandé de vouloir bien élever M. Bessières, actuellement l'un des bibliothécaires de l'établissement dont l'administration m'est confiée, au rang de conservateur adjoint et de porter ses appointements de 1800 fr. à 2400 fr. Je vous demandais en même temps que la place laissée vacante par cette promotion, fut accordée à M. Giraud, sous-bibliothécaire, dont les appointements se seraient ainsi trouvés augmentés de 300 fr. Cette double proposition était appuyée sur des considérations de plus d'une nature, et sur les droits de ces deux employés à un avancement, et sur l'intérêt du service. Dans la même lettre, j'insistais sur la nécessité absolue d'une permutation de fonctions entre M. Dufaï, secrétaire trésorier et M. Léon Renier, employé; les appointements de l'un et de l'autre restant les mêmes.

De ces deux propositions, M. le Ministre, la première paraît devoir être considérée desormais comme nulle et non avenue, par suite de la nomination de M. Benlœw aux fonctions de conservateur adjoint; mais la seconde reste encore intacte et je vous prie de vouloir bien permettre que j'insiste pour qu'elle soit favorablement accueillie, et pour qu'une prompte décision vienne enfin faire cesser un état de choses qui ne pourrait se prolonger plus longtemps sans de très graves inconvénients. Je crois d'autant plus devoir insister que nous allons entrer dans un nouvel exercice, et, par conséquent, avoir pendant trois mois au moins, un surcroît de travaux administratifs pour lesquels M. Dufaï, malgré tout son mérite comme littérateur, ne peut m'être absolument d'aucun secours.

Je suis avec respect &c. Signé Ch. Le Bas.

(270)

298.

29 xbre 1847.

M. le conservateur adm. à M. le Ministre.

M. le Ministre. Lors de mon entrée à la Bibliothèque, comme conservateur adjoint, on me communiqua une décision de votre prédécesseur, prise à la suite d'une délibération du conseil royal, et qui prescrivait au conservateur de la Bibliothèque, de présenter à la fin de chaque année, le relevé des livres acquis sur les fonds de l'exercice. M. Blanche ne pouvant, attendu son grand âge, se charger d'un pareil travail, je crus devoir m'en occuper immédiatement, et, dès le 31 Janvier 1845, j'eus l'honneur de mettre sous vos yeux le travail dont il s'agit, pour l'année 1843, le crédit de 1844 n'étant pas encore épuisé à cette époque. J'aurais continué à m'acquitter de cette tâche, si l'obligation que je crus devoir m'imposer dans l'intérêt du service, de recommencer de fond en comble la classification de la Bibliothèque, ne m'eut créé un devoir plus impérieux et plus urgent. J'ajouterai qu'indépendamment de cette tâche pénible, la réorganisation de la Bibliothèque, qui a plus que doublé mon service de jour et ajouté encore à mes occupations en instituant le service du soir, a, pendant près de deux années, absorbé tous mes instants.

Aujourd'hui que le classement général est achevé et que, bien que j'aie été privé de la coopération de M. le secrétaire trésorier, les deux registres d'entrée sont à jour, toutes les cartes revisées, les inventaires presque entièrement transcrits, j'ai pu enfin reprendre le travail que je m'étais vu dans la nécessité de suspendre, et, grâce au secours efficace et constant que j'ai trouvé dans MM. Léon Renier et Ch. Lebas, j'ai la satisfaction de pouvoir mettre sous vos yeux les états des acquisitions faites sur les fonds de 1844, 1845, 1846 et 1847; c'est à dire, depuis que j'administre,

doit comme conservateur adjoint, soit comme conservateur, la bibliothèque de la Sorbonne. Ces états sont dressés par ordre de matières, de façon qu'il vous sera facile de vous convaincre que les achats ont été constamment dirigés dans l'intérêt bien entendu des lecteurs, qui, en général, ne sont autres que les aspirants aux grades et les candidats aux différentes agrégations.

Pour se faire une idée exacte des accroissements qu'ont reçus les différentes sections de la bibliothèque, et de l'équité qui a présidé à la répartition des crédits, il convient de mettre en regard les résumés des quatre comptes, et d'additionner entre elles les sommes partielles de chaque nature de dépense. De ce rapprochement résulte le tableau suivant:

	1844.	1845.	1846.	1847.	Totaux.
Bibliographie.	445,15	178,05	,,, 50	66,85	690,55
Théologie.	105 ,,,	,, ,,	47,80	,, ,,	152.80
Philosophie.	132,25	329,50	37,50	473,20	972.45
Sciences.	324,50	1204,70	143,,,,	858,85	2531.05
Philologie.	52,60	327 ,,,	133,45	439,15	952.20
Histoire littéraire.	144,71	144,90	57 ,,,	64,75	411.36
Littérature grecque.	628,95	462,85	450,05	135,75	1677.60
Littérature latine.	88,70	174,45	66,50	103,75	433.40
Littérature fse et étrangère.	31,50	14,85	3,50	181 ,,,	230.85
Histoire.	902,75	190,45	1360,20	1686,25	4139.65.
	2856.11	3026.80	2299.50	4009.55	12191.91

Mais il est évident que des dix articles compris dans ce tableau, il en est cinq qui doivent être additionnés ensemble, comme s'appliquant également tous les cinq à deux branches de l'enseignement et de l'agrégation, la grammaire et la littérature: ce sont la philologie, l'histoire littéraire, les classiques grec, latin et français. cette addition opérée, les

différentes dépenses se classent ainsi qu'il suit, d'après leur importance :

Histoire	4139f.65
Littérature et grammaire	3705.41
Sciences	2531.05
Philosophie	972.45
Bibliographie	690.55
Théologie	152.80

Il serait facile de justifier la part relative faite à chacune de ces divisions. L'Histoire était et est encore, en égard à ses rameaux nombreux, la partie présentant le plus grand nombre de lacunes ; elle demandait donc une part plus abondante. Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs, que dans la somme de 4139f65 qui lui ~~est~~ attribuée été consacrée, figurent deux grandes collections qui, à elles seules, ont absorbé près de 1800 fr. ; Je veux parler des œuvres de Muratori, qui ont coûté plus de 1200 fr. et du recueil de numismatique de Mionnet, qui en a coûté 600. Si l'on défalque ces deux sommes, qui s'appliquent à deux ouvrages de fonds, utiles dans un grand nombre de circonstances et dont aucune bibliothèque publique ne pourrait se passer, il ne reste, pour la dépense occasionnée par les besoins pressants du service, qu'une somme de 2339f65

Si l'on divise en deux parties égales la somme de 3705f41, dépensée pour la littérature et la grammaire, on aura pour chacune de ces deux branches, une somme de 1852f70, qui est bien loin d'être en proportion avec le nombre des lecteurs aux besoins desquels nous avions à pourvoir.

Passons aux sciences. Le nombre des candidats pour les différentes agrégations scientifiques, qui viennent à la bibliothèque, se préparer aux épreuves du concours

ent, ainsi qu'il résulte du tableau que j'ai eu l'honneur de vous soumettre le 8 octobre 1847, dans mon rapport sur le service extraordinaire des vacances, infiniment moindre que celui des lecteurs se préparant aux autres branches de l'enseignement, puisqu'il est, avec celui-ci, dans le rapport de 1 à 8. Or, si de la somme totale des dépenses, qui s'élève à 12191ᶠ 91ᶜ on retranche les sommes attribuées à la Bibliographie et à la Théologie, ainsi que les 1800 fr. dont il a été question plus haut, il reste pour les différentes branches de l'agrégation, une somme de 9548ᶠ 61, dont les sciences, qui ont obtenu 2541ᶠ 05, ont absorbé plus du quart. Elles ont donc été privilégiées.

Les candidats pour l'agrégation de Philosophie sont les moins nombreux de tous, et ceux qui tirent le plus de leur propre fonds ; en obtenant un dixième de la dépense totale, ils ont été libéralement traités, d'autant plus qu'un certain nombre des classiques grecs et latins et des ouvrages de Théologie, peuvent être considérés comme ayant été acquis autant à leur intention, qu'à celle des grammairiens et des littérateurs, ce qui fait encore leur part plus belle.

Des trois facultés que représente la Bibliothèque, la seule qui pourrait paraître en droit de se plaindre, ce serait celle de Théologie. Mais cette section est, évidemment la plus riche de toutes ; il ne lui manque presque aucune grande collection, et, jusqu'ici, Messieurs les professeurs ne nous ont fait aucune demande à laquelle il nous ait été impossible de satisfaire. Nous n'aurions donc pu, dans les circonstances où nous nous trouvions, enrichir cette partie de la bibliothèque, qu'aux dépens de toutes les autres, dont les besoins étaient urgents. J'ajouterai qu'on peut considérer comme faisant partie

de cette section tous les livres relatifs à la philologie orientale, et un certain nombre de livres d'histoire.

Il me reste à parler de la Bibliographie. Tous les livres achetés pour cette section sont des outils indispensables, et sans lesquels le travail du catalogue serait souvent impossible. Ce genre de livres d'ailleurs s'applique à toutes les espèces de recherches, et n'est pas moins utile aux théologiens qu'aux littérateurs, aux savants, aux historiens et aux philosophes.

Du reste, M. le Ministre, vous serez sans doute frappé de la modicité des ressources dont la bibliothèque a pu disposer, pour acquisition de livres, surtout, si vous songez que cet établissement est spécialement consacré aux professeurs des facultés, qui renouvellent chaque année le sujet de leur enseignement, à leurs auditeurs qui viennent consulter les sources où ces savants maîtres ont puisé, et, enfin, aux candidats qui se préparent à subir les différentes agrégations, ~~qui chaque année~~, qui exigent de nouvelles acquisitions de livres. On peut calculer que, pour cette seule cause, la Bibliothèque prélève annuellement une somme qui varie de 1000 à 1200 fr. En second lieu viennent les abonnements et les suites qui entraînent une dépense d'au moins 1200 fr. Soit, pour ces deux articles réunis, environ 2400 fr. Les reliures, depuis ces dernières années, où les dons ~~faites~~ à la Bibliothèque, se sont accrus considérablement, se sont élevées successivement, en 1844, à 1016 fr. 75, en 1845, à 1158 fr., en 1846, à 1199f 10, en 1847, à 1390 fr., et arriveront, en 1848, jusqu'à bien près de 2400 fr.

La somme fixée par le budget pour les

reliures et les acquisitions de livres, a été pour 1844, 1845 et 1846, de 5200 fr.; mais jamais nous n'avons pu l'appliquer intégralement à sa destination.

En 1844, il a fallu, de ces 5200 fr. retrancher une somme de 900 fr. pour frais de copie des catalogues, et une autre somme de 527 fr. 14 c. pour achat de rideaux et solde des frais de confection d'une armoire vitrée, ce qui a réduit le crédit à 3872 fr. 86, et, déduction faite des reliures, à 2856 fr. 11 c.

En 1845, prélèvement de 600 fr. pour frais de copie de catalogues; de 120 fr. pour nettoyage des livres et des rayons; de 294 fr. 75, pour mise en couleur de la bibliothèque; ensemble: 1014 f 75; qui, déduits des 5200, n'ont laissé libres que 4185 fr. 25, et, après payement des 1158 fr. 50 de reliure, que 3026 fr. 75.

En 1846, prélèvement de 600 fr. pour frais de copie des catalogues; de 450 fr. pour salaire d'un homme de peine; de 637 fr. 51, pour travaux de menuiserie, et de 13 fr. 89, appliqués aux dépenses du matériel; total: 1701 f 40 c.; qui ont réduit le crédit à 3498 fr. 60, et, après payement des 1199 fr. de reliure, à 2299 fr. 60.

En 1847, le crédit, fixé par le budget à 6000 fr., s'est trouvé, par suite de l'application d'une somme de 600 fr. aux frais du personnel, réduit à 5400 fr., et, déduction faite des 1390 fr. 50 c. de reliure, à 4009 f 50. Les ressources de cette année ont donc été un peu plus considérables que celles des années précédentes; mais, comme il a fallu s'endetter d'environ 600 fr. pour les travaux relatifs à la transcription du catalogue, il en résulte que cet accroissement n'a pas été aussi considérable qu'il pourrait le paraître, puisqu'on ne l'a

obtenu qu'au préjudice d'un autre service.

Quoiqu'il en soit, puisque, comme il a été dit plus haut, les dépenses auxquelles il faut faire face chaque année, pour peine de voir la Bibliothèque manquer son principal objet, peuvent être évaluées à 24000 fr.; elle n'a eu que de bien faibles ressources pour l'acquisition de ces ouvrages de fond dont les grands dépôts littéraires ne peuvent se passer et qui les rendent véritablement précieux pour les lecteurs. En effet, elle n'a pu appliquer à ce genre de dépenses, en 1844, que 496 fr. 11c.; en 1845 que 626f 80c; en 1846 rien; en 1847, que 1609f 55. qui ont été, en grande partie, employés à solder l'arriéré de l'année précédente.

Vous le voyez, M. le Ministre, la Bibliothèque de la Sorbonne, dont vous avez voulu faire un établissement utile aux universitaires et au public studieux (et c'est assurément un de vos titres à la gratitude des uns et des autres) est bien loin de pouvoir, avec ses ressources, atteindre le but honorable que vous vous êtes proposé. Que sera-ce cette année, où le crédit du matériel va se trouver encore diminué de 3000 fr. au profit du personnel? Il me paraît bien difficile de concilier ces deux intérêts autrement qu'en sollicitant des chambres une augmentation, sans laquelle nous nous trouverons toujours, malgré la plus stricte économie, au dessous des besoins, même les plus rigoureux.

Je suis avec respect, &c. Signé Ch. Lebas.

30 xbre 1847.

M. le conservateur à M. le ministre de l'Intérieur.

M. le ministre. Par ma lettre du mois d'octobre dernier, je vous fis diverses propositions relatives au personnel de la Bibliothèque de la Sorbonne, mon intention, dans le cas où elles auraient été accueillies favorablement, était de vous demander, dès que votre décision m'aurait été connue, de fixer ainsi qu'il suit l'emploi des fonds alloués à la Bibliothèque pour l'exercice 1848.

§. 1er.

Personnel.

		Allocation de 1847	Différence en plus	Différence en moins
Traitement d'un conservateur — — 4000				
— de deux conservateurs-adj. (l'un, M. Smith, à 3000 fr. l'autre, M. Berrières, à 2400 fr.) — — 5400				
— de deux bibliothécaires (l'un, M. Desforges à 1800 fr. l'autre, M. l'abbé Giraud, à 1200 fr. (1)) — 3000				
— de deux sous-bibliothécaires, (l'un, M. Dufaï, à 1600 fr.; l'autre, M. de Sinner, à 1500 fr.) — — 3100	21,700	20,800	900	" ""
— d'un Secrétaire-trésorier, M. Renier, à 1200 fr. — — — — — 1200				
— de deux employés, MM. Arenel et Ch. Le Bas, à 1200 fr. — — 2400				
Gages de deux surveillants et d'un homme de peine, les deux premiers à 900 fr.; le 3e à 800 fr. — — — 2600				

§. 2.

Fonds de livres.

Achat de livres — — — — 4500				
Reliure — — — — — — 1500	6000	5400	600	" ""
à reporter — —	27,700	26,200	1500	" "

(1) M. Giraud aurait continué de toucher 600 fr. sur les fonds de la faculté de théologie.

			Allocation de 1847.	Différence en plus	Différence en moins.
Report d'autre part.		27,700	26,200	1500	" "
§. 3.					
Matériel.					
Chauffage	1200				
Eclairage	1200				
Frais de bureau	1200				
Habillement des hommes de service	300	5100	4000	1100	" "
Indemnité au 1er surveillant	100				
Transcription du catalogue (1)	1100				
§. 3.					
Travaux extraordinaires.					
Travaux de menuiserie, de serrurerie et de peinture	1500 (2)				
Crédit supplémentaire pour reliure	900	2400	5000	" "	2600
		35200	35200	2600	2600

(1) 600 fr. pour solde de travaux extraordinaires exécutés en 1847 ; 500 fr. pr. 1848.
(2) dont 600 fr. dus depuis 1846.

Cette répartition, M. le Ministre, comparée aux sommes allouées par le budget ne changeait rien à la somme totale de 35,200 fr., ainsi qu'on peut s'en convaincre par le tableau suivant :

	Somme all. par le Budget.	Répartition proposée.	Différence en plus	Différence en moins.
Personnel.	19,100	21,700	2600	"
achat de livres et reliures.	6000	6000	"	"
frais divers.	5100	5100	"	"
travaux spéciaux.	5000	2400	"	2600
	35200	35200	2600	2600

La nomination de M. Benloew est venue rompre cet équilibre ; le personnel absorbera désormais à lui seul 23, 800 fr. et, comme on ne peut, sans nuire au service, supprimer aucun des articles compris dans les trois autres paragraphes,

le budget de la Bibliothèque se trouvera de 2000 fr. au dessous des besoins de cet établissement.

Je dis, M. le Ministre, qu'il est impossible de rien retrancher sur les dépenses du fonds des livres, du matériel et des travaux extraordinaires. Il me sera facile de le prouver.

Le fonds des livres, réduit, l'an dernier à 5400 fr., n'a point suffi aux besoins du service et à solder l'arriéré de 1846, pour lequel, malgré la demande du comité d'acquisition, il nous avait été impossible d'allouer un crédit supplémentaire. Nous sommes donc bien loin d'être au courant, et 4500 fr. suffiront à peine pour rétablir l'équilibre. Avec cette somme même, nous n'atteindrons par de bien brillants résultats ; vous en jugerez, M. le Ministre, par l'aperçu suivant :

Abonnements et suites — —	1200
Achats d'urgence fr. les concours d'agr.	1000
Bibliographie — — — — —	100
Publ. relatives à l'Instr. publ. — —	100
Théologie — — — — — —	200
Philosophie — — — —	200
Sciences naturelles — — — —	200
" Physiques — — — —	200
" Mathématiques — —	200
Grammaire — — — — —	200
Littérature — — — — — —	500
Histoire — — — — —	400
	4500

Si maintenant nous entrons dans le détail, les 200 fr. alloués pour la grammaire, ne pourront guère se répartir que de la manière suivante :

Grammaire générale et comparat.	50
" grecque — — —	50
" latine — — — —	50
" française — — —	25
" étrangère — — —	25
	200.

Quand on songe à ce que coûte seulement un dictionnaire, ne font-ce pas là des ressources tout à fait insuffisantes ?

Passons à la littérature. Les 500 fr. qui lui sont réservés ne me paraissent pas pouvoir être répartis autrement qu'il suit :

Littérature grecque — — —	200
" latine — — — —	150
" française — — —	100
" étrangère — — —	50
	500

Là encore, il y a insuffisance manifeste.

J'en dirai autant de l'histoire, des sciences et de tous les autres articles. Pour que la bibliothèque pût satisfaire aux besoins nombreux et variés de ses lecteurs, et atteindre le degré d'utilité que vous avez voulu lui donner, il faudrait qu'elle pût disposer annuellement, pour ses seules acquisitions, d'un crédit de neuf à dix mille francs.

Pour la reliure, nous aurons à payer, pour travaux exécutés en 1847, à condition de n'être payés qu'en 1848,

d'une part au fr. Schot — — —	1985 = 35
d'autre part au fr. Andrieux — —	251 = 50
total	2236 = 85

Les 1500 fr. restant du fonds de 6000 fr. ne suffiront donc pas pour couvrir cette dépense, de première

nécessité, puisqu'on ne peut songer à mettre de livres brochés entre les mains du public; et, comme il reste encore un mémoire à fournir, qui montera environ à 160 fr. l'allocation d'un crédit supplémentaire de 900 fr. sera indispensable; et il serait urgent que cette allocation fut maintenue pour l'avenir.

Quant au matériel, l'allocation de 1200 fr. pour le chauffage et pour les différentes dépenses qui s'y rattachent, est à peine satisfaisante, depuis qu'il faut chauffer les salles de lecture matin et soir. Il en est de même des 1200 fr. d'éclairage, qu'il faudrait augmenter, plutôt que diminuer, si, comme tout porte à le croire, le nombre des lecteurs admis le soir, tend à devenir plus considérable qu'il ne l'a été jusqu'à présent. J'en dirai autant des frais de bureau, auxquels il sera bien difficile de faire face avec 1200 fr., surtout en 1848, où le catalogue alphabétique que l'on va commencer, nécessitera l'acquisition de 24 nouveaux registres. Je ne parle pas des 300 fr. consacrés à l'habillement des hommes de service, ni de l'indemnité de 100 fr. allouée au surveillant spécialement chargé de l'éclairage; ce sont des sommes auxquelles on ne peut pas toucher.

Resteraient donc les 1100 fr. qui, d'après mes propositions, devraient être consacrés à la transcription du catalogue. Mais, sur ces 1100 fr. 600 environ sont dus pour travaux extraordinaires, exécutés par un employé, en 1847, afin de hâter le moment où le catalogue alphabétique pourra être mis en voie d'exécution. D'un autre côté, supprimer les 500 fr. restant, pour les employer à diminuer le déficit, ce serait retarder indéfiniment le moment si désirable où les fonctionnaires et

employer, indistinctement, pourront, sans hésitation et sans délai, répondre à toutes les demandes du public; ce serait exposer l'administration de la bibliothèque, et, par conséquent, son chef suprême, aux reproches que les chambres adressent chaque année à la Bibliothèque royale. Il est donc de mon devoir d'insister pour que cette allocation subsiste dans son intégrité.

Il y aurait un seul moyen, M. le ministre, de mettre nos dépenses au niveau de nos recettes; ce serait de supprimer le service du soir, jusqu'au jour où il vous serait possible d'obtenir des chambres une allocation plus considérable; on pourrait ainsi économiser les 1200 fr. d'éclairage, et environ 600 fr. sur les frais de chauffage. Mais, ce moyen, M. le ministre, j'en suis sûr, vous ne consentirez pas à l'employer; il vous restera donc à en trouver un plus convenable et qui concilie tous les intérêts.

Si vous vous décidiez à faire aux chambres pour 1849, de nouvelles propositions, dans l'intérêt d'un établissement aussi utile que la Bibliothèque de l'académie de Caen, il me semblerait nécessaire d'adopter les bases suivantes:

Personnel — —	25 000 fr.
Fonds de livres — —	12 000
Matériel — — —	6 000.
total	43 000 fr.

Vous pourriez alors maintenir le personnel tel que vous l'avez établi, et même améliorer la position de quelques employés vraiment dignes d'intérêt; mettre la bibliothèque en position de fournir aux professeurs

des facultés et des colléges, ainsi qu'aux candidats aux grades universitaires et pour les differentes agrégations, toutes les ressources nécessaires; enfin, pourvoir à l'imprévu sans nuire à aucun service.

Je suis avec respect, &c. Signé Ch. Lebas.

---

300 — 28 Xbre 1847.

Lettre de M. le Ministre annonçant qu'il recevra les fonctionnaires de la Bibliothèque, à l'occasion de la nouvelle année, le 2 Janvier 1848, à 1 heure.

---

301 — 31 Xbre 1847

Lettre de M. le Ministre annonçant qu'il ne recevra pas le 2 Janvier.

---

302. — 14 Janvier 1848

Lettre de M. le conservateur administrateur à M. le Vice-recteur, pour lui annoncer que le conseil d'administration de la Bibliothèque a tenu le 6 9bre 1847, sa première séance, et lui envoyer le procès-verbal de cette séance.

---

203 — 22 Janvier 1848

Lettre de M. le conservateur à M. le vice-recteur pour lui envoyer le procès verbal de la seance tenue le 8 Janvier, par le conseil d'administration.

---

204 — 23 Janvier

Lettre de M. Jérôme Pichon, qui envoie à la bibliothèque l'ouvrage suivant, dont il a été l'éditeur:

D. 1684 — Le menagier de Paris, publ. par la soc. des Bibliophiles, Paris, 1846, 2 v. 8°.

---

205 — 23 Janvier

Lettre de M. le conservateur administrateur à M. Jérôme Pichon, pour

le remercier du don annoncé dans la lettre précédente.

306. 26 Janvier 1848

Lettre de m. le ministre de l'Instr. publ. à m. le conservateur admin. pour lui annoncer qu'il a fait don à la Bibliothèque des ouvrages suivants:

D. n. 1721 Richard. Etudes sur l'insurrection du Dhara.
1722 Lajard, Recherches sur le culte de Meithra.
1723 Achard, un mois en Espagne.
1724 Ach. Jubinal, Danse des morts du XVe. S.
1725 Capefigue, L'Europe depuis l'avénemt. du roi Louis Philippe.
1726 Leroux de Lincy, Registres de l'Hotel de Ville de Paris, pendant la Fronde
1727 Tillemont, vie de St. Louis.
1728 Du Bois, Hist. de Lisieux.
1729 Cam. Paganel, Hist. de Frédéric-le-Grand
1730. Js. Geoffroy St. Hilaire, Vie travaux et doctrines scientifiques d'Et. Geoffroy St. Hilaire.

307 27 Janvier

M. le Ministre annonce à M. le conservat^r. administrat^r., qu'il a fait don à la Bibliothèque d'un ex^re. du recueil suivant:

D. 1776 Revue des sociétés savantes de france et de l'étranger.

308 M. le ministre annonce a m. le conservat^r. administrat^r. qu'il a fait don à la Bibliothèque d'un ex^re. du recueil suivant:

D. 1775 Journal de la soc. asiatique de paris (à partir du t. IX de la 4e. Ser.)

27 Janv^r. 1848

309 3 fevrier 1848.

M. le vice-recteur envoie à M. le conservateur-administrateur une ampliation de l'arrêté transcrit sous le numéro suivant.

310

Académie de Paris.

Université de France.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique, Grand Maître de l'Université de France.

Arrête ce qui suit :

Art. 1er = Sont nommés à la Bibliothèque de la Sorbonne :

1°. Sous-Bibliothécaire, M. Dufaï, Secrétaire trésorier,

2°. Secrétaire-trésorier, M. Eéon Renier, employé.

Art. 2. = MM. Dufaï et Eéon Renier conserveront leurs traitements actuels.

Art. 3. = M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 Janvier 1848 - Signé Salvandy.

Pour ampliation, le Chef du Secrétariat, signé Mis d'Aux.

Pour copie conforme, l'Inspecteur gnal Vice-Recteur de l'académie de Paris. Signé Bourselle.

---

311 — 10 février 1848

M. le vice-recteur invite m. le conservateur de présenter à M. le Ministre un nouveau projet de Budget.

---

312. — à M. le ministre de l'Instr. publique. — 11 février 1848

M. le Ministre. M. le vice-recteur vient de m'informer que vous n'approuviez aucun des moyens que j'avais eu l'honneur de vous indiquer, pour mettre d'accord les ressources de la Bibliothèque, avec ses besoins, et il m'a invité en votre nom à vous adresser de nouvelles propositions pour la fixation des dépenses de cet établissement pendant l'année 1848.

Je m'empresse de me conformer à vos intentions et je joins à cette lettre un projet de Budget qui n'excède pas le crédit fixé par les chambres. Je n'ai pu atteindre ce résultat qu'aux dépens du fonds de livres et du matériel, moyens tout à fait regrettable, puisque nous serons désormais

dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins nombreux et variés de nos lecteurs et rendre aussi utiles qu'elles pourraient l'être les mesures bienveillantes que vous avez prises en faveur des aspirants aux différentes agrégations et des candidats aux grades que confère l'université.

Je suis avec respect, &c. Signé Ch. Lebas.

---

312 bis.

Académie de Paris. Ministère de l'instruction publique.

Projet de Budget des dépenses de la Bibl. de la Sorbonne pour l'exercice 1848.

Chap. IV art. 6, du Budget du ministre.

Nature des dépenses.	allocations partielles.	total par nature de dépenses.
§1er. Sorbonne.		
traitement du conservr administrateur	4000 "	
" de deux conservrs adj. à 3000 fr.	6000 "	
" de deux bibliothécaires à 1600 fr.	3600 "	
" de trois sous-bibliens, dont un à 1600 fr., un autre à 1500 fr. et un autre à 900 fr.	4000 "	23,800
" d'un secrétaire trésorier à 1200 fr.	1200 "	
" de deux employés à 1200 fr.	2400 "	
Gages de deux surveillants à 900 fr.	1800 "	
" d'un homme de peine	800 "	
§2. Matériel.		
chauffage — — — — —	1000 "	
Eclairage — — — — — —	1000 "	
frais de bureau — — —	1000 "	4600
frais de copie du catalogue — —	1200 "	
habillement des hommes de service —	300 "	
Indemnité au Sr Donat, 1er surveillant	100 "	
à Reporter —		28,400

Report	—	— —	28.400
§. 4. Travaux extraordinaires.			
Travaux de menuiserie et serrurerie.	—	1500	1500
§. 2. fonds de livres.			
achat de livres — — — — — —		3500	5300
Reliure — — — — — — —		1800	
Total		— —	35200

---

313. à M. le ministre de l'Instruction publique. 22 fevr. 1848

M. le ministre, En dépense ordonnancée sur le crédit de 35200 fr. ouvert à la bibl. pr. 1847, je vient élever, y compris le bordereau que j'ai eu l'honneur de vous transmettre aujourd'hui, à la somme de 34.923 fr. 95 c., ainsi qu'il résulte du tableau ci. dessous:

Personnel — — — — — — — —	20800
fonds de livres — — — — — — —	5399.75
Chauffage — — — — — — — — —	1136.41
Eclairage — — — — — — — —	842.80
Frais de bureau — — — — — — — —	1223.61
Habillem.t des hommes de service — — —	300 "
Indemnité au pr. Donat — — — — — —	100 "
Travaux extraordinaires — — — — — —	5121.38
total — —	34923.95

Il reste donc disponible une somme de — — — 276.05

Sur laquelle nous avons encore à payer

1°. pr. travaux de poelerie et fumisterie — —	17.20	20.25
2°. pr. honoraires des quatre derniers mém.x réglés par l'architecte. — — — — —	3.05	

ce qui laissera encore libre une somme de — — 255.80

Je crois devoir, M. le Mein. vous proposer d'en régler l'emploi ainsi qu'il suit:

La bibliothèque ne devant disposer en 1848, pour les reliures, que d'un fonds de 1500 fr., qui sera bien loin de suffire à ses besoins, je demanderai que, sur les

255f 80 en question, 100 fr. fussent appliqués à ce genre de dépenses;

Et, attendu que, pendant tout le mois qu'a duré le concours général des colléges, M. Ch. LeBas, employé, a été chargé par moi, avec l'agrément de M. le Vice-recteur, d'un service extraordinaire ayant pour objet de délivrer et d'inscrire à la sortie et à la rentrée, les ouvrages empruntés à la Bibliothèque par les différents bureaux de correction, j'ose espérer, M. le Min. qu'il vous paraîtra juste de lui accorder, comme rémunération, les 155f 80, qui complètent les 255f 80 restant à ordonnancer. M. Ch. LeBas est digne, à tous égards, de cette récompense; la Bibliothèque n'a pas d'employé plus assidu, plus attaché à ses devoirs, et, quand je le recommande à votre bienveillance, j'obéis moins à l'affection que je lui porte comme frère, qu'à la justice que je lui dois comme administrateur.

Je suis avec respect, &c. Signé Ch. LeBas.

---

314. 1r mars 1848.

Lettre écrite à M. le M. de l'Instr. publ. sur la demande verbale de M. Soulacroix, chef de la divn. de comptabilité au minre. de l'Instr. publique.

M. le ministre. Les 1500 fr. demandés au budget pour travaux de menuiserie, sont destinés à acquitter

1°. une somme de 638f 75, due depuis 1846, pour travaux de menuiserie, dont le payement, qui devait être imputé sur les fonds de cet exercice, puis sur ceux de 1847, n'a pu être effectué jusqu'à ce jour, malgré mes fréquentes sollicitations.

2°. une sme d'environ 900 fr. pour travaux de serrurerie

et de menuiserie, exécutés d'urgence, avec l'approbation de m. le Vice-Pr. afin de renfermer dans des armoires grillées, les mss. et les incunables que possède la Bibliothèque.

Veuillez agréer, &c. Signé Ch. Eubor.

---

315. 6 mars 1848.

Lettre du C. Vice-recteur de l'académie de Paris, qui donne avis au C. conservateur administrateur que les fonctionnaires de la Bibliothèque seront reçus par le Ministre, le 7 mars, à 10 h. du matin.

---

316 6 mars 1848

C. Ministre.

Au nombre des établissements vraiment utiles de Paris, figure dans un rang honorable la Bibliothèque de l'Université, établie dans les bâtiments de l'ancienne Sorbonne. C'est là que viennent, de toutes les parties du territoire de la République, se préparer aux épreuves qu'ils doivent subir, les aspirants aux grades universitaires dans l'ordre des sciences et dans celui des lettres, ainsi que les candidats aux différentes agrégations. C'est là aussi que les professeurs des facultés, ceux des collèges, viennent chercher les matériaux de leurs savantes leçons; c'est là enfin, que les amis des études sérieuses, les élèves de l'école des Chartes, les lauréats de l'Institut, trouvent, le soir comme le jour, un asyle scientifique, qui leur est généreusement ouvert par l'université.

Cette destination toute spéciale exige un personnel dévoué, actif, éclairé, capable de diriger dans leurs travaux et dans leurs recherches, aussi difficiles que variées, les lecteurs qui fréquentent l'établissement; elle impose de plus à ce dépôt littéraire et scientifique, l'obligation de se tenir au courant de toutes les publications savantes de la France et de l'étranger, et de pourvoir d'urgence à tous les besoins que font

mettre les questions proposées par les divers programmes de l'agrégation, par les thèses que choisissent les aspirants au doctorat et par les sujets que doivent traiter les concurrents aux prix proposés par l'Institut. Il est donc important qu'une pondération équitable soit établie entre les dépenses que nécessite le personnel et celles qu'exige le matériel.

Malheureusement, jusqu'à ce jour, la balance n'a pas été égale; d'année en année le personnel augmentant sans cesse et au delà de toute proportion, tendait à absorber, à réduire de plus en plus les ressources du matériel, et à dénaturer ainsi, un établissement qui ne devrait rendre de services qu'à la Science. Ainsi, le budget présenté aux Chambres et voté par elles, en 1847 et 1848, allouait à la Bibliothèque un crédit total de 35,200 fr. reparti de la manière suivante:

§. 1er. Personnel 19,100 fr.

§. 2. Fonds de livres. 6.000

§. 3. Matériel.

Chauffage, éclairage et frais divers — 5.100

frais spéciaux — 5.000

total pareil — 35.200

Par suite de l'accroissement du personnel, toutes ces allocations avaient dû être modifiées, et, malgré mes nombreuses réclamations, je m'étais vu dans la nécessité de présenter pour 1847 et 1848 les répartitions suivantes:

Exercice 1847. §. 1er. Personnel — — 20,800

§. 2. Achats de livres et reliures — 5.400

§. 3. Matériel

Chauffage, éclairage, &c. — 4.000

frais spéciaux — 5.000

35.200

Exercice 1848. §. 1. Personnel — — — — 23,800
§. 2. Achats de livres et reliures — 5,300
§. 3 Matériel.
I. Chauffage, éclairage, &c. 4,600
II. Frais spéciaux — 1,500
33,200.

Il résulte de là que le personnel avait usurpé sur le matériel, au grand détriment du service, en 1847, une somme de 1700 fr. et en 1848, une somme de 4700 fr. Ainsi, tout équilibre était rompu, et l'administrateur de la Bibliothèque, qui avait réglé ses dépenses sur les données officielles du budget, se voyait dans la nécessité de renvoyer aux exercices 1849 et 1850, le payement de dépenses faites d'urgence, dans l'intérêt du service, et dont une partie auraient dû être acquittées dès 1847.

J'ai la conviction, C. Ministre, que vous ne pouvez consentir à ce qu'un pareil état de choses se continue. Sans doute, il est pénible de toucher à des existences, et les questions de personnes sont très délicates à traiter. Mais, en ce qui concerne la Bibliothèque de l'Université, il sera peut-être possible de porter remède au mal sans nuire à aucun intérêt; d'ailleurs, parmi les fonctionnaires dont j'ai à vous proposer le déplacement, il en est dont la nomination est si récente qu'elle ne peut encore avoir constitué un droit respectable, et qu'ils trouveraient même, dans la réalisation des propositions que je vais vous faire à leur égard, une amélioration à leur sort, ou une position plus conforme à leurs goûts.

Au premier rang je place M. Bernays. Prussien de naissance et non encore naturalisé, il n'était, il y a quelques mois, que simple maître de langue allemande et de langue anglaise au Collége de Bourges. Reçu docteur, à la fin de 1847, à la faculté

de Paris, il avait demandé, et c'était son droit, une chaire de professeur de littérature étrangère à la faculté de Rennes. Appuyé par de puissantes protections et par son mérite personnel, il était au moment de l'obtenir ; mais la crainte de l'effet que pouvait produire sur l'évêque de Rennes, la nomination d'un Israëlite dans le haut enseignement, retint la main qui allait signer son titre, et, par un arrêté en date du 13 ~~Xbre~~ bre dernier, le ministre, qui voulait donner une satisfaction aux protecteurs de M. Benlaew, crea, pour ce jeune homme, une place de conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Université, avec un traitement de 3000 fr. Je réclamai et représentai tous les inconvénients de cette mesure ; ma lettre resta sans réponse. Je réclame encore aujourd'hui, mais en demandant que les talents et le savoir de M. Benlaew soient utilisés sur un théâtre où il pourra être réellement utile, et où sa religion ne peut plus être desormais un obstacle.

J'ai dit plus haut, C. Ministre, que tous les employés de la Bibliothèque doivent être actifs, par conséquent dans un état de santé qui leur permette de prendre connaissance par eux mêmes des différents départements dont se compose la Bibliothèque, de se transporter enfin partout où le besoin du service public l'exige. M. Desforges, ancien professeur de Rhetorique au collége Louis-le-Grand, est loin de se trouver dans ces conditions. Son état de paralysie, qui date déjà de plusieurs années, ayant nécessité sa mise à la retraite avant le terme où sa pension se serait élevée à un chiffre suffisant, on a créé pour lui, le . . . . .

une 2e place de Bibliothécaire, aux appointements de 1800 fr. Sans doute, on ne peut qu'applaudir aux motifs qui ont dicté cette mesure ; mais, comme administrateur, je n'ai pu m'empêcher de la trouver déplorable, et tout à fait nuisible aux intérêts de l'établissement qui m'est confié. Si, dans notre Justice, vous trouvez que la pension de M. Desforges n'est pas en proportion avec ses services et son mérite, je suis persuadé que vous voudrez lui assurer les dédommagements aux quels il peut avoir droit ; mais que vous ne trouverez pas convenable que la Bibliothèque de l'Université en supporte les frais.

Il me reste à vous parler de M. Dufour, qui, de la Bibliothèque Ste Geneviève à laquelle il était attaché comme sous-bibliothécaire aux appointements de 1500 fr., est passé, le 1er 8bre 1846, dans celle ci, comme secrétaire trésorier, avec un traitement de 1600 fr. Ce jeune écrivain, qui ne s'était jusqu'alors occupé que de critique littéraire, n'avait aucune aptitude pour les travaux administratifs, et j'ai dû, pendant toute une année, ajouter à mes propres fonctions, celles qu'il aurait dû remplir. Je me suis donc vu forcé de demander qu'il passât, comme sous-bibliothécaire, au service des livres, et que son poste fut confié à M. Léon Renier, employé dont l'aptitude et le zèle m'étaient connus. Il a été fait droit à cette demande. Mais, même dans le service des livres, M. Dufour ne peut m'être d'aucun secours. Préoccupé de ses propres travaux, il ne peut prendre aucune part à ceux dont nous nous occupons tous pour hâter la confection des catalogues, et il serait beaucoup mieux placé dans une bibliothèque qui, déjà

pourvue de ce secours, n'aurait besoin de lui que pour le prêt des livres. J'ajouterai que, ni pour la littérature ancienne, ni pour l'histoire, ni pour la philosophie, il ne peut, dans les temps ordinaires, et surtout pendant le temps des concours, se rendre suffisamment utile au public spécial qui fréquente la bibliothèque, et qui nous demande aussi souvent des conseils que des livres. Je suis loin de demander sa révocation; mais, dans son propre intérêt, aussi bien que dans celui de la Bibliothèque, je sollicite pour lui une place, soit à la Bibliothèque du Panthéon, où il est déjà connu, soit à la Mazarine, soit enfin à l'Arsenal.

Ces modifications dans le personnel nous permettraient de ramener la somme des traitements au chiffre fixé par le Budget, c. a. d. à 19 100 fr. En effet, le montant de la dépense nécessitée par le personnel dans le 1er. trimestre, d'après l'organisation actuelle serait de — — —

allocation, par suite de l'accroissement du personnel, avait été suspendue pendant l'exercice 1847 ; il importe de rentrer dans la règle à cet égard, comme pour tous les autres services, d'autant mieux que les travaux n'ont pas été suspendus, et que, pour ce genre de dépenses aussi, nous avons des dettes à acquitter.

Dans l'espoir, citoyen ministre, que vous accueillerez favorablement les propositions qui précèdent, le projet de budget que j'avais été dans la nécessité de présenter le 11 février dernier me paraît devoir être modifié dans son ensemble, et je vous propose la répartition ci-jointe du crédit total de 35 000 fr.

Enfin, C. Ministre, je vous demanderais de rendre à la bibliothèque de l'Université, qui en est digne à tous égards, son nom, qui lui avait été retiré pour être donné à l'une des cinq ou six prétendues bibliothèques, créées au ministère de l'Instruction publique. Le nom de Bibliothèque de la Sorbonne, qu'elle avait reçu en échange de celui qu'elle portait depuis plus de cent ans, n'a plus de sens aujourd'hui ; celui de Bibliothèque de l'académie de Paris ne lui convient pas davantage, puisque les facultés de médecine et de Droit, l'école Normale et chacun des lycées de Paris ont leurs bibliothèques spéciales ; que, d'ailleurs, ce dépôt littéraire est considéré par tout le corps enseignant et par ceux qui aspirent à en faire partie, comme un établissement général ; qu'enfin, c'est à ce titre qu'il figure dans le Budget, au chapitre des services généraux.

Si vous accueillez favorablement cette demande, qui me paraît de toute justice, vous trouverez sans doute convenable que, comme mes prédécesseurs, je traite désormais directement avec vous toutes les affaires

qui concernent l'établissement qui m'est confié, et dont je puis, sans vanité, me considérer comme le véritable fondateur. M. le Vice-recteur, sous l'administration duquel on m'avait placé, et auquel j'ai fait part de mon désir, trouve ce retour à un état de choses, qui n'avait été changé depuis un an, aussi convenable qu'utile au service, puisque c'est un moyen de simplifier les rouages et de hâter l'expédition des affaires.

Veuillez, croyez, C. Ministre, l'assurance de mon entier dévouement.

Signé Ch. Lebas.

---

216 bis.

Université de France.

Bibliothèque de l'université.

Projet de Budget des dépenses de l'exercice 1848.
(ch. IV. art. 6 du Budget du Ministère.)

Nature des dépenses.	allocations partielles.	total par nature de dépense.
§. I. Personnel.		
1er Trimestre.		
Traitemts d'un cons. adm. à 4000f.	1000	
" d'un 1er conserv. adj. à 3000f	750	
" d'un 2e id. id.	750	
" d'un 1er Bibliothécaire, à 1800f.	450	
" d'un 2e id. id.	450	
" d'un 1er Sous-Bibl. à 1600 fr.	400	
" d'un 2e id. à 1500 "	375	5975f.
" d'un 3e id. à 900 "	225	
" d'un Secrétre trésorier à 1200f.	300	
" de deux employés à 1200 fr.	600	
" d'un 1er surveillant à 1000 fr.	1250	
" d'un 2e id. à 900	225	
" d'un 3e id. à 800	200	
à reporter		5975 " 0

2-57

Report — — 5975

2e, 3e et 4e Trimestres.

Tt. d'un conserv. administrat?	à 4000f.	— 3000		
" d'un conserv. adj.	à 3000.	— 2250		19100f "
" d'un Bibliothecaire	à 1800.	— 1350		
" d'un Sous-Bibl.	à 1500.	— 1125		
d'un id.	à 900.	— 675	1312f	
d'un Secretre tresorier	à 1200	— 900		
" de deux employés	à 1200	— 1800		
" d'un 1er surveillant	à 1000	— 1750		
" d'un 2e id.	à 900	— 675		
" d'un 3e	à 800.	— 600		

§. 2e Fonds de livres.

Achat de livres — — — — — — — — — — — — 6000 "

§. 3e. Matériel.

Chauffage — — — — — —	1200 "		
Eclairage — — — — — —	1200 "		
Frais de Bureau — — — — —	1200 "	— —	5100 "
Habillement des surveillants — — —	300 "		
Travaux de menuiserie et serrurerie —	1200 "		

§. 4e Frais spéciaux.

Transcription du catalogue — —	2400(1) "		
Reliure — — — — — — —	2300 "	— —	500 "
Supplément pr. travaux de menuiserie —	300 "		

3f. 200f "

(1) Cette dépense sera ordonnancée à raison de 0f.05 par carte, suivant l'usage adopté à la Bibliothèque nationale.

258

317

6 mars 1848

Citoyen Ministre.

Dans le désir de favoriser autant qu'il est en moi l'étude de l'Histoire de la Revolution française, qui, désormais, ne doit plus être exclue de l'enseignement national, j'ai offert comme don patriotique à la Bibliothèque de l'université, 240 volumes que je possédais sur cette époque mémorable où votre père et le mien ont montré un si honorable dévouement à la cause de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Recevez C. Ministre, l'assurance, &c. Signé Ph. Le Bas.

(Voir la liste des ouvrages ci-dessus mentionnés, au registre des Dons, nos 1964 à 2059)

318.

8 mars 1848

C. Ministre,

A l'appui du rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 6 mars courant, je vous envoie ci-joint l'état exact des sommes dues par la B. de l'université, pr. achats de livres et reliures. Cet état se monte à la somme de 10,545f. savoir: pour achats de livres, à 8309f.05, et pour reliures, à 2236f.85.

Sur les 8309f.05, dûs aux libraires, 6000 fr. environ sont exigibles en 1848, et le payement en sera réclamé avec d'autant plus d'instances qu'une partie de cette somme est destinée à combler un arriéré qui date de 1846. Les 2300 fr. restant sont le prix de grandes collections achetées par le libraire de la B., afin de profiter d'occasions avantageuses, et à condition que le payement n'en aurait lieu qu'en 1849; ils pourront donc être renvoyés à l'exercice prochain. Quant à la somme de 2236f.85, due aux relieurs, ouvriers peu aisés et pour lesquels un retard prolongé serait véritablement ruineux, il est nécessaire qu'elle soit soldée le plus tôt possible.

Cela ne peut se faire, C. M., qu'en rendant aux diverses

portion du Budget de la B.leur destination légale, et en restituant aux services des fonds de livres et du matériel les sommes que le personnel aurait usurpées sur eux. J'ai donc l'espoir que vous accueillerez favorablement mes propositions, et, dans tous les cas, je sollicite instamment de vous une prompte décision.

Veuillez agréer, C. M. l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le conserv.r administrat.r signé Ch. Ebran.

Etat des sommes dues aux libraires et aux relieurs de la Bibliothèque de l'Université.

1°. Achats de livres.

Bachelier	221. 70
Béchet	111 „
Didot	80 90
Dumont	124 25
Duprat	181 50
Durand	4455 10
Franck	543 40
Hachette	71 20
Joubert	103 50
Klincksieck	1045 70
V. Masson.	255 50
Mequignon.	100 „
Leleux	76 „
Revue numismatique	132 „
Borquet	201 „
Renouard	73 40
Merye	120 90
Vve. Hénaux	88 „
Daguin	24
total — —	8309f 05.

	Report	8309f.05
2°. Reliures		
Schot	1985f35	
Andrieux	251 50	
	2236=85	2236=85
	total général	10545=90

---

319 — 10 mars 1848

Envoi au ministre de trois mémoires montant à la somme de 1889f25

---

320. — 10 mars 1848

C. Ministre,

Le logement que m. Eibri occupait à la Sorbonne vient d'être évacué. Je demande qu'il soit mis à ma disposition. Vous trouverez convenable, j'en suis sûr, que l'administrateur de la B. de l'Université se trouve en position de veiller à la conservation du dépôt qui lui est confié. l'Intérêt du service et la sûreté de l'établissement le réclament.

Recevez, C. Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. Le conservat.r adm. Signé Ph. LeBas.

---

321. — 10 mars 1848

M. le Vice-recteur,

Je viens d'écrire à M. le Ministre pour lui demander de disposer en ma faveur du logem.t que le départ de M. Eibri a laissé libre. Cette mesure étant réclamée par l'intérêt du service autant que par la sûreté de l'établissement dont la conservation m'est confiée, je crois devoir vous prier de vouloir bien appuyer ma demande auprès du ministre.

Recevez, &c. Signé Ph. LeBas.

---

322. 23 mars 1848

C. Ministre,

Des dons récents du ministère de l'Instruction publique ont comblé des lacunes regrettables qui existaient dans plusieurs divisions de la B. Permettez-moi de solliciter votre bienveillant intérêt à l'égard de l'établissemt. confié à mes soins, au sujet d'une collection historique qui nous est fréquemment demandée par les candidats à l'agrégation, et que les ressources limitées du Budget ne nous permettent pas d'acquérir; je veux parler de la collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, publiée par Michaud et Poujoulat. Si cette importante collection existait encore au dépôt des souscriptions de votre ministère, nos lecteurs vous auraient, C. Ministre, une réelle obligation de vouloir bien en accorder un exemplaire à la B. de l'Université; ce serait un secours précieux pour leurs études.

Signé Ph. Lebas.

---

323. au C. Ministre de l'agriculture et du commerce. 23 mars 1848

C. Ministre,

Grace aux dons des différents ministères et de plusieurs particuliers, la B. de l'Université a pris, depuis 5 ans, qu'elle est confiée à mes soins, de très grands développements; elle renferme aujourd'hui près de 45.000 volumes, et est fréquentée par de nombreux lecteurs appartenant aux facultés de Théologie, des sciences et des lettres, pour lesquels toutes les collections scientifiques ont une haute importance. Aussi n'hésité-je pas, C. Ministre, à réclamer votre bienveillance au sujet du grand recueil intitulé Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention, dont la Bibliothèque ne possède que 34 vol. indiqués ci-après, et que les ressources limitées de notre budget ne nous permettront pas probablement de longtemps, de compléter. Nos lecteurs vous auraient donc une réelle obligation

si vous vouliez bien nous accorder les volumes qui nous manquent et decider que la B. de l'université sera comprise à l'avenir dans la distribution de cette collection.

Salut et fraternité.

Le conservat.r administrat.r Signé Ph. Le Bas.

Descript.n des machines et procédés consignés dans les Brevets d'Invention.

Liste des Vol. qui se trouvent à la Bibliothèque de l'université.

tomes 1, 22, 23, 26, 27, 29, 31 à 40.

table des tomes 1 à 40.

tomes 41 à 49, 54, 57 à 63.

---

324. Paris, 27 mars 1848.

M. le Conservateur

Pour éclairer les délibérations du comité d'organisation des Bibliothèques, que je viens d'instituer, j'ai besoin de renseignements précis relatifs à la Bibliothèque que vous dirigez, à son importance, aux services qu'elle rend et pourrait rendre au public. En conséquence, je vous prie de vouloir bien me faire connaître:

1°. quel est l'état des Bâtiments et leur rapport avec l'importance actuelle ou future des collections?

2°. Quelle partie de ces bâtiments est affectée au logement des fonctionnaires?

3°. quel est le nombre des volumes imprimés et particulièrem.t d'incunables, livres chargés de notes manuscrites, &c. de manuscrits, de cartes et plans, d'estampes, de médailles, d'antiquités, d'objets d'arts, etc., contenus dans la Bibliothèque de la Sorbonne?

4°. Quel est le nombre des doubles, triples, &c.?

5°. Quelle est l'importance relative des collections pour les principales branches de la littérature et des sciences?

6°. Quel est le caractère dominant et quelle est l'utilité

spéciale de la Bibliothèque, en regard, soit à ce qu'elle renferme, soit aux lecteurs qui la fréquentent?

7°. Quel est le nombre des lecteurs fréquentant habituellement la Bibliothèque?

8°. Quelle est l'organisation du service et la répartition du travail entre les personnes?

9°. Quelle est, en particulier, l'organisation de la comptabilité? comment il est délibéré sur les acquisitions?

10°. Quelle est la situation actuelle du Budget (déjà mandats, arriérés ou ordonnés) pour chaque article?

11°. Quel est l'état des inventaires et catalogues pour les diverses collections?

12°. Quel est le système suivi pour la confection des catalogues?

Je vous prie, M. le Conservateur, de vouloir bien me transmettre dans le plus bref délai ceux de ces renseignements qui sont déjà à votre disposition, et de réunir dans une notice que vous m'adresserez ultérieurement ceux qui demandent un travail de recherche et de coordination.

Recevez, &c. Le ministre de l'Instruction publique et des cultes, Signé Carnot.

325

1er. avril 1848.

Lettre de M. le Vice-recteur annonçant que, par une décision du 14 mars dernier, le ministre a autorisé l'emploi de la somme de 255 fr. 80c, restée libre sur le crédit de 1847, proposé dans le rapport transcrit sous le n°. 313.

326.

4 avril 1848

Lettre de m. le Vice recteur annonçant que le ministre approuve les dispositions prises dans la 1re. séance du conseil d'administration, pour le service de la bibliothèque et le classement des livres.

---

327. 12 avril 1848

Lettre du ministre de l'agriculture et du commerce, en réponse à celle qui est transcrite sous le n°. 323.

Le ministre accorde les volumes qui doivent compléter la collection des Brevets d'invention, et il a décidé que la Bibliothèque sera désormais comprise dans la liste des établissements auxquels cet ouvrage est distribué. Il ajoute à ce don celui d'un exemplaire des Catalogues des brevets en exercice.

---

328 15 avril 1848

C. Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre ci-jointe, par laquelle M. Desforges donne sa démission des fonctions de Bibliothécaire qu'il remplit à la Bibliothèque de l'Université.

Je ne puis, à cette occasion, que vous rappeler le rapport que je vous ai adressé sur le personnel de cet établissement, à la date du mois de mars (n.)

Salut et fraternité. Le conservat.r administrat.r signé Ch. Leb.

---

329. à M. Le Bas, conservat.r adm. de la Bibl. de la Sorbonne. 17 avril.

M. J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez que vous avez offert à la Bibliothèque de la Sorbonne 233 volumes relatifs à l'histoire de la Révolution française.

Je vous remercie de ce don patriotique, qui témoigne de votre zèle pour les intérêts de la Bibliothèque de la Sorbonne et de l'Instruction nationale.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre provisoire de l'Instruction publique et des cultes.

Signé Carnot.

330. 265

17 avril 1848.

C. Ministre,

Je vous transmets ci-joint la réponse aux différentes questions contenues dans votre lettre en date du 27 mars dernier, relativement à la bibliothèque dont l'administration m'est confiée.

Les élections de la garde nationale se sont seules opposées à ce que ces renseignements vous aient été adressés plus tôt.

Salut et fraternité. Le conservateur adm. Signé Ch. Labarre

Réponse aux questions contenues dans la lettre du citoyen Ministre de l'Instruction publique et des cultes en date du 27 mars 1848.

I.

Quel est l'état des bâtiments et leur rapport avec l'importance actuelle et future des collections?

La B. de l'Université occupe, dans les ailes Est et Sud des bâtiments de la Sorbonne, une partie des 3e et 4e étages. Quatre salles, dont deux seulement peuvent être affectées aux lecteurs, et dix pièces et corridors ont été successivement appropriés aux besoins du service; mais cet emplacement ne tardera pas à devenir insuffisant, si, comme tout le fait espérer, la B. continue à s'accroître dans les mêmes proportions que depuis cinq années. Il serait vivement à désirer que des mesures fussent prises pour assurer, dans un avenir rapproché, un local plus convenable à un établissement destiné à rendre d'aussi importants services.

II.

Quelle partie de ces bâtiments est affectée au logement des fonctionnaires?

Aucun des fonctionnaires n'est logé dans les bâtiments de la Sorbonne, sauf un homme de service, le premier surveillant qui, depuis quelques années seulement, occupe deux pièces situées au rez de chaussée et, par conséquent, très éloignées de la Bibliothèque.

Le conservateur administrateur a cru devoir, à plusieurs reprises,

réclamer un logement qui lui permit de veiller constamment à la sûreté du dépôt confié à ses soins. Sa présence obligée chaque jour, rend cette concession de plus en plus indispensable, et l'établissement des séances du soir est encore un motif à l'appui de sa demande. Feu M. Laromiguière demeurait à la Sorbonne lorsqu'il dirigeait la Bibliothèque; MM. Jouffroy et Burnouf touchaient une indemnité de logement pendant leur administration. Le conservateur actuel est bien loin de solliciter un dédommagement pécuniaire; mais l'intérêt du service et le besoin d'une surveillance active et de tous les instants l'obligent à insister sur l'objet de sa réclamation. Aussi s'est-il empressé récemment de demander à M. le Ministre de l'Instruction publique de vouloir bien mettre à sa disposition l'appartement que le départ de M. Libri vient de laisser vacant, et qui se trouve justement sur le même palier qu'une des entrées de la Bibliothèque. On peut ajouter aussi que ce logement est celui qui était occupé autrefois par l'administrateur de cet établissement.

III.

Quel est le nombre des volumes imprimés et particulièrement d'incunables, livres chargés de notes manuscrites, &c. de manuscrits, de cartes et plans, d'estampes, de médailles, d'antiquités, d'objets d'art, &c., contenus dans la Bibl. de la Sorbonne?

Au 1er décembre 1846, époque de la classification définitive de la Bibliothèque de l'Université, cet établissement renfermait 39,451 vol., répartis ainsi qu'il suit:

Bibliographie	405
Théologie	7161
Sciences	7820
Littérature	9616
Histoire	12145
à reporter	37147

Report	37147
Immeubles	685
Estampes et raretés	162
Musique	495
Manuscrits	958
Total	39451.

Depuis cette époque, tant par les dons des différentes administrations publiques et de plusieurs particuliers, que par les acquisitions, malheureusement trop limitées, imputables sur le fonds porté pour cet objet au budget, la Bibliothèque s'est accrue de 3275 volumes, ce qui donne un total de 42,726 volumes.

IV.

Quel est le nombre des doubles, triples, &c.?

Il n'existe qu'un nombre tout à fait insignifiant de doubles et de triples; il seroit même à désirer que l'état des ressources de la Bibliothèque permît d'en acquérir un plus grand nombre pour beaucoup d'ouvrages que les lecteurs réclament souvent en même temps. Ce l'appui de cette observation, on doit rappeler le caractère spécial de la Bibliothèque de l'université, qui est une bibliothèque d'études et de préparation pour les examens et les concours des professeurs de collèges et de facultés.

V.

Quelle est l'importance relative des collections pour les principales branches de la littérature et des sciences?

(1) Voyez Cadastre, N°. 192 bis, la copie de ce tableau.

Ce tableau imprimé annexé à ce rapport (1) répond suffisamment à cette question; ajoutons cependant que le conservateur actuel s'est constamment attaché à maintenir une juste répartition dans les dépenses affectées aux acquisitions diverses, de manière à satisfaire, dans une égale proportion, aux besoins des services des sciences et des lettres. Il faut ajouter néanmoins, à regret, que l'achat de

plusieurs collections scientifiques n'a pu avoir lieu, à cause du prix élevé de ces ouvrages et de l'exiguité des ressources de la Bibliothèque).

VI.

Quel est le caractère dominant et quelle est l'utilité spéciale de la Bibliothèque, eu égard à ce qu'elle renferme et aux lecteurs qui la fréquentent?

La Bibliothèque de l'université n'est pas, comme la plupart des autres établissements de ce genre qui existent à Paris, un simple dépôt ouvert aux recherches des gens de lettres et des savants; c'est avant tout un lieu d'étude et de travail: c'est là que viennent, de toutes les parties du territoire de la république, se préparer aux épreuves qu'ils doivent subir, les aspirants aux grades universitaires, dans l'ordre des sciences et dans celui des lettres, ainsi que les candidats aux différentes agrégations. Ces dernières épreuves appellent à Paris, à l'époque des vacances, un grand nombre de jeunes gens (1), qui viennent chercher à la Bibliothèque, la seule qui soit ouverte à cette époque de l'année, les ressources que ne leur ont point offertes les dépôts littéraires de leur localité; ajoutons qu'ils y viennent chercher aussi, et qu'ils reçoivent des divers fonctionnaires de la Bibliothèque, des conseils, une direction dont les présidents des différents concours se sont plu, à différentes reprises, à reconnaître la salutaire influence. D'autres jeunes gens (et ils ne sont pas moins nombreux), qui n'ont pu, pour une raison ou pour une autre, être admis à l'école normale; beaucoup de professeurs et de maîtres d'études employés dans les établissements particuliers, y trouvent pendant tout le cours de l'année les mêmes ressources; et, sous ce rapport, la Bibliothèque peut être considérée comme une utile succursale de

(1) 150 candidats s'étaient fait inscrire pour le seul concours de grammaire en 1847.

l'école normale. Les professeurs des facultés, ceux des collèges viennent d'ailleurs y puiser les matériaux de leurs leçons ; les amis des études sérieuses, les élèves de l'École des Chartes, les lauréats de l'Institut, y trouvent, le soir comme le jour, un asile scientifique qui leur est généreusement ouvert par l'université. Cette destination toute spéciale exige un personnel dévoué, actif, éclairé, capable de diriger dans leurs travaux et dans leurs recherches, aussi difficiles que variées, les lecteurs qui fréquentent l'établissement ; elle impose de plus à ce dépôt littéraire et scientifique l'obligation de se tenir au courant de toutes les publications savantes de la France et de l'étranger, et de pourvoir à toutes les besoins que font naître les questions proposées par les divers programmes de l'agrégation, par les thèses que choisissent les aspirants au doctorat, et par les sujets que doivent traiter les concurrents aux prix proposés par l'Institut.

VII.

Quel est le nombre des lecteurs qui fréquentent habituellement la Bibliothèque?

La Bibliothèque est fréquentée chaque jour, en terme moyen par cent lecteurs appartenant soit au professorat, soit aux différentes écoles et facultés.

Pour les séances du soir, ouvertes par décision ministérielle à partir du 1er Janvier 1847, 64 lecteurs se sont fait inscrire l'année dernière.

Depuis la réouverture de la Bibliothèque pour l'année scolaire 1847-1848, 86 personnes ont été admises à ces séances.

En terme moyen, il y a chaque soir 20 lecteurs.

Pendant les concours aux différentes agrégations, depuis le 11 août jusqu'au 2 octobre 1847, le total des

lecteurs universitaires, au nombre de 117, s'est trouvé
répartis de la manière suivante:

Candidats pour les sciences mathématiques —	9
" " pour les sciences physiques —	5
" " pour la Philosophie — — —	4
" " pour l'Histoire — — — —	12
" " pour les classes des lettres — —	27
" " pour les classes de grammaire —	47
" " pour le doctorat — — —	5
Membres de l'université — — — —	8
Total —	117.

VIII.

Quelle est l'organisation du service et la répartition du travail entre les personnes?

Dans l'état actuel du personnel, le service est ainsi réparti entre les différents fonctionnaires:

1° Heures de Service.

M. Phil. Le Bas, conservateur administrateur, s'est fait un devoir d'assister à toutes les séances de la Bibliothèque; depuis qu'il est placé à la tête de cet établissement.

	M. M. Daniath, 1er conserv. adj. chef de service.
Les Lundi, Mercredi et Vendr. de 10 h. à 3 du jour, et de 7 h. à 10 du soir.	" " Desforges, bibliothécaire,
	" " de Simmer, sous-bibliothécaire
	" " Charles Le Bas, employé.
	" " Benloew, conserv. adj. chef de service.
Les Mardi, Jeudi et Samedi de 10 h. à 3 du jour et de 7 h. à 10 du soir.	" " Berrières, bibliothécaire.
	" " Giraud, sous bibliothécaire.
	" " Arenel, employé.
Tous les jours, de 11 h. à 3 du jour.	" " Dufaï, sous-bibliothécaire.
Tous les jours, de 7 h. à 10 du soir.	" " Léon Renier, secrétaire trésorier, employé de sous-bibliothécaire.

2°. Départements.

M. M. Phil. Le Bas, Direction générale du service et de l'administration; révision des travaux relatifs aux catalogues; acquisitions; répartition entre les différentes sections, des ouvrages qui entrent à la Bibliothèque, par voie d'acquisition ou de don.

Smith. Histoire, géographie, droit, antiquités.

Benloew. Philosophie et sciences physiques; philologie, littérature étrangère et orientale.

Bessières, Sciences naturelles, physiques, mathématiques, occultes, appliquées; médecine, industrie, beaux arts.

Desforges, Manuscrits, incunables, gravures, raretés.

de Simer. Hist. littéraire, littérature grecque et latine.

Giraud. Théologie, histoire ecclésiastique et droit canonique.

Arenel, Bibliographie, littérature française, journaux et recueils littéraires et historiques.

Dufai, prêt des livres.

L. Renier, Comptabilité; registres des propositions, des autorisations, des acquisitions, des dons, des abonnements et des faits, des libraires, des relieurs, des comptes courants; procès-verbaux du conseil d'administration et du comité d'acquisition.

Charles Le Bas, Expédition de la correspondance, et de tous les actes ou documents administratifs; tenue du registre des personnes admises aux séances du soir.

En outre de ces attributions spéciales, tous les fonctionnaires doivent indistinctement répondre aux demandes du public, et se suppléer les uns les autres lorsque les besoins du service l'exigent.

Si le personnel était ramené aux proportions fixées

par le Budget, le service pourrait être ainsi réparti entre les fonctionnaires :

1°. Heures de Service.

Le conservat.r administrateur comme d'autre part.

Lundi, mercredi, vendredi { le conservateur adjoint, chef de service. un sous-bibliothécaire un employé, chargé de tenir le registre de pret.

mardi, jeudi, samedi { le Bibliothécaire, chef de service. un sous-bibliothécaire un employé chargé de tenir le registre de pret.

tous les jours — le secretaire trésorier.

2°. départements.

Le conservat.r administrat.r, comme d'autre part, plus les incunables, les ms., les gravures et les raretés.

Le conservat.r adj. — Histoire, geographie, droit, antiquités.

Le Bibliothécaire. — Sciences et arts, philosophie.

le 2e sous-biblioth.re — Philologie, Hist. littéraire, litter. gr. et latine.

le 1er id. Théologie, Hist. ecclésiast., Droit canonique.

le 1er employé. Bibliographie, littérature moderne, Journaux et recueils littéraires et historiques.

le 2e employé et le Secretaire trésorier } comme d'autre part.

Nous ajouterons que cette seconde répartition ne serait qu'un retour à un ancien état de choses dont on n'avait qu'à se féliciter, et qui avait été changé uniquement pour donner des attributions à des fonctionnaires dont la nomination était d'autant moins utile que l'état avancé des catalogues ne donne plus guère aujourd'hui aux fonctionnaires chargés de départements, autre chose à faire, outre les soins que réclament d'eux le service public et la préparation du catalogue alphabétique, que de classer et cataloguer les ouvrages qui arrivent à la

bibliothèque par voie d'acquisition ou de don. Le règlement lithographié annexé à ce rapport vous fera connaître la marche suivie dans cette dernière opération. (1)

(1) Voir le registre des délibérations du comité d'administration, ff.

IX.

Quelle est, en particulier, l'organisation de la comptabilité? comment il est délibéré sur les acquisitions?

La comptabilité est tenue par le Secrétaire trésorier, sous la direction de l'administrateur: les acquisitions, les dépenses de toute nature sont faites par les ordres de l'administrateur, et sur le vu de bons délivrés par lui; elles sont soldées par le trésor, sur la présentation de mémoires vérifiés et attestés par le même fonctionnaire, et ordonnancés par le ministre.

Un comité d'acquisitions a été créé par un arrêté ministériel en date du 17 Janvier 1846; il se compose du Vice-recteur, des trois doyens et de trois professeurs des facultés de Théologie, des sciences et des lettres; du conservateur administrateur, d'un conservateur adjoint et du Secrétaire trésorier. Ce comité s'est réuni une seule fois le 6 avril 1846; mais il n'a pu être donné suite à ses propositions, à cause de l'exiguïté des ressources, qui ne permettent que les achats d'urgence; et depuis il n'a plus été convoqué.

Voyez, du reste, pour les propositions d'acquisition, le règlement lithographié annexé à ce rapport.

X.

Quelle est la situation du Budget (dépenses soldées, arriérées ou ordonnées) pour chaque article.

Dans ses propositions pour le Budget de 1847, le ministre avait demandé aux chambres et il en avait obtenu, pour la Bibliothèque de l'Université, une allocation de 35,200 fr., ainsi répartie:

274

§. 1er Personnel.

Traitement d'un conservateur administrateur	4000	
" d'un conservateur adj.	3000	
" d'un Bibliothécaire	2000	
" de 2 sous-Bibl. à 1500 fr.	3000	19,000 fr.
" de 3 employés à 1200 fr.	3600	
Gages des gens de service	3500	

§. 2. Fonds de livres.

Acquisitions et reliures	6,000

§. 3. Matériel.

Chauffage, éclairage et frais divers	5,100	10,100
frais spéciaux	5,000	
total pareil		35,200 fr.

Les 5000 fr. portés au § 3, sous le titre de frais spéciaux, étaient destinés à couvrir les dépenses nécessitées par l'établissement du service journalier, et surtout du service du soir, la Bibliothèque, qui n'avait été ouverte au public, jusqu'au 1er Janvier 1847, que trois jours par semaine, de 10 h. à 2 du jour, l'étant maintenant tous les jours, de 10 h. à 3 du jour et de 7 à 10 du soir; Mais cette somme n'a pas suffi, et il en est résulté un arriéré qu'il est indispensable de solder cette année.

D'un autre côté, le ministre ne s'en était pas tenu, pour le personnel, aux propositions qu'il avait faites aux Chambres et que celles-ci avaient adoptées; aux fonctionnaires qui figurent sur le Budget, il en avait ajouté deux autres, un bibliothécaire et un sous-bibliothécaire, dont les traitements, montant ensemble à 3400 fr. durent être prélevés sur les fonds destinés aux achats de livres. Il est juste d'ajouter toutefois, que, 1°. le nombre des gens de service ayant été réduit de 4 à 3, 2°. l'un des anciens sous-bibliothécaires touchant une partie de son traitement (600 fr.) sur les fonds de

la faculté de Théologie, 3e. enfin, le 1er. bibliothécaire ne touchant, au lieu des 2000 fr. qui lui étaient alloués par les chambres, que 1800 fr. comme le collègue qui lui était donné par le ministre, le prélèvement à faire sur le fonds de livres se trouve réduit à 1700 fr.

Toutefois, ce fonds, qui était destiné au payement des reliures aussi bien qu'à celui des acquisitions, et qui aurait dû en outre servir à solder l'arriéré des années précédentes, pour lesquelles les allocations avaient été d'une extrême modicité, ce fonds, disons nous, ne s'en trouve pas moins d'une insuffisance manifeste. Ainsi, sur ce chapitre encore, la Bibliothèque est pour le poids d'un arriéré, d'autant plus considérable, que les dettes nouvelles sont venues se joindre à des dettes anciennes.

L'article consacré à la Bibliothèque dans le Budget du ministère de l'Instruction publique pour 1848 et la reproduction exacte de celui de 1847; pas plus dans l'un que dans l'autre on ne voit figurer les deux places créées par le ministre, et, dans l'un comme dans l'autre, le total des traitements est porté à 19100 fr. Toutefois, malgré la création de ces deux places, la situation de l'établissement semblait devoir éprouver, cette année, une légère amélioration; en effet, le fonds de 5000 fr. alloué pour frais spéciaux ne devait pas être entièrement absorbé par le solde des dépenses de premier établissement auxquelles il avait été affecté en 1847, et le reste pouvait être employé à diminuer les dettes contractées envers les libraires.

Mais, le 13 xbre dernier, le ministre crut pouvoir créer une nouvelle place de conservateur adjoint, aux appointements de 3000 fr., ce qui porte à 23,800 fr. le total du chapitre du personnel, et à 4,700 francs

la somme à prélever sur les autres chapitres. L'administrateur réclama; il représenta tous les inconvénients de cette mesure: ses lettres restèrent sans réponse, et il fut forcé de présenter le projet de répartition suivant.

[Voir le n°. 312 bis, folio 346.]

Il y a plusieurs observations à faire sur ce tableau; d'abord, les 3000 fr. affectés aux achats de livres auraient à peine suffi pour les abonnements, les faites et les livres dont l'acquisition est réclamée d'urgence par les candidats aux différentes agrégations, et il eut été impossible de songer, avec de si faibles ressources, à combler des lacunes importantes, qui ne peuvent être l'objet de mesures d'urgence que nécessité, à certaines époques, la destination spéciale de la Bibliothèque; mais qui n'en sont pas moins extrêmement préjudiciables aux études.

Ces reliures ont coûté en 1847, 2236 f. 85; il y aurait donc eu sur cet article, un déficit de près de 450 fr.

1000 fr. ont à peine suffi l'année dernière pour le chauffage; mais l'hiver n'a pas été rigoureux; qui peut affirmer qu'il en sera de même cette année?

1000 fr. n'auraient pas suffi pour l'éclairage; car le nombre des lecteurs qui assistent aux séances du soir ayant augmenté, il est devenu nécessaire d'éclairer un plus grand nombre de salles et de tables, ce qui augmentera nécessairement les dépenses.

Enfin, l'administrateur a dû faire faire un grand nombre de cartons, pour renfermer et classer les thèses, les programmes et une foule de brochures qui traitent de questions spéciales et sont

constamment demandés par les candidats aux différentes agrégations ; mais qui ne peuvent être rangés sur les rayons de la Bibliothèque, parce que ce sont des brochures, et que l'insuffisance des fonds alloués pour cet objet ne permettait pas de penser à les faire relier. Si au prix de ces cartons, on ajoute celui d'une cinquantaine de registres, nécessaires pour le catalogue alphabétique, on verra que les 1000 fr., portés pour frais de bureau, auraient été presque entièrement absorbés par ces deux dépenses de première nécessité, et qu'il ne serait resté à peu près rien pour les frais de bureau proprement dits.

Sur les 1200 fr. demandés pour frais de copie de catalogue, 600 sont dûs pour travaux exécutés en 1847 ; les 600 fr. restant auraient à peine suffi à solder la transcription de l'inventaire, et il ne serait rien resté pour celle du catalogue alphabétique.

Ainsi, on le voit, le résultat inévitable des changements opérés par le ministre, dans la répartition des sommes allouées par les Chambres à la Bibliothèque de l'Université, était un déficit croissant d'année en année, et d'une manière de plus en plus effrayante. Le conservateur avait cru devoir exposer au ministre l'état des choses dans toute sa vérité ; cet exposé fut-il la cause des hésitations de M. Dubrunfaut ?... Ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'avait point encore arrêté le budget de l'établissement (chose qui aurait dû être faite depuis trois mois au moins) lorsqu'éclata la révolution.

Le conservateur espéra alors qu'il serait possible

de rentrer dans la légalité. Après avoir donc exposé au nouveau ministre la situation fâcheuse où se trouve l'établissement confié à ses soins, il demande la suppression des trois places créées contrairement aux prescriptions du budget, et présente le projet de répartition suivant, sur lequel il attend encore une décision.

[Voir ci-dessus, le n°. 316 bis, fol. 256.]

Si ce projet eut été adopté, la Bibliothèque n'aurait eu à dépenser que 19,000 fr. pour le personnel. Sur cette somme, 5975 fr. avaient déjà été payés; il restait donc — — — — — 13,125 fr.

Sur le §. 2, fonds de livres, on a déjà payé 600 fr.; il reste — — — — 5,400

Sur le § 3, matériel, 638 fr. 75 ont été payés; il reste — — — — 4,461 „ 25

Enfin, sur le § 4, frais spéciaux, 1250 fr. 50, ont été payés, et il reste — — — 3,749 „ 50

Total — 26,738 fr. 75

Cette somme eut suffi pour acquitter les dépenses de la Bibliothèque, pendant l'année 1848, et pour solder les dettes contractées par cet établissement, sauf une somme d'environ 2000 fr. qui, ainsi que le conservateur l'a fait savoir au ministre, dans une lettre du 8 mars dernier, est le prix de grandes collections achetées par le libraire de la Bibliothèque, afin de profiter d'occasions avantageuses, et à condition que le payement n'en aurait lieu qu'en 1849. Mais les trois places en question ayant été conservées jusqu'à ce jour, tous les calculs qui précèdent devront être modifiés et ne pourront être arrêtés définitivement que lorsqu'on sera fixé sur la composition définitive du

personnel.

XI.

Quel est l'état des inventaires et catalogues pour les diverses collections ?

Après avoir terminé la classification des livres sur les rayons, le conservateur actuel s'est empressé de faire dresser l'inventaire de la Bibliothèque. Les cartes portant les titres des ouvrages ont été complétées et rectifiées sur les volumes mêmes, et l'inventaire, commencé l'année dernière, est aujourd'hui achevé et fera, d'ici à deux mois entièrement transcrit sur les registres.

Ce premier travail accompli, on entreprendra immédiatement le catalogue alphabétique.

XII.

Quel est le système suivi pour la confection des catalogues?

Le tableau ci joint (C), qui donne, par divisions et sous divisions, le total exact des livres de la Bibliothèque, au 1er. décembre 1846, indique le système qui a été adopté pour la classification des ouvrages sur les rayons et pour la rédaction de l'inventaire. Nous ne ferons pas ressortir tous les avantages de ce système; nous nous bornerons à dire que son caractère mnémonique facilite singulièrement le service et permet presque toujours de répondre aux demandes du public sans recourir au catalogue.

Bien que les registres d'inventaire soient déjà un catalogue par ordre de matières très suffisant, on doit, lorsque le catalogue alphabétique sera terminé, procéder à la confection d'un catalogue systématique dont la classification actuelle formera la base; mais où l'on introduira toutes les améliorations que l'expérience aura fait juger nécessaires.

~ ~ ~ ~

La Bibliothèque, depuis plus de trente ans, avait porté le titre de Bibliothèque de l'Université; ce titre, qu'elle méritait à tous égards, lui a été retiré en 1846, pour être donné à une des cinq ou six prétendues bibliothèques créées au ministère de l'Instruction publique. Le nom de Bibliothèque de la Sorbonne, qu'elle avait reçu en échange, n'a plus aucun sens aujourd'hui, et il l'expose même à de singulières méprises, puisque, récemment encore, les citoyens Leon de Laborde et Mérimée ont parlé de cet établissement comme d'un dépôt exclusivement composé de livres théologiques.

La dénomination de Bibliothèque de l'académie de Paris, dont on lui avait laissé le choix, ne lui convient pas davantage, puisque les facultés de médecine et de droit, et chacun des lycées de la capitale, dépendant de l'administration académique, ont leurs bibliothèques spéciales; que, d'ailleurs, ce dépôt littéraire est considéré par tout le corps enseignant et par ceux qui aspirent à en faire partie, comme un établissement général; et qu'enfin, c'est à ce titre qu'il figure, dans le budget, au chapitre des services généraux. Il paraît donc convenable d'en revenir, sur ce point, à l'ancien état de choses, et de décider qu'à l'avenir, comme cela avait eu lieu jusqu'en 1846, le conservateur administrateur de la Bibliothèque de l'université traitera directement avec le ministre toutes les affaires relatives à l'établissement qui lui est confié et dont il peut sans vanité se considérer comme le véritable fondateur. Le vice-recteur de l'académie, pour l'administration duquel on l'avait placé, reconnaît que cette mesure est aussi convenable

qu'utile au service, puisque c'est un moyen de simplifier les rouages et de hâter l'expédition des affaires.

---

331. 27 avril 1848.

Lettre du Chef de la division de comptabilité au ministère de l'Instruction publique, qui envoie un nouveau modèle pour les états de traitement. Voir le registre d'émargement.

---

332. 2 mai 1848

Du C. représentant du peuple, liquidateur de la liste civile. (1)

C. représentant du peuple,

(1) Une lettre semblable a été adressée par m. le conservateur administrateur, au ministre de l'Intérieur, et au ministre de l'Instr. publ.

Du mois de Messidor an VIII, le C. Ripault, bibliothécaire du 1er. consul, vint, muni d'un ordre du ministre de l'intérieur, à la Bibl. de l'Université, laquelle portait alors le nom de Bibl. du Prytanée français, faire un choix de 10, 000 vol. des plus beaux, pour en former la Bibl. du palais de St. Cloud. Cette opération ne fut consommée qu'en Messidor an X, car c'est du 23 de ce mois qu'est daté le reçu délivré aux C. Balin et Sirieys, Bibliothécaire du Prytanée, sur la liste même qu'ils avaient dressée pour constater cette cession forcée.

Aujourd'hui que le gouvernement provisoire a décidé que le palais de St. Cloud deviendrait l'Hotel des invalides civils, la Bibliothèque de luxe qu'il renferme n'y saurait être maintenue, et devra être remplacée par des livres plus à la portée des nouveaux hôtes de cette résidence. Ces livres dont elle se compose aujourd'hui seront peut-être destinés à la Bibl. nationale, où ils feraient certainement double emploi. Dans tous les cas, permettez moi, citoyen de revendiquer les droits de l'établissement confié à mes soins et d'insister pour que les livres dont le despotisme militaire l'avait dépouillé, lui soient restitués par un

gouvernement, digne mandataire du peuple et disposé à faire respecter tous les droits. Ceux de la Bibl. de l'Université sont incontestables, et vous ne négligerez rien, j'en suis sûr, pour qu'ils soient reconnus. La restitution que je réclame sera d'autant plus facile que le catalogue des livres enlevés en l'an X existe dans nos archives et pourra guider dans les recherches à faire.

J'insiste d'autant plus vivement pour qu'il soit donné suite à ma demande, que la Bibliothèque de l'université est une des plus utiles de Paris, et une de celles dont les ressources sont le plus restreintes. La rentrée de ces 10,000 vol. remplirait plus d'un vide qui n'a pu être comblé depuis la spoliation consulaire.

Recevez, &c. Signé Ch. Lebon.

---

333. Paris 12 mai 1848

Lettre du Conservateur administrateur au ministre, à l'appui d'une demande de congé formée par le C. Smith.

---

334. Paris, le mai 1848

C. Ministre,

Le gouvernt. ayant annoncé l'intention de présenter à l'assemblée nationale un budget normal pour 1849, je crois devoir vous adresser des propositions au sujet de l'établissemt. dont l'administration m'est confiée.

La B. de l'Université est incontestablement une des plus utiles de Paris, puisqu'elle est toute d'application et qu'elle produit annuellemt. des fruits dont la république peut immédiatemt. tirer profit. C'est en effet dans cet établissemt. que se préparent aux épreuves qu'ils doivent subir, les aspirants aux grades universitaires et les candidats aux différentes

aggrégations. Elle a donc besoin d'employés actifs, éclairés et suffisamment nombreux, chacun fonctionnaire, en outre de ses rapports avec le public, étant chargé d'un département spécial, et le service du soir rendant un dédoublement indispensable. Aussi semble-t-il difficile qu'on réduise le nombre des fonctionnaires à moins de huit, savoir :

1 conservat.r administrat.r chargé de la direction générale du service, et de l'administration, de la révision des travaux relatifs aux catalogues, des acquisitions, de la répartition entre les différentes sections, des ouvrages qui entrent à la Bibliothèque, par voie d'acquisition ou de don ; et ajoutant encore à ces nombreuses occupations, la préparation du catalogue des Mss., des incunables, des gravures et des raretés.

1. Conservat.r adj., chargé de l'histoire, de la géographie, du Droit et des antiquités.

1 Bibliothécaire, chargé de la philosophie, des sciences naturelles, physiques, mathématiques, occultes, appliquées ; de la médecine, des arts industriels et des beaux arts.

1. Sous-bibliothécaire, chargé de la Théologie, de l'histoire ecclésiastique et du droit canonique.

1 Sous-bibliothécaire, chargé de la Philologie, de l'hist. littéraire, de la littérature grecque, ~~latine~~ de la littérature latine).

1 1.er employé, chargé de la Bibliographie, de la littérature moderne, des Journaux et recueils littéraires et historiques.

1 2.e employé, chargé d'expédier la correspondance, les actes ou documents administratifs ; de la tenue du registre des personnes admises à assister aux séances du soir, du prêt des livres et de la réclamation des

des livres prêtés.

1. Secrétaire trésorier, ayant rang de Sous-bibliothécaire, chargé, sous la direction du conservateur administrateur, de la comptabilité, de l'enregistrement, des autorisations, des acquisitions, des dons, des abonnements et des prêts, des commandes faites aux libraires, des travaux confiés aux relieurs, des comptes-courants, des procès-verbaux du comité d'administration et du comité d'acquisition.

Avec ce personnel, on pourrait organiser le service ainsi qu'il suit:

Lundi, mercredi et Vendredi, de 10 à 3 du jour et de 7 à 10 du soir.	Le conservateur adjoint, chef de service. 1 Sous-bibliothécaire 1 employé.
Mardi, Jeudi et Samedi de 10 à 3 du J. et de 7 à 10 du S.	Le Bibliothécaire, chef de service 1 Sous-bibliothécaire 1 employé.
Tous les Jours	Le Conservateur administrateur et le Secrétaire trésorier, qui, par la nature de leurs fonctions, ne peuvent prendre part au service public.

Quels appointements convient-il d'allouer à ces différents fonctionnaires? Le conservateur et le conservateur adjoint ne réclament aucune augmentation, bien que leur position soit au dessous de celle de tous leurs collègues, bien que leurs devoirs soient beaucoup plus impérieux et plus pénibles.

Mais il n'en est pas de même des fonctionnaires qui viennent après eux. Le Bibliothécaire, M.

Bessières, est le plus ancien employé de la Bibliothèque, dont il a été longtemps la tradition vivante. Il compte quatorze années de bons et utiles services, et tous les conservateurs qui se sont succédé depuis quinze ans, ont attesté sa capacité et son zèle; tous ont réclamé pour lui de l'avancement et une augmentation de traitement. Le Budget de 1847 et celui de 1848 lui allouaient une somme de 2000 fr. Mais, jusqu'à ce jour, par suite de l'accroissement exagéré du personnel, il n'en a touché que 1800. Le temps est venu de récompenser un passé constamment honorable et de placer dans une situation convenable un père de famille, neveu du vénérable Laromiguière, dont le nom se rattache si honorablement à l'ancienne république. Je crois donc devoir demander que son traitement, à partir de 1849, soit élevé à 2400 fr.

Je solliciterai également une augmentation de 300 fr. pour chacun des deux sous-bibliothécaires, pour le secrétaire trésorier et pour les deux employés, auxquels leurs traitements ne donnent réellement pas de quoi vivre, et qui ont acquis des droits réels à cette amélioration, par un travail soutenu et un dévouement à toute épreuve.

Si ces propositions étaient accueillies favorablement, le §. 1 du Budget de la Bibl. pourrait être réglé ainsi qu'il suit:

1 Conservateur administrateur — —	4000 fr.
1 conservateur adjoint — — — —	3000
1 Bibliothécaire — — — — —	2400
2 Sous-Bibliothécaires à 1800 fr. — —	3600
1 Secrétaire-trésorier — — — —	1500
2 employés à 1500 fr. — — —	3000
à reporter —	17500

Report	17,500
1 premier surveillant	1000
1 second surveillant	900
1 troisième surveillant	800
Total	20,200f.

Ce § I dépasse de 1100 fr. celui des Budgets de 1847 et de 1848, lequel ne s'élevait qu'à 19,100 fr.; Mais, C. Ministre, je vous ferai remarquer que si, comme je crois devoir vous le proposer, le traitement intégral de l'abbé Gérard, sous-bibliothécaire, est payé, à partir du 1r. Janvier 1849, sur le Budget de la Bibl., il conviendra de retrancher des fonds alloués à la faculté de Théologie, une somme de 600 fr. que le fonctionnaire en question recevait de cette faculté, comme complément de son traitement. Cette imputation constituait une anomalie qui n'était pas sans inconvénients, et j'avais, à plusieurs reprises, demandé qu'on y mit fin; elle ne peut plus subsister, sous une administration régulière. Si vous la faites disparaître il en résultera une économie de 600 fr. pour le budget du ministère de l'instruction publique; l'augmentation du § I ne sera donc plus réellement que de 500 fr., puisque, d'un autre côté, les 100 fr. ajoutés aux appointements du 1r. surveillant, et qui lui avaient été payés jusqu'à ce jour, à titre d'indemnité, sur le § du Matériel, ne peuvent être considérés que comme le transport d'une somme d'un paragraphe à un autre, et non comme un accroissement de dépense.

Je passe au § II, qui comprend les fonds alloués pour achat et reliure de livres. Les besoins nombreux ~~de~~ variés de la Bibl. ne permettent pas

de porter ce crédit à moins de 6,600 fr. savoir:

pour achat de livres — — — 5000
pour reliure — — — — — 1600
Total pareil — 6,600 fr.

Reste le §. 3, celui du matériel, qui, après les plus stricts calculs ne peut être ramené au dessous de 5000 fr., ainsi réparti:

Chauffage — — — — 1200
Eclairage — — — — — 1200
frais de bureau — — — 800
habillement des surveillants — 300
Transcription de catalogues — 1200
Travaux d'entretien — — 300
Total pareil — 5,000

Ces trois paragraphes ajoutés ensemble donnent un total de 31,800 fr. savoir:

§ 1er. personnel — — — — 20,200
§ 2e. fonds de livres — — — 6,600
§ 3e. Matériel — — — 5000
Total pareil — 31,800.

qui, comparé au budget de 1848, lequel s'élevait à — — — — — — 35,200
présente une différence en moins, de 3,400 f

Et, si l'on y ajoute à cette somme les 600 fr. qui pourront être retranchés du budget de la faculté de Théologie, soit — — — — 600

l'ensemble de mes propositions donnera lieu pour le ministère de l'instruction publique, à une économie de — — 4,000 fr.

Toutefois, ce n'est pas sans quelques regrets que je demande aussi peu pour le fonds de livres. avec un crédit de 6,600 fr. nous resterons, sans aucun doute, au dessous de nos besoins, et si je ne

comprenais toute l'importance qu'on doit attacher aux économies dans la position financière où se trouve la république, j'insisterais vivement pour que le § 2 fut porté à 8000 fr., savoir: 6000 fr. pour achats de livres et 2000 fr. pour reliures. Il resterait encore une économie de 2600 fr., c'est à dire d'un 13e. sur le budget des deux années précédentes et les exigences du service seraient satisfaites. Dans l'état actuel des choses, je ne puis que m'en rapporter à votre sagesse.

Recevez, citoyen Ministre, &c. Signé Ch. Lenormant.

---

335. 13 mai 1848.

Lettre de M. le Conservateur à M. le Vice recteur, pour le prier de convoquer le comité chargé de régler l'emploi des fonds alloués à la Bibl. pour achat de livres.

---

336. 17 mai 1848

Lettre du ministre, qui annonce que, sur la demande de M. Smith (1), il a accordé à ce fonctionnaire, un congé de 6 semaines, qui commencera le 1er. Juin.

(1) Voir le no. 333.

---

337. 19 mai 1848

Lettre de M. le Conservateur administrateur à M. Smith, conservateur adjoint, pour lui annoncer la décision transmise par le ministre dans la lettre analysée sous le no. précédent.

---

338. 20 mai 1848

M. le conservateur, Dans l'intérêt de l'un des services les plus importants du dep. de l'Instruction publique, j'ai besoin de connaître exactement le personnel des Bibliothèques.

Veuillez, en conséquence, m'adresser dans le plus bref délai possible un tableau des fonctionnaires placés pour votre

direction.

Ce tableau devra indiquer, 1°. leur âge ; 2°. les fonctions ou services antérieurs à leurs fonctions actuelles ; 3°. la liste complète de leurs travaux publiés ; 4°. les pensions, indemnités ou traitements quelconques qu'ils toucheraient en dehors de leur traitement actuel.

Si vous aviez à me communiquer quelques observations particulières, propres à compléter les renseignemts. que je vous demande, je vous prie de les ajouter à ce tableau.

Recevez, &c. Signé Carnot.

---

339. 28 mai 1848

Lettre du ministre de l'Intérieur, qui annonce au conservateur administrateur, que sa lettre en date du 2 courant a été transmise au C. administrateur de la liste civile.

---

340. 29 mai 1848

Lettre du Chef du 1er. Bureau, 5e. division, au ministère de l'instr. publ., qui annonce à m. le conservat. administrat., que par décision prise en conseil de l'université, le 14 ~~de ce mois~~ courant, le ministre a fait droit à sa demande en date du 27 février (n. 313.)

---

341 31 mai 1848

C. ministre. — Par un arrêté en date du 17 de ce mois, vous avez accordé au C. Smith conservateur adjoint à la Bibl. de l'université, un congé de six semaines, et, en m'annonçant cette décision, vous m'avez invité à prendre les mesures nécessaires pour assurer le service pendant ~~l'absence~~ de ce fonctionnaire.

La courte durée de cette absence ne permettant pas de modifier la répartition actuelle du travail, entre les différents employés, et, d'un autre côté, le tact dont

le C. Smith était chargé ne pouvant rester interrompue sans reculer l'époque où sera commencé le catalogue alphabétique, si indispensable pour le service public, je crois devoir vous demander d'attacher temporairement, en qualité de surnuméraire, à la Bibl. de l'Université, le C. Espage, qui a déjà, pendant trois ans, rempli les fonctions d'auxiliaire dans le même établissement, et qui avait dû à ses excellents services, sa nomination au titre d'employé, à 1200 fr, le 1r. Janvier 1846.

L'état de maladie du C. Smith ne permettant ~~pas~~ aucune réduction de son traitement, le C. Espage consent à le remplacer gratuitement, et je crois qu'il convient d'accepter les offres de ce jeune homme, dont je puis, mieux que personne, garantir le zèle, l'intelligence et le dévouement.

Salut et fraternité. Signé Ph. LeBas.

---

342. 7 Juin 1848.

Lettre au Ministre de la Justice, pour le prier d'accorder au C. Donat, 1r. surveillant, l'exemption des droits à acquitter pour sa naturalisation.

Signé Ph. LeBas.

---

343. 7 Juin 1848

Lettre du ministre qui transmet au conservateur administrateur une réclamation ~~du~~ ~~[illegible]~~ C. Lacarriere, lequel demande le payement d'une facture de 72 fr. pour fourniture d'appareil de gaz, faite à la Bibliothèque de l'université.

---

344. 8 Juin 1848.

Le conservateur administrateur, en réponse à la lettre precedte

fait savoir au ministre que le mem^re du C. Lacarrière, a été ordonnancé par lui le 22 fevrier 1848, et admis le même jour au ministère.

---

345. 10 Juin 1848

C. Ministre

Je vous transmets ci joint, dûment ordonnancées différentes pièces de comptabilités relatives à des dépenses imputables sur le Budget de 1848, et montant ensemble à la somme de 2746 fr. 95 c. savoir:

1°. Bordereau de dépenses faites sur le f. de livres — 1550 f. 55

2°. id. p^r fournitures de Bureau, chauffage, et éclairage — — — — — — — 1146 . 40

3°. note de l'indemnité due au C. Donat, 1^r surveillant — — — — — — — 50 . ""

Total pareil — 2746 f. 95

Le retard qu'a éprouvé l'approbation du Budget de la Bibl. ne m'a pas permis de solliciter plus tôt le payement de ces dépenses. Aujourd'hui que cet obstacle est levé, permettez moi de vous demander, C. M., que les mandats soient expédiés le plus promptem^t possible, les parties intéressées ayant, pour la plupart, des engagements sacrés à remplir et comptant sur cette ressource pour y faire face. Salut et fraternité. Signé Ch. Le Bas.

---

346. 10 Juin 1848

Lettre du ministre de l'agriculture et du commerce, qui adresse au Conservat^r administrat^r le 66e vol. des Brevets d'invention expirés. (S. D. 1831. S. I. d. 2.)

---

347. 10 Juin 1848.

Citoyen Ministre,

Le comité des Bibliothèques visitant, il y a quelques jours

l'établissemt dont l'administration m'est confiée, a témoigné son regret de voir environ 400 ms., pr. le plus part précieux, entièrement privés de couverture. Je lui ai fait connaître qu'à plusieurs reprises j'avais demandé infructueusemt à votre prédécesseur qu'un crédit extraordinaire me fut alloué pour faire face à cette dépense. Il m'a engagé à tenter une nouvelle démarche auprès de vous, et je n'hésite pas à la faire. Mais comme, dans les circonstances présentes, il paraît bien difficile d'obtenir une allocation spéciale, je vous proposerai d'affecter à cette dépense d'urgence les économies qui pourront être faites sur le Budget de 1849, par suite de la diminution que le personnel pourra éprouver par voie d'extinction, économies qui s'élèveront à 2000 fr. si les propositions que je vous ai faites le mai dernier, reçoivent leur entier effet.

Salut et fraternité. Signé Ch. Lebon.

318.

Paris, 10 Juin 1848.

Le C. Baudon-Desforges ayant donné sa démission des fonctions de Bibliothécaire, qu'il remplissait à la B. de l'Université, et cette démission ayant été acceptée, son traitemt a cessé d'être ordonnancé à partir du 1er mai dernier. Il en résultera sur les fonds alloués pr. le personnel, une économie de 1200 fr., et je vous prie de vouloir bien accroître de cette somme les fonds destinés au matériel, dont j'ai déjà eu plusieurs fois occasion de vous signaler l'insuffisance.

Salut et fraternité. Signé Ch. Lebon.

349.

10 Juin 1848.

C. Ministre,

Permettez moi de vous adresser, pour la 2e fois, une demande que je vous ai déjà présentée le 6 mars dernier et qui est restée sans réponse jusqu'à ce jour. Elle avait pour objet d'obtenir que l'établissem. dont l'administration m'est confiée reprit le nom de Bibl. de l'Université, dont une décision de votre prédécesseur l'avait dépouillé au mois de Janvier 1846, pour le donner à une des cinq prétendues bibl. créées au ministère de l'instr. publique. Le nom de Bibl. de la Sorbonne, qu'il avait reçu en échange de celui qu'il portait depuis plus de 100 ans, n'a plus aucun sens aujourd'hui ; celui de Bibl. de l'acad. de Paris ne lui convient pas d'avantage, puisque les Facultés de Médecine et de Droit, ainsi que les différentes Ecoles de Paris ont leurs Bibl. spéciales ; que, d'ailleurs, ce dépôt littéraire, où viennent se préparer aux épreuves qu'ils doivent subir, les aspirants aux grades universitaires, dans l'ordre des sciences et dans celui des lettres, (ainsi que les candidats aux différentes agrégations), est considéré par tout le corps enseignant, et par ceux qui aspirent à en faire partie, comme un établissem. général, et qui enfin c'est à ce titre qu'il figure dans le Budget au chapitre des Services généraux.

Si vous accueillez favorablement cette demande, qui me paraît de toute justice, vous trouverez sans doute convenable, C. Ministre, que, comme mes prédécesseurs, je traite désormais directement avec vous, les affaires qui concernent l'établissement que j'administre, et dont je puis, à bon droit, me considérer comme le véritable fondateur. Le C. Recteur, sous l'administration duquel on m'avait placé, et auquel j'ai fait part de ma réclamation, trouve

ce retour à un ancien état de choses, qui n'avait été changé que depuis un an, aussi convenable qu'utile au service, puisque c'est un moyen de simplifier les rouages et de hâter l'expédition des affaires.

Salut et fraternité. Signé Ch. Lebas.

---

350. 14 Juin 1848.

Lettre du ministre qui rappelle sa demande du 20 mai (n. 338), et demande qu'il y soit satisfait.

---

351. 18 Juin 1848

M. le conservateur administrateur demande au ministre un certain nombre de livres du dépôt légal, et dont il lui envoie la liste.

---

352. 19 Juin 1848

M. le conservateur administrateur,

J'ai l'honneur de vous adresser le Budget de la Bibl. de l'académie de Paris, pour l'exercice 1848, arrêté en conseil de l'université, le 12 mai dernier.

Par lettre du 15 avril dernier, vous avez fait connaître à m. le ministre, la démission de M. Desforges, de ses fonctions de Bibliothécaire, par suite de la renonciation de ce dernier à son emploi, il restera libre sur les fonds du Budget de la Bibl. (art. 1er, personnel), une somme de 1200 fr. Vous devrez adresser ultérieurement à M. le ministre vos propositions sur l'emploi de cette somme.

Recevez, M. le conservateur, l'assurance de ma considération très distinguée. Signé Rouselle.

352a. Bibliothèque de l'académie de Paris.
Budget des dépenses de l'exercice 1848, arrêté en conseil de l'université, le 12 mai 1848.
[Voir, page 246, n°. 312a, le projet présenté par le conservateur administrateur, projet qui a été adopté sans modification.]

---

353. 19 Juin 1848.

C. Ministre:

Je vous transmets ci-joint le tableau que vous m'avez demandé par votre lettre du 20 mai dernier, et qui a été réclamé de nouveau, en votre nom, le 14 de ce mois, par le C. Génin, Chef de la 4e. division de votre ministère.

Pour éviter un double emploi qui serait préjudiciable au service public et au travail du catalogue, je crois devoir m'abstenir de toute observation particulière, m'en référant sur ce point aux rapports que j'ai adressés à votre prédécesseur, en 8bre 1847, et à vous même, le 6 mars dernier. Ces documents sont conservés dans le 1r. bureau de la 1re. division du Ministère de l'Instruction publique, où le C. Génin pourra s'en faire donner communication.

Salut et fraternité. Signé Ch. Lebas.

353a. République française.
Liberté. Egalité. Fraternité.

Tableau dressé conformément à la lettre du C. Ministre de l'Instruction publique et des cultes, en date du 20 mai 1848.

T. S. V. P.

Noms des Fonctionnaires.	Age.	Fonctions actuelles.	traitement	Services anté-
Smith (Arthur)	né à Paris, le 26 xbre 1819.	Conservateur adjoint, nommé le 23 9bre 1846. Chargé de l'Histoire, de la Géographie, du Droit et des Antiquités. Chef de service les Lundi, Mercredi et Vendredi, de 10h à 3 de jour et de 7 à 10 du Sr.	3000 fr.	Entré comme surnu ministère de l'Instr. mois de Janvier Sous-chef du cabinet, été nommé conserva
Benloew (Louis)	né le 15 9bre 1818, à Erfurdt (Prusse), réfugié en France en 1839. Naturalisé franc. le 23 mars 1848	Conservateur adj. nommé le 1er Janvier 1848. Chargé de la Philosophie, et des Sciences politiques, de la Philologie classique et de la Littér. étrangère. Chef de service mardi, jeudi et samedi, de 10 à 3 de jour et de 7 à 10 du soir.	3000 fr.	1°. Reçu docteur en faculté de Gœttingen, et Ritter. 2°. Reçu le 2e au concours des langues vivantes, le 3e. Docteur de la fac. le 23 8bre 1847. A professé 6 ans l'anglais dans les Nantes et de Bourges.
Bessières (Auguste) Docteur en médecine.	né le 6 8bre 1800.	Bibliothécaire, nommé le 19 Septembre 1846 Chargé des Sciences naturelles, physiques, mathématiques, occultes, appliquées, de la médecine, des arts industriels, des Beaux arts. De service Mardi, Jeudi et Samedi, de 10 à 3 de jour et de 7 à 10 du soir.	1800 fr.	- Professeur dans plusieurs notamment dans les instr. - nommé en 1834, employé sous les auspices de don - nommé Sous-Bibl. à 1842. - porté à 1800 fr. le 30 - nommé Bibliothécaire augmentation de

-rieurs.	Liste des travaux.	Pensions, indemnités, etc. touchées en dehors du traitement act.
méraire au publique, au 1836, il était quand il a teur adjoint.	Il s'est particulièrement occupé de l'étude de la langue chinoise, et de la Bibliographie de cette branche de la littérature orientale. Au mois de 9bre 1847, il a fait paraître le Spécimen d'un vocabulaire français-chinois et Chinois-français, dans le dialecte vulgaire, dont le ms. est terminé.	Néant.
Philosophie à la par Otfr. Muller ors pour le professorat 1r 8bre 1842. des lettres de Paris, l'allemand et lycées de	1°. Trad. latine de Sophocle dans la Bibl. gr. de Firmin Didot. 2°. Ed. class. du même poète; texte nouv. revu; notes critiques et historiques; trad. Junta-lin. Paris. Hach. 3°. Traité sur l'accentuation dans les langues Indo-Européennes (Thèse fr.) 4°. De Sophoclex dictionis proprietate cum Æschyli Euripidisque dicendi genere comparata (Thèse lat.)	Néant.
grandes institutions, Bourdon et Michelot. à la Bibl. de l'univ. oncle M. Laromiguière 1600 fr. le 13 Janvr. Xbre 1842. le 19 7bre 1846, sans traitement.	1824. Plusieurs ouvrages élémentaires, d'après la méthode Ordinaire. 1834. Grammaire française, in 8°.	Néant.

3(M)

Noms des Fonctionnaires.	Âge	Fonctions actuelles	Traitem.t	Services
Giraud (Gabriel) prêtre.	60 ans	Sous-Bibliothécaire, nommé le 25 8bre 1841. Chargé de la Théologie, de l'Hist. ecclésiastique et du droit canonique.	1500 fr., dont 900f seulem.t payables sur le Budget de la Bibl.	Secrétaire du cardinal 1825-1831, profess. d'Hist. gen.al de Varsovie. 1831-1836, aumonier de 1837-1838, Vicaire à 1839-1841, Directeur de la 1841, 6e vicaire à Ste 1841, 25 8bre. Sous-Bibl. à mais ne recevant qu'une sur les fonds de la faculté de 1847, 27 9bre, maintenu de 1500 fr., dont 600 con. par la faculté de Théolo.
Sinner (J. R. Louis de)	né le 8 mars 1801, à Aarberg canton de Berne (Suisse), naturalisé français, le 14 mars 1841.	Sous-Bibliothécaire, nommé le 2 Janvier 1843 Chargé de l'Histoire littéraire, de la Littérature grecque et de la littér. latine.	1500 fr.	1824-1828. Prof. d'Hist. orientale à St Pétersbourg. 1832, suppléé feu M. Mablin pend.t les derniers mois de 1833, est autorisé à faire un élève de 2e année, dans le 1833 (18 avril) est nommé exa- classiques. grecs et 1834, suppléé M. Guigniaut de son cours à l'école 1834-37. Préside des bureaux concours gen.l, pour le 1834-36. Chargé de l'examen des colléges de Paris. 1834, 37, 40, 42. membre au concours d'agreg. de

antérieurs	Liste des Travaux	Pensions, indemnités traitem.ts &c. touchés en dehors du traitement actuel.
Fesch.	1°. Trad. du Traité du destin, de Cicéron, publiée	
général au Sémin.re	dans l'éd. de Fournier et reproduite dans celle de	Il reçoit, comme
	Leclerc.	6e. vicaire de Ste.
la Salpétrière.	2°. Vocabulaire Hébreu-Français.	marguerite, un
S. Denis.	3°. De Philosophia libri IV.	traitem.t de 1380
Maîtrise de St. Roch.	4°. La faculté de Théologie; publication mensuelle,	fr. et un casuel
Marguerite.	deux Quadriennium.	d'environ 300 fr.
la Bibl. de l'Univ.,	5°. Cours de Théologie en français; deux traités.	
indemnité payable	6°. Grotius. De varietate religionis christianæ,	
théologie de Paris.	et Savonarole, Triumphus crucis.	
avec un traitement		
tinuent à être payés		
gie.		
et de litter. ancienne	1°. Bondelmonti, Liber insularum archipelagi; Berlin, 1824	De 1833 au 1r.
	2°. Longi, Pastoralia, d'après Courier; Paris. 1829.	Janv.r 1848, il a
à l'école normale,	3°. Stephani Thesaurus ling. gr.; 1r. vol. cah. 1 à 4,	reçu annuellement
son cours.	avec MM. Hase, Fix et Dübner.	une indemnité de
cours particulier aux	4°. St. Chrysostome, d'après Montfaucon; les 6 premiers	1000 fr. comme
même établissem.t	vol., avec MM. Fix et Dubner.	examinateur des
minat.r des livres	5°. St. Basile, d'après Garnier, 6 vol. 1839-40.	livres classiques.
latins.	ouvrages classiques:	Le payement de
pend.t le d.er trimestre	Sophocle, six tragédies.	cette indemnité
normale.	Euripide, la médée.	est suspendu depuis
de correction au	Aristophane, les Nuées.	6 mois.
gr. et le latin.	Lucien, deux dialogues.	
des classes élément.res	Platon, Quatre dialogues.	
	Plutarque, trois morceaux.	
du Jury d'examen	Choix de pères grecs du 4e. S.	
grammaire.	Traité des accents grecs, d'après Merleker, &c. &c.	

Noms des Fonctionnaires.	Âge	Fonctions actuelles	traitement	Services
de Sinner (suite.)	Voir d'autre p.	Voir d'autre part	V. d. p.	1842 (3 [illegible]bre) est nommé Bibliothécaire de l'univ. 1843 (2 Janv.) est nommé 1200 fr. 1845. est chargé d'une mission en Suisse. 1846. Obtient une aug
Dufour (alex. Gabriel) Licencié en droit.	né à Etampes le 21 août 1817.	Sous-Bibliothécaire. nommé le 24 9bre 1846 Chargé du prêt des livres. De service tous les Jours.	1600 fr.	1841. nommé employé à aux appointemts de 1846. Sous-bibliothec. 1846 (24 9bre). passe avec le 100 fr. d'augment. à la — Il est chargé par le Secret. de contribuer au travail du langage fr., mais sans réglé par la compagnie.
Renier (Léon)	né à Charleville, le 2 mai 1809.	Secrétaire trésorier, nommé le 15 Janvier 1848. Chargé de la comptabil. et de la tenue des registres d'entrée, &c. des procès-verbaux du conseil d'administration et du comité d'acquisition. De service tous les Jours de 6 à 10 du soir.	1200 fr.	1832-1838. Chef d'institution 1847, 13 Juillet. Nommé de l'université, avec 1848, 15 Janv. nommé Sans augmentation

antérieur	Liste des Travaux.	Pensions, indemnités, traitemt. &c. touchés en dehors du traitemt. actuel.
auxiliaire à la Sous-bibl. à mission non rétrib. mentation de 300 fr.	Toutes ces éditions ont été autorisées pour l'usage des classes.	V. d. p.
la Bibl. Ste Genevve 1000 fr. à 1500 fr. même titre et B. de la Sorbonne. de l'acad. francse dict. hist. de la traitemt. fixe et	Il est, depuis 8 ans, l'un des collaborateurs les plus assidus du Jal général de l'Instr. publ. – a écrit dans l'artiste, dans la Revue de Paris, où il a donné notamment des notices sur Ducis, Suard, Seletz, Fléchier, Picard, et une série d'art. sur les cours de la Sorbonne et du collège de Fr., précédée d'une hist. de ces établissements; dans le dict. de la conversation et dans l'Encycl. des gens du monde, et fournit des art. à l'Illustration. a publié en 1847, sous le titre de Agnès de Méranie et les drames de Mr Hugo, une dissert. critique où il a défendu vivem. les saines doctr. littéraires	Néant.
à Nesle (Somme) employé à la Bibl. app. de 1200 f. Secretaire trésorier de traitement.	Il a été attaché à la fin de 1838, à la rédaction du Journal général de l'Instruction publ. de 1840 – à 1845, il a coopéré à la red. du dictre encyclop. de la france, publié par M. Phil. LeBas (Paris, F. Didot, 12 vol. gr. 8°.) M. LeBas, en partant pr. sa mission de grèce, lui confia la direction de cet ouvrage, dont les trois derniers vol. ont été publiés par lui. Biographie portative universelle, par Eud. Lalanne, E. Renier, Mongin, &c. – Il a rédigé dans cet ouvr. toute la lettre A, une partie de la lettre L, et, dans toutes les lettres, les biogr. des hommes de la révolution,	

E. Renier (suite)	Voy. d'autre cl.	Voyez d. cl.	v. d. cl.	Voyez d'autre
Arenel (Denis Louis Joachim)	voyé de 58 ans	1er employé. nommé le 1er février 1847.	1200 fr.	1808 - fév. 1813. Employé, puis ministère des affaires royaume de Westphalie.

part.

et celles des principaux auteurs grecs et latins. Voy. d. p.

Il a fondé en Janv.r 1846, et dirigé jusqu'en Janv.r 1848, la Revue de Philologie, de littérature et d'hist. anciennes, recueil dont MM. Quicherat, Egger, Egger, Littré, membres de l'Institut, Dübner, Six, E. Quicherat et Ravaisson, étaient les principaux rédacteurs.

Œuvres choisies de Théocrite, Texte revu, avec notes critiques et commentaire explicatif, à l'usage des collèges. Paris, Hachette, 1846, in 12.

Œuvres complètes de Théocrite, texte revu, avec une double traduction, et des notes; Paris, Hachette, 1847, in 12.

Précédemment il avait publié, chez F. Didot: une éd. classique de l'Eloge de Démosthène par Eschine; chez Belin-Mandar: des traductions de l'Œdipe à Colone et de l'Œdipe-roi de Sophocle, et une éd. classique du 6e ch. de l'Iliade.

Il a publié dans l'Annuaire de la Société des Antiquaires de France pr. 1848, une éd. critique avec traduction en fr. de la partie de la Géographie de Ptolémée, qui concerne la Gaule. — Il prépare pour l'annuaire de 1849, un travail semblable sur la géogr. de Strabon.

Il dirige en qualité de rédacteur en chef, l'Encyclopédie Moderne, publ. par MM. F. Didot frères. 14 vol. de cet ouvrage ont déjà paru; 4 autres sont imprimés; il y en aura 25.

---

chef de bureau au ministère des affaires étrangères

Depuis 1817, écrivain de l'opposition dans divers journ.x; dans le Journ.l général, devenu l'Indépendant; dans le Journal du Commerce, le Temps, la Tribune et le Voyez d. p.

Avenel (suite.)	Voy. d. p.	Chargé de la Bibliograph. de la Litter. fr., des Journaux ~~et~~ recueils littéraires et historiques.	Voy. d. p.	Fevr. 1813. Secretaire de et auditeur au conseil 1830. Signe la protestation contre les ordonnances 1847. est nommé 1r. Bibl. de l'université, de 1200 fr.
Le Bas (Charles)	né à Lorient le 4 xbre 1810.	2e. employé, nommé le 1r. xbre 1846. Chargé de l'exped. de la correspondance, et de tous les actes ou documents administratifs; de la tenue du registre des personnes admises aux séances du soir; des Ms; des incunables; des cartes des gravures et des raretés.	1200 fr.	1830-1844. Quinze ans dont 12 en afrique. 1846; 1r. xbre. nommé Bibl. de l'Université de 1200 fr.

Jérôme Napoléon
à l'Etat.
des Journalistes
de Juillet.
employé à la
aux appointem.ts

Courriers français, dont il a été un des principaux rédacteurs, de 1821 à 1842. Il a, en outre, participé à la rédaction de plusieurs recueils littéraires, et notamm.t à la Revue encyclopédique, à laquelle il a fourni la matière de deux volumes ou moins. L'Encyclopédie des gens du monde lui doit un certain nombre d'articles. Il en a fourni 15 au Journal des savants.

Il a été chargé en 1842, par M. Villemain, alors Ministre de l'Instr. publ., de rechercher les lettres et papiers d'Etat du Cardinal de Richelieu, pour la Collection des documents inédits de l'hist. de France. Plus de 4500 pièces, la plupart inédites, ont été recueillies par lui aux archives des affaires étrangères, au dépôt de la guerre, aux archives de la Préfecture, à la bibliothèque nationale, &c. Ces documents classés et accompagnés de notes formeront 5 vol. dont l'impression, qui devait commencer au mois d'avril dernier, est retardée en ce moment, faute de fonds.

M. Avenel est chargé, depuis le mois d'avril dernier, de rechercher dans les Mss de la Bibl. de l'Université, les docum. qui seraient de nature à être publ. dans la Collect. des docum. inéd. de l'H. de F.

Il reçoit une indemnité mensuelle de 125f pour le travail dont il est mention ci-contre.

de services militaires,

employé à la
aux appointem.ts

prépare une histoire militaire de l'algérie, depuis la conquête française

Néant.

384. 22 Juin 1848

M. J'ai l'honneur de vous annoncer que, conformément au désir que vous m'avez exprimé, je vous autorise à attacher M. Lebarge, comme employé surnuméraire à la Bibl. de la Sorbonne, pendant la durée du congé qui a été accordé à M. Smith.

Recevez, &c. Signé Carnot.

---

385. 22 Juin 1848

Lettre du conservat. administrateur au ministre de l'Instr. publ. pour lui demander un certain nombre d'ouvrages provenant du dépôt des souscriptions.

---

386. 22 Juin 1848.

M. le conservateur administrateur rappelle au ministre la lettre qu'il lui a écrite le 2 mai (n. 332), relativement aux 10,000 vol. enlevés à la Bibl. de l'université, pour être transportés dans celle du château de St. Cloud, et il insiste pour qu'il soit fait droit à sa demande.

---

387. Du ministre de l'Instr. publique. 30 Juin 1848

C. Ministre,

En me transmettant le Budget de la Bibl. de l'université pour 1848, vous m'avez invité à vous adresser des propositions relatives à l'emploi d'une somme de 1200 fr. qui se trouvera disponible sur l'art. I (Personnel), par suite de la renonciation du C. Baudon-Desforges à l'emploi qu'il occupait. J'aurais prévenu vos intentions, et, dès le 10 de ce mois, je vous aurais demandé que la somme en question fît retour au matériel. Mais des considérations auxquelles vous aurez égard, j'en suis sûr, me portent aujourd'hui à revenir sur ce que je vous ai écrit à cet égard, et à vous soumettre quelques modifications qui me

paraissent indispensables, puisqu'elles tendent à améliorer dès à présent, la position de deux fonctionnaires qui, par leur zèle intelligent et leurs utiles services, ont des droits réels à la récompense que je viens solliciter pour eux.

Il s'agirait d'abord d'élever les appointements du C. Bessières, de 1800 fr. à 2000 fr., et de statuer que cette augmentation aura lieu à partir du 1er Juillet prochain. Un prélèvement de 100 fr. sur les 1200 fr. en question suffira pour réaliser cette amélioration, à laquelle le C. Bessières a d'autant plus de droits qu'elle ne fera qu'un retour à la Règle, puisque le Budget de 1847 et celui de 1848 ont attribué 2000 fr. au Bibliothécaire, qui n'en a cependant reçu jusqu'ici que 1800.

Ma seconde demande concerne le C. Eéon Renier, Secrétaire trésorier. Le C. Dussaÿ, qui avait été appelé à ces fonctions à l'époque de la réorganisation de la Bibliothèque, ayant reconnu qu'il n'avait, malgré son mérite littéraire, aucune des capacités administratives nécessaires pour les remplir, le C. Eéon Renier, employé à 1200 fr. consentit à s'en charger, sans augmentation de traitement, jusqu'au moment où il serait possible de lui allouer une rétribution plus convenable, et, par décision en date du 15 7bre 1848, la permutation proposée par moi fut autorisée.

Le C. Eéon Renier pourrait alors donner cette rare preuve de désintéressement, ses travaux littéraires lui assurant des ressources suffisantes; mais aujourd'hui que ces ressources sont devenues presque nulles, on ne saurait accepter plus longtemps sa généreuse abnégation, et il est juste que les importants services qu'il rend à l'administration soient

appréciés à leur valeur. En réorganisant la Bibliothèque [C. Ministre / Votre prédécesseur], avait, par un arrêté en date du 20 9bre 1846, créé un emploi de Bibliothécaire-trésorier à 2000 fr. Cet arrêté, modifié quelques jours plus tard, n'admettait plus qu'un secrétaire trésorier ayant rang de sous-bibliothécaire et 1600 fr. d'appointements. Cet amoindrissement ne s'appuyait par aucune analogie. Dans les autres Bibliothèques de Paris, où, la Bibliothèque nationale exceptée, l'on n'a à enregistrer chaque année, que des acquisitions inférieures en nombre à celles de la Bibliothèque de l'université, le traitement du secrétaire trésorier, spécialement chargé de cet enregistrement et de tous les détails de comptabilité qui se rattachent aux acquisitions, varie de 2400 fr. à 2000. C'est donc une anomalie qu'il faut faire disparaître, et j'espère que vous trouverez juste, C. Ministre, d'assimiler la position du C. Benier à celle des Bibliothécaires, et de porter, quant à présent, son traitement au minimum de son grade, c. à. d., à 2000 fr. Il est bien entendu que cette augmentation courrait, comme celle que j'ai réclamée pour le C. Bessières, à partir du 1r. Juillet prochain. Elle nécessiterait pour les six derniers mois de 1848, un prélèvement de 400 fr. sur les 1200 qui restent disponibles, et, jointe aux 100 fr. destinés au C. Bessières, elle permettrait encore d'affecter au matériel une somme de 700 fr.

Permettez moi d'insister, C. Ministre, pour que ces propositions soient accueillies favorablement. J'y attache personnellement un très grand prix.

Salut et fraternité. Signé Ch. Lebar.

Au Ministre de l'Instr. publique. 28 Juillet 1848

C. Ministre,

Depuis 1845, chaque année la Bibl. de l'Université, en vertu d'un arrêté ministériel, est ouverte pendant les concours pour l'agrégation, à tous les candidats qui viennent subir les épreuves publiques, et aux ~~professeurs~~ de l'université présents à Paris, qui demandent à fréquenter cet établissement.

Vous voudrez sans doute maintenir une mesure aussi utile, et, en conséquence, je crois devoir, suivant l'usage, vous adresser mes propositions relativement à ce service extraordinaire. Aux six concours ouverts chaque année pour les mathématiques, les sciences physiques, la philosophie, l'histoire, les lettres et la grammaire, doivent s'en ajouter, six autres en 1848, les concours pour les agrégations aux différents genres d'enseignement dans les facultés des lettres et des sciences. De plus, c'est également cette année que trois commissions spéciales doivent procéder à l'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement des langues vivantes. On peut donc présumer que le nombre des lecteurs, qui a été l'an dernier, de 117, s'accroîtra considérablement cette année, et, dans cette prévision, il convient de porter à cinq le nombre des employés de la Bibl. appelés à remplir ce devoir hors-ligne, auquel quatre fonctionnaires ont eu beaucoup de peine à suffire en 1847. Sans que jamais ma présence sera indispensable, car il y aura à satisfaire de nombreuses exigences, à combler d'urgence plus d'une lacune, à fixer plus d'une incertitude. Je compte donc, C. Ministre, à diriger le service, et demande que vous veuillez bien m'adjoindre, pour les sciences M. Berrière;

pour les lettres et la grammaire, M. Léon Renier ; pour la philosophie et l'histoire, M. Lebaigue, employé auxiliaire, qui a été autorisé à suppléer M. Smith, pendant son congé, et, pour les travaux d'ordre, l'enregistrement des livres prêtés, et les autres écritures, M. Ch. Lebon. Enfin, il sera nécessaire que le 1er et le 2e surveillant, Donat et Allart, fassent le service des deux salles de lecture, et que le 3e, Drujé, soit chargé du nettoyage journalier.

Je crois encore devoir vous rappeler, C. Ministre, que ce service, très onéreux et très fatigant, ayant lieu pendant le temps des vacances, est l'objet d'une rémunération particulière, qui, d'ordinaire, est fixée aussitôt après l'envoi de mon rapport.

Salut et fraternité. Signé Ch. Lebon.

---

389. 18 août 1848.

M. le conservateur,

Par votre lettre du 28 Juillet dernier, vous me rappelez que depuis 1845, la Bibl. de l'Université, en vertu d'un arrêté ministériel, reste ouverte pendant les concours pour l'agrégation, aux candidats qui viennent subir les épreuves publiques, et aux membres de l'Université présents à Paris, qui demandent à fréquenter cet établissement. Vous me proposez en même temps les mesures propres à assurer le service des vacances pour 1848, et vous me faites remarquer que ce service est ordinairement l'objet de rémunérations particulières.

J'apprécie, M. le conservateur, la convenance et l'utilité du maintien des séances de la Bibl. de l'Université, à cette époque de l'année, et je ne puis qu'approuver la décision prise à cet égard. Mais il m'est impossible d'admettre qu'il soit accordé aux fonctionnaires de cet

établissement des gratifications extraordinaires pour un service qui doit être une règle, et non une exception. Je dois vous faire remarquer, en outre, qu'il n'existe, ni sur le Budget particulier de la Bibl. de la Sorbonne, ni sur celui du service général des Bibliothèques, aucun fonds applicable à cette augmentation de dépense, et que, d'autre part, imputer cette dépense sur une autre partie du Budget serait tout à fait irrégulier.

D'ailleurs la Bibl. de l'Université rentrant désormais dans la catégorie des autres bibliothèques publiques, doit être soumise aux mêmes règles et ne jouir d'aucun privilège exceptionnel, pour la durée des vacances.

D'après ces diverses considérations, j'ai décidé que la Bibl. de l'Université resterait ouverte cette année jusqu'au 1er. octobre, et qu'elle vaquerait du 1er. octobre au 1er. novembre. Vous voudrez bien, M. le conservateur, notifier cette décision à MM. les fonctionnaires placés sous votre surveillance, et en assurer l'exécution.

Recevez, &c. Signé Vaulabelle.

---

360. 21 août 1848.

Le Chef de la 3e. division (Sciences et lettres) demande que dorénavant, les états de traitements soient envoyés en triple expédition, ainsi que les autres pièces de comptabilité.

---

361. 21 août 1848.

Réponse du conservateur administrateur à la lettre précédente et envoi d'un 3e. exemplaire de l'état des traitements des fonctionnaires de la Bibl. pour le mois d'août.

314

362. Au C. Ministre de l'Instr. publ. et des cultes. 26 août 1848

C. Ministre,

Vous avez décidé par votre lettre du 18 de ce mois qu'à l'avenir la Bibl. de l'université resterait ouverte jusqu'au 1er octobre, et qu'elle vaquerait du 1er 8bre au 1er 9bre.

Mon premier devoir a été de me conformer à vos intentions: tous les fonctionnaires de cet établissement ont été invités à reprendre leur service; ils l'ont repris.

Mais il est pour moi un autre devoir: c'est de défendre un état de choses qui nous a paru un abus, mais qui ne pouvait être regardé comme tel.

Toutes les Bibl. de Paris ont des vacances; quelle époque de l'année pouvait-on choisir pour la Bibl. de l'université? Assurément ce n'était pas celle où les salles de cet établissement sont occupées par les bureaux chargés de corriger les compositions du concours général; car alors, plus que jamais, la surveillance devient nécessaire, et il est indispensable que les fonctionnaires se tiennent dans la seule salle qui reste ouverte, pour inscrire les livres qui sont demandés et en constater le retour, tout en continuant les travaux du catalogue.

Ce ne pouvait être non plus le mois d'octobre, mois de la rentrée des classes, où les professeurs ont, plus que jamais besoin de livres, pour préparer leurs cours; où de nombreux examens ont lieu à la faculté des lettres et à la faculté des sciences, et où notre service est, peut-être plus fréquemment que tout le reste de l'année, invoqué par les candidats, ainsi que par les externes libres des classes de Rhétorique et de Philosophie des Lycées; aussi vois-je la conviction intime que la fermeture de la Bibl. pendant ce mois, exciterait de nombreuses réclamations auxquelles il vous sera bien difficile de ne pas faire droit.

Il ne restait donc que le temps des vacances universitaires, et c'est le temps qui, jusqu'en 1845, a été choisi pour la clôture de la bibliothèque. M. Salvandy lui même, alors qu'il ordonna que cet établissement serait ouvert extraordinairement du 20 août aux premiers jours d'octobre, accorda le droit des fonctionnaires à cet instant de repos, en allouant à ceux qui s'astreignaient à un service auquel ils n'étaient pas rigoureusement tenus, une indemnité qui était regardée par l'administration supérieure, comme la juste rémunération du service qu'elle leur imposait.

Et, en réalité, C. Ministre, ce service ne peut être comparé à celui des temps ordinaires, puisqu'au lieu de trois jours par semaine, chaque fonctionnaire en donnait sept, sans exception du dimanche, et devait, de 9 h. du matin jusqu'à 6, satisfaire à des demandes incessantes, se livrer à de fatigantes recherches pour guider les candidats dans la préparation des leçons qu'ils ont à faire, des questions, souvent fort difficiles qu'ils ont à résoudre en 24 heures. Ce n'est pas là, je le répète, une tâche facile et que puisse remplir le premier venu; la gratification était bien gagnée.

Ce qui paraît, C. Ministre, nous avoir surtout déterminé à changer l'ancien état de choses, qui, je crois vous l'avoir prouvé, ~~avait~~ ~~sa raison~~ d'être, n'était point un privilège et avait vraiment sa raison d'être, c'est qu'il n'existe sur le budget particulier de la bibliothèque, ni sur celui du service général des Bibliothèques, aucun fonds sur lequel on puisse imputer la gratification accordée jusqu'à ce jour. Mais, si je ne me trompe, cette dépense, occasionnée par l'agrégation, a été et pourrait être encore imputée sur les fonds de l'agrégation,

et, appliquée à des bibliothécaires, elle n'était et ne serait pas, ce me semble, plus irrégulière que l'indemnité allouée aux juges des différents concours, qui, soit comme membres du conseil, soit comme inspecteurs généraux, soit comme professeurs de facultés, &c., touchent un traitement beaucoup plus élevé que celui des fonctionnaires de la Bibl.

Si, malgré ces observations, que je crois fondées, vous ne jugez pas à propos de revenir sur votre décision, le service n'en sera pas fait avec moins de zèle et de dévouement; mais je tiens à constater que, de tous les fonctionnaires qui prendront part aux travaux de l'agrégation, ceux dont le service aura été le plus pénible, seront les seuls qui ne seront point rémunérés.

Salut et fraternité. Signé Ch. Lebas.

---

363. Rec. C. Min. de l'Instr. publ. et des Cultes. 25 août 1848.

C. Ministre,

Vous m'avez annoncé le 18 de ce mois que la Bibl. de l'Univers. rentrerait désormais dans la catégorie des autres Bibl. publ.

Je vous prie de vouloir bien me faire adresser une ampliation de l'arrêté que vous avez pris à cet égard, et un exemplaire du réglemt. auxquels je devrai désormais me conformer.

Je vous serai également obligé de décider quel sera définitivement le nom que portera cet établissement. Il me paraît plus régulier d'appeler Bibliothèque de l'académie de Paris, puisqu'il cesse d'être placé sous l'autorité du Recteur. Redeviendra-t-il Bibliothèque de l'Université, ce qu'il était avant la révolution de 1789, ce qu'il n'a pas cessé d'être depuis la réorganisation du corps enseignant en 1808, jusqu'en 1866, où M. Salvandy le désaffecta

pour attribuer son antique dénomination à l'une des huit ou dix prétendues bibliothèques qu'il aurait établies au ministère? Du bien encore gardera-t-il l'autre nom dont on lui avait laissé le choix, celui de Bibl. de la Sorbonne?

Vous le savez, C. Ministre, la Sorbonne n'est plus; sa bibliothèque, subsistant le même sort qu'elle, a cessé d'exister depuis longtemps. Les livres qui la composaient ont été disséminés, et la plus grande partie, surtout des MS. ont été enrichir la Bibl. nationale. Vous ne voudrez pas faire revivre ce qui est bien mort. D'ailleurs ce serait donner à beaucoup de gens l'idée que cet établissement n'est autre chose qu'une bibliothèque de théologie, erreur à laquelle n'ont pas su se soustraire dans ces derniers temps, deux savants, d'ailleurs pleins de zèle pour les grands dépôts littéraires, et dans laquelle sont souvent tombés, depuis deux ans, des érudits étrangers, qui sont venus vous demander des livres rares et des MS. qu'ils savaient avoir appartenu à l'ancienne Sorbonne. Je ne voudrais pas répondre que d'autres n'aient été au ministère de l'Instr. publ., demander des livres comme pour appartenir à la Bibl. de l'Université.

Ce retrait définitif du nom de Bibl. de l'Université et l'attribution de ce nom à la Bibl. du ministère de l'Instruction publique aurait d'ailleurs d'autres inconvénients, qui, à vos yeux, seront, j'en suis sûr, d'une extrême gravité. C'est que, d'abord, près d'un an a été consacré à apposer sur le titre et dans deux autres endroits des 40,000 volumes qui composent la Bibl., un timbre portant ces mots: Bibliothèque de l'Université de France. Faudra-t-il donc recommencer cette opération au préjudice de travaux plus

importants, et surcharger le titre des livres de telle façon qu'il devienne presque illisible? faudra-t-il, sur toutes les planches gravées ou lithographiées, sur toutes les cartes de géographie, dont je n'évaluerai pas le nombre à moins de 200,000, imprimer une nouvelle estampille à côté de celle dont je les ai déjà fait marquer, et sur laquelle ont été les lettres B.U, entre deux palmes? J'ajouterai que, sur le dos de tous les livres reliés depuis dix ans, on a poussé un fer portant en toutes lettres et sur deux lignes, Université de France. Si ce nom cesse d'être celui de la Bibl., on devra, à cette étiquette, en substituer une autre portant le nouveau nom, et ce changement, qui ne pourra se faire sans le secours du relieur, entraînera une dépense considérable, qui serait beaucoup plus utilement appliquée à la reliure des livres brochés, ou à la réparation des reliures en mauvais état.

Laissez nous donc, C. Ministre, le nom de Bibl. de l'Université, sous lequel nous sommes connus de tout le corps enseignant, et que nous méritons en effet, puisque c'est chez nous de préférence à tous les autres établissements publics, que viennent se préparer les candidats aux différentes agrégations et les aspirants aux grades universitaires, préférence qu'explique d'ailleurs la nature des livres qui composent la Bibl. et la direction donnée à ses acquisitions.

Salut et fraternité. Signé Ch. LeBas.

---

364 Au C. Ministre de l'Instr. publ. et des Cultes. 26 août 1848.

C. Ministre,

Au moment où vous allez présenter à l'Assemblée nationale

un Budget normal pour 1849, je crois devoir vous adresser des propositions au sujet de l'établissemt. dont l'administration m'est confiée.

Vous savez qu'il résulte des nombreuses lettres que j'ai adressées à votre prédécesseur, le personnel de la Bibl. dépasse de beaucoup les prévisions du Budget, puisqu'au commencemt. de cette année, il comprenait encore trois fonctionnaires au delà du nombre prescrit, ce qui élevait la dépense de 19100 fr. à 23,800 fr. Depuis lors, par suite de la démission de M. Bourdon-Desforges, l'un des deux Bibliothécaires, l'excédant des fonctionnaires s'est réduit à deux, et le montant des traitements à 23,200 fr., M. Desforges ayant touché les quatre premiers mois de son traitement de 1800 fr., tandis que, si les choses devaient rester ce qu'elles sont, il ne serait plus que de 22,000 fr., ainsi qu'il résulte du tableau suivant:

Personnel prévu par le Budget.		Personnel actuel.	
1 conservateur administrateur	4000	1 conservateur administr.	4000
1 Conservateur adjoint.	3000	2 conservateurs adj.	6000
1 Bibliothécaire	2000	1 Bibliothécaire	1800
2 Sous. bibliothr. à 1500 fr.	3000	2 Sous. bibl. à 1500 fr.	3000 (1)
		1 idem — —	1600
3 employés à 1200 fr.	3600	1 Secrétaire trésorier	1200
		2 employés à 1200 fr.	2400
3 surveillants à 900 fr.	2700	2 surveillants à 900 f.	1800
1 homme de peine à 800,	800	1 homme de peine	800
	19,100		22,000

Il me paraît bien difficile, C. Ministre, que cet état de choses soit maintenu. Malgré l'importance du service

(1) l'un d'eux, M. Giraud ne reçoit que 900 fr. sur le Budget de la Bibl.; le complément de son traitement est fourni par la faculté de Théologie.

et la nécessité du dédoublement occasionné par les jours du soir, le personnel peut être ramené sans inconvénient aux proportions du Budget. Il est donc à désirer qu'il nous soit possible de placer ailleurs, d'une manière convenable et sans nuire à leurs intérêts, M. Benloew, second conservateur adj. à 3000 fr., et M. Dufour, sous. bibl. à 1600 fr., dont les fonctions ne sont pas prévues par le Budget.

L'expérience ayant prouvé que deux surveillants et un homme de peine suffisent aux besoins du service, il resterait disponible une somme de 900 fr. dont on pourrait faire l'usage que je vais indiquer.

800 fr. serviraient à porter au minimum du grade, le traitement du secrétaire trésorier, qui ne touche en ce moment que 1200 fr. Cet emploi, il est vrai, n'est pas prévu par le Budget; mais il est un des plus utiles, surtout à la Bibl. de l'Université, où nous recevons annuellement un grand nombre de livres, et où, par conséquent, la comptabilité en nature est considérable et exige des écritures nombreuses et variées. Je ferai d'ailleurs observer que cet emploi existe dans toutes les autres bibliothèques, et que sa suppression dans la nôtre serait une anomalie tout à fait préjudiciable à la bonne administration de l'établissement. Quant à la question de personne, je ne puis que m'en référer à ma lettre du 30 juin dernier.

Les 100 fr. restant devraient être ajoutés aux appointements du 1er surveillant, Joseph Donat, vieux serviteur, digne de tout l'intérêt de l'administration. Ce ne serait point augmenter les gages; ce serait seulement transporter au § du personnel, l'indemnité de 100 fr. qu'il reçoit depuis deux ans, sur les fonds du matériel, comme faisant les fonctions de concierge.

et chargé de l'éclairage.

Si ces propositions, C. Ministre, obtenaient votre approbation, le § 1er du Budget de la Bibliothèque pourrait être arrêté ainsi qu'il suit:

§ I. Personnel.

1 Conservateur administrateur — — —	4000 ₤
1 Conservateur adjoint — — — — —	3000
1 Bibliothécaire — — — — — —	2000
1 Secrétaire trésorier — — — — —	2000
2 Sous-bibliothécaires à 1500 fr. — —	3000
2 Employés à 1200 fr. — — — —	2400
1 1er surveillant — — — —	1000
1 2e id. — — — — — —	900
1 3e id. — — — — — —	800
	19,100 ₤

L'abbé Giraud, l'un des sous-bibliothécaires, recevant désormais sur les fonds de la Bibl. l'intégralité de son traitement, il vous serait loisible d'économiser, sur le budget de la faculté de Théologie, les 600 fr. que cette faculté lui payait annuellement, ce qui diminuerait d'autant le Budget de votre ministère.

Je passe au fonds de livres, qui forme le § 2, et pour lequel une somme de 6000 fr. est accordée. cette somme pourrait être ainsi répartie:

§. II. Fonds de Livres.

Achats de livres	4500 ₤
Reliures des livres achetés ou reçus en don pendant l'année — — — —	1500.
	6000 ₤

Vient ensuite le § 3, qui comprend les frais de chauffage, d'éclairage et autres frais divers, pour lesquels

5100 fr. sont alloués. J'en propose la répartition suivante :

§ III. Matériel.

Chauffage	1200 fr
Eclairage	1200
Frais de bureau, achat de registres, blanchissage et menus frais,	800
Habillement des trois surveillants	300
Transcription des catalogues	1200
Travaux d'entretien	400
	5100 fr

Il reste à parler du fonds de 5000 fr., alloué en 1847, pour le titre de frais de 1er établissement du service du soir, et, en 1848, pour celui de frais Officiaux. Ce fonds, en 1847, a reçu sa véritable destination, et a même été insuffisant. En 1848, il a servi à couvrir l'excédant de dépenses occasionné par l'excédant du personnel ; il pourrait être, à l'avenir, appliqué à des travaux indispensables, dont, jusqu'à ce jour, par suite de l'empiétement continuel du personnel sur le matériel, on s'est vu, au grand détriment du service, dans la nécessité de reculer l'exécution. S'il était conservé, et j'insiste vivement pour qu'il le soit, il suffirait à peine, pendant deux ans, aux dépenses que nécessiterait la reliure de 3570 volumes brochés, qui ne peuvent être mis entre les mains des lecteurs ; savoir :

Tableau des reliures arriérées.

Bibliographie	190 vol.
Théologie	340
Philosophie	391
Sciences	472
à reporter	1393

Report d'autre part	1393
Sciences appliquées — — — —	216
Philologie — — — — — — — —	228
Littérature — — — — — — — —	563
Journaux littéraires — — — — —	206
Histoire — — — — — — — —	964
	3570. Vol.

Une somme beaucoup plus considérable, 10500 fr. serait nécessaire pour la reliure de 6 à 7000 ms. ou incunables, dans un état de délabrement complet, et que j'ai dû faire empaqueter comme de la marchandise, afin d'en arrêter la détérioration. De plus, la réparation, plus ou moins urgente de 956 volumes, dont les couvertures nettement plus, ou font gravement endommagées, exigerait une dépense de 1902 fr., ainsi qu'il résulte de l'aperçu suivant:

Tableau des reliures à réparer.

	Réparations urgentes.	petites réparations.
Philologie — —	110 Vol.	207 Vol.
Sciences — — —	60	83
Littérature et Philologie	114	92
Histoire — — —	136	234
	420	516

956 Vol. à 2 fr. l'un dans l'autre, 1912 fr.

Enfin, une somme d'environ 2000 fr. serait indispensable pour l'entoilage et la disposition dans des cartons, de 1200 cartes de Géographie et de 3000 estampes, qui, dans l'état actuel, ne pourraient être communiquées au public, malgré l'intérêt qu'elles peuvent offrir.

A cette dépense il convient d'en ajouter une, non

moins importante ; je veux parler des grillages fermant à clef, à placer devant les rayons qui se trouvent dans les salles occupées par le public. Cette dépense, de première nécessité, surtout dans une Bibl. ouverte le soir au public, serait, d'après les calculs d'un homme compétent, de 3000 fr. au moins.

Enfin, la Bibl. a un besoin urgent de quatre échelles roulantes, celles qu'elle possède étant dans un état de détérioration qui expose chaque jour la vie des fonctionnaires. Cette dépense peut être évaluée à environ 1200 fr.

L'ensemble de ces dépenses s'élèverait, savoir :

Reliures arriérées, 3570 vol., presque tous de format in 8°, à 2 fr. l'un dans l'autre —	7140
Reliures de jeux mis hors d'usage, à 15 fr. l'un dans l'autre — — — — — —	10500
Réparation de 956 vol., presque tous in f°, à 2 fr. l'un dans l'autre — — — —	1912
Entoilage de cartes, collage d'estampes, achat de cartons et de boites — — — —	2000
Grillages fermant à clé, dont il a été question ci-dessus — — — — — — —	3000
Achat de quatre échelles roulantes — —	1200
	25752

Le crédit de 5000 fr. appliqué au payement de ces dépenses serait donc encore nécessaire pendant au moins cinq ans ; et, comme, ensuite, d'autres besoins pourraient se faire sentir, il me paraît impossible qu'il ne soit pas maintenu au budget, si l'on veut que l'état de malaise et d'insuffisance où se trouve, depuis trois ans, une des bibliothèques les plus utiles de Paris, ne s'accroisse pas d'année en année. J'espère donc,

C. Ministre, que vous voudrez bien demander la conservation de ce crédit.

Si, comme je l'espère, vous reconnaissez l'utilité de cette mesure, on pourrait, en faisant une égale répartition des 5000 fr. entre les différents genres de dépenses énoncés ci-dessus, composer le § 4 ainsi qu'il suit:

§. IV. Frais spéciaux.

1°. Pillages formant ci-dessus, à poser devant les rayons, dans la salle des séances, l'une des deux où est reçu le public — — —	1500 fr.
2°. Achat de deux échelles roulantes —	600
3°. Reliure de 100 ms. ou incunables, à 15 fr. l'un dans l'autre — — —	1500
4°. Reliure de 600 vol. à 2 fr. l'un dans l.	1200
5°. Réparation de reliures en mauvais état	600
6°. Entoilage de cartes, &c. — — —	600
	5000 fr.

Le reste serait imputé sur les années suivantes. Mais, dès cette année, on pourrait, tout en améliorant la condition de la Bibliothèque, venir en aide aux relieurs qui sont attachés à cet établissement. Cette classe d'ouvriers a, plus qu'aucune autre, souffert de la stagnation des affaires, et les nôtres, en particulier, sont à la veille de fermer leurs ateliers s'ils ne trouvent pas, avant peu, le moyen de réparer leurs sinistres. On peut en dire autant des travaux de menuiserie.

Il résulterait de mes différentes propositions, un budget composé conformément au tableau ci-joint. Je le soumets, C. Ministre, à votre équitable appréciation.

Salut et fraternité. Signé Ph. Lebon.

Projet de Budget de la Bibliothèque de l'Université, pr. l'année 1849.

Nature des dépenses.	allocations partielles.	total par nature de dépenses.
§ 1. Personnel.		
Traitemt. d'un conservateur administrateur	4000	
" d'un conservateur adjoint	3000	
" d'un Bibliothécaire	2000	
" d'un secrétaire trésorier	2000	
" de 2 Sous-Bibliothécaires à 1200 fr.	2400	19100
" de 2 employés à 1200 fr.	2400	
Gages du 1r. surveillant	1000	
" du 2e.	900	
" du 3e.	800	
§ II. Fonds de livres.		
achat de livres	4500	6000
Reliure des livres achetés ou reçus en don pendant l'année	1500	
§ III. Matériel.		
Chauffage	1200	
Eclairage	1200	
frais de Bureau, achat de registres et de Cartes, Blanchissage et frais divers	800	5100
Habillement de trois surveillants	300	
travaux d'entretien	400	
transcription des catalogues	1200	
§. IV. Frais spéciaux.		
achat de grillages fermant à clé	1500	
achat de deux échelles roulantes	600	
reliure de 100 mss. à 15 fr. l'un dans l'autre	1500	5000
reliure de 600 vol. à 2 fr. l'un dans l'autre	1200	
réparation de reliures en mauvais état	600	
entoilage de cartes, classemt. et collage de gravures	600	
total général		35,200 fr.

365. À M. Le Bas, Conservateur administrateur de la Bibl. de l'université, à Paris. Berne, le 24 aout 1848.

M. le conservateur,

Ayant trouvé en Suisse une retraite convenable, je m'empresse de déposer entre vos mains ma démission des fonctions de sous-bibliothécaire de l'université, et vous prie de vouloir bien la transmettre à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier sincèrement de toute la bienveillance que vous m'avez témoignée dans l'exercice de mes fonctions : j'en conserverai toujours le gracieux souvenir.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée. Digné Louis de Sinner.

---

366. Au C. Ministre de l'Instr. publ. et des cultes. Paris, 28 aout 1848

C. Ministre,

M. Louis de Sinner m'écrit qu'ayant trouvé en Suisse une retraite convenable, il dépose entre mes mains sa démission des fonctions de Sous-bibliothécaire de la Bibl. de l'Université de France, et me prie de vous la transmettre.

Je m'empresse de m'acquitter de ce soin, et, comme M. de Sinner était chargé d'un dep. d'une grande importance, qu'on ne saurait confier qu'à un homme spécial, je crois devoir vous soumettre quelques propositions, relativement à son remplacement.

J'admets d'abord en principe que les deux titulaires des emplois non prévus par le Budget, M. Benloew, conservateur adj. à 3000 fr. et M. Dufaï, Sous-Biblioth. à 1600 fr., seront pourvus ailleurs, sans nuire à leurs intérêts, et qu'en les dédommageant convenablem^t, vous rétablirez le personnel dans son état normal. Partant de cette donnée, et supposant le fait accompli, je vous rappellerai, C. ministre, que M. de Sinner avait

dans ses attributions la philologie ancienne et moderne, l'histoire littéraire, la littérature grecque, latine, étrangère. Philologue habile, helléniste distingué, bibliographe érudit, très versé dans la connaissance des idiômes germaniques, de l'Espagnol et de l'Italien, il suffisoit à une tâche aussi variée que difficile. Parmi les différents fonctionnaires sous mes ordres, le seul qui puisse le remplacer dignement, c'est M. Arnel, occupant ici un poste bien au dessous de lui, et le remplissant avec un zèle et une assiduité dignes des plus grands éloges. Le C. Arnel s'est, depuis longues années, placé au premier rang parmi nos publicistes et nos critiques; c'est un homme d'une rare instruction, d'un goût pur et éclairé. Il a dans ses attributions la littérature française et les Journaux littéraires. Il ne sortiroit pas de sa sphère en prenant le département du démissionnaire, et, en le remplaçant dans son titre et dans ses appointements, il feroit un premier pas vers une position meilleure. Il est bien entendu que'en demandant pour lui cet avancement, je ne le fais que sous toutes réserves de ses droits à un poste plus élevé. En effet, l'homme de lettres que le Journal des Savants s'honore de compter parmi ses rédacteurs, l'homme politique qui, un des premiers, a signé en 1830, la protestation des Journalistes contre les Ordonnances, et n'a jamais exploité cet acte de dévouement patriotique, ne doit pas rester plus longtemps dans une condition obscure, et a droit d'attendre du gouvernement de la république un emploi digne d'elle et digne de lui.

La promotion du C. Arnel au poste de Sous-Bibliothécaire laisseroit une place d'employé vacante.

l'ordonnance de février 1838 me donnant le droit de présentation, je vous demanderai d'accorder cet emploi au C. Espagne, qui a déjà bien mérité de la Bibliothèque. Après avoir rempli pendant trois ans les fonctions d'auxiliaire, ce jeune homme avait dû à ses excellents services d'être nommé employé à 1200 fr., le 1er Janvier 1846. Mais un parti plus lucratif lui ayant été offert, comme il est l'unique soutien de sa famille, il crut devoir donner sa démission de celui qu'il désirait conquérir par son travail. La révolution de février est venue déranger ce calcul de bon fils. Le jeune Espagne est aujourd'hui sans ressources et s'estimerait heureux de rentrer au milieu de nous. Comme je suis pertinemment que ce serait une précieuse acquisition, je vous le demande, C. Ministre, et c'est avec toute assurance que je me porte son garant. Reçu Bachelier ès lettres à la suite d'excellentes études au lycée Corneille, il serait très convenablement chargé du département que laisserait vacant le C. Arenel.

La Bibl. n'ayant pas encore de catalogue alphabétique, a besoin de fonctionnaire aimant ce genre de travail et s'en acquittant avec dévouement. Félix Espagne est du petit nombre de ceux qui poussent jusqu'au scrupule le dévouement du devoir; c'est vous dire assez qu'il assumerait une forte part dans la tâche commune

Salut et fraternité. Signé Ch. Lebas.

---

367. Paris 28 août.

Lettre du C. conservateur administrateur au C. Yemin, Chef de la 3e. division, au ministère de l'Instr. publique, pour lui recommander

330

la demande contenue dans la lettre précédente.

368. Paris, 31 aout 1848

Le Ministre de l'Instruction publique envoie au Conservat. administrateur, le 64e. vol. du recueil des mém.res de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires, volume qui lui a été adressé pour la Bibl. de la Sorbonne, par le ministre de la guerre.

S. 1245

369. 2 7bre 1848

Le ministre de l'intérieur envoie au conservateur administrateur une exemplaire du tableau général numérique, par fonds, des archives départementales antérieures à 1789, publ. par la commission des archives communales et départementales.

D. 2131.

370. 5 7bre 1848.

Lettre du C. Conservateur administrateur au ministre de la guerre, pour lui demander le 63e. vol. du recueil des mémoires de médecine et de pharmacie militaires, volume qui manque à la collection de la Bibl. et un exemplaire de l'ouvrage publié par la commission scientifique de l'algérie.

371. Paris, 30 7bre 1847.

(lettre oubliée; elle devait porter le no. 288)

D. 1664.

M. le Conservateur, J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai décidé qu'un exemplaire de l'ouvrage sur les découvertes faites à Ninive, par M.M. Botta et Flandin serait mis à votre disposition, p. la Bibliothèque de la Sorbonne.

Je me félicite &c. Signé Duchatel.

372. Paris 6 8bre 1848.

Lettre de M. le vice recteur, qui demande un état des fonctionn.res

des Bibliothèques, qui cumulent plusieurs traitements.

---

373. Paris, 6 8bre 1848.

S. 1591 D. Lettre du ministre de la guerre qui adresse le 63e vol. des Mém.rs de Médecine et de Chirurgie militaire.

---

374. Amiens, 6 Octobre 1848

S. 1634 D. Lettre de M. Garnier, Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, qui adresse le 9e vol. des Mem.rs de cette Société.

---

375. Paris, 6 8bre 1848.

Lettre du ministre de l'Instruction publique, annonçant que, par arrêté du 30 7bre dernier, il a accordé à la Bibliothèque, les ouvrages suivants:

2216 Statistique de la Charente inférieure.
2217 Discours sur le courage civil, par Constant Bérier.
2218 En Espagne, par Casimir Delavigne.
2219 Les deux règnes, par Belmontet.
2220 Mlle Eugénie, par Mme Petitnier.
2221 Mme de Miramion, par la même.
2222. Œuvres choisies de St. Basile, par Boulenger.
2223 Hist. de la conquête et de l'établissement des fr. en Grèce.
Lettres de J. Huss, trad. par M. de Bonnechose.
Dissertation historique sur Jean 1er.
2224 Cours élém.re de langue anglaise par Surriol
2225 Cours complet de Météorologie par Kaemtz
2226 Géographie départementale et classique, par Badin.
2227 Hist. de Frédéric le Grand, par Cam. Paganel.
2228 Etienne de la Boëtie, par Feugère
2229 Harangues de Démosthène et d'Eschine, tr. par Plougoulm
2230 Etudes sur le Théâtre latin, par Meyer.
2231 Hist. du parlement de Paris, par Dubenor.

2232 L'Investigateur (années 1846 et 1847)
2233. Notices et Mem^res hist. par Mignet
2234 Theorie positive de l'Ovulation spontanée par Pouchet
Hist. des 40 fauteuils de l'Académie, par Tastet.
2235 Le Morbihan, son hist. et ses monum^ts par Cayot-
" " Delandre.
2252 Etudes comparées des Maîtres des diverses écoles,
Italienne, française, &c.
2236 Voyage aux sources du Rio de San Francisco et
" " dans la province de Goyaz.
2237 Fontenelle, ou la Philosophie modern., par Flourens.
2238 Buffon, Hist. de ses travaux et de ses idées, par le mem
2239 Cuvier, Hist. de ses travaux, par le même
2240 Examen de la Phrénologie, par le même.
2241 Statistique du dep. des Vosges, par Lepage.
2242 Oeuvres complètes de Bernard Palissy.
2243 Oeuvres complètes de Benvenuto Cellini.
2244 Theatre complet de m^me Ancelot
2245 Le Plutarque Français, par Mennechet.
2253 Monuments Egyptiens, par Prisse d'Avesnes
Traduction du Rig-Veda, par M. Langlois.
Myologie de Cuvier, par M. Laurillard.
2246 Hist. de la Convention, par Léonard Gallois.
2248 Précis Hist. de l'anc. Gaule, par Berlier.
2247 Précis hist. de la Gaule sous l'adm^n rom^ne par le mem
2249 Mem^re sur la Navig^n au côtes occidentales d'Afrique
2250 Voyage de l'Uranie.
2251 Pêches dans les mers du Nord.

---

376. 31 8bre 1848

D. 1831. S. Lettre du Ministre de l'Agriculture et du Commerce, qui adresse le 67e Vol. des Brevets d'Invention expirés.

377. Lettre du ministre de la Justice, qui adresse les deux ouvrages suivants :

D. 1521 S. Compte rendu de la Justice civile et commerciale, pr. 1846.

D. 1523 S. Compte rendu de la Justice criminelle, pr. 1846.

---

378 Paris 22 8bre 1848.

Lettre du conservateur au ministre de l'Instr. publ. pour lui annoncer l'envoi de la pièce qui suit :

Note

Sur la bibl. de l'Université, et sur les modifications que le comité des finances propose d'apporter au Budget de cet établissmt

Le comité des finances de l'Assemblée nationale paraît avoir pris pr. idéal, dans son travail sur les dépenses du ministère de l'Instrn publ., le Budget de 1834. On croit pouvoir démontrer qu'en ce qui concerne la Bibl. de l'Université, cet idéal était bien loin de la perfection.

Le personnel de cet établissmt était, en 1834, composé ainsi qu'il suit :

I. Causes de l'augmentation du fonds alloué pr. le personnel.

1 conservateur.
2 conservateurs adjoints
1 employé.
1 garçon de bureau.

La Bibl. n'était ouverte que 3 fois par semaine, de 10 à 2 heures, et les séances n'étaient pas publiques.

L'ensemble des dépenses se montait à environ 10,000 fr. jusqu'en 1837 ; et sur cette somme, 1000 fr. seulement étaient consacrés aux achats de livres et aux reliures. À cette époque, M. Th. Jouffroy, nommé conservateur, fut frappé de l'insuffisance de ces ressources, et obtint que le budget de la Bibl. fut porté à 16,000 fr. qui, depuis 1840, ont été ainsi répartis :

Personnel	9,000 fr.	
ach. et rel.	6,100	16,000
Chauffage et fonds.	900.	

Comme cette augmentation portait presqu'uniquement sur le matériel, rien ne fut changé aux jours de service, et l'état

774

de choses fut maintenu jusqu'en 1847; seulement, dès 1837, les séances devinrent publiques.

1° Le service public a quadruplé.

À cette époque, sur les demandes pressantes des membres de l'université, notamment de ceux qui se préparent à l'agrégation, à la licence et au doctorat, et aussi, dans le desir d'offrir à la jeunesse des écoles un nouveau moyen de se livrer à des études sérieuses, le ministre de l'Instruction publique proposa aux chambres d'augmenter la dotation de la Bibliothèque, de manière à rendre possible l'établissement de séances journalières et de séances du soir (1). Cette proposition fut accueillie très favorablement. En conséquence, la durée des séances de jour fut fixée à 5 heures au lieu de 4, et celle des séances du soir, à 3 heures, ce qui portait le service de chaque jour à 8 heures et quadruplait les chances d'instruction offertes au public.

On aurait pu, en bonne justice, être porté à rendre le personnel quatre fois plus nombreux; on se contenta de le doubler, et de le composer ainsi qu'il suit:

1. Conservateur administrateur	4000
1 Conservateur adjoint	3000
1 Bibliothécaire	2000
2 Sous-Bibliothécaires (à 1500 fr.) –	3000
3 employés, dont un faisant fonctions de Secrétaire trésorier (à 1200 fr.) –	3600
3 surveillants à 900 fr. et 1 homme de peine à 800,	3500
	19,100f

(1) La demande d'augmentation était ainsi motivée dans le Budget presenté par le ministre en 1836: „Cette augmentation est demandée afin de pouvoir donner à la Bibliothèque une

Malheureusement, M. Salvandy ne s'en tint pas aux limites qu'il s'était tracées dans le Budget; une première année, il régla ainsi qu'il suit le personnel:

1 conservateur administrateur	4000
1 conservateur adjoint	3000
2 bibliothécaires à 1800 fr.	3600
1 Secrétaire trésorier	1600
2 sous-bibliens, l'un à 1500 fr. l'autre à 900 fr.	2400
3 employés à 1200 fr.	3600
2 surveillants à 900 fr. et 1 homme de peine, à 800.	2600
	20,400

Il dépassa donc de 1700 fr. la somme allouée pour le personnel, et cela au détriment du matériel, c.a.d. au détriment des moyens d'études qui pouvaient être offerts au public.

L'année suivante, Malgré les réclamations fréquentes et énergiques de l'administrateur, il alla plus loin encore: une nouvelle place de conservateur adjoint aux appointements de 3000 fr. fut créée par lui, et le tort fait au matériel se trouva ainsi élevé à 4700 fr., sans aucun avantage pour le service.

2° Organisation normale du service public, et du travail relatif aux

Avec le personnel prévu par le Budget, le service pouvait être et fut réglé ainsi qu'il est indiqué d'autre part:

---

organisation nouvelle et plus complète. Cette bibliothèque, située au milieu des écoles, et contenant un grand nombre d'ouvrages dans lesquels les élèves et les maîtres purent trouver des ressources précieuses pour leurs études, doit être ouverte tous les jours, le matin et le soir, au lieu de l'être, justement le matin, trois fois par semaine. „

336

catalogue.

Service intérieur.

Le Conservateur-administrateur. — Surveillance et direction générale.

Le Secrétaire trésorier. — Tenue de la comptabilité en matière et en espèces.

Service public.

1er Service du Jour.	2e Service du Soir.
Le 1er Conservateur adjoint	Le 1er Bibliothécaire.
un Sous-bibliothécaire	un Sous-bibliothécaire.
un employé	un employé.

Dans l'intérêt des travaux relatifs au catalogue, et pour faciliter aussi le service public, la Bibliothèque a été divisée en un certain nombre de départements qui, malgré l'augmentation du personnel ont dû rester ainsi répartis :

1° Classement des livres entrant et distribution entre les différents fonctionnaires.	Le Conservateur-administrateur.
2° Histoire, géographie, droit, Antiquités.	Le 1er Conservateur adjoint.
3° Philosophie, Sciences naturelles, Physiques et Mathématiques.	Le 1er Bibliothécaire.
4° Théologie, droit canonique, Histoire ecclésiastique	Le 1er Sous-bibliothécaire.
5° Philologie, littératures grecque et latine.	Le 2e Sous-bibliothécaire.
6° Littérature française et étrangère	Le 1er Employé
7° Incunables, MS., estampes, et raretés	Le 2e Employé.

Le personnel fixé par le budget pourrait donc suffire au service; les deux nouveaux emplois créés par M. Salvandy étaient et sont encore entièrement superflus. Il est donc possible de ne pas dépasser le chiffre de 19,100 fr.; mais

il est indispensable de ne pas le restreindre.

Une diminution dans le personnel normal rendrait le service impossible. En effet, le public est reçu dans deux salles différentes, et il est nécessaire que, dans chacune d'elles, un fonctionnaire surveille, pendant que le troisième satisfait aux demandes des lecteurs.

3° le nombre des livres a triplé.

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport du service, que la Bibl. de l'Un. a pris un large développement : son matériel s'est aussi accru dans une notable proportion.

En 1841, environ 8000 vol. que la faculté de Théologie s'était appropriés pour s'en former une Bibl. particulière, ont fait retour à la Bibl. de l'université.

De 1837 à 1848, Environ 4000 fr. ont été consacrés annuellemt. à de nouvelles acquisitions, auxquelles la Bibl. doit encore environ 8000 vol.

Le Ministre de l'Inst. publ. et ses différents collègues ont, depuis 10 ans, donné à la Bibl. 3000 vol. au moins.

Des dons particuliers dus aux soins du nouvel administrateur, sont venus encore, depuis 4 ans, ajouter au fonds commun, plus de 3000 vol. On peut faire remarquer ici que, la Bibl. de l'Institut exceptée, aucun dépôt littéraire ne reçoit des particuliers, à titre gratuit, un aussi grand nombre d'ouvrages, ce qui prouve l'importance qu'on attache à la Bibl. de l'univ. et l'idée qu'on se fait de son utilité pratique.

Enfin, environ 10,000 Vol., entassés confusemt. dans un grenier, ont été mis en ordre, classés et rendus au service, par le conservateur actuel.

Ainsi, le nombre des livres s'est accru, depuis 1837, d'environ 32,000. Or, comme il est aug.

de 45 000, on peut dire que, depuis cette époque, il a été presque triplé.

4° En attribution des fonctionnaires ont été considérablement accrues.

Pour le rapport de l'influence qu'il exerce, le service de la Bibl. ne l'est pas moins amélioré.

En 1832, les sciences n'étaient pas publiques. La tâche des fonctionnaires se bornait à prêter des livres aux professeurs et à classer le petit nombre d'ouvrages qu'on achetait chaque année.

Auj. la Bibl. reçoit chaque jour plus de 100 lecteurs d'élite, presque tous membres de l'Université, se disposant à subir les épreuves du Baccalauréat, de la licence ou du doctorat, soit devant la faculté des lettres, soit devant celle des Sciences; ou se préparant aux concours de l'agrégation pour la philosophie, l'histoire, les lettres, la grammaire, les langues vivantes, les Sciences physiques, les Sciences naturelles et les Sciences mathématiques. Tous trouvent à la Bibl. des ressources qu'aucun autre établissement ne pourrait leur offrir; tous reçoivent des fonctionnaires de cet établissement, qui, pour la plupart, appartiennent aux différentes branches de la Science, des directions et des conseils, qui leur sont particulièrement utiles au moment où, dans l'espace de 24 heures, ils doivent rassembler les éléments de la leçon orale qu'ils ont à faire devant leurs juges.

5° Le travail du catalogue national est à jour.

Enfin, la Bibl. est du très petit nombre de celles dont le classement est à jour, et qui sont en possession d'un catalogue national qui rende exactement compte de ce classement. Tous les éléments du catalogue alphabétique sont prêts et il ne reste plus qu'à transcrire les cartes.

si les fonds ne manquent pas, cet important travail sera à jour d'ici à 2 ans.

Danger des modifns proposées par le Comité.

Pourquoi désorganiser un établissement aussi utile? Et ce serait le désorganiser que de réduire ses ressources.

En effet, suppression du service du soir; réduction du nombre des séances de jour à trois par semaine; impossibilité absolue de tenir la classification au courant; — telles seraient les conséquences de l'économie proposée par le comité des finances. Il en est une encore, non moins grave: on enleverait tout moyen d'existence, au milieu même de la saison rigoureuse, à des citoyens que leur emploi fait à peine vivre aujourd'hui, et qui ont bien mérité de l'Université et de la république, par leur dévouement intelligent, leurs travaux littéraires ou scientifiques et leur zèle à toute épreuve.

Nécessité de maintenir le fonds de 5000 fr. alloués pour travaux spéciaux

Des crédits alloués à la Bibliothèque par le Budget de 1847 et de 1848, le seul qui aurait pu donner lieu à quelqu'objection, c'est celui de 5000 f. pour travaux spéciaux, dont, il faut le reconnaître, le Comité ne propose pas la suppression. Il est facile d'en prouver l'utilité.

En 1847, il a servi à couvrir les dépenses qu'ont occasionnées l'établissement du service du soir.

En 1848, il aurait dû être employé à commencer l'exécution de travaux que réclament impérieusement les besoins de la Bibl. et qui doivent s'élever ensemble à 25.752 fr. savoir:

Reliures arriérées: 3570 vol. à 2 fr. l'un dans l'autre — — — — — — — 7140 f ...

Reliure de 700 ms. et incunables

à reporter — 7140 f ...

Report —	7140 f. ,,,
totalement privés de couverture, à raison de 15 fr. l'un dans l'autre — — —	10,500 ,, ,,
Réparation de 956 vol. presque tous in fol. à 2 fr. l'un dans l'autre —	1,912 ,, ,,
Entoilage de cartes, collage d'estampes, achat de cartons et de boites — — —	2,000 ,,,
Grillages fermant à clef à placer devant les rayons, dans les salles occupées par le public.	3000 ,,,
Achat de quatre échelles roulantes —	1200 ,,,
Total pareil —	25,752 f. ,,,

L'application faite par M. Salvandy, du fonds de 5000 fr. au payement de deux employés créés par lui, n'a permis aucune de ces améliorations —, bien qu'elles soient d'une impérieuse nécessité. Elles deviendraient possibles, si le fonds de 5000 fr. était maintenu en 1849 et dans les années suivantes. On pourrait, fr. 1849, répartir ces 5000 fr. ainsi qu'il suit:

1°. Grillages fermant à clef à placer dans la salle des Sciences, l'une des deux où est reçu le public. —	1500 f.
2°. Achat de 2 échelles roulantes — — —	600.
3°. Reliure de 100 ms. ou incunables —	1500.
4°. Reliure de 600 vol. — — — —	1200.
5°. Réparation de volumes en mauvais état	600.
6°. Entoilage de cartes, &c. — —	600
Total pareil	5000 f.

Le reste serait imputé sur les années suivantes. Dès cette année, on pourrait, tout en améliorant la condition de la Bibl., venir en aide aux relieurs qui sont attachés à cet établissement. Cette classe d'ouvriers a, plus qu'aucune autre, souffert de la stagnation des affaires. On sait

en dire autant des travaux de menuiserie.

En résumé.

Quant au fonds du personnel.

Si ce fonds du personnel de la Bibl. de l'Université est aujourd'hui le double de ce qu'il était en 1832, c'est parceque,

1°. le Service public a quadruplé;

2°. les fonctionnaires ont à s'acquitter tout à la fois du service public et du travail qu'exige la préparation du catalogue

3°. le nombre des Volumes a presque triplé.

4°. les fonctionnaires doivent guider dans leurs études et dans leurs recherches, les aspirants aux grades universitaires et les candidats aux différentes agrégations; par conséquent, dans aucun établissement, les Bibliothécaires n'ont, plus constamment à payer de leur personne.

Enfin, quant au fonds des travaux spéciaux.

Ce fonds doit être maintenu, parce qu'il est destiné à solder des dépenses qu'on doit regarder comme étant de première nécessité, puisqu'elles sont destinées,

1°. à défendre les livres contre toute tentative de larcin.

2°. à rendre au service public un nombre considérable d'ouvrages précieux qui, attendu leur état de délabrement, ne peuvent être confiés aux lecteurs.

3°. à prévenir, dans l'accomplissement du service, des accidents graves auxquels le mauvais état des échelles expose journellement les employés.

Le M. de l'Inst. Commissaire administrateur de la Bibl. de l'Université.

Signé Ch. Lebas.

3442

378 bis

22 8bre = 1848.

Extrait de la note précédente remise à un certain nombre de députés, par le Conservateur administrateur,

Signé Ph. Le Bas.

379.

Paris le 6 9bre = 1848.

Au citoyen Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Citoyen Ministre,

Par suite de la dispersion des différentes Bibliothèques de Paris pendant les années 1794 et suivantes la Bibliothèque de l'Arsenal possède un certain nombre de Catalogues manuscrits qui devraient figurer sur les rayons de la Bibliothèque de l'Université qu'ils intéressent particulièrement. En voici la liste:

Bibliothèque de l'Arsenal.

Catalogus librorum Biblioth. Sorbonicae an. 1388 ms. fol. Vol. N° 855 Histoire

Catalogus Manuscript Sorbonicorum. ms. f° N° 856 à 856 6. Histoire

Catalogue par lettre alphabétique des livres de la Bibliothèque de la Sorbonne. 23 Vol. ms. N° 857. Histoire

Catalogue des livres imprimés et manuscrits laissés et donnés à l'Université de Paris par J. Gabriel Petit de Montempuys, recteur de l'Université fait en 1769. 2 Vol. fol. ms. N° 858 Histoire

Catalogue de la Bibliothèque de l'Université de Paris. fol. N° 859. Histoire.

Catalogue de la Bibliothèque au Collège Louis-le-Grand, en 1768. ms. f° N° 860 Histoire.

Permettez moi de solliciter auprès de Vous, la réintégration de ces volumes dans la Bibliothèque que j'administre. Ils sont sans aucune utilité là où ils se trouvent aujourd'hui; ils seraient ici des documents précieux surtout en ce moment où je m'occupe de constater la provenance de tous les ouvrages que possède la

Paris, 17 fevrier 1846.

n. 167 bis

Lettre du ministre annonçant les ouvrages suivants :

Le livre de la conquête, par M. Buchon.

voir le f° 152.

Developpement des corps organisés, par M. Coste.

Voyage d'Aucher Eloy en Orient.

Précis de geographie historique universelle, par MM. Barberet et Magin.

de la liberté du travail, par M. Dunoyer.

Comptes rendus des travaux et des séances de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Exploration du territoire de l'Orégon, par M. Duflot de Mofrat.

Illustrations conchyologiques, par M. le docteur Chenu.

Traité de minéralogie, par M. Dufrenoy.

L'Espagne depuis le règne de Phil. II, par M. Ch. Weiss.

Catalogo razonado de los manuscritos españolas en la Bibl. real de paris, por de Achoa.

Suite du n. 379

Bibliothèque de l'Université. Ce travail qui a déjà pu être mis à profit par la commission chargée de l'examen de l'affaire Libri, peut encore trouver son application dans d'autres circonstances non moins importantes et les catalogues en question, nous donneraient d'excellents moyens de le completer. J'ose donc espérer que vous accueillerez favorablement ma demande qui me paraît de toute justice et à la quelle on ne saurait opposer la prescription

Salut et Fraternité

Le Membre de l'Institut

Conservateur administrateur de la

Bibliothèque de l'Université.

Signé Ph. Le Bas.

---

379 bis

Voyez page 360.

Paris le 14 9bre 1848.

380.

Citoyen,

Vous m'avez renouvellé la demande que Vous aviez adressée à l'un de mes prédecesseurs à l'effet d'obtenir, pour la Bibliothèque de l'Université, un exemplaire de l'Ouvrage de la commission scientifique d'Algérie.

Ainsi que Vous en avez été informé précédemment, tous les exemplaires que mon département s'était réservés dans la publication de cet ouvrage ont été répartis dès 1845; le nombre de ces exemplaires n'a point été augmenté depuis lors et l'état des Finances ne permet pas de songer à l'accroître en ce moment. Il ne reste disponible aujourd'hui que quelques collections incomplètes dont la distribution a été arrêtée par suite du décès ou de la radiation des personnes auxquelles elles avaient primitivement été attribuées. On s'occupe par mon ordre de rechercher les moyens de recompléter autant que possible ces collections. Si ce but peut être atteint, ce qui est encore au moins fort douteux, je ne perdrai pas de vue le désir que Vous m'avez exprimé et dans l'examen des nombreuses demandes qui m'ont été adressées pour le même objet, la Votre sera naturellement distinguée d'une manière particulière, désireux que je serais de pouvoir l'accueillir

Salut et Fraternité

Pour le Ministre et par son ordre

Le Directeur des affaires d'Algérie.

Signé. A Germain.

381.

Paris le 17 9bre 1848.

Au Citoyen Ministre de la Justice.

Citoyen Ministre,

La Bibliothèque de l'Université dont l'administration m'est confiée est un des plus utiles dépots littéraires de Paris

et un de ceux cependant dont les ressources sont les moins considérables.
Je crois donc devoir vous prier de la comprendre dans le nombre des établissements auxquels le ministère de la Justice accorde un exemplaire du Journal des savants, ce recueil étant d'une indispensable nécessité pour nos lecteurs.

Salut et Fraternité.
Le Cons.r adm.r de la Bibl. de l'Univ.
Membre de l'Institut.
Signé Th: Le Bas.

382.

Paris le 17 9bre 1848.

Au Citoyen Ministre des affaires étrangères.

Citoyen Ministre,

Le Ministre des affaires étrangères possède le dépot de l'Iconographie grecque et romaine par Visconti et Monges ouvrage important qui manque à la Bibliothèque de l'Université où il serait très utile.
Je crois donc devoir vous prier de lui en accorder un exemplaire.

Salut et Fraternité
Le Conservateur administrat.r
Membre de l'Institut
Signé Th: Le Bas.

383.

Paris 17 9bre 1848.

Au Citoyen Ministre de l'Instruction publique.

Citoyen Ministre.

Un vote récent de l'assemblée nationale vient de diminuer de 9,100 f le crédit alloué au budget de 1848 pour le personnel de la Bibliothèque de la Sorbonne; cette réduction devant porter sur les deux derniers mois de la présente année, je m'empresse de vous prévenir qu'il est possible d'assurer pour ce temps l'intégralité des traitements affectés à chaque fonctionnaire avec les fonds que les démissions de MM. Desforges et de Sinner ont rendus disponibles. M. Desforges Bibliothécaire a laissé pour les huit derniers mois de l'année une

somme de 1200f, et M. de Sinner, Sous Bibliothécaire, une somme de 500 fr. Total 1700f. qui pourront amplement couvrir la réduction qui ne s'élève qu'à la somme de 1516f 66.

Salut et fraternité

Le Conserv. administr.

Signé Ph. Le Bas

384.

Paris le 18 9bre 1848.

Au Citoyen Ministre de la Marine et des Colonies

Citoyen Ministre,

Parmi les ouvrages qui sont fréquemment demandés par nos lecteurs à la Bibliothèque de l'Université et que les étroites limites de notre budget ne nous permettent pas d'acquérir, se trouve le dernier voyage autour du monde de l'amiral Dumont d'Urville, publié sous les auspices de votre département et sous la direction de M. Vincendon Dumoulin. Permettez-moi, citoyen Ministre, de solliciter un exemplaire de cette importante publication pour l'établissement dont la direction est confié à mes soins; les membres de l'Université seront vivement reconnaissant de ce don.

Salut et Fraternité

Le membre de l'Institut

Cons. administr. de la Bque de l'Université.

Signé. Ph. Le Bas.

385.

Paris le 18 9bre 1848.

M. Collin, chef du secrétariat au Ministère de l'Instruction publique.

Monsieur,

M. de Salvandy, dans les derniers jours de son administration, avait fait réunir en un volume tous les projets de lois qu'il avait présentés aux chambres pendant les sessions de 1847-1848. Permettez-moi, Monsieur, s'il vous reste encore à disposer de quelques exemplaires de ce recueil, de vous en demander un pour la Bibliothèque de la

Sorbonne qui possede déjà, grâce en partie aux dons du Ministère, une collection importante de documents relatifs à l'Université.

Salut et Fraternité.

Le Membre de l'Institut
Conserv. administ. de la Bque de l'Université
Signé Ph: Le Bas.

386.

Paris le 3 Xbre 1848.

Au Citoyen Ministre de l'Instruction publique et des cultes.

Citoyen Ministre,

Depuis le Vote de l'Assemblée nationale qui réduit de 19,100 à 10,000 le crédit alloué à la Bibliothèque de l'Université pour le Personnel, la plupart des employés que menace une suppression d'emplois, devenue indispensable, ne songent plus qu'à parer le coup qui va les frapper ou a se créer de nouvelles ressources et n'apportent plus dans leurs fonctions l'exactitude accoutumée. Il devient donc absolument impossible de maintenir même jusqu'au 1er Jer prochain l'organisation actuelle du Service et je crois devoir Vous prier de Vouloir bien décider qu'à partir de ce jour les Séances du Soir Sont Supprimées et les Séances de jour réduites à trois, qui auront lieu le lundi le Mercredi et le Vendredi.

Il m'en coute beaucoup, Citoyen Ministre, de Vous proposer cette mesure qui enlève une ressource précieuse à des hommes Studieux qui Sont l'espoir de l'Université, et j'appelle de mes Vœux les plus ardents le jour où l'Assemblée nationale, revenant Sur un Vote funeste à la Science Vous permettra de rendre à l'établissement qui m'est confié toute Son utilité et toute Son importance.

Salut et Fraternité

Le Membre de l'Institut
Conservat^r administ^r de la Bque de l'Université
Signé Ph: Le Bas.

348

387.

Paris le 3 Xbre 1848.

Au Citoyen Ministre de l'Instruction publique &

Citoyen Ministre,

L'Assemblée nationale en réduisant de 19,100 fr. à 10,000 le crédit alloué à la Bibliothèque de l'Université pour le personnel vous met dans la pénible nécessité de supprimer un certain nombre d'emplois, et m'impose à moi le douloureux devoir de vous désigner les victimes à frapper.

Avec un crédit de 10,000 fr. le personnel ne peut plus se composer désormais que de la manière suivante :

1 Conservateur administrateur chargé de la direction du Service, des manuscrits, des incunables, des gravures et raretés.	4000 "
1 Bibliothécaire chargé de la Théologie, de la philosophie, des Sciences naturelles, des Sciences physiques et des Sciences mathématiques.	1800 "
1 Bibliothécaire chargé de la Philologie, de l'histoire litte et de littérature ancienne et de la litte moderne	1800 "
1 Sous Bibliothécaire chargé de l'histoire, de la Comptabilité en nature et en espèces et du pred des livres	1500 "
1 Surveillant	900 "
Total	10,000 fr.

Avec un nombre aussi restreint de fonctionnaires et des attributions aussi multipliées il est indispensable que le choix de l'autorité ne porte que sur des hommes dont le Zèle, le dévouement et la capacité aient déjà été mis à l'épreuve et avec l'aide des quels je puisse être certain de tenir au courant le travail de la classification et d'assurer le service public. Je crois donc devoir choisir entre les fonctionnaires actuels, et désigner à votre choix ceux dont la coopération peut m'offrir le plus de garantie.

Le premier emploi de Bibliothécaire me semble appartenir de droit à M. Bessières, le plus ancien fonctionnaire de la bibliothèque dont il a été longtemps la tradition vivante. M. Bessières compte 15 années de bons et utiles services. Marié et père de trois enfants

il n'a d'autre revenu, que les appointements de sa place. J'ajouterai qu'il est le neveu du Vénérable Laromiguière une des gloires de la philosophie française, et que ce titre joint à ses titres personnels lui donne des droits à la bienveillance de l'autorité universitaire.

Permettez-moi d'insister, Citoyen ministre, pour que le titre de second bibliothécaire soit donné à M. Léon Renier, aujourd'hui secrétaire trésorier ayant rang de Sous Bibliothécaire. Le département qui lui serait confié est sans aucun doute le plus important de tous, car il se rattache directement à deux genres d'études qui forment la base de l'enseignement dans nos lycées, la grammaire et la littérature et fournit surtout pour l'antiquité d'indispensables secours à la philosophie à l'histoire et aux sciences. M. Léon Renier par la publication de la revue de Philologie et par son édition de Théocrite a pris rang parmi nos hellénistes. Sa collaboration au dictionnaire encyclopédique moderne dont il est le rédacteur en chef prouve la variété et l'étendue de ses connaissances. C'est un homme sérieux, d'un commerce sûr, ami de l'étude et des livres. Je crois pouvoir répondre de lui comme de moi même.

Enfin je demanderai que la place de Sous Bibliothécaire soit confiée à mon frère Ch: Le Bas qui est depuis deux ans attaché à la Bibliothèque comme employé et particulièrement chargé en ce moment du prêt des livres. Il a constamment montré un sentiment élevé du devoir, un dévouement qui ne recule devant aucune tâche quelque pénible qu'elle soit et auquel tous les lecteurs qui fréquentent la Bibliothèque se plaisent chaque jour à rendre hommage. En parlant ainsi de lui j'obéis moins à l'affection que je lui porte comme frère qu'à la justice que je lui dois comme administrateur.

Si vous approuvez ces propositions les fonctionnaires supprimés seraient:

MM. Smith } Conservateurs adjoints
Benlœw }
Giraud } Sous Bibliothécaire
Dufaï }
Avenel. Employé.

Permettez moi d'appeler tout votre interêt sur eux et particulièrement sur M. Smith dont l'éloignement malheureusement nécessaire, laissera un vide regrettable à la Bibliothèque et auquel ses longs services administratifs donne des droits réels à votre interêt.

L'Organisation que je vous propose laisse encore en dehors un Surveillant et un homme de peine. Le Surveillant est un père de famille chargé de cinq enfants, l'homme de peine est un jeune homme d'une activité à toute épreuve, d'une bonne volonté qui ne s'est pas un seul instant démentie et qui nous le rend très nécessaire. Tous deux sont parfaitement au courant du service, ils commencent à bien connaître la Bibliothèque, et si, comme il y a lieu de l'espérer, un vote de l'Assemblée permet l'an prochain de rendre plus de développement au personnel et au service, ces deux serviteurs indispensables ne pourraient être remplacés que par des hommes nouveaux qu'il faudrait longtemps pour dresser. Il y a là d'ailleurs dans la saison où nous sommes une question d'humanité que vous résoudrez j'en suis sûr, en leur faveur et je vous propose en conséquence d'imputer leurs appointements sur le fonds du matériel et d'appliquer à cette dépense la somme que laissera disponible la suppression de l'éclairage et une partie des économies qui pourront être faites sur le chauffage. Il est d'ailleurs facile d'ôter à cette attribution le caractère d'appointements en la portant au Budget comme dépense d'entretien.

Le Budget de la Bibliothèque pour 1848, pourrait donc être réglé ainsi qu'il suit :

§. 1er

Personnel.

1 Conservateur administrateur.	4000	
2 Bibliothécaires à 1800 fr.	3600	10,000
1 Sous Bibliothécaire	1500	
1 Surveillant.	900	
		10,000.

Report.		10,000

§. 2.

Fonds de livres.

Achat de livres	4,500	6,000
Reliures	1,500.	

§. 3.

Matériel.

Frais de bureau	1,000	6,100
Travaux d'entretien	300	
Chauffage	600	
Transcription des Catalogues	2,000	
Frottage des dix huit Salles de la Bque		
battage des livres et netoyage des tablettes,		
Timbrage des Volumes cartes et estampes.	2,000	
Indemnité au surveillant ff. de Concierge	100	
habillement du surveillant	100.	

§. 4.

Frais Spéciaux.

1° Grillage fermant à clé, à poser devant les rayons, dans la salle des Sciences, l'une des deux où est reçu le public	1,500	5,000.
2° Achat de deux échelles roulantes	600	
3° Reliure de 100 manuscrits ou incunables, à 15 fr. l'un dans l'autre.	1,500	
4° Reliure de 600 vol. à 2 fr l'un dans l'autre	1,200	
5° Réparation de reliures en mauvais état.	600.	
6° Entoilage de Cartes, &.	600.	
		27,100.

Quand à ce dernier paragraphe, Citoyen Ministre, Votre intention sera sans doute que, jusqu'au Vote du budget de 1849, aucune dépense ne soit faite sur les différents crédits qui y sont mentionnés; Si, en effet, telle est votre intention, Veuillez me le faire savoir et je m'y conformerai scrupuleusement.

Salut et Fraternité
Le membre de l'Institut
Cons. adm^r de la Bque de l'Univ.
Signé. P. Lebas.

387 bis = Voyez fo. 358.

(388.)

Paris le 3 Janvier 1849.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date de ce jour j'ai accordé à la Bibliothèque de la Sorbonne, les ouvrages dont vous trouverez la liste ci-jointe.

Voyez le registre des dons N° 2274 à

Je regrette que la nécessité de faire une juste répartition des ouvrages du dépôt légal entre toutes les Bibliothèques de France, ne m'ait point permis de répondre plus complètement à la demande que vous aviez formée.

388 bis = Voyez p. 360.

Je vous prie de vouloir bien faire retirer le plus promptement possible les ouvrages destinés à la Bibliothèque dont l'administration m'est confiée.

Recevez, Monsieur, &c.

Le Ministre de l'Instruct^on publique
Signé Fallou.

389.

Le 5 Janvier 1849.

Au Citoyen Ministre de l'Instruction publique et des cultes.

Citoyen Ministre,

Le moment est arrivé d'arrêter le budget de la Bibliothèque de l'Université, et l'intérêt du service exige qu'une prompte décision soit prise à cet égard.

Avant de vous soumettre mes propositions sur l'emploi des fonds qui doivent être alloués, je crois utile d'entrer dans quelques détails qui vous feront connaître la situation de cet établissement.

Les budgets présentés en 1846 et 1847 ont porté à 19100 fr la somme annuelle allouée à la Bibliothèque de l'Université pour les dépenses du personnel. Cette somme devait être ainsi répartie:

1 Conservateur administrateur	4000
1 Conservateur adjoint	3000
1 Bibliothécaire	2000
2 Sous Bibliothécaires	3000
3 Employés	3600
3 Surveillants et 1 homme de peine.	3500
	19100. fr.

Cette organisation n'a jamais reçu son entière exécution. Un Arrêté de M. de Salvandy avait dès le 20 9bre 1846 réglé de la manière suivante le personnel de la Bibliothèque et les traitements des différents grades.

1 Conservateur administrateur	4000
1 Conservateur adjoint	3000
2 Bibliothécaires à 1800 fr.	3600
2 Sous Bibliothécaires à 1500. fr.	3000
1 Secrétaire Trésorier ayant rang de Sous-Bibliothécaire	2000
2 Employés à 1200 fr.	2400
2 Surveillants à 900 fr.	1800
1 Homme de peine	800.
	20600. fr.

C'était déjà dépasser de 1500 fr. le crédit demandé. Quatre jours plus tard, le maintien du troisième employé que l'arrêté du 20 9bre avait fait disparaître, éleva cet excédant à 2700 fr.

La première édition de cet arrêté fut annulée et remplacée par une seconde qui fixait définitivement la composition du personnel d'après les données suivantes, lesquelles devinrent les bases du budget arrêté par le conseil de l'Université le 9 Mars 1847.

1 Conservateur administrateur	4000
1 Conservateur adjoint	3000
2 Bibliothécaires à 1800 fr.	3600
1 Secrétaire Trésorier ayant rang de	1600
Sous Bibliothécaire	" "
2 Sous Bibliothécaires à 1500 fr.	3000
3 Employés à 1200 fr.	3600
2 Surveillants	1800
1 Homme de peine.	800.
	21400. fr.

De cette somme il convient de défalquer 600 fr. que l'un des Sous-Bibliothécaires, M. l'abbé Giraud, continua de recevoir sur les fonds

de la faculté de Théologie en diminution de son traitement de 1500 fr, ce qui réduisait le fonds du personnel à 20,800, somme dépassant le crédit alloué de 1700 fr. qui furent prélevés sur le matériel et affaiblirent d'autant les ressources scientifiques de la Bibliothèque.

Le Tort fait aux lecteurs de cet établissement a été bien plus considerable encore en 1848, par suite de la nomination faite le 13 Xbre 1847 d'un 2e Conserv. adjoint aux appointements de 3000 fr. Dès lors le personnel absorba à lui seul une somme de 23800 fr, et le fonds du matériel qui devait être de 16100 fr. se trouva restreint à 11400 fr. au grand détriment de tous les services.

Au 1er Jer 1848 le personnel était ainsi composé.

MM. Ph: Le Bas, Conservateur administrateur	4000
Smith, Conservateur adjoint	3000
Benloew, idem	3000
Bessières, Bibliothécaire	1800
Baudon Desforges, idem	1800
Giraud, Sous Bibliothécaire	900
de Sinner, Sous — id —	1500
Dufaï, Sous — id —	1600
Renier, Secrét. Trésor. ayant rang de S. Biblioth.	1200
Avenel, Employé.	1200
Ch: Le Bas, Employé.	1200
Donat, 1er Surveillant	900
Allart, 2e Surveillant	900
Auger, 3e Surveillant.	800
	23,800. fr.

Aujourd'hui ce personnel se trouve réduit à 16,300 fr. par suite de la démission de MM. Baudon-Desforges et de Sinner, de la nomination de M. Benloew comme chargé du Cours de littérature étrangère à la faculté des lettres de Dijon et de la promotion de M. Avenel aux fonctions de Sous-Bibliothécaire à Sainte-Geneviève. Il reste donc une somme de 2800 fr. à employer

pour atteindre le chiffre normal de 19,100 reproduit encore cette année au Budget de 1849 et qui, tout porte à l'espérer ne sera pas refusé pour l'Assemblée nationale.

Je viens vous demander, Citoyen Ministre, de consacrer cette somme, d'une part a améliorer la condition de quelques fonctionnaires trop peu rétribués en raison des services qu'ils rendent et de l'autre, à créer une place d'employé que réclament impérieusement les besoins du service.

Je propose en conséquence que le traitement de M. Bestières qui compte 15 ans de bons services soit porté de 1800 fr. à 2000 fr. = Augmentation 200 "

Que le traitement de l'abbé Giraud soit porté à 1600 f. et payé désormais intégralement sur le budget de la Bibliothèque = Augmentation 700 "

Que M. Léon Renier Sous Bibliothécaire, Trésorier soit désormais attaché au service public comme Sous-Bibliothécaire, lui seul pouvant combler le vide que laisse la démission de M. de Sinner; que son traitement resté jusqu'ici bien au dessous de son grade et de ~~la~~ ses excellents services qu'il rend soit porté de 1200 fr à 1600 fr augm. 400 "

Que M. Ch. Le Bas soit promu au grade de Secrétaire Trésorier pour lequel il a une aptitude particulière et reçoive comme tel et en récompense de son dévouement à toute épreuve une augmentation de 200 "

Enfin que la place d'homme de peine soit changée en celle de surveillant et que les appointements en soient portés de 800 fr à 900 fr. augm. 100 "

Je demanderais enfin, en vertu du droit de présentation que me donne l'ordonnance du 22 fév 1839 sur l'administration des Bibliothèques que M. Guigard soit nommé à la place d'employé que laisse vacante M. Arenel. M. Guigard ingénieur civil, a suivi les cours de l'école polytechnique comme externe, il est très

versé dans la connaissance des sciences exactes et a déjà rendu des services à la Bibliothèque en qualité d'employé temporaire chargé de la transcription du catalogue. Depuis près d'un an il fait preuve d'une assiduité constante et d'une capacité réelle. Sa nomination comblerait une lacune dans le personnel de la Bibliothèque qui ne compte aucun Mathématicien proprement dit. J'attache la plus grande importance à cette nomination toute dans l'intérêt de l'établissement confié à mes soins.

Si ces propositions étaient acceptées par Vous, Citoyen Ministre, le personnel se trouverait désormais renfermé dans les limites fixées par le budget et se composerait de la manière suivante:

Ph: Le Bas,	Conservateur administrateur	4000 "
Smith,	Conservateur adjoint	3000 "
Bessières	Bibliothécaire	2000 "
Giraud Dufaï Renier	Sous. Bibliothécaires à 1600f.	4800 "
Ch: Le Bas,	Secrétaire Trésorier	1400 "
Guigard	Employé	1200 "
3 Surveillants.		2700 "
		19100. "

Avec ce personnel, le service public pourrait être organisé d'une manière convenable. On confierait

Le service de jour à MM. Smith Conservateur adjoint
Giraud, Renier — Sous Bibliothécaires

Le service du soir à MM. Bessières Bibliothécaire
Dufaï Sous Bibliothécaire
Guigard. Employé.

En outre les divers départements dont se compose la Bibliothèque seraient ainsi distribués:

MM. Ph: Le Bas, administration, direction du service et du classement. S. S.

MM. Smith. histoire, Géographie, législation. Antiquités.
Bessières. Philosophie, Sciences naturelles et sciences physiques
Giraud. Théologie
Dufaï, littérature moderne, journaux littéraires
Renier. histoire littéraire. Philologie. Littérature ancienne.
Ch: LeBas Comptabilité en nature et en espèce. Copie de la Correspondance. Prêt des livres.
Guigard. Sciences mathématiques et journaux scientifiques.

Resterait à répartir le fonds des livres et celui du matériel. Je crois devoir vous en proposer l'emploi suivant:

Fonds de Livres

Achat de livres	4500	6000 fr.
Reliures.	1500.	

Matériel

Chauffage	1200	5,100 fr.
Eclairage	1000	
frais de bureau, achat de registres et de cartes, Blanchissage et frais divers	900	
habillement des trois surveillants	300	
Travaux d'entretien	400	
Transcription des catalogues	1200.	
Indemnité au surveillant ff. de concierge et chargé de l'éclairage	100.	

Je ne parle pas de l'emploi des frais spéciaux parce qu'il paraît probable qu'ils ne seront pas maintenus. Je crois devoir néanmoins insister sur leur utilité et m'en référer à ce que j'en ai dit à un de vos prédecesseurs dans ma lettre du 26 Août 1848.

Permettez-moi, Citoyen ministre, de solliciter une prompte décision. Je ne puis ordonnancer aucunes dépenses que vous n'ayez arrêté le Budget de la Bibliothèque et il en est plusieurs notamment celles du personnel que vous regarderez, j'en suis sûr, comme urgentes.

Salut et Fraternité
Le membre de l'Institut.
Cons^r ad^r de la B^que de l'Univ.
Ph: LeBas.

387 bis

14 Décembre 1848.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres m'a fait parvenir et que je tiens à votre disposition le 21e Vol. de l'histoire littéraire de la France, que cette compagnie savante vient de publier.

Il sera fait remise de ce Volume à la personne qui se présentera, munie de votre autorisation au 1er bureau de la 2e division de mon Ministère.

Agréez, Monsieur, &c &c

Pour le Ministre et par autorisation

Le chef de la 2e Dn

Signé Génin.

390

Paris 9 Janvier 1849.

Au Citoyen Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Citoyen Ministre,

Le Conservateur de la Bibliothèque de l'Université est le seul parmi vos ses collègues de Paris qui ne soit pas logé dans les Bâtiments où est renfermé le dépôt confié à ses soins. C'est une exception d'autant plus fâcheuse que nul établissement n'a besoin d'une surveillance plus active et plus constante de la part de son chef, puisque nul n'est plus assidûment fréquenté par les lecteurs qui y sont admis, et que nul n'est plus exposé aux dangers du feu, étant chauffé en hiver, éclairé par le gaz pendant une grande partie de l'année et placé dans un lieu que sa construction ne met point à l'abri d'un sinistre.

Cet état de choses, Citoyen Ministre offre de graves inconvénients et ajoute considérablement aux fatigues de mes fonctions. Le logement qu'occupait M Libri sur le même palier que la Bibliothèque devant être prochainement évacué j'avais demandé à un de vos prédécesseurs de le mettre à ma disposition. Aucune décision n'ayant encore été prise à cet égard, je crois devoir vous prier de vouloir bien statuer sur

cette question. Il s'agit bien plus encore de l'intérêt de la Bibliothèque que du mien propre, car le logement en question est un logement peu étendu et peu commode. Mais quel qu'il soit, je pourrais sans être contraint à des déplacements continuels et très pénibles surtout en hiver, faire face à tous les besoins du service et exercer une surveillance de tous les instants, je pourrais enfin demeurer seul dépositaire des clefs de la Bibliothèque qui dans l'état actuel des choses doivent rester durant l'intervalle des séances et souvent pendant des jours entiers entre les mains d'un des hommes de service, du premier surveillant logé dans les Bâtiments de l'Académie de Paris.

J'insiste d'autant plus vivement, Citoyen Ministre, que forcé de quitter à l'improviste l'appartement que j'occupais rue de Condé 30, j'ai dû m'installer provisoirement dans un grenier dépendant de la Bibliothèque où je campe sans feu et fort mal à l'aise en attendant votre décision.

Salut et Fraternité.
Le Membre de l'Institut
Conservateur administrateur
de la Bque de l'Université.
Signé Ph. Le Bas.

391.

Paris 10 Jer 1849.

Monsieur

J'ai l'honneur de vous prévenir que la Bque de la Sorbonne a encore à retirer du dépôt légal du ministère de l'Instruction publique 200 thèses et 500 brochures sur différents sujets.

Serez vous assez bon, Monsieur, lorsque vous enverrez chercher cet ouvrage, pour me faire connaître le Numéro d'ordre d'un Volume que je vous ai livré et dont le titre est: Grammaire latine de Thomond refondue par Braud 1-12-(1847.?)

Veuillez me pardonner, Monsieur, mon importunité & recevoir &.

Signé Ol. de Watteville.

3680

379 bis

M. le Vice recteur invite, au nom du ministre de l'instruction publique, M. le Conservateur administrateur, à assister à la promulgation de la constitution, qui doit avoir lieu le Dimanche 12 9bre 1848.

Paris, le 11 9bre 1848.

---

388 bis

Paris, le 29 xbre 1848

Lettre du Chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique, annonçant qu'il recevra les fonctionnaires de la Bibliothèque, le 31 xbre à midi.

---

296 b.

361

Paris, 16 xbre 1847.

à M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. le Ministre.

M. le Vice recteur de l'académie de Paris vient de m. donner communication de l'arrêté par lequel vous avez nommé conservateur adjoint à la Bibl. de ~~la Sorbonne~~, m. Benloew, maître de langue allemande au collége royal de Bourges, et récemment reçu docteur-ès-lettres par la faculté de Paris. Permettez moi de vous soumettre confidentiellement quelques respectueuses remontrances au sujet de cette nomination.

Je crois être en droit de vous dire que la faculté des sciences et la faculté de Théologie n'ont pas vu sans quelque déplaisir leurs représentants à la Bibl., MM. le docteur Bessières et l'abbé Giraud, descendre, par suite de la mesure que vous venez de prendre, l'un au 3e. degré de la hiérarchie, l'autre au 4e, au lieu d'arriver, l'un au 2e et l'autre au 3e., et de se rapprocher ainsi du poste que, dans une organisation normale, l'un et l'autre devraient occuper. En effet, dans une Bibl. aussi intimement liée que l'est celle de la Sorbonne, aux trois facultés de Théologie, des sciences et des lettres, il semblerait juste et convenable que, la direction étant confiée à un membre de l'Institut, représentant par ses études et par ses titres universitaires, la faculté des lettres, les deux places de conservateur adj. fussent confiées à des hommes que leur position scientifique rattacherait plus directement aux deux autres facultés. La nomination de M. Smith, honorable à plus d'un titre pour la Bibl., avait déjà reculé le moment où ce partage équitable sera possible; celle de M. Benloew augment-

encore les difficultés, et peut offrir un nouveau motif aux récriminations des deux facultés.

Elle n'a pas produit un moins fâcheux effet sur les fonctionnaires de la Bibliothèque, auxquels elle vient fermer tout espoir d'avancement. M. Bessières se flattait que son titre de docteur en médecine, ses quatorze années de bons et utiles services, le nom et la mémoire du Vénérable Laromiguières, son oncle, l'oubli où il avait été laissé dans la nouvelle réorganisation, qui doublait ses devoirs sans rien ajouter à ses émoluments, seraient autant de motifs qui vous décideraient M. le Ministre, à adopter les propositions que je vous avais faites en sa faveur; il n'a pu renoncer sans un profond découragement à cette espérance qui lui semblait bien légitime.

M. Desforges, qui, pendant trente ans, a professé avec distinction la Rhétorique, dans le premier des colléges royaux de France, le Collège Louis-le-Grand, qui a mérité par son enseignement la décoration de la légion d'honneur, qui joint enfin à tous ces titres, celui de docteur ès-lettres, obtenu en 1823, regarde comme une humiliation, de se voir désormais le subordonné d'un jeune homme, hier encore maître de langues dans un collège de Province, et qui, même à Paris, se serait trouvé placé, dans la hiérarchie universitaire, infiniment au dessous de lui.

De son côté M. l'abbé Girard, qui a été spécialement désigné au choix de M. Villemain, par M. l'archevêque de Paris, et qui a justifié ce choix par son travail persévérant, par l'étendue et la variété de ses connaissances, qui lui ont mérité la confiance des membres les plus distingués du clergé, ne peut, malgré toute sa tolérance se voir, sans arrière pensée, lui prêtre catholique, ayant blanchi dans le ministère, soumis désormais à un Israélite même pour ce qui concerne la théologie, et cela dans la vieille enceinte de la Sorbonne. Ce sont ses expressions. N'est-il pas à craindre, M. le Ministre que du jour où la nomination de M. Benlaw sera connue, ce rapprochement n'échappe pas aux journaux, interprètes des sentiments hostiles de l'épiscopat, et ne leur

fournisse un nouvel argument contre l'université et contre son Chef.

Je ne parlerai pas de M. de Sinner, philologue distingué, très autorisé à se croire, sous ce rapport et sous beaucoup d'autres, supérieur à M. Benloew, et qui peut penser que vous l'estimez fort au dessous de celui-ci, bien que l'université lui ait confié à différentes époques, des missions qui sont d'ordinaire le partage des inspecteurs d'Académie. Mais je crois devoir insister sur ce qui concerne un autre fonctionnaire à qui sa position, comparée à celle de M. Benloew inspire de tristes réflexions. Je veux parler de M. Avenel.

M. Avenel, vous le savez, M. le Ministre, a été du temps de l'empire auditeur au conseil d'Etat, et secrétaire de Jérôme Napoleon, roi de Westphalie. Pendant la restauration, il se distingua dans la presse opposante, et fut un des principaux rédacteurs du courrier français. Comme tel, il signa, un des premiers, la protestation des journalistes contre les ordonnances de Juillet 1830; ce qui n'est pas moins honorable pour lui, il fut du petit nombre de ceux que la victoire laissa où elle les avait trouvés, par cela même, il a conservé dans la presse un rang éminent, et parmi les hommes politiques de nombreuses sympathies. De quel œil un homme de ce caractère, malgré son désintéressement et sa modestie, peut il se voir préférer à lui, bientôt sexagénaire, un jeune homme, un étranger à peine établi depuis quelques années en France, là encore est un danger, ce me semble, et un motif d'attaque pour l'opposition et pour ses organes.

* Ayant des droits réels à la reconnaissance nationale

A ces considérations, tirées des personnes, j'en joindrai d'autres, qui naissent de la position financière ou se trouve la Bibliothèque.

Le Budget de 1848 nous alloue un crédit de 35,200 fr. ainsi reparti:

Personnel	19,100 f. "
achat de livres et reliures	6,000 "
Frais divers	5,100 "
Travaux spéciaux	5,000 "
	35,200 " f

Le personnel, en 1847, a absorbé, non seulement les 19,100 fr. qui lui étaient affectés, mais en outre une somme de 1700, qu'on a du prelever sur le fonds de livres et sur celui des frais divers, les quels se sont ainsi trouvés réduits, le 1er à 5400 fr. et le 2e à 4000 fr. Ce prelevement n'a pas été sans de graves inconvenients car il nous a mis dans l'impossibilité d'acquitter une partie des dettes arriérées contractées envers les libraires et de comprendre dans les frais divers, une allocation spéciale, pour la transcription du Catalogue.

La Nomination de M. Benloew en portant à 23,800 fr. la somme qui absorbera le personnel pour 1848, élève l'excedant de cet article à 4700 fr.

Je sais bien, M. Le Ministre, que Vous pourrez appliquer cette année, à d'autres besoins les 5000 fr. alloués pour travaux spéciaux. Mais Vous n'ignorez pas que la Bibliothèque, par suite de l'insuffisance des crédits des années precedentes, reste débitrice d'une somme d'environ 800 fr. pour travaux de menuiserie; et je dois ajouter que cette somme s'accroîtra d'environ 700 fr pour travaux de menuiserie, de serrurerie et de peinture, occasionnés par la confection d'urgence des armoires grillées où sont renfermés les Manuscrits et les monumens, qu'il était impossible, surtout pendant le concours, de laisser à la merci de tous, sur des rayons sans clôture. Si donc on ajoute ces 1500 fr. aux 4700 fr nécessaires pour completer la somme que réclamera le personnel, il restera encore à découvert après épuisement du fonds de 5000 fr, une somme de 12 00 fr, qu'on ne peut songer à imputer, que sur le fonds des livres, ou sur celui des frais divers. Mais le pourra-t-on? D'abord il me paraît impossible de rien retrancher désormais du fonds des livres, qui depuis 4 ans n'est pas en rapport avec les besoins du service. Les reliures seules absorberont en 1848 2400 fr. au moins. Il ne restera donc plus pour les achats de livres que 3600 fr. Or nous avons à payer d'une part ce qui reste dû sur l'arriéré de 1846 pour le quel il vous avait été demandé au nom du comité d'acquisition un crédit supplémentaire que vous n'avez pu accorder et qu'il a fallu par conséquent solder en partie

sur les fonds de 1847, d'autre part les acquisitions d'urgence faites pendant le concours de 1847, ainsi que les abonnements de 1848. Toutes ces dépenses réunies bien loin de rien laisser disponible sur les 3600 fr. excederont au contraire cette somme de 900 à 1000, ce qui portera le déficit a environ 2200 fr.

Je crois egalement impossible de rien prélever sur le fonds de 5,100 fr. destiné aux frais divers. La somme de 1200 fr, allouée pour le chauffage, et pour les différentes dépenses qui s'y rattachent est à peine suffisante depuis qu'il faut chauffer les salles de lecture du matin et soir. Il en est de même des 1200 fr d'éclairage, qu'il faudra augmenter, plutôt que diminuer, si comme tout porte à le croire, le nombre des lecteurs admis le soir, tend à devenir plus considerable qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour. Je dirai autant des frais de bureau, auxquels il sera bien difficile de faire face avec 1200 fr, surtout en 1848, ou le catalogue alphabétique, que l'on va incessamment commencer, nécessitera l'acquisition d'environ vingt quatre nouveaux registres. Je ne parle pas des 800 fr consacrés à l'habillement des hommes de service, ni de l'indemnité de 100 fr allouée au surveillant spécialement chargé de l'éclairage. Ce sont là des sommes auxquelles on ne peut pas toucher

Resteraient donc les 1100 fr qui d'après mes propositions de cette année, devraient être consacrés à la transcription du Catalogue. Mais sur ces 1100 fr., 600 fr environ sont dûs pour travaux extraordinaires exécutés par un employé, en 1847, afin de hâter la transcription de l'inventaire, et d'avancer ainsi le moment où le Catalogue alphabétique pourra etre mis en voie d'execution. D'un autre côté supprimer les 500 fr restant pour les employer à diminuer le déficit ce serait retarder indéfiniment le moment si désirable, où les fonctionnaires et employés pourront indistinctement sans hésitation et sans délai, répondre à toutes les demandes du public. Ce serait exposer l'administration de la Bibliothèque et par conséquent son chef suprême aux reproches que la chambre adresse chaque jour à la Bibliothèque royale.

Il est donc de mon devoir d'insister pour que cette allocation subsiste dans son intégrité.

Il résulte de ce qui précède, M. le Ministre, que la nomination de M. Benloew, outre qu'elle blesse de justes susceptibilités et qu'elle s'oppose à la récompense de longs et utiles services, qui dans votre équité bien connue, vous considérez comme des droits acquis, grève d'une manière embarassante le budget de la Bibliothèque; je devrai même qu'elle le grève sans nécessité, puisque le personnel, tel qu'il est composé aujourd'hui, et, bien qu'un ou deux fonctionnaires, à raison de leurs infirmités, ou pour d'autres causes, ne soient pas toujours d'une exactitude et d'une activité aussi grandes qu'on pourrait le désirer, suffit amplement aux besoins du service et n'exige aucun accroissement.

Vous excuserez, je l'espère, M. le Ministre, ces observations qui me sont uniquement suggérées par l'intérêt que je porte à l'établissement dont vous m'avez confié l'administration, et par le vif désir où je suis de mériter la confiance dont vous m'honorez.

Je suis &c.

Sig. T. Les Bas.

(9 Décembre 1844)

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,
Grand maître de l'Université de France,

Arrête :

M. Le Bas, Membre de l'Académie des Inscriptions, Maître de Conférence à l'Ecole Normale, est nommé conservateur adjoint de la Bibliothèque de l'Université en remplacement de M. Planche, appelé aux fonctions de Conservateur.

Fait à Paris le 9 Xbre 1844.

Signé Villemain.

Par ampliation, Signé Danton

&c &c &c.

769

374

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COPIE

DE LA

CORRESPONDANCE

BIBL.
DE
UNIVERSITÉ
MS.
447